







18645  
5

Rom. Sem.

OE U V R E S  
C O M P L E T E S  
D E J . J . R O U S S E A U .  
N O U V E L L E É D I T I O N ,  
C L A S S É E P A R O R D R E D E M A T I E R E S , E T O R N É E  
D E Q U A T R E - V I N G T - D I X G R A V U R E S .  
T O M E Q U A T O R Z I E M E .



1792.

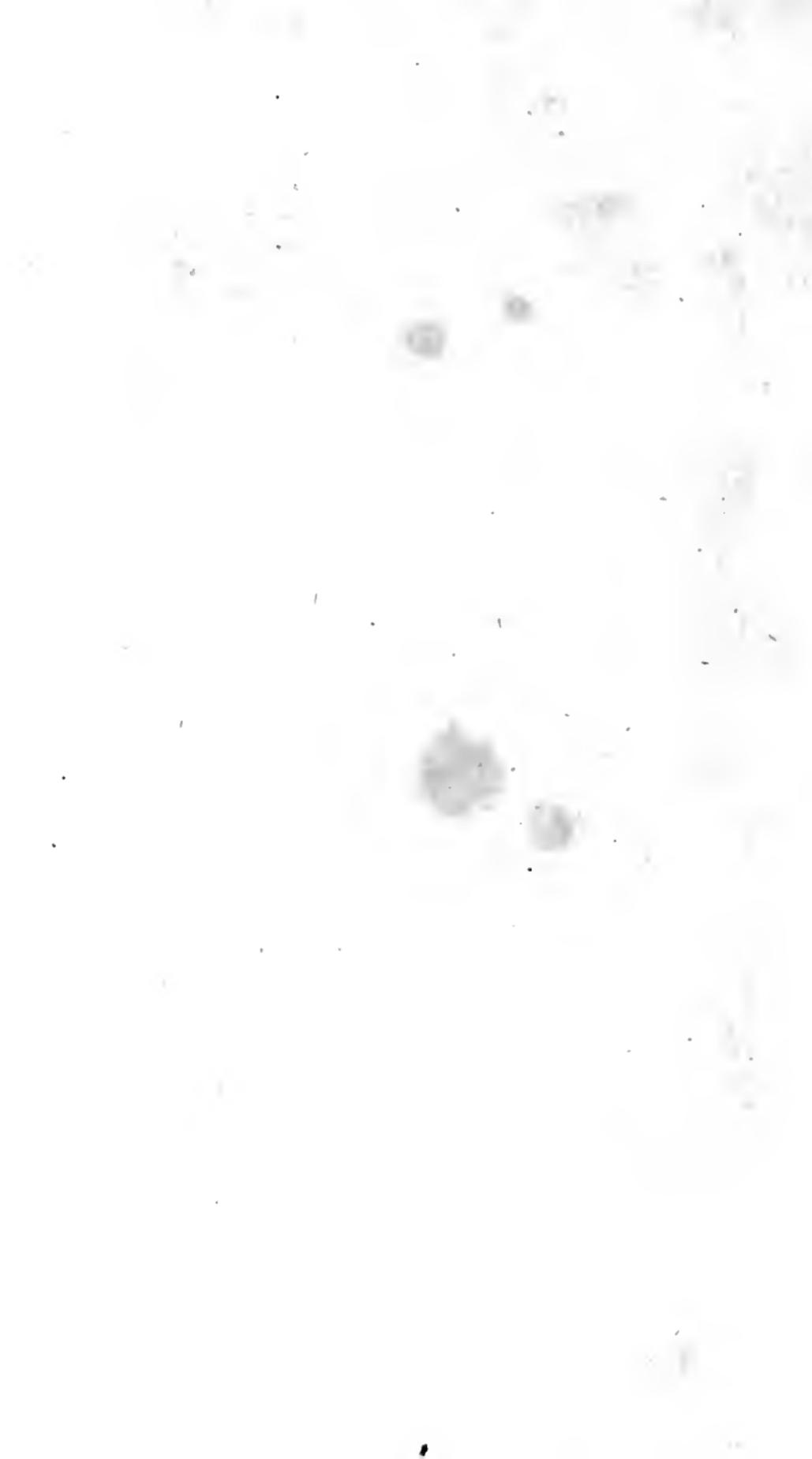
4386 25  
11.9.45

Digitized by the Internet Archive  
in 2010 with funding from  
University of Ottawa

ÉMILE.

TOME V.





É M I L E ,

O U

P I E C E S

RELATIVES A L'ÉMILE.

TOME CINQUIÈME.



J. J. ROUSSEAU,  
CITOYEN DE GENEVE,  
A CHRISTOPHE  
DE BEAUMONT,

Archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, etc.

---

Da veniam si quid liberiùs dixi, non ad contumeliam tuam, sed ad defensionem meam. Præsumsi enim de gravitate et prudentia tua, quia potes considerare quantam mihi res pondendi necessitatem imposueris.

AUG. *Epist.* 238 *ad Pascent.*

---



---

---

J. J. ROUSSEAU,  
CITOYEN DE GENEVE,  
A CHRISTOPHE  
DE BEAUMONT,  
ARCHEVÊQUE DE PARIS. (\*)

---

POURQUOI faut-il, monseigneur, que j'aie quelque chose à vous dire ? Quelle langue commune pouvons-nous parler ? comment pouvons-nous nous entendre ? et qu'y a-t-il entre vous et moi ?

Cependant. il faut vous répondre ; c'est vous-même qui m'y forcez. Si vous n'eussiez attaqué que mon livre, je vous aurois laissé dire : mais vous attaquez aussi ma personne ; et plus vous avez d'autorité parmi les hommes, moins il m'est

---

(\*) Voyez ci-après le mandement qui condamne l'Emile, et auquel cette lettre sert de réponse.

permis de me taire quand vous voulez me déshonorer.

Je ne puis m'empêcher , en commençant cette lettre , de réfléchir sur les bizarreries de ma destinée. Elle en a qui n'ont été que pour moi.

J'étois né avec quelque talent ; le public l'a jugé ainsi. Cependant j'ai passé ma jeunesse dans une heureuse obscurité, dont je ne cherchois point à sortir. Si je l'avois cherché , cela même eût été une bizarrerie , que durant tout le feu du premier âge je n'eusse pu réussir, et que j'eusse trop réussi dans la suite quand ce feu commençoit à passer. J'approchois de ma quarantième année , et j'avois , au lieu d'une fortune que j'ai toujours méprisée , et d'un nom qu'on m'a fait payer si cher , le repos et des amis, les deux seuls biens dont mon cœur soit avide. Une misérable question d'académie , m'agitant l'esprit malgré moi , me jeta dans un métier pour lequel je n'étois point fait ; un succès inattendu m'y montra des attraits qui me séduisirent. Des foules d'adversaires m'attaquerent sans m'entendre , avec une étourderie qui me

donna de l'humeur, et avec un orgueil qui m'en inspira peut-être. Je me défendis, et, de dispute en dispute, je me sentis engagé dans la carrière presque sans y avoir pensé. Je me trouvai devenu pour ainsi dire auteur à l'âge où l'on cesse de l'être, et homme de lettres par mon mépris même pour cet état. Dès là je fus dans le public quelque chose; mais aussi le repos et les amis disparurent. Quels maux ne souffris-je point avant de prendre une assiette plus fixe et des attachemens plus heureux! Il fallut dévorer mes peines; il fallut qu'un peu de réputation me tint lieu de tout. Si c'est un dédommagement pour ceux qui sont toujours loin d'eux-mêmes, ce n'en fut jamais un pour moi.

Si j'eusse un moment compté sur un bien si frivole, que j'aurois été promptement désabusé! Quelle inconstance perpétuelle n'ai-je pas éprouvée dans les jugemens du public sur mon compte! J'étois trop loin de lui; ne me jugeant que sur le caprice ou l'intérêt de ceux qui le menent, à peine deux jours de suite avoit-il pour moi les mêmes yeux. Tantôt j'étois

un homme noir , et tantôt un ange de lumière. Je me suis vu dans la même année vanté , fêté , recherché , même à la cour ; puis insulté , menacé , détesté , maudit : les soirs on m'attendoit pour m'assassiner dans les rues ; les matins on m'annonçoit une lettre de cachet. Le bien et le mal couloient à-peu-près de la même source ; le tout me venoit pour des chansons.

J'ai écrit sur divers sujets , mais toujours dans les mêmes principes ; toujours la même morale , la même croyance , les mêmes maximes , et , si l'on veut , les mêmes opinions. Cependant on a porté des jugemens opposés de mes livres , ou plutôt de l'auteur de mes livres , parcequ'on m'a jugé sur les matieres que j'ai traitées , bien plus que sur mes sentimens. Après mon premier discours , j'étois un homme à paradoxes , qui se faisoit un jeu de prouver ce qu'il ne pensoit pas : après ma lettre sur la musique françoise , j'étois l'ennemi déclaré de la nation , il s'en falloit peu qu'on ne m'y traitât en conspirateur ; on eût dit que le sort de la monarchie étoit attaché à la gloire de l'opéra : après mon discours

sur l'inégalité, j'étois athée et misanthrope : après la lettre à M. d'Alembert, j'étois le défenseur de la morale chrétienne : après l'Héloïse, j'étois tendre et doux : maintenant je suis un impie ; bientôt peut-être serai je un dévot.

Ainsi va flottant le sot public sur mon compte, sachant aussi peu pourquoi il m'abhorre que pourquoi il m'aimoit auparavant. Pour moi, je suis toujours demeuré le même, plus ardent qu'éclairé dans mes recherches, mais sincère en tout, même contre moi ; simple et bon, mais sensible et foible ; faisant souvent le mal, et toujours aimant le bien ; lié par l'amitié, jamais par les choses, et tenant plus à mes sentimens qu'à mes intérêts ; n'exigeant rien des hommes, et n'en voulant point dépendre ; ne cédant pas plus à leurs préjugés qu'à leurs volontés, et gardant la mienne aussi libre que ma raison ; craignant Dieu sans peur de l'enfer, raisonnant sur la religion sans libertinage, n'aimant ni l'impiété ni le fanatisme, mais haïssant les intolérans encore plus que les esprits-forts ; ne voulant cacher mes façons de penser à personne ;

sans fard, sans artifice en toute chose ; disant mes fautes à mes amis , mes sentimens à tout le monde , au public ses vérités sans flatterie et sans fiel , et me souciant tout aussi peu de le fâcher que de lui plaire. Voilà mes crimes , et voilà mes vertus.

Enfin , lassé d'une vapeur enivraute qui enfle sans rassasier , excédé du tracas des oisifs surchargés de leur temps et prodigues du mien , soupirant après un repos si cher à mon cœur et si nécessaire à mes maux , j'avois posé la plume avec joie : content de ne l'avoir prise que pour le bien de mes semblables , je ne leur demandois pour prix de mon zele que de me laisser mourir en paix dans ma retraite , et de ne m'y point faire de mal. J'avois tort : des huissiers sont venus me l'apprendre ; et c'est à cette époque où j'espérois qu'alloient finir les ennuis de ma vie , qu'ont commencé mes plus grands malheurs. Il y a déjà dans tout cela quelques singularités : ce n'est rien encore. Je vous demande pardon , monseigneur , d'abuser de votre patience : mais avant d'entrer dans les discussions que je dois avoir avec vous , il faut parler de

ma situation présente, et des causes qui m'y ont réduit.

Un Genevois fait imprimer un livre en Hollande, et, par arrêt du parlement de Paris, ce livre est brûlé sans respect pour le souverain dont il porte le privilege. Un protestant propose en pays protestant des objections contre l'église romaine, et il est décrété par le parlement de Paris. Un républicain fait, dans une république, des objections contre l'état monarchique, et il est décrété par le parlement de Paris. Il faut que le parlement de Paris ait d'étranges idées de son empire, et qu'il se croie le légitime juge du genre humain.

Ce même parlement, toujours si soigneux pour les François de l'ordre des procédures, les néglige toutes dès qu'il s'agit d'un pauvre étranger. Sans savoir si cet étranger est bien l'auteur du livre qui porte son nom, s'il le reconnoît pour sien, si c'est lui qui l'a fait imprimer, sans égard pour son triste état, sans pitié pour les maux qu'il souffre, on commence par le décréter de prise de corps : on l'eût arraché de son lit pour le traîner dans les mê-

mes prisons où pourrissent les scélérats : on l'eût brûlé , peut-être même sans l'entendre ; car qui sait si l'on eût poursuivi plus régulièrement des procédures si violemment commencées , et dont on trouveroit à peine un autre exemple même en pays d'inquisition ? Ainsi c'est pour moi seul qu'un tribunal si sage oublie sa sagesse ; c'est contre moi seul , qui croyois y être aimé , que ce peuple , qui vante sa douceur , s'arme de la plus étrange barbarie : c'est ainsi qu'il justifie la préférence que je lui ai donnée sur tant d'asyles que je pouvois choisir au même prix ! Je ne sais comment cela s'accorde avec le droit des gens , mais je sais bien qu'avec de pareilles procédures la liberté de tout homme , et peut-être sa vie , est à la merci du premier imprimeur.

Le citoyen de Geneve ne doit rien à des magistrats injustes et incompétens , qui , sur un requisitoire calomnieux , ne le citent pas , mais le décrètent. N'étant point sommé de comparoître , il n'y est point obligé. L'on n'emploie contre lui que la force , et il s'y soustrait. Il secoue la poudre de ses souliers ,

et sort de cette terre hospitalière où l'on s'empresse d'opprimer le foible, et où l'on donne des fers à l'étranger avant de l'entendre, avant de savoir si l'acte dont on l'accuse est punissable, avant de savoir s'il l'a commis.

Il abandonne en soupirant sa chère solitude. Il n'a qu'un seul bien, mais précieux, des amis; il les fuit. Dans sa faiblesse il supporte un long voyage: il arrive, et croit respirer dans une terre de liberté; il s'approche de sa patrie, de cette patrie dont il s'est tant vanté, qu'il a chérie et honorée; l'espoir d'y être accueilli le console de ses disgrâces..... Que vais-je dire? mon cœur se serre, ma main tremble, la plume en tombe; il faut se taire, et ne pas imiter le crime de Cham. Que ne puis-je dévorer en secret la plus amère de mes douleurs!

Et pourquoi tout cela? Je ne dis pas sur quelle raison, mais sur quel prétexte? On ose m'accuser d'impiété, sans songer que le livre où l'on la cherche est entre les mains de tout le monde. Que ne donneroit-on point pour pouvoir supprimer cette

piece justificative , et dire qu'elle contient tout ce qu'on a feint d'y trouver ! Mais elle restera quoi qu'on fasse ; et, en y cherchant les crimes reprochés à l'auteur , la postérité n'y verra , dans ses erreurs mêmes , que les torts d'un ami de la vertu.

J'éviterai de parler de mes contemporains ; je ne veux nuire à personne. Mais l'athée Spinoza enseignoit paisiblement sa doctrine ; il faisoit sans obstacle imprimer ses livres , on les débitoit publiquement : il vint en France , et il y fut bien reçu ; tous les états lui étoient ouverts , par-tout il trouvoit protection ou du moins sûreté ; les princes lui rendoient des honneurs , lui offroient des chaires : il vécut et mourut tranquille , et même considéré. Aujourd'hui , dans le siècle tant célébré de la philosophie , de la raison , de l'humanité , pour avoir proposé avec circonspection , même avec respect et pour l'amour du genre humain , quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Être suprême , le défenseur de la cause de Dieu , flétri , proscrit , poursuivi d'état en état , d'asyle en asyle , sans égard pour son indigence , sans pitié pour  
ses

ses infirmités , avec un acharnement que n'éprouva jamais aucun malfaiteur , et qui seroit barbare même contre un homme en santé , se voit interdire le feu et l'eau dans l'Europe presque entière ; on le chasse du milieu des bois : il faut toute la fermeté d'un protecteur illustre et toute la bonté d'un prince éclairé pour le laisser en paix au sein des montagnes. Il eût passé le reste de ses malheureux jours dans les fers , il eût péri peut-être dans les supplices , si , durant le premier vertige qui gaignoit les gouvernemens , il se fût trouvé à la merci de ceux qui l'ont persécuté.

Echappé aux bourreaux il tombe dans les mains des prêtres. Ce n'est pas ce que je donne pour étonnant ; mais un homme vertueux , qui a l'ame aussi noble que la naissance , un illustre archevêque , qui devoit réprimer leur lâcheté , l'autorise : il n'a pas honte , lui qui devoit plaindre les opprimés , d'en accabler un dans le fort de ses disgraces ; il lance , lui prélat catholique , un mandement contre un auteur protestant ; il monte sur son tribunal pour examiner comme juge la doctrine particu-

lière d'un hérétique; et, quoiqu'il damne indistinctement quiconque n'est pas de son église, sans permettre à l'accusé d'errer à sa mode, il lui prescrit en quelque sorte la route par laquelle il doit aller en enfer. Aussitôt le reste de son clergé s'empresse, s'évertue, s'acharne autour d'un ennemi qu'il croit terrassé. Petits et grands, tout s'en mêle; le dernier cuistre vient trancher du capable; il n'y a pas un sot en petit collet, pas un chétif habitué de paroisse, qui, bravant à plaisir celui contre qui sont réunis leur sénat et leur évêque, ne veuille avoir la gloire de lui porter le dernier coup de pied.

Tout cela, monseigneur, forme un concours dont je suis le seul exemple : et ce n'est pas tout.... Voici peut-être une des situations les plus difficiles de ma vie; une de celles où la vengeance et l'amour-propre sont le plus aisés à satisfaire, et permettent le moins à l'homme juste d'être modéré. Dix lignes seulement, et je couvre mes persécuteurs d'un ridicule ineffaçable. Que le public ne peut-il savoir deux anecdotes sans que je les dise ! Que ne con-

noit-il ceux qui ont médité ma ruine et ce qu'ils ont fait pour l'exécuter ! Par quels méprisables insectes, par quels ténébreux moyens il verroit s'ébranler les puissances ! Quels levains il verroit s'échauffer par leur pourriture et mettre le parlement en fermentation ! Par quelle risible cause il verroit les états de l'Europe se liguier contre le fils d'un horloger ! Que je jouirois avec plaisir de sa surprise si je pouvois n'en être pas l'instrument !

Jusqu'ici ma plume, hardie à dire la vérité, mais pure de toute satire, n'a jamais compromis personne, elle a toujours respecté l'honneur des autres, même en défendant le mien. Irois-je en la quittant la souiller de médisance et la teindre des noirceurs de mes ennemis ? Non : laissons-leur l'avantage de porter leurs coups dans les ténèbres. Pour moi, je ne veux me défendre qu'ouvertement, et même je ne veux que me défendre. Il suffit pour cela de ce qui est su du public, ou de ce qui peut l'être sans que personne en soit offensé.

Une chose étonnante de cette espece,

et que je puis dire, est de voir l'intrépide Christophe de Beaumont, qui ne sait plier sous aucune puissance ni faire aucune paix avec les jansénistes, devenir sans le savoir leur satellite et l'instrument de leur animosité; de voir leur ennemi le plus irréconciliable sévir contre moi pour avoir refusé d'embrasser leur parti, pour n'avoir point voulu prendre la plume contre les jésuites, que je n'aime pas, mais dont je n'ai point à me plaindre, et que je vois opprimés. Daignez, monseigneur, jeter les yeux sur le sixieme tome de la Nouvelle Héloïse, premiere édition; vous trouverez dans la note de la page 138 (1) la véritable source de tous mes malheurs. J'ai prédit dans cette note (car je me mêle aussi quelquefois de prédire) qu'aussitôt que les jansénistes seroient les maîtres, ils seroient plus intolérans et plus durs que leurs ennemis. Je ne savois pas alors que ma propre histoire vérifieroit si bien ma prédiction. Le fil de cette trame ne se-

---

(1) De la premiere édition, répondant à la page 285 du tome IV de cette édition.

roit pas difficile à suivre à qui sauroit comment mon livre a été déferé. Je n'en puis dire davantage sans en trop dire; mais je pouvois au moins vous apprendre par quelles gens vous avez été conduit sans vous en douter.

Croira-t-on que quand mon livre n'eût point été déferé au parlement, vous ne l'eussiez pas moins attaqué? D'autres pourront le croire ou le dire; mais vous, dont la conscience ne sait point souffrir le mensonge, vous ne le direz pas. Mon Discours sur l'Inégalité a couru votre diocese, et vous n'avez point donné de mandement. Ma Lettre à M. d'Alembert a couru votre diocese, et vous n'avez point donné de mandement. La Nouvelle Héloïse a couru dans votre diocese, et vous n'avez point donné de mandement. Cependant tous ces livres, que vous avez lus, puisque vous les jugez, respirent les mêmes maximes; les mêmes manieres de penser n'y sont pas plus déguisées: si le sujet ne les a pas rendues susceptibles du même développement, elles gagnent en force ce qu'elles perdent en étendue, et l'on y voit la pro-

fession de foi de l'auteur exprimée avec moins de réserve que celle du vicaire savoyard. Pourquoi donc n'avez-vous rien dit alors ? Monseigneur, votre troupeau vous étoit-il moins cher ? Me lisoit-il moins ? Goûtoit-il moins mes livres ? Etoit-il moins exposé à l'erreur ? Non ; mais il n'y avoit point alors de jésuites à proscrire ; des traîtres ne n'avoient point encore enlacé dans leurs pièges ; la note fatale n'étoit point connue ; et quand elle le fut, le public avoit déjà donné son suffrage au livre. Il étoit trop tard pour faire du bruit ; on aimoit mieux différer, on attendit l'occasion, on l'épia, on la saisit, on s'en prévalut avec la fureur ordinaire aux dévots ; on ne parloit que de chaînes et de bûchers ; mon livre étoit le tocsin de l'anarchie et la trompette de l'athéisme ; l'auteur étoit un monstre à étouffer, on s'étonnoit qu'on l'eût si long-temps laissé vivre. Dans cette rage universelle vous eûtes honte de garder le silence : vous aimâtes mieux faire un acte de cruauté que d'être accusé de manquer de zèle, et servir vos ennemis que d'essuyer leurs reproches. Voilà, monseigneur,

convenez-en, le vrai motif de votre mandement; et voilà, ce me semble, un concours de faits assez singuliers pour donner à mon sort le nom de bizarre.

Il y a long-temps qu'on a substitué des bienséances d'état à la justice. Je sais qu'il est des circonstances malheureuses qui forcent un homme public à sévir malgré lui contre un bon citoyen. Qui veut être modéré parmi des furieux s'expose à leur furie; et je comprends que, dans un déchaînement pareil à celui dont je suis la victime, il faut hurler avec les loups, ou risquer d'être dévoré. Je ne me plains donc pas que vous ayez donné un mandement contre mon livre; mais je me plains que vous l'avez donné contre ma personne avec aussi peu d'honnêteté que de vérité; je me plains qu'autorisant par votre propre langage celui que vous me reprochez d'avoir mis dans la bouche de l'inspiré, vous m'accablerez d'injures, qui, sans nuire à ma cause, attaquent mon honneur ou plutôt le vôtre; je me plains que, de gaieté de cœur, sans raison, sans nécessité, sans respect au moins pour mes malheurs, vous m'ou-

tragiez d'un ton si peu digne de votre caractère. Et que vous avois-je donc fait , moi qui parlois toujours de vous avec tant d'estime ; moi qui tant de fois admirai votre inébranlable fermeté , en déplorant il est vrai l'usage que vos préjugés vous en faisoient faire ; moi qui toujours honorerai vos mœurs , qui toujours respectai vos vertus , et qui les respecte encore , aujourd'hui que vous m'avez déchiré ?

C'est ainsi qu'on se tire d'affaire quand on veut quereller et qu'on a tort. Ne pouvant résoudre mes objections, vous m'en avez fait des crimes : vous avez cru m'avilir en me maltraitant, et vous vous êtes trompé ; sans affoiblir mes raisons , vous avez intéressé les cœurs généreux à mes disgraces ; vous avez fait croire aux gens sensés qu'on pouvoit ne pas bien juger du livre quand on jugeoit si mal de l'auteur.

Monseigneur , vous n'avez été pour moi ni humain ni généreux ; et , non seulement vous pouviez l'être sans m'épargner aucune des choses que vous avez dites contre mon ouvrage , mais elles n'en auroient fait que mieux leur effet. J'avoue aussi que je n'a-

vois pas droit d'exiger de vous ces vertus, ni lieu de les attendre d'un homme d'église. Voyons si vous avez été du moins équitable et juste ; car c'est un devoir étroit imposé à tous les hommes, et les saints mêmes n'en sont pas dispensés.

Vous avez deux objets dans votre mandement, l'un de censurer mon livre, l'autre de décrier ma personne. Je croirai vous avoir bien répondu, si je prouve que partout où vous m'avez réfuté, vous avez mal raisonné, et que partout où vous m'avez insulté, vous m'avez calomnié. Mais quand on ne marche que la preuve à la main, quand on est forcé, par l'importance du sujet et par la qualité de l'adversaire, à prendre une marche pesante et à suivre pied à pied toutes ses censures, pour chaque mot il faut des pages ; et, tandis qu'une courte satire amuse, une longue défense ennue. Cependant il faut que je me défende, ou que je reste chargé par vous des plus fausses imputations. Je me défendrai donc, mais je défendrai mon honneur plutôt que mon livre. Ce n'est point la profession de foi du vicaire savoyard que j'examine,

c'est le mandement de l'archevêque de Paris; et ce n'est que le mal qu'il dit de l'éditeur qui me force à parler de l'ouvrage. Je me rendrai ce que je me dois, parceque je le dois, mais sans ignorer que c'est une position bien triste que d'avoir à se plaindre d'un homme plus puissant que soi, et que c'est une bien fade lecture que la justification d'un innocent.

Le principe fondamental de toute morale, sur lequel j'ai raisonné dans tous mes écrits, et que j'ai développé dans ce dernier avec toute la clarté dont j'étois capable, est que l'homme est un être naturellement bon, aimant la justice et l'ordre, qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain, que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. J'ai fait voir que l'unique passion qui naisse avec l'homme, savoir l'amour-propre, est une passion indifférente en elle-même au bien et au mal; qu'elle ne devient bonne ou mauvaise que par accident et selon les circonstances dans lesquelles elle se développe. J'ai montré que tous les vices qu'on impute au cœur hu-

main ne lui sont point naturels : j'ai dit la manière dont ils naissent ; j'en ai pour ainsi dire suivi la généalogie, et j'ai fait voir comment, par l'altération successive de leur bonté originelle, les hommes deviennent enfin ce qu'ils sont.

J'ai encore expliqué ce que j'entendois par cette bonté originelle, qui ne semble pas se déduire de l'indifférence au bien et au mal, naturelle à l'amour de soi. L'homme n'est pas un être simple ; il est composé de deux substances. Si tout le monde ne convient pas de cela, nous en convenons vous et moi, et j'ai tâché de le prouver aux autres. Cela prouvé, l'amour de soi n'est plus une passion simple ; mais elle a deux principes, savoir, l'être intelligent et l'être sensitif, dont le bien-être n'est pas le même. L'appétit des sens tend à celui du corps, et l'amour de l'ordre à celui de l'ame. Ce dernier amour, développé et rendu actif, porte le nom de conscience ; mais la conscience ne se développe et n'agit qu'avec les lumières de l'homme. Ce n'est que par ces lumières qu'il parvient à connoître l'ordre, et ce n'est que quand il le connoît

que sa conscience le porte à l'aimer. La conscience est donc nulle dans l'homme qui n'a rien comparé et qui n'a point vu ses rapports. Dans cet état l'homme ne connoît que lui; il ne voit son bien-être opposé ni conforme à celui de personne; il ne hait ni n'aime rien; borné au seul instinct physique, il est nul, il est bête: c'est ce que j'ai fait voir dans mon discours sur l'inégalité.

Quand, par un développement dont j'ai montré le progrès, les hommes commencent à jeter les yeux sur leurs semblables, ils commencent aussi à voir leurs rapports et les rapports des choses, à prendre des idées de convenance, de justice, et d'ordre; le beau moral commence à leur devenir sensible, et la conscience agit: alors ils ont des vertus; et s'ils ont aussi des vices, c'est parceque leurs intérêts se croisent et que leur ambition s'éveille à mesure que leurs lumieres s'étendent. Mais tant qu'il y a moins d'opposition d'intérêts que de concours de lumieres, les hommes sont essentiellement bons. Voilà le second état.

Quand enfin tous les intérêts particuliers

agités s'entrechoquent, quand l'amour de soi mis en fermentation devient amour-propre, que l'opinion, rendant l'univers entier nécessaire à chaque homme, les rend tous ennemis nés les uns des autres, et fait que nul ne trouve son bien que dans le mal d'autrui, alors la conscience, plus foible que les passions exaltées, est étouffée par elles, et ne reste plus dans la bouche des hommes qu'un mot fait pour se tromper mutuellement. Chacun feint alors de vouloir sacrifier ses intérêts à ceux du public, et tous mentent. Nul ne veut le bien public que quand il s'accorde avec le sien : aussi cet accord est-il l'objet du vrai politique qui cherche à rendre les peuples heureux et bons. Mais c'est ici que je commence à parler une langue étrangère, aussi peu connue des lecteurs que de vous.

Voilà, monseigneur, le troisieme et dernier terme, au-delà duquel rien ne reste à faire; et voilà comment, l'homme étant bon, les hommes deviennent méchants. C'est à chercher comment il faudroit s'y prendre pour les empêcher de devenir tels que j'ai consacré mon livre. Je n'ai pas affirmé que

dans l'ordre actuel la chose fût absolument possible; mais j'ai bien affirmé et j'affirme encore qu'il n'y a pour en venir à bout d'autres moyens que ceux que j'ai proposés.

Là-dessus vous dites que mon plan d'éducation, (1) *loin de s'accorder avec le christianisme, n'est pas même propre à faire des citoyens ni des hommes*; et votre unique preuve est de m'opposer le péché originel. Monseigneur, il n'y a d'autre moyen de se délivrer du péché originel et de ses effets que le baptême. D'où il suivroit, selon vous, qu'il n'y auroit jamais eu de citoyens ni d'hommes que des chrétiens. Ou niez cette conséquence, ou convenez que vous avez trop prouvé.

Vous tirez vos preuves de si haut, que vous me forcez d'aller aussi chercher loin mes réponses. D'abord il s'en faut bien, selon moi, que cette doctrine du péché originel, sujette à des difficultés si terribles, ne soit contenue dans l'écriture ni si clairement ni si durement qu'il a plu au rhéteur Augustin et à nos théologiens.

---

(1) *Mandement*, paragraphe III.

de la bâtir. Et le moyen de concevoir que Dieu crée tant d'âmes innocentes et pures, tout exprès pour les joindre à des corps coupables, pour les y faire contracter la corruption morale, et pour les condamner toutes à l'enfer sans autre crime que cette union qui est son ouvrage? Je ne dirai pas si (comme vous vous en vantez) vous éclaircissez par ce système le mystère de notre cœur; mais je vois que vous obscurcissez beaucoup la justice et la bonté de l'Être suprême. Si vous levez une objection, c'est pour en substituer de cent fois plus fortes.

Mais au fond que fait cette doctrine à l'auteur d'Emile? Quoiqu'il ait cru son livre utile au genre humain, c'est à des chrétiens qu'il l'a destiné; c'est à des hommes lavés du péché originel et de ses effets, du moins quant à l'âme, par le sacrement établi pour cela. Selon cette même doctrine, nous avons tous dans notre enfance recouvré l'innocence primitive; nous sommes tous sortis du baptême aussi sains de cœur qu'Adam sortit de la main de Dieu. Nous avons, direz-vous, contracté de nouvelles souillures: mais, puisque nous avons commencé

par en être délivrés, comment les avons-nous derechef contractées? Le sang de Christ n'est-il donc pas encore assez fort pour effacer entièrement la tache, ou bien seroit-elle un effet de la corruption naturelle de notre chair? comme si, même indépendamment du péché originel, Dieu nous eût créés corrompus tout exprès pour avoir le plaisir de nous punir! Vous attribuez au péché originel les vices des peuples que vous avouez avoir été délivrés du péché originel; puis vous me blâmez d'avoir donné une autre origine à ces vices. Est-il juste de me faire un crime de n'avoir pas aussi mal raisonné que vous?

On pourroit, il est vrai, me dire que ces effets que j'attribue au baptême (1) ne paroissent par nul signe extérieur; qu'on ne

---

(1) Si l'on disoit, avec le docteur Thomas Burnet, que la corruption et la mortalité de la race humaine, suite du péché d'Adam, fut un effet naturel du fruit défendu, que cet aliment contenoit des sucs venimeux qui dérangerent toute l'économie animale, qui irritèrent les passions, qui affoiblirent l'entendement, et qui porterent par-tout les principes du vice et de la mort; alors il faudroit  
voit

voit pas les chrétiens moins enclins au mal que les infidèles ; au lieu que , selon moi , la malice infuse du péché devrait se marquer dans ceux-ci par des différences sensibles. Avec les secours que vous avez dans la morale évangélique , outre le baptême , tous les chrétiens , poursuivroit-on , devraient être des anges ; et les infidèles , outre leur corruption originelle , livrés à leurs cultes erronés , devraient être des démons. Je conçois que cette difficulté pressée pourroit devenir embarrassante : car que répondre à ceux qui me feroient voir que , relativement au genre humain , l'effet de la rédemption , faite à si haut prix , se réduit à-peu-près à rien ?

Mais , monseigneur , outre que je ne crois point qu'en bonne théologie on n'ait pas quelque expédient pour sortir de là , quand

---

convenir que la nature du remède devant se rapporter à celle du mal , le baptême devrait agir physiquement sur le corps de l'homme , lui rendre la constitution qu'il avoit dans l'état d'innocence , et , sinon l'immortalité qui en dépendoit , du moins tous les effets moraux de l'économie animale rétablie.

je conviendrois que le baptême ne remédie point à la corruption de notre nature, encore n'en auriez-vous pas raisonné plus solidement. Nous sommes, dites-vous, pécheurs à cause du péché de notre premier pere. Mais notre premier pere pourquoi fut-il pécheur lui-même? pourquoi la même raison par laquelle vous expliquerez son péché ne seroit-elle pas applicable à ses descendans sans le péché originel? et pourquoi faut-il que nous imputions à Dieu une injustice, en nous rendant pécheurs et punissables par le vice de notre naissance, tandis que notre premier pere fut pécheur et puni comme nous sans cela? Le péché originel explique tout excepté son principe; et c'est ce principe qu'il s'agit d'expliquer.

Vous avancez que, par mon principe à moi, (1) *l'on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystere de notre propre cœur*; et vous ne voyez pas que ce principe, bien plus universel, éclaire même la faute du premier homme (2), que

---

(1) *Mandement*, paragraphe III.

(2) *Regimber contre une défense inutile et arbi-*

le vôtre laisse dans l'obscurité. Vous ne savez voir que l'homme dans les mains du diable, et moi je vois comment il y est tombé; la cause du mal est, selon vous, la nature corrompue, et cette corruption même est un mal dont il falloit chercher

---

traître est un penchant naturel, mais qui, loin d'être vicieux en lui-même, est conforme à l'ordre des choses et à la bonne constitution de l'homme, puisqu'il seroit hors d'état de se conserver, s'il n'avoit un amour très vif pour lui-même et pour le maintien de tous ses droits, tels qu'il les a reçus de la nature. Celui qui pourroit tout ne voudroit que ce qui lui seroit utile : mais un être foible, dont la loi restreint et limite encore le pouvoir, perd une partie de lui-même, et réclame en son cœur ce qui lui est ôté. Lui faire un crime de cela, seroit lui en faire un d'être lui et non pas un autre; ce seroit vouloir en même temps qu'il fût et qu'il ne fût pas. Aussi l'ordre enfreint par Adam me paroît-il moins une véritable défense qu'un avis paternel; c'est un avertissement de s'abstenir d'un fruit pernicieux qui donne la mort. Cette idée est assurément plus conforme à celle qu'on doit avoir de la bonté de Dieu et même au texte de la Genèse, que celle qu'il plaît aux docteurs de nous prescrire; car, quant à la menace de la double mort,

la cause. L'homme fut créé bon ; nous en convenons , je crois , tous les deux : mais vous dites qu'il est méchant parcequ'il a été méchant ; et moi je montre comment il a été méchant. Qui de nous , à votre avis , remonte le mieux au principe ?

---

On a fait voir que ce mot *morte morieris* n'a pas l'emphase qu'ils lui prêtent , et n'est qu'un hébraïsme employé en d'autres endroits où cette emphase ne peut avoir lieu.

Il y a de plus un motif si naturel d'indulgence et de commisération dans la ruse du tentateur et dans la séduction de la femme , qu'à considérer dans toutes ses circonstances le péché d'Adam , l'on n'y peut trouver qu'une faute des plus légères. Cependant , selon eux , quelle effroyable punition ! il est même impossible d'en concevoir une plus terrible ; car quel châtiment eût pu porter Adam pour les plus grands crimes , que d'être condamné , lui et toute sa race , à la mort en ce monde , et à passer l'éternité dans l'autre dévorés des feux de l'enfer ? Est-ce là la peine imposée par le Dieu de miséricorde à un pauvre malheureux pour s'être laissé tromper ? Que je hais la décourageante doctrine de nos durs théologiens ! si j'étois un moment tenté de l'admettre , c'est alors que je croirois blasphémer.

Cependant vous ne laissez pas de triompher à votre aise comme si vous m'aviez terrassé. Vous m'opposez comme une objection insoluble (1) *ce mélange frappant de grandeur et de bassesse, d'ardeur pour la vérité et de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu et de penchant pour le vice, qui se trouve en nous. Etonnant contraste, ajoutez-vous, qui déconcerte la philosophie païenne, et la laisse errer dans de vaines spéculations!*

Ce n'est pas une vaine spéculation que la théorie de l'homme, lorsqu'elle se fonde sur la nature, qu'elle marche à l'appui des faits par des conséquences bien liées, et qu'en nous menant à la source des passions, elle nous apprend à régler leur cours. Que si vous appelez philosophie païenne la profession de foi du vicaire savoyard; je ne puis répondre à cette imputation, parce que j'en y comprends rien (2): mais je trouve

(1) *Mandement*, paragraphe III.

(2) A moins qu'elle ne se rapporte à l'accusation que m'intente M. de Beaumont dans la suite d'avoir admis plusieurs dieux.

plaisant que vous empruntiez presque ses propres termes (1) pour dire qu'il n'explique pas ce qu'il a le mieux expliqué.

Permettez, monseigneur, que je remette sous vos yeux la conclusion que vous tirez d'une objection si discutée, et successivement toute la tirade qui s'y rapporte.

(2) *L'homme se sent entraîné par une pente funeste ; et comment se roidiroit-il contre elle, si son enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu, de sagesse, de vigilance, et si, durant tout le cours de sa vie, il ne faisoit lui-même, sous la protection et avec les graces de son Dieu, des efforts puissans et continuels ?*

C'est-à-dire : *Nous voyons que les hommes sont méchans, quoiqu'incessamment tyrannisés dès leur enfance. Si donc on ne les tyrannisait pas dès ce temps-là, comment parviendrait-on à les rendre sages, puisque, même en les tyrannisant sans cesse, il est impossible de les rendre tels ?*

Nos raisonnemens sur l'éducation pour

---

(1) Emile, tome III, page 60, de cette édition.

(2) Mandement, paragraphe III.

ront devenir plus sensibles en les appliquant à un autre sujet.

Supposons, monseigneur, que quelqu'un vint tenir ce discours aux hommes :

« Vous vous tourmentez beaucoup pour  
« chercher des gouvernemens équitables et  
« pour vous donner de bonnes lois. Je vais  
« premièrement vous prouver que ce sont  
« vos gouvernemens mêmes qui font les  
« maux auxquels vous prétendez remédier  
« par eux. Je vous prouverai de plus qu'il  
« est impossible que vous ayez jamais  
« ni de bonnes lois ni des gouvernemens  
« équitables; et je vais vous montrer en-  
« suite le vrai moyen de prévenir, sans  
« gouvernemens et sans lois, tous ces maux  
« dont vous vous plaignez. »

Supposons qu'il expliquât après cela son système et proposât son moyen prétendu. Je n'examine point si ce système seroit solide et ce moyen praticable : s'il ne l'étoit pas, peut-être se contenteroit-on d'enfermer l'auteur avec les fous, et l'on lui rendroit justice : mais si malheureusement il l'étoit, ce seroit bien pis ; et vous concevez, monseigneur, ou d'autres concevront.

pour vous , qu'il n'y auroit pas assez de bûchers et de roues pour punir l'infortuné d'avoir eu raison. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici.

Quel que fût le sort de cet homme , il est sûr qu'un déluge d'écrits viendrait fondre sur le sien : il n'y auroit pas un grimaud qui , pour faire sa cour aux puissances , et tout fier d'imprimer avec privilege du roi , ne vînt lancer sur lui sa brochure et ses injures , et ne se vantât d'avoir réduit au silence celui qui n'auroit pas daigné répondre ou qu'on auroit empêché de parler. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

Supposons enfin qu'un homme grave , et qui auroit son intérêt à la chose ; crût devoir aussi faire comme les autres , et parmi beaucoup de déclamations et d'injures , s'avisât d'argumenter ainsi : *Quoi ! malheureux , vous voulez anéantir les gouvernemens et les lois , tandis que les gouvernemens et les lois sont le seul frein du vice , et ont bien de la peine encore à le contenir ! Que seroit-ce , grand Dieu ! si nous ne les avions plus ? Vous nous ôtez les gibets et les roues ; vous*

*voulez établir un brigandage public. Vous êtes un homme abominable.*

Si ce pauvre homme osoit parler , il diroit sans doute : « Très excellent seigneur, « votre grandeur fait une pétition de prin- « cipe. Je ne dis point qu'il ne faut pas « réprimer le vice , mais je dis qu'il vaut « mieux l'empêcher de naître. Je veux pour- « voir à l'insuffisance des lois , et vous m'al- « léguerez l'insuffisance des lois. Vous m'ac- « cusez d'établir les abus , parcequ'au lieu « d'y remédier j'aime mieux qu'on les pré- « vienne. Quoi ! s'il étoit un moyen de vivre « toujours en santé , faudroit-il donc le pro- « scrire de peur de rendre les médecins « oisifs ? Votre excellence veut toujours « voir des gibets et des roues , et moi je « voudrois ne plus voir de malfaiteurs : avec « tout le respect que je lui dois , je ne crois « pas être un homme abominable. »

*Hélas ! M. T. C. F. , malgré les principes de l'éducation la plus saine et la plus vertueuse , malgré les promesses les plus magnifiques de la religion et les menaces les plus terribles , les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens , trop multipliés.*

J'ai prouvé que cette éducation, que vous appelez la plus saine, étoit la plus insensée; que cette éducation, que vous appelez la plus vertueuse, donnoit aux enfans tous leurs vices : j'ai prouvé que toute la gloire du paradis les tentoit moins qu'un morceau de sucre, et qu'ils craignoient beaucoup plus de s'ennuyer à vêpres que de brûler en enfer : j'ai prouvé que les écarts de la jeunesse, qu'on se plaint de ne pouvoir réprimer par ces moyens, en étoient l'ouvrage. *Dans quelles erreurs, dans quels excès, abandonnée à elle-même, ne se précipiteroit-elle donc pas !* La jeunesse ne s'égaré jamais d'elle-même, toutes ses erreurs lui viennent d'être mal conduite; les camarades et les maîtresses achevent ce qu'ont commencé les prêtres et les précepteurs : j'ai prouvé cela. *C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées. Que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots et ne rompoit ses efforts ? Je pourrois dire, C'est un torrent qui renverse vos impuissantes digues et brise tout : élargissez son lit et le laissez courir sans obstacle, il ne fera jamais de mal.*

Mais j'ai honte d'employer dans un sujet aussi sérieux ces figures de college, que chacun applique à sa fantaisie, et qui ne prouvent rien d'aucun côté.

Au reste, quoique, selon vous, les écarts de la jeunesse ne soient encore que trop fréquens, trop multipliés à cause de la pente de l'homme au mal, il paroît qu'à tout prendre vous n'êtes pas trop mécontent d'elle, que vous vous complaisez assez dans l'éducation saine et vertueuse que lui donnent actuellement vos maîtres pleins de vertus, de sagesse et de vigilance; que, selon vous, elle perdrait beaucoup à être élevée d'une autre maniere; et qu'au fond vous ne pensez pas de ce siecle, *la lie des siecles*, tout le mal que vous affectez d'en dire à la tête de vos mandemens.

Je conviens qu'il est superflu de chercher de nouveaux plans d'éducation quand on est si content de celle qui existe: mais convenez aussi, monseigneur, qu'en ceci vous n'êtes pas difficile. Si vous eussiez été aussi coulant en matiere de doctrine, votre diocese eût été agité de moins de troubles; l'orage que vous avez excité ne fût point

retombé sur les jésuites ; je n'en aurois point été écrasé par compagnie ; vous fussiez resté plus tranquille et moi aussi.

Vous avouez que, pour réformer le monde autant que le permettent la foiblesse, et, selon vous, la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer, sous la direction et l'impression de la grace, les premiers rayons de la raison humaine, de les saisir avec soin, et de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. (1) *Par là, continuez-vous, ces esprits, encore exempts de préjugés, seroient pour toujours en garde contre l'erreur ; ces cœurs, encore exempts des grandes passions, prendroient les impressions de toutes les vertus.* Nous sommes donc d'accord sur ce point, car je n'ai pas dit autre chose. Je n'ai pas ajouté, j'en conviens, qu'il fallût faire élever les enfans par des prêtres ; même je ne pensois pas que cela fût nécessaire pour en faire des citoyens et des hommes : et cette erreur, si c'en est une, commune à tant de catholiques, n'est pas un si grand crime à un protestant. Je n'examine pas si,

---

(1) *Mandement*, paragraphe II.

dans votre pays, les prêtres eux-mêmes passent pour de si bons citoyens; mais comme l'éducation de la génération présente est leur ouvrage, c'est entre vous d'un côté et vos anciens mandemens de l'autre qu'il faut décider si leur lait spirituel lui a si bien profité, s'il en a fait de si grands saints (1), *vrais adorateurs de Dieu*, et de si grands hommes, *dignes d'être la ressource et l'ornement de la patrie*. Je puis ajouter une observation, qui devrait frapper tous les bons François, et vous-même comme tel; c'est que de tant de rois qu'a eus votre nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les prêtres.

Mais qu'importe tout cela puisque je ne leur ai point donné l'exclusion? Qu'ils élèvent la jeunesse s'ils en sont capables, je ne m'y oppose pas; et ce que vous dites là-dessus (2) ne fait rien contre mon livre. Prétendriez-vous que mon plan fût mauvais par cela seul qu'il peut convenir à d'autres qu'aux gens d'église?

---

(1) *Mandement*, paragraphe II.

(2) *Ibid.*

Si l'homme est bon par sa nature, comme je crois l'avoir démontré, il s'ensuit qu'il demeure tel tant que rien d'étranger à lui ne l'altère; et si les hommes sont méchants, comme ils ont pris peine à me l'apprendre, il s'ensuit que leur méchanceté leur vient d'ailleurs: fermez donc l'entrée au vice, et le cœur humain sera toujours bon. Sur ce principe j'établis l'éducation négative comme la meilleure ou plutôt la seule bonne; je fais voir comment toute éducation positive suit, comme qu'on s'y prenne, une route opposée à son but; et je montre comment on tend au même but et comment on y arrive par le chemin que j'ai tracé.

J'appelle éducation positive celle qui tend à former l'esprit avant l'âge et à donner à l'enfant la connoissance des devoirs de l'homme. J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes instrumens de nos connoissances, avant de nous donner ces connoissances, et qui prépare à la raison par l'exercice des sens. L'éducation négative n'est pas oisive, tant s'en faut; elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient des vices; elle n'apprend pas

la vérité, mais elle préserve de l'erreur; elle dispose l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il est en état de l'entendre, et au bien quand il est en état de l'aimer.

Cette marche vous déplaît et vous choque : il est aisé de voir pourquoi. Vous commencez par calomnier les intentions de celui qui la propose. Selon vous, cette oisiveté de l'ame m'a paru nécessaire pour la disposer aux erreurs que je lui voulois inculquer. On ne sait pourtant pas trop quelle erreur veut donner à son élève celui qui ne lui apprend rien avec plus de soin qu'à sentir son ignorance et à savoir qu'il ne sait rien. Vous convenez que le jugement a ses progrès et ne se forme que par degrés ; *mais s'ensuit-il* (1), ajoutez-vous, *qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse pas la différence du bien et du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice?* Tout cela s'ensuit sans doute si à cet âge le jugement n'est pas développé. *Quoi!* poursuivez-vous, *il ne sentira pas qu'obéir à son*

---

(1) *Mandement*, paragraphe VI.

*pere est un bien , que lui désobéir est un mal ?* Bien loin de là , je soutiens qu'il sentira au contraire , en quittant le jeu pour aller étudier sa leçon , qu'obéir à son pere est un mal , et que lui désobéir est un bien , en volant quelque fruit défendu. Il sentira aussi , j'en conviens , que c'est un mal d'être puni et un bien d'être récompensé ; et c'est dans la balance de ces biens et de ces maux contradictoires que se regle sa prudence enfantine. Je crois avoir démontré cela mille fois dans mes deux premiers volumes , et sur-tout dans le dialogue du maître et de l'enfant sur ce qui est mal (1). Pour vous , monseigneur , vous réfutez mes deux volumes en deux lignes , et les voici (2) : *Le prétendre , M. T. C. F. , c'est calomnier la nature humaine , en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.* On ne sauroit employer une réfutation plus tranchante ni conçue en moins de mots. Mais cette ignorance , qu'il vous plaît d'appeler stupidité , se trouve constamment dans tout esprit

---

(1) Emile , t. I , p. 180 et 181 de cette édition.

(2) *Mandement* , paragraphe VI.

géné dans des organes imparfaits, ou qui n'a pas été cultivé; c'est une observation facile à faire et sensible à tout le monde. Attribuer cette ignorance à la nature humaine n'est donc pas la calomnier; et c'est vous qui l'avez calomniée en lui imputant une malignité qu'elle n'a point.

Vous dites encore : (1) *Ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps qu'il sera dominé par la fougue des passions naissantes, n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette?* Voilà derechef une intention que vous avez la bonté de me prêter, et qu'assurément nul autre que vous ne trouvera dans mon livre. J'ai montré, premièrement, que celui qui sera élevé comme je veux ne sera pas dominé par les passions dans le temps que vous dites; j'ai montré encore comment les leçons de la sagesse pouvoient retarder le développement de ces mêmes passions. Ce sont les mauvais effets de votre éducation que vous imputez à la mienne, et vous m'objectez les défauts que je vous apprend à

---

(3) *Mandement*, paragraphe IX.

prévenir. Jusqu'à l'adolescence j'ai garanti des passions le cœur de mon élève, et, quand elles sont prêtes à naître, j'en recule encore le progrès par des soins propres à les réprimer. Plutôt, les leçons de la sagesse ne signifient rien pour l'enfant, hors d'état d'y prendre intérêt et de les entendre; plus tard, elles ne prennent plus sur un cœur déjà livré aux passions. C'est au seul moment que j'ai choisi qu'elles sont utiles : soit pour l'armer ou pour le distraire, il importe également qu'alors le jeune homme en soit occupé.

Vous dites : (1) *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de religion.* La raison en est simple, c'est que je veux qu'elle ait une religion, et que je ne lui veux rien apprendre dont son jugement ne soit en état de sentir la vérité. Mais moi, monseigneur, si je disois, *Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'on lui prépare, on a grand soin de la prendre avant l'âge de raison; ferois-je un raisonnement plus mauvais que le vôtre?*

---

(1) Ibid. paragraphe V.

et seroit-ce un préjugé bien favorable à ce que vous faites apprendre aux enfans? Selon vous, je choisis l'âge de raison pour inculquer l'erreur; et vous, vous prévenez cet âge pour enseigner la vérité: vous vous pressez d'instruire l'enfant avant qu'il puisse discerner le vrai du faux; et moi j'attends pour le tromper qu'il soit en état de le connoître. Ce jugement est-il naturel? et lequel paroît chercher à séduire, de celui qui ne veut parler qu'à des hommes, ou de celui qui s'adresse aux enfans?

Vous me censurez d'avoir dit et montré que tout enfant qui croit en Dieu est idolâtre ou anthropomorphite, et vous combattez cela en disant (1) qu'on ne peut supposer ni l'un ni l'autre d'un enfant qui a reçu une éducation chrétienne. Voilà ce qui est en question; reste à voir la preuve. La mienne est que l'éducation la plus chrétienne ne sauroit donner à l'enfant l'entendement qu'il n'a pas, ni détacher ses idées des êtres matériels, au-dessus desquels tant d'hommes ne sauroient élever les leurs. J'en ap-

---

(1) Ibid. paragraphe VII.

pelle de plus à l'expérience : j'exhorte chacun des lecteurs à consulter sa mémoire, et à se rappeler si, lorsqu'il a cru en Dieu étant enfant, il ne s'en est pas toujours fait quelque image. Quand vous lui dites, que *la Divinité n'est rien de ce qui peut tomber sous les sens*, ou son esprit troublé n'entend rien, ou il entend qu'elle n'est rien. Quand vous lui parlez d'une *intelligence infinie*, il ne sait ce que c'est qu'*intelligence*, et il sait encore moins ce que c'est qu'*infini*. Mais vous lui ferez répéter après vous les mots qu'il vous plaira de lui dire; vous lui ferez même ajouter, s'il le faut, qu'il les entend, car cela ne coûte guere; et il aime encore mieux dire qu'il les entend, que d'être grondé ou puni. Tous les anciens, sans excepter les Juifs, se sont représenté Dieu corporel; et combien de chrétiens, sur-tout de catholiques, sont encore aujourd'hui dans ce cas-là! Si vos enfans parlent comme des hommes, c'est parceque les hommes sont encore enfans. Voilà pourquoi les mysteres entassés ne content plus rien à personne; les termes en sont tout aussi faciles à prononcer que d'autres. Une des commodités du christianisme

moderne est de s'être fait un certain jargon de mots sans idées, avec lesquels on satisfait à tout hors à la raison.

Par l'examen de l'intelligence qui mène à la connoissance de Dieu, je trouve qu'il n'est pas raisonnable de croire cette connoissance (1) *toujours nécessaire au salut*. Je cite en exemple les insensés, les enfans, et je mets dans la même classe les hommes dont l'esprit n'a pas acquis assez de lumières pour comprendre l'existence de Dieu. Vous dites là-dessus : (2) *Ne soyons point surpris que l'auteur d'Emile remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu; il ne la croit pas nécessaire au salut*. Vous commencez, pour rendre ma proposition plus dure, par supprimer charitablement le mot *toujours*, qui non seulement la modifie, mais qui lui donne un autre sens, puisque, selon ma phrase, cette connoissance est ordinairement nécessaire au salut, et qu'elle ne le seroit jamais, selon la phrase que vous

---

(1) Emile, tome II, page 291 et 292 de cette édition.

(2) *Mandement*, paragraphe XI.

me prêtez. Après cette petite falsification, vous poursuivez ainsi :

« Il est clair, (*dit-il par l'organe d'un personnage chimérique*), il est clair que tel homme, parvenu jusqu'à la vieillesse sans croire en Dieu, ne sera pas pour cela privé de sa présence dans l'autre (vous avez omis le mot de *vie*), si son aveuglement n'a pas été volontaire, et je dis qu'il ne l'est pas toujours. »

Avant de transcrire ici votre remarque, permettez que je fasse la mienne. C'est que ce personnage prétendu chimérique, c'est moi-même, et non le vicaire; que ce passage, que vous avez cru être dans la profession de foi, n'y est point, mais dans le corps même du livre. Monseigneur, vous lisez bien légèrement, vous citez bien négligemment les écrits que vous flétrissez si durement : je trouve qu'un homme en place qui censure devrait mettre un peu plus d'examen dans ses jugemens. Je reprends à présent votre texte.

*Remarquez, M. T. C. F., qu'il ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de*

celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Vous affirmez ensuite (1) qu'une telle prétention est souverainement absurde. Saint Paul assure qu'entre les philosophes païens plusieurs sont parvenus par les seules forces de la raison à la connoissance du vrai Dieu; et là-dessus vous transcrivez son passage.

Monseigneur, c'est souvent un petit mal de ne pas entendre un auteur qu'on lit, mais c'en est un grand quand on le réfute, et un très grand quand on le diffame. Or vous n'avez point entendu le passage de mon livre que vous attaquez ici, de même que beaucoup d'autres. Le lecteur jugera si c'est ma faute ou la vôtre quand j'aurai mis le passage entier sous ses yeux.

« Nous tenons ( les réformés ) que  
« nul enfant mort avant l'âge de raison ne  
« sera privé du bonheur éternel. Les ca-  
« tholiques croient la même chose de tous  
« les enfans qui ont reçu le baptême ,  
« quoiqu'ils n'aient jamais entendu parler  
« de Dieu. Il y a donc des cas où l'on

---

(1) *Mandement*, paragraphe XI.

« peut être sauvé sans croire en Dieu ;  
 « et ces cas ont lieu , soit dans l'enfance ,  
 « soit dans la démence , quand l'esprit  
 « humain est incapable des opérations né-  
 « cessaires pour reconnoître la Divinité.  
 « Toute la différence que je vois ici entre  
 « vous et moi , est que vous prétendez  
 « que les enfans ont à sept ans cette capa-  
 « cité, et que je ne la leur accorde pas même  
 « à quinze. Que j'aie tort ou raison , il ne  
 « s'agit pas ici d'un article de foi , mais  
 « d'une simple observation d'histoire na-  
 « turelle.

« Par le même principe , il est clair que  
 « tel homme , parvenu jusqu'à la vieillesse  
 « sans croire en Dieu , ne sera pas pour  
 « cela privé de sa présence dans l'autre vie ,  
 « si son aveuglement n'a pas été volontaire ;  
 « et je dis qu'il ne l'est pas toujours. Vous  
 « en convenez pour les insensés qu'une  
 « maladie prive de leurs facultés spirituelles,  
 « mais non de leur qualité d'hommes , ni ,  
 « par conséquent , du droit aux bienfaits  
 « de leur créateur. Pourquoi donc n'en pas  
 « convenir aussi pour ceux qui , séques-  
 « trés de toute société dès leur enfance ,

« auroient mené une vie absolument sau-  
« vage , privés des lumieres qu'on n'acquiert  
« que dans le commerce des hommes ? car  
« il est d'une impossibilité démontrée qu'un  
« pareil sauvage pût jamais élever ses ré-  
« flexions jusqu'à la connoissance du vrai  
« Dieu. La raison nous dit qu'un homme  
« n'est punissable que pour les fautes de sa  
« volonté , et qu'une ignorance invincible  
« ne lui sauroit être imputée à crime. D'où  
« il suit que , devant la justice éternelle ,  
« tout homme qui croiroit s'il avoit les lu-  
« mieres nécessaires est réputé croire , et  
« qu'il n'y aura d'incrédulés punis que ceux  
« dont le cœur se ferme à la vérité ». *Emile*,  
t. II , p. 291 et 292 de cette édition.

Voilà mon passage entier , sur lequel  
votre erreur saute aux yeux. Elle consiste  
en ce que vous avez entendu ou fait enten-  
dre que , selon moi , il falloit avoir été in-  
struit de l'existence de Dieu pour y croire.  
Ma pensée est fort différente. Je dis qu'il  
faut avoir l'entendement développé et l'es-  
prit cultivé jusqu'à certain point pour être  
en état de comprendre les preuves de l'exis-  
tence de Dieu , et sur-tout pour les trouver

de soi-même sans en avoir jamais entendu parler. Je parle des hommes barbares ou sauvages ; vous m'alléguez des philosophes : je dis qu'il faut avoir acquis quelque philosophie pour s'élever aux notions du vrai Dieu ; vous citez saint Paul , qui reconnoit que quelques philosophes païens se sont élevés aux notions du vrai Dieu : je dis que tel homme grossier n'est pas toujours en état de se former de lui-même une idée juste de la Divinité ; vous dites que les hommes instruits sont en état de se former une idée juste de la Divinité ; et , sur cette unique preuve , mon opinion vous paroît *souverainement absurde*. Quoi ! parcequ'un docteur en droit doit savoir les lois de son pays, est-il est absurde de supposer qu'un enfant qui ne sait pas lire a pu les ignorer ?

Quand un auteur ne veut pas se répéter sans cesse , et qu'il a une fois établi clairement son sentiment sur une matière , il n'est pas tenu de rapporter toujours les mêmes preuves en raisonnant sur le même sentiment : ses écrits s'expliquent alors les uns par les autres ; et les derniers , quand il a de la méthode , supposent toujours les

premiers. Voilà ce que j'ai toujours tâché de faire, et ce que j'ai fait, sur-tout dans l'occasion dont il s'agit.

Vous supposez, ainsi que ceux qui traitent de ces matieres; que l'homme apporte avec lui sa raison toute formée, et qu'il ne s'agit que de la mettre en œuvre. Or cela n'est pas vrai; car l'une des acquisitions de l'homme, et même des plus lentes, est la raison. L'homme apprend à voir des yeux de l'esprit ainsi que des yeux du corps: mais le premier apprentissage est bien plus long que l'autre, parceque les rapports des objets intellectuels, ne se mesurant pas comme l'étendue, ne se trouvent que par estimation, et que nos premiers besoins, nos besoins physiques, ne nous rendent pas l'examen de ces mêmes objets si intéressant. Il faut apprendre à voir deux objets à la fois, il faut apprendre à les comparer entre eux, il faut apprendre à comparer les objets en grand nombre, à remonter par degrés aux causes, à les suivre dans leurs effets; il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquérir des idées de convenance, de proportion, d'harmonie et d'or-

dre. L'homme qui , privé du secours de ses semblables et sans cesse occupé de pourvoir à ses besoins , est réduit en toute chose à la seule marche de ses propres idées , fait un progrès bien lent de ce côté-là ; il vieillit et meurt avant d'être sorti de l'enfance de la raison. Pouvez-vous croire de bonne foi que d'un million d'hommes élevés de cette manière , il y en eût un seul qui vînt à penser à Dieu ?

L'ordre de l'univers , tout admirable qu'il est , ne frappe pas également tous les yeux. Le peuple y fait peu d'attention , manquant des connoissances qui rendent cet ordre sensible et n'ayant point appris à réfléchir sur ce qu'il apperçoit. Ce n'est ni endurcissement ni mauvaise volonté ; c'est ignorance , engourdissement d'esprit. La moindre méditation fatigue ces gens-là , comme le moindre travail des bras fatigue un homme de cabinet. Ils ont oui parler des œuvres de Dieu et des merveilles de la nature. Ils répètent les mêmes mots sans y joindre les mêmes idées , et ils sont peu touchés de tout ce qui peut élever le sage à son créateur. Or , si parmi nous le peuple , à portée

de tant d'instructions, est encore si stupide, que seront ces pauvres gens abandonnés à eux-mêmes dès leur enfance, et qui n'ont jamais rien appris d'autrui? Croyez-vous qu'un Cafre ou un Lappon philosophe beaucoup sur la marche du monde et sur la génération des choses? Encore les Lapons et les Cafres, vivant en corps de nations, ont-ils des multitudes d'idées acquises et communiquées, à l'aide desquelles ils acquièrent quelques notions grossières d'une divinité; ils ont, en quelque façon, leur catéchisme: mais l'homme sauvage errant seul dans les bois n'en a point du tout. Cet homme n'existe pas, direz-vous; soit: mais il peut exister par supposition. Il existe certainement des hommes qui n'ont jamais eu d'entretien philosophique en leur vie, et dont tout le temps se consume à chercher leur nourriture, la dévorer, et dormir. Que ferons-nous de ces hommes-là, des Eskimaux, par exemple? en ferons-nous des théologiens?

Mon sentiment est donc que l'esprit de l'homme, sans progrès, sans instruction, sans culture, et tel qu'il sort des mains de

la nature, n'est pas en état de s'élever de lui-même aux sublimes notions de la Divinité; mais que ces notions se présentent à nous à mesure que notre esprit se cultive; qu'aux yeux de tout homme qui a pensé, qui a réfléchi, Dieu se manifeste dans ses ouvrages; qu'il se révèle aux gens éclairés dans le spectacle de la nature; qu'il faut, quand on a les yeux ouverts, les fermer pour ne l'y pas voir; que tout philosophe athée est un raisonneur de mauvaise foi ou que son orgueil aveugle: mais qu'aussi tel homme stupide et grossier, quoique simple et vrai, tel esprit sans erreur et sans vice, peut, par une ignorance involontaire, ne pas remonter à l'auteur de son être, et ne pas concevoir ce que c'est que Dieu, sans que cette ignorance le rende punissable d'un défaut auquel son cœur n'a point consenti. Celui-ci n'est pas éclairé, et l'autre refuse de l'être: cela me paroît fort différent.

Appliquez à ce sentiment votre passage de saint Paul; et vous verrez qu'au lieu de le combattre, il le favorise; vous verrez que ce passage tombe uniquement sur ces

sages prétendus à qui *ce qui peut être connu de Dieu a été manifesté*, à qui *la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde a rendu visible ce qui est invisible en Dieu*, mais qui, *ne l'ayant point glorifié et ne lui ayant point rendu graces*, se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, et, ainsi demeurés sans excuse, en se disant sages, sont devenus fous. La raison sur laquelle l'apôtre reproche aux philosophes de n'avoir pas glorifié le vrai Dieu n'étant point applicable à ma supposition, forme une induction toute en ma faveur; elle confirme ce que j'ai dit moi-même, que tout (1) *philosophe qui ne croit pas à tort, parcequ'il use mal de la raison qu'il a cultivée, et qu'il est en état d'entendre les vérités qu'il rejette*: elle montre enfin, par le passage même, que vous ne m'avez point entendu; et, quand vous m'imputez d'avoir dit ce que je n'ai ni dit ni pensé, savoir que l'on ne croit en Dieu que sur l'autorité d'autrui (2), vous avez tellement tort, qu'au

---

(1) Emile, tome II, page 250 de cette édition.

(2) M. de Beaumont ne dit pas cela en propres

contraire je n'ai fait que distinguer les cas où l'on peut connoître Dieu par soi-même, et les cas où l'on ne le peut que par le secours d'autrui.

Au reste, quand vous auriez raison dans cette critique, quand vous auriez solidement réfuté mon opinion, il ne s'ensuivroit pas de cela seul qu'elle fût souverainement absurde, comme il vous plaît de la qualifier : on peut se tromper sans tomber dans l'extravagance, et toute erreur n'est pas une absurdité. Mon respect pour vous me rendra moins prodigue d'épithetes, et ce ne sera pas ma faute si le lecteur trouve à les placer.

Toujours, avec l'arrangement de censurer sans entendre, vous passez d'une imputation grave et fautive à une autre qui l'est encore plus ; et après m'avoir injustement accusé de nier l'évidence de la Divinité,

---

termes ; mais c'est le seul sens raisonnable qu'on puisse donner à son texte, appuyé du passage de saint Paul ; et je ne puis répondre qu'à ce que j'entends. (Voyez son *Mandement*, paragraphe XI.)

VOUS

vous m'accusez plus injustement d'en avoir révoqué l'unité en doute. Vous faites plus : vous prenez la peine d'entrer là-dessus en discussion , contre votre ordinaire ; et le seul endroit de votre mandement où vous ayez raison , est celui où vous réfutez une extravagance que je n'ai pas dite.

Voici le passage que vous attaquez , ou plutôt votre passage où vous rapportez le mien ; car il faut que le lecteur me voie entre vos mains.

« (1) Je sais (*fait-il dire au personnage*  
 « *supposé qui lui sert d'organe*), je sais que  
 « le monde est gouverné par une volonté  
 « puissante et sage ; je le vois , ou plutôt  
 « je le sens , et cela m'importe à savoir :  
 « mais ce même monde est-il éternel , ou  
 « créé ? Y a-t-il un principe unique des  
 « choses ? y en a-t-il deux ou plusieurs ? et  
 « quelle est leur nature ? Je n'en sais rien.  
 « Et que m'importe ? . . . . . (2) Je renonce  
 « à des questions oiseuses , qui peuvent in-

(1) *Mandement* , paragraphe XIII.

(2) Ces points indiquent une lacune de deux lignes par lesquelles le passage est tempéré , et

« quiétez mon amour-propre, mais qui sont  
« inutiles à ma conduite et supérieures à  
« ma raison ».

J'observe, en passant, que voici la seconde-fois que vous qualifiez le prêtre savoyard de personnage chimérique ou supposé. Comment êtes-vous instruit de cela, je vous supplie ? J'ai affirmé ce que je savois ; vous niez ce que vous ne savez pas : qui des deux est le téméraire ? On sait, j'en conviens, qu'il y a peu de prêtres qui croient en Dieu ; mais encore n'est-il pas prouvé qu'il n'y en ait point du tout. Je reprends votre texte.

(1) *Que veut donc dire cet auteur téméraire ? . . . . . L'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse et supérieure à sa raison ; comme si la multiplicité des dieux n'étoit pas la plus grande des absurdités ! « La pluralité des dieux », dit énergiquement Tertullien, « est une nullité de Dieu ». Admettre un Dieu, c'est admettre un être suprême et in-*

---

que M. de Beaumont n'a pas voulu transcrire. Voyez Emile, tome III, page 54 de cette édition.

(1) *Mandement*, paragraphe XIII.

*dépendant auquel tous les autres êtres soient subordonnés (1). Il implique donc qu'il y ait plusieurs dieux.*

Mais qui est-ce qui dit qu'il y a plusieurs dieux ? Ah ! monseigneur, vous voudriez bien que j'eusse dit de pareilles folies ; vous n'auriez sûrement pas pris la peine de faire un mandement contre moi.

Je ne sais ni pourquoi ni comment ce qui est est, et bien d'autres qui se piquent de le dire ne le savent pas mieux que moi ; mais je vois qu'il n'y a qu'une première cause motrice, puisque tout concourt sensiblement aux mêmes fins. Je reconnois donc une volonté unique et suprême qui dirige tout, et une puissance unique et suprême qui exécute tout. J'attribue cette puissance et cette volonté au même être, à cause de leur parfait accord, qui se conçoit mieux dans un que dans deux, et parcequ'il ne faut pas sans raison multiplier les êtres :

---

(1) Tertullien fait ici un sophisme très familier aux peres de l'église : il définit le mot *Dieu* selon les chrétiens, et puis il accuse les païens de contradiction, parceque, contre sa définition, ils ad-

car le mal même que nous voyons n'est point un mal absolu , et, loin de combattre directement le bien , il concourt avec lui à l'harmonie universelle.

Mais ce par quoi les choses sont se distingue très nettement sous deux idées ; savoir , la chose qui fait , et la chose qui est faite : même ces deux idées ne se réunissent pas dans le même être sans quelque effort d'esprit , et l'on ne conçoit guere une chose qui agit sans en supposer une autre sur laquelle elle agit. De plus il est certain que nous avons l'idée de deux substances distinctes ; savoir , l'esprit et la matière , ce qui pense et ce qui est étendu ; et ces deux idées se conçoivent très bien l'une sans l'autre.

Il y a donc deux manieres de concevoir l'origine des choses : savoir ; ou dans deux causes diverses, l'une vive et l'autre morte, l'une motrice et l'autre mue , l'une active

---

mettent plusieurs dieux. Ce n'étoit pas la peine de m'imputer une erreur que je n'ai pas commise , uniquement pour citer si hors de propos un sophisme de Tertullien.

et l'autre passive, l'une efficiente et l'autre instrumentale ; ou dans une cause unique, qui tire d'elle seule tout ce qui est et tout ce qui se fait. Chacun de ces deux sentimens, débattus par les métaphysiciens depuis tant de siècles, n'en est pas devenu plus croyable à la raison humaine : et si l'existence éternelle et nécessaire de la matière a pour nous ses difficultés, sa création n'en a pas de moindres, puisque tant d'hommes et de philosophes, qui dans tous les temps ont médité sur ce sujet, ont tous unanimement rejeté la possibilité de la création, excepté peut-être un très petit nombre qui paroissent avoir sincèrement soumis leur raison à l'autorité ; sincérité que les motifs de leur intérêt, de leur sûreté, de leur repos, rendent fort suspecte, et dont il sera toujours impossible de s'assurer tant que l'on risquera quelque chose à parler vrai.

Supposé qu'il y ait un principe éternel et unique des choses, ce principe, étant simple dans son essence, n'est pas composé de matière et d'esprit, mais il est matière ou esprit seulement. Sur les raisons dédui-

tes par le vicaire , il ne sauroit concevoir que ce principe soit matiere ; et , s'il est esprit , il ne sauroit concevoir que par lui la matiere ait reçu l'être , car il faudroit pour cela concevoir la création. Or l'idée de création , l'idée sous laquelle on conçoit que par un simple acte de volonté rien devient quelque chose , est , de toutes les idées qui ne sont pas clairement contradictoires , la moins compréhensible à l'esprit humain.

Arrêté des deux côtés par ces difficultés , le bon prêtre demeure indécis , et ne se tourmente point d'un doute de pure speculation , qui n'influe en aucune maniere sur ses devoirs en ce monde ; car enfin que m'importe d'expliquer l'origine des êtres , pourvu que je sache comment ils subsistent , quelle place j'y dois remplir , et en vertu de quoi cette obligation m'est imposée ?

Mais supposer deux principes (1) des choses , supposition que pourtant le vicaire

---

(1) Celui qui ne connoît que deux substances ne peut non plus imaginer que deux principes ; et le terme *ou plusieurs* , ajouté dans l'endroit cité , n'est là qu'une espece d'explétif , servant tout au plus à faire entendre que le nombre de ces princi-

ne fait point , ce n'est pas pour cela supposer deux dieux ; à moins que , comme les manichéens , on ne suppose aussi ces principes tous deux actifs : doctrine absolument contraire à celle du vicaire , qui très positivement n'admet qu'une intelligence première , qu'un seul principe actif , et par conséquent qu'un seul Dieu.

J'avoue bien que la création du monde étant clairement énoncée dans nos traductions de la Genese , la rejeter positivement seroit à cet égard rejeter l'autorité , sinon des livres sacrés , au moins des traductions qu'on nous en donne : et c'est aussi ce qui tient le vicaire dans un doute qu'il n'auroit peut-être pas sans cette autorité ; car d'ailleurs la coexistence des deux principes (1) semble expliquer mieux la consti-

---

pes n'importe pas plus à connoître que leur nature.

(1) Il est bon de remarquer que cette question de l'éternité de la matiere , qui effarouche si fort nos théologiens , effarouchoit assez peu les peres de l'église , moins éloignés des sentimens de Platon. Sans parler de Justin martyr , d'Origene , et d'autres , Clément Alexandrin prend si bien l'af-

tution de l'univers, et lever des difficultés qu'on a peine à résoudre sans elle, comme entre autres celle de l'origine du mal. De plus il faudroit entendre parfaitement l'hébreu, et même avoir été contemporain de Moïse, pour savoir certainement quel sens il a donné au mot qu'on nous rend par le mot *créa*. Ce terme est trop philosophique pour avoir eu dans son origine l'acception connue et populaire que nous lui donnons maintenant sur la foi de nos docteurs. Rien n'est moins rare que des mots dont le sens change par trait de temps, et qui font attribuer aux anciens auteurs qui s'en sont servis des idées qu'ils n'ont point eues. Le mot hébreu qu'on a traduit par *créer*, *faire quelque chose de rien*, signifie plutôt *faire*, *produire quelque chose avec*

---

firmative dans ses Hypotyposes, que Photius veut à cause de cela que ce livre ait été falsifié. Mais le même sentiment paroît encore dans les Stromates, où Clément rapporte celui d'Héraclite sans l'improver. Ce pere, livre V, tâche à la vérité d'établir un seul principe, mais c'est parcequ'il refuse ce nom à la matiere, même en admettant son éternité.

*magnificence*. Rivet prétend même que ce mot hébreu *bara*, ni le mot grec qui lui répond, ni même le mot latin *creare*, ne peuvent se restreindre à cette signification particulière de *produire quelque chose de rien* : il est si certain du moins que le mot latin se prend dans un autre sens, que Lucrece, qui nie formellement la possibilité de toute création, ne laisse pas d'employer souvent le même terme pour exprimer la formation de l'univers et de ses parties. Enfin M. Beausobre a prouvé (1) que la notion de la création ne se trouve point dans l'ancienne théologie judaïque ; et vous êtes trop instruit, monseigneur, pour ignorer que beaucoup d'hommes pleins de respect pour nos livres sacrés n'ont cependant point reconnu dans le récit de Moïse l'absolue création de l'univers. Ainsi le vicaire, à qui le despotisme des théologiens n'en impose pas, peut très bien, sans en être moins orthodoxe, douter s'il y a deux principes éternels des choses, ou s'il n'y en a qu'un. C'est un débat purement grammatical ou philo-

---

(1) Hist. du Manichéisme, tome II.

sophique où la révélation n'entre pour rien.

Quoi qu'il en soit , ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre nous ; et , sans soutenir les sentimens du vicaire , je n'ai rien à faire ici qu'à montrer vos torts.

Or vous avez tort d'avancer que l'unité de Dieu me paroît une question oiseuse et supérieure à la raison , puisque , dans l'écrit que vous censurez , cette unité est établie et soutenue par le raisonnement : et vous avez tort de vous étayer d'un passage de Tertullien pour conclure contre moi qu'il implique qu'il y ait plusieurs dieux ; car , sans avoir besoin de Tertullien , je conclus aussi de mon côté qu'il implique qu'il y ait plusieurs dieux.

Vous avez tort de me qualifier pour cela d'auteur téméraire , puisqu'où il n'y a point d'assertion il n'y a point de témérité. On ne peut concevoir qu'un auteur soit un téméraire , uniquement pour être moins hardi que vous.

Enfin vous avez tort de croire avoir bien justifié les dogmes particuliers qui donnent à Dieu les passions humaines , et qui , loin

d'éclaircir les notions du grand Etre , les embrouillent et les avilissent, en m'accusant faussement d'embrouiller et d'avilir moi-même ces notions , d'attaquer directement l'essence divine, que je n'ai point attaquée, et de révoquer en doute son unité, que je n'ai point révoquée en doute. Si je l'avois fait , que s'ensuivroit il? Récriminer n'est pas se justifier : mais celui qui, pour toute défense , ne sait que récriminer à faux , a bien l'air d'être seul coupable.

La contradiction que vous me reprochez dans le même lieu est tout aussi bien fondée que la précédente accusation. *Il ne sait, dites-vous, quelle est la nature de Dieu, et bientôt après il reconnoît que cet Etre suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté et de bonté : n'est-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine?*

Voici , monseigneur , là-dessus ce que j'ai à vous dire :

« Dieu est intelligent ; mais comment  
« l'est-il ? L'homme est intelligent quand  
« il raisonne , et la suprême intelligence  
« n'a pas besoin de raisonner ; il n'y a pour

« elle ni prémisses, ni conséquences, il  
« n'y a pas même de proposition ; elle est  
« purement intuitive, elle voit également  
« tout ce qui est et tout ce qui peut être ;  
« toutes les vérités ne sont pour elle qu'une  
« seule idée, comme tous les lieux un seul  
« point et tous les temps un seul moment.  
« La puissance humaine agit par des moyens ;  
« la puissance divine agit par elle-même :  
« Dieu peut parcequ'il veut, sa volonté fait  
« son pouvoir. Dieu est bon, rien n'est plus  
« manifeste ; mais la bonté dans l'homme  
« est l'amour de ses semblables, et la bonté  
« de Dieu est l'amour de l'ordre, car c'est  
« par l'ordre qu'il maintient ce qui existe  
« et lie chaque partie avec le tout. Dieu est  
« juste, j'en suis convaincu, c'est une suite  
« de sa bonté ; l'injustice des hommes est  
« leur œuvre et non pas la sienne ; le dés-  
« ordre moral, qui dépose contre la Provi-  
« dence aux yeux des philosophes, ne fait que  
« la démontrer aux miens. Mais la justice de  
« l'homme est de rendre à chacun ce qui lui  
« appartient, et la justice de Dieu de demander  
« compte à chacun de ce qu'il lui a donné.

« Que si je viens à découvrir successive-

« ment ces attributs dont je n'ai nulle idée  
« absolue , c'est par des conséquences for-  
« cées , c'est par le bon usage de ma raison :  
« mais je les affirme sans les comprendre ,  
« et dans le fond c'est n'affirmer rien. J'ai  
« beau me dire, Dieu est ainsi, je le sens, je  
« me le prouve : je n'en conçois pas mieux  
« comment Dieu peut être ainsi.

« Enfin plus je m'efforce de contempler  
« son essence infinie , moins je la conçois :  
« mais elle est, cela me suffit ; moins je la  
« conçois , plus je l'adore. Je m'humilie et  
« lui dis : Être des êtres , je suis parce que  
« tu es ; c'est m'élever à ma source que  
« de te méditer sans cesse ; le plus digne  
« usage de ma raison est de s'anéantir de-  
« vant toi ; c'est mon ravissement d'esprit ,  
« c'est le charme de ma faiblesse, de me sen-  
« tir accablé de ta grandeur. »

Voilà ma réponse , et je la crois pé-  
remptoire. Faut-il vous dire à présent où  
je l'ai prise ? je l'ai tirée mot à mot de  
l'endroit même que vous accusez de con-  
tradiction (1). Vous en usez comme tous  
mes adversaires, qui, pour me réfuter, ne font

---

(1) Emile , t. III , p. 81 , 82 et 83 de cette édition.

qu'écrire les objections que je me suis faites , et supprimer mes solutions. La réponse est déjà toute prête; c'est l'ouvrage qu'ils ont réfuté:

Nous avançons , monseigneur , vers les discussions les plus importantes.

Après avoir attaqué mon système et mon livre , vous attaquez aussi ma religion ; et parceque le vicaire catholique fait des objections contre son église , vous cherchez à me faire passer pour ennemi de la mienne : comme si proposer des difficultés sur un sentiment , c'étoit y renoncer ; comme si toute connoissance humaine n'avoit pas les siennes ; comme si la géométrie elle-même n'en avoit pas , ou que les géomètres se fissent une loi de les taire pour ne pas nuire à la certitude de leur art!

La réponse que j'ai d'avance à vous faire est de vous déclarer avec ma franchise ordinaire mes sentimens en matière de religion tels que je les ai professés dans tous mes écrits , et tels qu'ils ont toujours été dans ma bouche et dans mon cœur. Je vous dirai de plus pourquoi j'ai publié la profession de foi du vicaire , et pourquoi , malgré tant de clameurs , je la tiendrai toujours

pour l'écrire le meilleur et le plus utile dans le siècle où je l'ai publiée. Les bûchers ni les décrets ne me feront point changer de langage ; les théologiens , en m'ordonnant d'être humble, ne me feront point être faux ; et les philosophes, en me taxant d'hypocrisie, ne me feront point professer l'incrédulité. Je dirai ma religion , parceque j'en ai une ; et je la dirai hautement , parceque j'ai le courage de la dire, et qu'il seroit à désirer pour le bien des hommes que ce fût celle du genre humain.

— Monseigneur , je suis chrétien , et sincèrement chrétien , selon la doctrine de l'évangile. Je suis chrétien , non comme un disciple des prêtres , mais comme un disciple de Jésus-Christ. Mon maître a peu subtilisé sur le dogme et beaucoup insisté sur les devoirs : il prescrivait moins d'articles de foi que de bonnes œuvres ; il n'ordonnoit de croire que ce qui étoit nécessaire pour être bon ; quand il résuinoit la loi et les prophètes , c'étoit bien plus dans des actes de vertu que dans des formules de croyance (1) ; et il m'a dit par lui-même , et

---

(1) Matth. VII, 12.

par ses apôtres, que celui qui aime son frere a accompli la loi. (1)

Moi de mon côté, très convaincu des vérités essentielles au christianisme, lesquelles servent de fondement à toute bonne morale, cherchant au surplus à nourrir mon cœur de l'esprit de l'évangile sans tourmenter ma raison de ce qui m'y paroît obscur, enfin persuadé que quiconque aime Dieu par-dessus toutes choses et son prochain comme soi-même est un vrai chrétien, je m'efforce de l'être, laissant à part toutes ces subtilités de doctrine, tous ces importans galimatias dont les pharisiens embrouillent nos devoirs et offusquent notre foi, et mettant avec saint Paul la foi même au-dessous de la charité. (2)

Heureux d'être né dans la religion la plus raisonnable et la plus sainte qui soit sur la terre, je reste inviolablement attaché au culte de mes peres : comme eux je prends l'écriture et la raison pour les uniques regles de ma croyance ; comme eux je refuse

(1) Galat. V, 14.

(2) I. Cor. XIII, 2, 13.

l'autorité des hommes, et n'entends me soumettre à leurs formules qu'autant que j'en apperçois la vérité ; comme eux j'en réunis de cœur avec les vrais serviteurs de Jésus-Christ et les vrais adorateurs de Dieu pour lui offrir dans la communion des fideles les hommages de son église. Il m'est consolant et doux d'être compté parmi ses membres , de participer au culte public qu'ils rendent à la Divinité, et de me dire au milieu d'eux : Je suis avec mes freres.

Pénétré de reconnoissance pour le digne pasteur (1) qui , résistant au torrent de l'exemple, et jugeant dans la vérité, n'a point exclus de l'église un défenseur de la cause de Dieu , je conserverai toute ma vie un tendre souvenir de sa charité vraiment chrétienne. Je me ferai toujours une gloire d'être compté dans son troupeau , et j'espere n'en point scandaliser les membres ni par mes sentimens ni par ma conduite. Mais lorsque d'injustes prêtres , s'arrogeant des droits qu'ils n'ont pas , voudront se faire les ar-

---

(1) Voyez les Lettres écrites de la Montagne , lettre deuxième , note de la page 74.

bitres de ma croyance , et viendront me dire arrogamment , Rétractez-vous , déguisez-vous , expliquez ceci , désavouez cela ; leurs auteurs ne m'en imposeront point ; ils ne me feront point mentir pour être orthodoxe , ni dire pour leur plaire ce que je ne pense pas. Que si ma véracité les offense , et qu'ils veuillent me retrancher de l'église , je craindrai peu cette menace dont l'exécution n'est pas en leur pouvoir. Ils ne m'empêcheront pas d'être uni de cœur avec les fideles ; ils ne m'ôteront pas du rang des élus si j'y suis inscrit. Ils peuvent m'en ôter les consolations dans cette vie , mais non l'espoir dans celle qui doit la suivre ; et c'est là que mon vœu le plus ardent et le plus sincere est d'avoir Jésus-Christ même pour arbitre et pour juge entre eux et moi.

Tels sont , monseigneur , mes vrais sentimens , que je ne donne pour regle à personne , mais que je déclare être les miens , et qui resteront tels tant qu'il plaira , non aux hommes , mais à Dieu , seul maître de changer mon cœur et ma raison : car aussi long-temps que je serai ce que je suis et

que je penserai comme je pense , je parlerai comme je parle : bien différent , je l'avoue , de vos chrétiens en effigie , toujours prêts à croire ce qu'il faut croire ou à dire ce qu'il faut dire pour leur intérêt ou pour leur repos , et toujours sûrs d'être assez bons chrétiens pourvu qu'on ne brûle pas leurs livres et qu'ils ne soient pas décrétés. Ils vivent en gens persuadés que non seulement il faut confesser tel et tel article , mais que cela suffit pour aller en paradis : et moi je pense au contraire que l'essentiel de la religion consiste en pratique ; que non seulement il faut être homme de bien , miséricordieux , humain , charitable , mais que quiconque est vraiment tel en croit assez pour être sauvé. J'avoue au reste que leur doctrine est plus commode que la mienne , et qu'il en coûte bien moins de se mettre au nombre des fideles par des opinions que par des vertus.

Que si j'ai dû garder ces sentimens pour moi seul , comme ils ne cessent de le dire ; si , lorsque j'ai eu le courage de les publier et de me nommer , j'ai attaqué les lois et troublé l'ordre public , c'est ce que j'exami-

nerai tout-à-l'heure. Mais qu'il me soit permis auparavant de vous supplier, monseigneur, vous et tous ceux qui liront cet écrit, d'ajouter quelque foi aux déclarations d'un ami de la vérité, et de ne pas imiter ceux qui, sans preuve, sans vraisemblance, et sur le seul témoignage de leur propre cœur, m'accusent d'athéisme et d'irréligion contre des protestations si positives, et que rien de ma part n'a jamais démenties. Je n'ai pas trop, ce me semble, l'air d'un homme qui se déguise, et il n'est pas aisé de voir quel intérêt j'aurois à me déguiser ainsi. L'on doit présumer que celui qui s'exprime si librement sur ce qu'il ne croit pas, est sincère en ce qu'il dit croire ; et quand ses discours, sa conduite et ses écrits sont toujours d'accord sur ce point, quiconque ose affirmer qu'il ment, et n'est pas un Dieu, ment infailliblement lui-même.

Je n'ai pas toujours eu le bonheur de vivre seul ; j'ai fréquenté des hommes de toute espèce ; j'ai vu des gens de tous les partis, des croyans de toutes les sectes, des esprits forts de tous les sys-

têmes : j'ai vu des grands , des petits , des libertins , des philosophes : j'ai eu des amis sûrs et d'autres qui l'étoient moins : j'ai été environné d'espions , de malveillans , et le monde est plein de gens qui me haïssent à cause du mal qu'ils m'ont fait. Je les adjure tous , quels qu'ils puissent être , de déclarer au public ce qu'ils savent de ma croyance en matiere de religion ; si , dans le commerce le plus suivi , si , dans la plus étroite familiarité , si , dans la gaieté des repas , si , dans les confidences du tête-à-tête , ils m'ont jamais trouvé différent de moi-même ; si , lorsqu'ils ont voulu disputer ou plaisanter , leurs argumens ou leurs raileries m'ont un moment ébranlé ; si ils m'ont surpris à varier dans mes sentimens ; si dans le secret de mon cœur ils en ont pénétré que je cachois au public ; si , dans quelque temps que ce soit , ils ont trouvé en moi une ombre de fausseté ou d'hypocrisie , qu'ils le disent , qu'ils révelent tout , qu'ils me dévoilent : j'y consens , je les en prie , je les dispense du secret de l'amitié ; qu'ils disent hautement , non ce qu'ils voudroient que je fusse , mais ce qu'ils savent que je

suis : qu'ils me jugent selon leur conscience ; je leur confie mon honneur sans crainte , et je promets de ne les point récuser.

Que ceux qui m'accusent d'être sans religion parcequ'ils ne conçoivent pas qu'on en puisse avoir une , s'accordent au moins s'ils peuvent entre eux. Les uns ne trouvent dans mes livres qu'un système d'athéisme ; les autres disent que je rends gloire à Dieu dans mes livres sans y croire au fond de mon cœur. Ils taxent mes écrits d'impiété et mes sentimens d'hypocrisie. Mais si je prêche en public l'athéisme , je ne suis donc pas un hypocrite , et , si j'affecte une foi que je n'ai point , je n'enseigne donc pas l'impiété. En entassant des imputations contradictoires la calomnie se découvre elle-même : mais la malignité est aveugle et la passion ne raisonne pas.

Je n'ai pas , il est vrai , cette foi dont j'entends se vanter tant de gens d'une probité si médiocre , cette foi robuste qui ne doute jamais de rien , qui croit sans façon tout ce qu'on lui présente à croire , et qui met à part ou dissimule les objections qu'elle ne sait pas résoudre. Je n'ai

pas le bonheur de voir dans la révélation l'évidence qu'ils y trouvent ; et si je me détermine pour elle, c'est parceque mon cœur m'y porte, qu'elle n'a rien que de consolant pour moi, et qu'à la rejeter les difficultés ne sont pas moindres ; mais ce n'est pas parceque je la vois démontrée, car très sûrement elle ne l'est pas à mes yeux. Je ne suis pas même assez instruit, à beaucoup près, pour qu'une démonstration qui demande un si profond savoir soit jamais à ma portée. N'est-il pas plaisant que moi, qui propose ouvertement mes objections et mes doutes, je sois l'hypocrite, et que tous ces gens si décidés, qui disent sans cesse croire fermement ceci et cela, que ces gens, si sûrs de tout sans avoir pourtant de meilleures preuves que les miennes, que ces gens enfin dont la plupart ne sont guere plus savans que moi, et qui, sans lever mes difficultés, me reprochent de les avoir proposées, soient les gens de bonne foi ?

Pourquoi serois-je un hypocrite ? et que gagnerois-je à l'être ? J'ai attaqué tous les intérêts particuliers, j'ai suscité contre moi

tous les partis , je n'ai soutenu que la cause de Dieu et de l'humanité : et qui est-ce qui s'en soucie ? Ce que j'en ai dit n'a pas même fait la moindre sensation et pas une ame ne m'en a su gré. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme , les dévots ne m'auroient pas fait pis , et d'autres ennemis non moins dangereux ne me porteroient point leurs coups en secret. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme , les uns m'eussent attaqué avec plus de réserve , en me voyant défendu par les autres et disposé moi-même à la vengeance : mais un homme qui craint Dieu n'est guere à craindre ; son parti n'est pas redoutable , il est seul ou à-peu-près , et l'on est sûr de pouvoir lui faire beaucoup de mal avant qu'il songe à le rendre. Si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme , en me séparant ainsi de l'église j'aurois ôté tout d'un coup à ses ministres le moyen de me harceler sans cesse et de me faire endurer toutes leurs petites tyrannies , je n'aurois point essuyé tant d'ineptes censures ; et , au lieu de me blâmer si aigrement d'avoir écrit , il eût fallu me réfuter , ce qui n'est pas

tout-à-fait si facile. Enfin, si je me fusse ouvertement déclaré pour l'athéisme, on eût d'abord un peu clabaudé, mais on m'eût bientôt laissé en paix comme tous les autres; le peuple du Seigneur n'eût point pris inspection sur moi, chacun n'eût point cru me faire grace en ne me traitant pas en excommunié, et j'eusse été quitte à quitte avec tout le monde; les saintes en Israël ne m'auroient point écrit des lettres anonymes, et leur charité ne se fût point exhalée en dévotes injures; elles n'eussent point pris la peine de m'assurer humblement que j'étois un scélérat, un monstre exécrationnable, et que le monde eût été trop heureux si quelque bonne ame eût pris le soin de m'étouffer au berceau: d'honnêtes gens, de leur côté, me regardant alors comme un réprouvé, ne se tourmenteroient et ne me tourmenteroient point pour me ramener dans la bonne voie; ils ne me tiraileroient pas à droite et à gauche, ils ne m'étoufferoient pas sous le poids de leurs sermons, ils ne me forceroient pas de bénir leur zèle en maudissant leur importunité, et de sen-

tir avec reconnoissance qu'ils sont appelés à me faire périr d'ennui.

Monseigneur, si je suis un hypocrite, je suis un fou, puisque, pour ce que je demande aux hommes, c'est une grande folie de se mettre en frais de fausseté. Si je suis un hypocrite, je suis un sot; car il faut l'être beaucoup pour ne pas voir que le chemin que j'ai pris ne mene qu'à des malheurs dans cette vie, et que, quand j'y pourrois trouver quelque avantage, je n'en puis profiter sans me démentir. Il est vrai que j'y suis à temps encore: je n'ai qu'à vouloir un moment tromper les hommes, et je mets à mes pieds tous mes ennemis. Je n'ai point encore atteint la vieillesse; je puis avoir long-temps à souffrir; je puis voir changer derechef le public sur mon compte: mais si jamais j'arrive aux honneurs et à la fortune, par quelque route que j'y parvienne, alors je serai un hypocrite, cela est sûr.

La gloire de l'ami de la vérité n'est point attachée à telle opinion plutôt qu'à telle autre: quoi qu'il dise, pourvu qu'il le pense,

il tend à son but. Celui qui n'a d'autre intérêt que d'être vrai n'est point tenté de mentir, et il n'y a nul homme sensé qui ne préfère le moyen le plus simple quand il est aussi le plus sûr. Mes ennemis auront beau faire avec leurs injures, ils ne m'ôteront point l'honneur d'être un homme véridique en toute chose, d'être le seul auteur de mon siècle et de beaucoup d'autres qui ait écrit de bonne foi, et qui n'ait dit que ce qu'il a cru : ils pourront un moment souiller ma réputation à force de rumeurs et de calomnies, mais elle en triomphera tôt ou tard ; car , tandis qu'ils varieront dans leurs imputations ridicules , je resterai toujours le même , et , sans autre art que ma franchise, j'ai de quoi les désoler toujours.

Mais cette franchise est déplacée avec le public ! Mais toute vérité n'est pas bonne à dire ! Mais, bien que tous les gens sensés pensent comme vous, il n'est pas bon que le vulgaire pense ainsi ! Voilà ce qu'on me crie de toutes parts ; voilà peut-être ce que vous me diriez vous-même si nous étions tête-à-tête dans votre cabinet. Tels sont les hommes : ils changent de langage comme d'habit ;

ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre; en habit de parade ils ne savent plus que mentir; non seulement ils sont trompeurs et fourbes à la face du genre humain, mais ils n'ont pas honte de punir contre leur conscience quiconque ose n'être pas fourbe et trompeur public comme eux. Mais ce principe est-il bien vrai que toute vérité n'est pas bonne à dire? Quand il le seroit, s'ensuivroit-il que nulle erreur ne fût bonne à détruire? et toutes les folies des hommes sont-elles si saintes qu'il n'y en ait aucune qu'on ne doive respecter? Voilà ce qu'il conviendrait d'examiner avant de me donner pour loi une maxime suspecte et vague, qui, fût-elle vraie en elle-même, peut pécher par son application.

J'ai grande envie, monseigneur, de prendre ici ma méthode ordinaire, et de donner l'histoire de mes idées pour toute réponse à mes accusateurs. Je crois ne pouvoir mieux justifier tout ce que j'ai osé dire, qu'en disant encore tout ce que j'ai pensé.

Sitôt que je fus en état d'observer les hommes, je les regardois faire, et je les écoutois parler; puis, voyant que leurs actions ne

ressembloient point à leurs discours, je cherchai la raison de cette dissemblance, et je trouvai qu'être et paroître étant pour eux deux choses aussi différentes qu'agir et parler, cette deuxième différence étoit la cause de l'autre, et avoit elle-même une cause qui me restoit à chercher.

Je la trouvai dans notre ordre social, qui, de tout point contraire à la nature que rien ne détruit, la tyrannise sans cesse, et lui fait sans cesse réclamer ses droits. Je suivis cette contradiction dans ses conséquences, et je vis qu'elle expliquoit seule tous les vices des hommes et tous les maux de la société. D'où je conclus qu'il n'étoit pas nécessaire de supposer l'homme méchant par sa nature, lorsqu'on pouvoit marquer l'origine et le progrès de sa méchanceté. Ces réflexions me conduisirent à de nouvelles recherches sur l'esprit humain considéré dans l'état civil; et je trouvai qu'alors le développement des lumières et des vices se faisoit toujours en même raison, non dans les individus, mais dans les peuples: distinction que j'ai toujours soigneusement faite,

et qu'aucun de ceux qui m'ont attaqué n'a jamais pu concevoir.

J'ai cherché la vérité dans les livres; je n'y ai trouvé que le mensonge et l'erreur. J'ai consulté les auteurs; je n'ai trouvé que des charlatans qui se font un jeu de tromper les hommes, sans autre loi que leur intérêt, sans autre dieu que leur réputation; prompts à décrier les chefs qui ne les traitent pas à leur gré, plus prompts à louer l'iniquité qui les paie. En écoutant les gens à qui l'on permet de parler en public, j'ai compris qu'ils n'osent ou ne veulent dire que ce qui convient à ceux qui commandent, et que, payés par le fort pour prêcher le foible, ils ne savent parler au dernier que de ses devoirs, et à l'autre que de ses droits. Toute l'instruction publique tendra toujours au mensonge tant que ceux qui la dirigent trouveront leur intérêt à mentir; et c'est pour eux seulement que la vérité n'est pas bonne à dire. Pourquoi serois-je le complice de ces gens-là?

Il y a des préjugés qu'il faut respecter. Cela peut être, mais c'est quand d'ailleurs tout est dans l'ordre, et qu'on ne peut ôter

ces préjugés sans ôter aussi ce qui les rachette ; on laisse alors le mal pour l'amour du bien. Mais lorsque tel est l'état des choses que plus rien ne sauroit changer qu'en mieux, les préjugés sont-ils si respectables qu'il faille leur sacrifier la raison, la vertu, la justice, et tout le bien que la vérité pourroit faire aux hommes? Pour moi, j'ai promis de la dire en toute chose utile, autant qu'il seroit en moi ; c'est un engagement que j'ai dû remplir selon mon talent, et que sûrement un autre ne remplira pas à ma place, puisque chacun se devant à tous, nul ne peut payer pour autrui. « La divine « vérité, dit Augustin, n'est ni à moi, ni à « vous, ni à lui, mais à nous tous, qu'elle « appelle avec force à la publier de concert, « sous peine d'être inutiles à nous-mêmes « si nous ne la communiquons aux autres : « car quiconque s'approprie à lui seul un « bien dont Dieu veut que tous jouissent, « perd par cette usurpation ce qu'il dérobe « au public, et ne trouve qu'erreur en lui-même, pour avoir trahi la vérité. » (1)

---

(1) Aug. Confes. liv. XII, c. 25.

Les hommes ne doivent point être instruits à demi. S'ils doivent rester dans l'erreur, que ne les laissez-vous dans l'ignorance ? A quoi bon tant d'écoles et d'universités pour ne leur apprendre rien de ce qui leur importe à savoir ? Quel est donc l'objet de vos colleges, de vos académies, de tant de fondations savantes ? Est-ce de donner le change au peuple, d'altérer sa raison d'avance, et de l'empêcher d'aller au vrai ? Professeurs de mensonge, c'est pour l'abuser que vous feignez de l'instruire, et, comme ces brigands qui mettent des lanternes sur les écueils, vous l'éclairez pour le perdre.

Voilà ce que je pensois en prenant la plume, et en la quittant je n'ai pas lieu de changer de sentiment. J'ai toujours vu que l'instruction publique avoit deux défauts essentiels qu'il étoit impossible d'en ôter. L'un est la mauvaise foi de ceux qui la donnent, et l'autre l'aveuglement de ceux qui la reçoivent. Si des hommes sans passions instruisoient des hommes sans préjugés, nos connoissances resteroient plus bornées mais plus sûres, et la raison régneroit

roit toujours. Or, quoi qu'on fasse, l'intérêt des hommes publics sera toujours le même; mais les préjugés du peuple, n'ayant aucune base fixe, sont plus variables; ils peuvent être altérés, changés, augmentés, ou diminués. C'est donc de ce côté seul que l'instruction peut avoir quelque prise, et c'est là que doit tendre l'ami de la vérité. Il peut espérer de rendre le peuple plus raisonnable, mais non ceux qui le menent plus honnêtes gens.

J'ai vu dans la religion la même fausseté que dans la politique; et j'en ai été beaucoup plus indigné: car le vice du gouvernement ne peut rendre les sujets malheureux que sur la terre; mais qui sait jusqu'où les erreurs de la conscience peuvent nuire aux infortunés mortels? J'ai vu qu'on avoit des professions de foi, des doctrines, des cultes, qu'on suivoit sans y croire, et que rien de tout cela, ne pénétrant ni le cœur ni la raison, n'influoit que très peu sur la conduite. Monseigneur, il faut vous parler sans détour. Le vrai croyant ne peut s'accommoder de toutes ces simagrées: il sent que l'homme est un être intelligent auquel il faut un culte raisonnable, et un être sociable auquel il

faut une morale faite pour l'humanité. Trouvons premièrement ce culte et cette morale , cela sera de tous les hommes ; et puis , quand il faudra des formules nationales , nous en examinerons les fondemens , les rapports , les convenances , et après avoir dit ce qui est de l'homme , nous dirons ensuite ce qui est du citoyen. Ne faisons pas sur-tout comme votre M. Joly de Fleury , qui , pour établir son jansénisme , veut déraciner toute loi naturelle et toute obligation qui lie entre eux les humains ; de sorte que , selon lui , le chrétien et l'infidèle qui contractent entre eux ne sont tenus à rien du tout l'un envers l'autre , puisqu'il n'y a point de loi commune à tous les deux.

Je vois donc deux manières d'examiner et comparer les religions diverses : l'une selon le vrai et le faux qui s'y trouvent , soit quant aux faits naturels ou surnaturels sur lesquels elles sont établies , soit quant aux notions que la raison nous donne de l'Être suprême et du culte qu'il veut de nous ; l'autre selon leurs effets temporels et moraux sur la terre , selon le bien ou le mal qu'elles peuvent faire à la société

et au genre humain. Il ne faut pas, pour empêcher ce double examen, commencer par décider que ces deux choses vont toujours ensemble, et que la religion la plus vraie est aussi la plus sociale : c'est précisément ce qui est en question ; et il ne faut pas d'abord crier que celui qui traite cette question est une impie, un athée, puisque autre chose est de croire, et autre chose d'examiner l'effet de ce que l'on croit.

Il paroît pourtant certain, je l'avoue ; que, si l'homme est fait pour la société, la religion la plus vraie est aussi la plus sociale et la plus humaine ; car Dieu veut que nous soyons tels qu'il nous a faits ; et s'il étoit vrai qu'il nous eût faits méchants, ce seroit lui désobéir que de vouloir cesser de l'être. De plus la religion, considérée comme une relation entre Dieu et l'homme, ne peut aller à la gloire de Dieu que par le bien-être de l'homme, puisque l'autre terme de la relation, qui est Dieu, est par sa nature au-dessus de tout ce que peut l'homme pour ou contre lui.

Mais ce sentiment, tout probable qu'il

est, est sujet à de grandes difficultés par l'historique et les faits qui le contrarient. Les Juifs étoient les ennemis nés de tous les autres peuples, et ils commencèrent leur établissement par détruire sept nations selon l'ordre exprès qu'ils en avoient reçu. Tous les chrétiens ont eu des guerres de religion, et la guerre est nuisible aux hommes; tous les partis ont été persécuteurs et persécutés, et la persécution est nuisible aux hommes; plusieurs sectes vantent le célibat, et le célibat est si nuisible (1) à l'espece humaine, que, s'il étoit suivi par-tout, elle périroit. Si cela ne fait pas preuve pour décider, cela fait raison pour examiner; et je ne

---

(1) La continence et la pureté ont leur usage; même pour la population: il est toujours beau de se commander à soi-même; et l'état de virginité est par ces raisons très digne d'estime: mais il ne s'ensuit pas qu'il soit beau ni bon ni louable de persévérer toute la vie dans cet état, en offensant la nature et en trompant sa destination. L'on a plus de respect pour une jeune vierge nubile que pour une jeune femme; mais on en a plus pour une mere de famille que pour une vieille fille,

demandois autre chose sinon qu'on permit cet examen.

Je ne dis ni ne pense qu'il n'y ait aucune bonne religion sur la terre ; mais je dis , et il est trop vrai , qu'il n'y en a aucune , parmi celles qui sont ou qui ont été dominantes , qui n'ait fait à l'humanité des plaies cruelles. Tous les partis ont tourmenté leurs freres , tous ont offert à Dieu des sacrifices de sang humain. Quelle que soit la source de ces contradictions , elles existent : est-ce un crime de vouloir les ôter ?

La charité n'est point meurtrière ; l'amour du prochain ne porte point à le massacrer. Ainsi le zèle du salut des hommes n'est point la cause des persécutions ; c'est

et cela me paroît très sensé. Comme on ne se marie pas en naissant , et qu'il n'est pas même à propos de se marier fort jeune , la virginité , que tous ont dû porter et honorer , a sa nécessité , son utilité , son prix et sa gloire ; mais c'est pour aller ; quand il convient , déposer toute sa pureté dans le mariage. Quoi ! disent-ils de leur air bêtement triomphant , des célibataires prêchent le nœud conjugal ! pourquoi donc ne se marient-ils pas ? Ah ! pourquoi ? parcequ'un état si saint et si doux

l'amour-propre et l'orgueil qui en est la cause. Moins un culte est raisonnable, plus on cherche à l'établir par la force : celui qui professe une doctrine insensée ne peut souffrir qu'on ose la voir telle qu'elle est. La raison devient alors le plus grand des crimes ; à quelque prix que ce soit il faut l'ôter aux autres, parcequ'on a honte d'en manquer à leurs yeux. Ainsi l'intolérance et l'inconséquence ont la même source. Il faut sans cesse intimider, effrayer les hommes. Si vous les livrez un moment à leur raison vous êtes perdus.

De cela seul il suit que c'est un grand bien à faire aux peuples dans ce délire que de leur apprendre à raisonner sur la

---

en lui-même est devenu, par vos sottises institutions, un état malheureux et ridicule, dans lequel il est désormais presque impossible de vivre sans être un frippon ou un sot. Sceptres de fer, lois insensées ! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu remplir nos devoirs sur la terre, et c'est par nous que le cri de la nature s'élève contre votre barbarie. Comment osez-vous la pousser jusqu'à nous reprocher la misère où vous nous avez réduits ?

religion : car c'est les rapprocher des devoirs de l'homme , c'est ôter le poignard à l'intolérance , c'est rendre à l'humanité tous ses droits. Mais il faut remonter à des principes généraux et communs à tous les hommes ; car si , voulant raisonner , vous laissez quelque prise à l'autorité des prêtres , vous rendez au fanatisme son arme , et vous lui fournissez de quoi devenir plus cruel .

Celui qui aime la paix ne doit point recourir à des livres , c'est le moyen de ne rien finir. Les livres sont des sources de disputes intarissables : parcourez l'histoire des peuples , ceux qui n'ont point de livres ne disputent point. Voulez-vous asservir les hommes à des autorités humaines ? l'un sera plus près , l'autre plus loin de la preuve ; ils en seront diversement affectés : avec la bonne foi la plus entière , avec le meilleur jugement du monde , il est impossible qu'ils soient jamais d'accord. N'argumentez point sur des argumens et ne vous fondez point sur des discours. Le langage humain n'est pas assez clair. Dieu lui-même , s'il daignoit nous parler dans nos langues , ne nous diroit rien sur quoi l'on ne pût disputer.

Nos langues sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont bornés. Nos langues sont l'ouvrage des hommes, et les hommes sont menteurs. Comme il n'y a point de vérité si clairement énoncée où l'on ne puisse trouver quelque chicane à faire, il n'y a point de si grossier mensonge qu'on ne puisse étayer de quelque fausse raison.

Supposons qu'un particulier vienne à minuit nous crier qu'il est jour, on se moquera de lui ; mais laissez à ce particulier le temps et les moyens de se faire une secte, tôt ou tard ses partisans viendront à bout de vous prouver qu'il disoit vrai : car enfin, diront-ils, quand il a prononcé qu'il étoit jour, il étoit jour en quelque lieu de la terre, rien n'est plus certain. D'autres ayant établi qu'il y a toujours dans l'air quelques particules de lumière, soutiendront qu'en un autre sens encore il est très vrai qu'il est jour la nuit. Pourvu que des gens subtils s'en mêlent, bientôt on vous fera voir le soleil en plein minuit. Tout le monde ne se rendra pas à cette évidence. Il y aura des débats, qui dégèneront, selon l'usage, en guerres et en cruautés. Les uns vou-

dront des explications , les autres n'en voudront point ; l'un voudra prendre la proposition au figuré , l'autre au propre. L'un dira. Il a dit à minuit qu'il étoit jour , et il étoit nuit. L'autre dira. Il a dit à minuit qu'il étoit jour , et il étoit jour. Chacun taxera de mauvaise foi le parti contraire, et n'y verra que des obstinés. On finira par se battre , se massacrer , les flots de sang couleront de toutes parts ; et si la nouvelle secte est enfin victorieuse , il restera démontré qu'il est jour la nuit. C'est à-peu-près l'histoire de toutes les querelles de religion.

La plupart des cultes nouveaux s'établissent par le fanatisme , et se maintiennent par l'hypocrisie ; de là vient qu'ils choquent la raison et ne mènent point à la vertu. L'enthousiasme et le délire ne raisonnent pas ; tant qu'ils durent , tout passe , et l'on marche peu sur les dogmes : cela est d'ailleurs si commode ! la doctrine coûte si peu à suivre , et la morale coûte tant à pratiquer , qu'en se jetant du côté le plus facile , on rachète les bonnes œuvres par le mérite d'une grande foi. Mais , quoi qu'on fasse , le fanatisme est un état de crise qui

ne peut durer toujours : il a ses accès plus ou moins longs , plus ou moins fréquens , et il a aussi ses relâches durant lesquels on est de sang froid. C'est alors qu'en revenant sur soi-même on est tout surpris de se voir enchaîné par tant d'absurdités. Cependant le culte est réglé , les formes sont prescrites , les lois sont établies , les transgresseurs sont punis. Ira-t-on protester seul contre tout cela , récuser les lois de son pays et renier la religion de son père ? Qui l'oseroit ? On se soumet en silence ; l'intérêt veut qu'on soit de l'avis de celui dont on hérite. On fait donc comme les autres , sauf à rire à son aise en particulier de ce qu'on feint de respecter en public. Voilà , monseigneur , comme pense le gros des hommes dans la plupart des religions ; et sur-tout dans la vôtre ; et voilà la clef des inconséquences qu'on remarque entre leur morale et leurs actions. Leur croyance n'est qu'apparence , et leurs mœurs sont comme leur foi.

Pourquoi un homme a-t-il inspection sur la croyance d'un autre , et pourquoi l'état a-t-il inspection sur celle des citoyens ? C'est

parcequ'on suppose que la croyance des hommes détermine leur morale , et que des idées qu'ils ont de la vie à venir dépend leur conduite en celle-ci. Quand cela n'est pas , qu'importe ce qu'ils croient ou ce qu'ils font semblant de croire ? L'apparence de la religion ne sert plus qu'à les dispenser d'en avoir une.

Dans la société chacun est en droit de s'informer si un autre se croit obligé d'être juste, et le souverain est en droit d'examiner les raisons sur lesquelles chacun fonde cette obligation. De plus les formes nationales doivent être observées ; c'est sur quoi j'ai beaucoup insisté. Mais, quant aux opinions qui ne tiennent point à la morale, qui n'influent en aucune manière sur les actions , et qui ne tendent point à transgresser les lois , chacun n'a là-dessus que son jugement pour maître, et nul n'a ni droit ni intérêt de prescrire à d'autres sa façon de penser. Si , par exemple , quelqu'un , même constitué en autorité, venoit me demander mon sentiment sur la fameuse question de l'hypostase, dont la bible ne dit pas un mot, mais pour laquelle tant de grands enfans ont tenu

des conciles et tant d'hommes ont été tourmentés : après lui avoir dit que je ne l'entends point et ne me soucie point de l'entendre , je le priois le plus honnêtement que je pourrois de se mêler de ses affaires ; et, s'il insistoit, je le laisserois là.

Voilà le seul principe sur lequel on puisse établir quelque chose de fixe et d'équitable sur les disputes de religion ; sans quoi , chacun posant de son côté ce qui est en question , jamais on ne conviendra de rien , l'on ne s'entendra de la vie ; et la religion , qui devoit faire le bonheur des hommes , fera toujours leurs plus grands maux.

Mais plus les religions vieillissent , plus leur objet se perd de vue ; les subtilités se multiplient ; on veut tout expliquer , tout décider , tout entendre ; incessamment la doctrine se raffine , et la morale dépérit toujours plus. Assurément il y a loin de l'esprit du deutéronome à l'esprit du thalmud et de la misnah , et de l'esprit de l'évangile aux querelles sur la constitution. Saint Thomas demande (1) si par la succession

---

(1) *Secunda secundæ quæst. I, art. VII.*

des temps les articles de foi se sont multipliés, et il se déclare pour l'affirmative. C'est à-dire que les docteurs, renchérissant les uns sur les autres, en savent plus que n'en ont dit les apôtres de Jésus-Christ. Saint Paul avoue ne voir qu'obscurément et ne connoître qu'en partie (1). Vraiment nos théologiens sont bien plus avancés que cela ; ils voient tout, ils savent tout : ils nous rendent clair ce qui est obscur dans l'écriture ; ils prononcent sur ce qui étoit indécis ; ils nous font sentir avec leur modestie ordinaire que les auteurs sacrés avoient grand besoin de leur secours pour se faire entendre, et que le Saint-Esprit n'eût pas su s'expliquer clairement sans eux.

Quand on perd de vue les devoirs de l'homme pour ne s'occuper que des opinions des prêtres et de leurs frivoles disputes, on ne demande plus d'un chrétien s'il craint Dieu, mais s'il est orthodoxe ; on lui fait signer des formulaires sur les questions les plus inutiles et souvent les

---

(1) I Cor. XIII, 9. 12.

plus inintelligibles ; et quand il a signé , tout va bien , l'on ne s'informe plus du reste : pourvu qu'il n'aille pas se faire pendre , il peut vivre au surplus comme il lui plaira ; ses mœurs ne font rien à l'affaire , la doctrine est en sûreté. Quand la religion en est là , quel bien fait-elle à la société ? de quel avantage est-elle aux hommes ? Elle ne sert qu'à exciter entre eux des dissensions , des troubles , des guerres de toute espece ; à les faire entre-égorger pour des logogryphes. Il vaudroit mieux alors n'avoir point de religion , que d'en avoir une si mal entendue. Empêchons-la , s'il se peut , de dégénérer à ce point , et soyons sûrs , malgré les bûchers et les chaînes , d'avoir bien mérité du genre humain.

Supposons que , las des querelles qui le déchirent , il s'assemble pour les terminer et convenir d'une religion commune à tous les peuples. Chacun commencera , cela est sûr , par proposer la sienne comme la seule vraie , la seule raisonnable et démontrée , la seule agréable à Dieu et utile aux hommes : mais ses preuves ne répondent pas là-dessus à sa persuasion , du moins au gré

des autres sectes ; chaque parti n'aura de voix que la sienne ; tous les autres se réuniront contre lui ; cela n'est pas moins sûr. La délibération fera le tour de cette manière, un seul proposant , et tous rejetant. Ce n'est pas le moyen d'être d'accord. Il est croyable qu'après bien du temps perdu dans ces altercations puériles , les hommes de sens chercheront des moyens de conciliation. Ils proposeront pour cela de commencer par chasser tous les théologiens de l'assemblée , et il ne leur sera pas difficile de faire voir combien ce préliminaire est indispensable. Cette bonne œuvre faite , ils diront aux peuples : Tant que vous ne conviendrez pas de quelque principe , il n'est pas possible même que vous vous entendiez ; et c'est un argument qui n'a jamais convaincu personne , que de dire , Vous avez tort , car j'ai raison.

« Vous parlez de ce qui est agréable à  
« Dieu. Voilà précisément ce qui est en  
« question. Si nous savions quel culte lui est  
« le plus agréable , il n'y auroit plus de dis-  
« pute entre nous. Vous parlez aussi de ce  
« qui est utile aux hommes : c'est autre

« chose ; les hommes peuvent juger de cela.  
 « Prenons donc cette utilité pour regle , et  
 « puis établissons la doctrine qui s'y rap-  
 « porte le plus. Nous pourrons espérer  
 « d'approcher ainsi de la vérité autant qu'il  
 « est possible à des hommes : car il est à  
 « présumer que ce qui est le plus utile  
 « aux créatures est le plus agréable au  
 « créateur.

« Cherchons d'abord s'il y a quelque  
 « affinité naturelle entre nous , si nous som-  
 « mes quelque chose les uns aux autres.  
 « Vous , Juifs , que pensez-vous sur l'ori-  
 « gine du genre humain ? Nous pensons  
 « qu'il est sorti d'un même pere. Et vous ,  
 « Chrétiens ? Nous pensons là-dessus comme  
 « les Juifs. Et vous ; Turcs ? Nous pensons  
 « comme les Juifs et les Chrétiens. Cela est  
 « déjà bon : puisque les hommes sont tous  
 « freres , ils doivent s'aimer comme tels.

« Dites-nous maintenant de qui leur pere  
 « commun avoit reçu l'être ; car il ne s'é-  
 « toit pas fait tout seul. Du créateur du  
 « ciel et de la terre. Juifs , Chrétiens et  
 « Turcs sont d'accord aussi sur cela ; c'est  
 « encore un très grand point.

« Et

« Et cet homme , ouvrage du créateur ,  
 « est-il un être simple , ou mixte ? Est-il  
 « formé d'une substance unique , ou de plu-  
 « sieurs ? Chrétiens , répondez. Il est com-  
 « posé de deux substances , dont l'une est  
 « mortelle , et dont l'autre ne peut mourir.  
 « Et vous , Turcs ? Nous pensons de même.  
 « Et vous , Juifs ? Autrefois nos idées là-  
 « dessus étoient fort confuses , comme les  
 « expressions de nos livres sacrés ; mais les  
 « Esséniens nous ont éclairés , et nous pen-  
 « sons encore sur ce point comme les chré-  
 « tiens. »

En procédant ainsi d'interrogations en interrogations sur la providence divine , sur l'économie de la vie à venir , et sur toutes les questions essentielles au bon ordre du genre humain , ces mêmes hommes ayant obtenu de tous des réponses presque uniformes , leur diront ( on se souviendra que les théologiens n'y sont plus ) : « Mes  
 « amis , de quoi vous tourmentez-vous ? Vous  
 « voilà tous d'accord sur ce qui vous im-  
 « porte : quand vous différerez de sentiment  
 « sur le reste , j'y vois peu d'inconvénient.  
 « Formez de ce petit nombre d'articles une

« religion universelle , qui soit , pour ainsi  
 « dire , la religion humaine et sociale que  
 « tout homme vivant en société soit obligé  
 « d'admettre. Si quelqu'un dogmatise con-  
 « tre elle , qu'il soit banni de la société  
 « comme ennemi de ses lois fondamentales.  
 « Quant au reste , sur quoi vous n'êtes pas  
 « d'accord , formez chacun de vos croyances  
 « particulières autant de religions natio-  
 « nales , et suivez-les en sincérité de cœur :  
 « mais n'allez point vous tourmentant pour  
 « les faire admettre aux autres peuples , et  
 « soyez assurés que Dieu n'exige pas cela.  
 « Car il est aussi injuste de vouloir les sou-  
 « mettre à vos opinions qu'à vos lois , et les  
 « missionnaires ne me semblent guère plus  
 « sages que les conquérans.

« En suivant vos diverses doctrines , ces-  
 « sez de vous les figurer si démontrées , que  
 « quiconque ne les voit pas telles soit cou-  
 « pable à vos yeux de mauvaise foi : ne  
 « croyez point que tous ceux qui pesent  
 « vos preuves et les rejettent soient pour  
 « cela des obstinés que leur incrédulité  
 « rende punissables : ne croyez point que  
 « la raison , l'amour du vrai , la sincérité ,

« soient pour vous seuls. Quoi qu'on fasse ,  
« on sera toujours porté à traiter en enne-  
« mis ceux qu'on accusera de se refuser à  
« l'évidence. On plaint l'erreur , mais l'on  
« hait l'opiniâtreté. Donnez la préférence  
« à vos raisons , à la bonne heure ; mais  
« sachez que ceux qui ne s'y rendent pas  
« ont les leurs.

« Honorez en général tous les fondateurs  
« de vos cultes respectifs ; que chacun rende  
« au sien ce qu'il croit lui devoir , mais qu'il  
« ne méprise point ceux des autres. Ils ont  
« eu de grands génies et de grandes vertus :  
« cela est toujours estimable. Ils se sont  
« dits les envoyés de Dieu ; cela peut être  
« et n'être pas : c'est de quoi la pluralité ne  
« sauroit juger d'une manière uniforme , les  
« preuves n'étant pas également à sa portée.  
« Mais quand cela ne seroit pas , il ne faut  
« point les traiter si légèrement d'impos-  
« teurs. Qui sait jusqu'où les méditations  
« continuelles sur la Divinité , jusqu'où l'en-  
« thousiasme de la vertu ont pu , dans leurs  
« sublimes ames , troubler l'ordre didactique  
« et rampant des idées vulgaires ? Dans une  
« trop grande élévation la tête tourne , et

« l'on ne voit plus les choses comme elles  
 « sont. Socrate a cru avoir un esprit fami-  
 « lier, et l'on n'a point osé l'accuser pour  
 « cela d'être un fourbe. Traiterons-nous  
 « les fondateurs des peuples, les bienfai-  
 « teurs des nations, avec moins d'égards  
 « qu'un particulier ?

« Du reste plus de dispute entré vous  
 « sur la préférence de vos cultes : ils sont  
 « tous bons lorsqu'ils sont prescrits par  
 « les lois et que la religion essentielle s'y  
 « trouve ; ils sont mauvais quand elle ne s'y  
 « trouve pas. La forme du culte est la po-  
 « lice des religions et non leur essence,  
 « et c'est au souverain qu'il appartient de  
 « régler la police dans son pays. »

J'ai pensé, monseigneur, que celui qui  
 raisonneroit ainsi ne seroit point un blas-  
 phémateur, un impie ; qu'il proposeroit  
 un moyen de paix juste, raisonnable, utile  
 aux hommes ; et que cela n'empêcheroit pas  
 qu'il n'eût sa religion particulière ainsi que  
 les autres, et qu'il n'y fût tout aussi sincè-  
 rement attaché. Le vrai croyant, sachant  
 que l'infidèle est aussi un homme, et peut  
 être un honnête homme, peut sans crime

s'intéresser à son sort. Qu'il empêche un culte étranger de s'introduire dans son pays, cela est juste ; mais qu'il ne damne pas pour cela ceux qui ne pensent pas comme lui ; car quiconque prononce un jugement si téméraire se rend l'ennemi du reste du genre humain. J'entends dire sans cesse qu'il faut admettre la tolérance civile , non la théologique. Je pense tout le contraire ; je crois qu'un homme de bien , dans quelque religion qu'il vive de bonne foi , peut être sauvé. Mais je ne crois pas pour cela qu'on puisse légitimement introduire en un pays des religions étrangères sans la permission du souverain : car si ce n'est pas directement désobéir à Dieu ; c'est désobéir aux lois ; et qui désobéit aux lois désobéit à Dieu.

Quant aux religions une fois établies ou tolérées dans un pays, je crois qu'il est injuste et barbare de les y détruire par la violence , et que le souverain se fait tort à lui-même en maltraitant leurs sectateurs. Il est bien différent d'embrasser une religion nouvelle, ou de vivre dans celle où l'on est né ; le premier cas seul est punissable. On ne doit ni laisser établir une diversité

de cultes , ni proscrire ceux qui sont une fois établis ; car un fils n'a jamais tort de suivre la religion de son pere. La raison de la tranquillité publique est toute contre les persécuteurs. La religion n'excite jamais de troubles dans un état que quand le parti dominant veut tourmenter le parti foible , ou que le parti foible , intolérant par principe , ne veut vivre en paix avec qui que ce soit. Mais tout culte légitime , c'est-à-dire tout culte où se trouve la religion essentielle , et dont par conséquent les sectateurs ne demandent que d'être soufferts et vivre en paix , n'a jamais causé ni révoltes ni guerres civiles , si ce n'est lorsqu'il a fallu se défendre et repousser les persécuteurs. Jamais les protestans n'ont pris les armes en France que lorsqu'on les y a poursuivis. Si l'on eût pu se résoudre à les laisser en paix , ils y seroient demeurés. Je conviens sans détour qu'à sa naissance la religion réformée n'avoit pas droit de s'établir en France malgré les lois : mais lorsque , transmise des peres aux enfans , cette religion fut devenue celle d'une partie de la nation françoise , et que le prince eut so-

lemnellement traité avec cette partie par l'édit de Nantes, cet édit devint un contrat inviolable, qui ne pouvoit plus être annullé que du commun consentement des deux parties; et depuis ce temps l'exercice de la religion protestante est, selon moi, légitime en France.

Quand il ne le seroit pas, il resteroit toujours aux sujets l'alternative de sortir du royaume avec leurs biens, ou d'y rester soumis au culte dominant. Mais les contraindre à rester sans les vouloir tolérer, vouloir à la fois qu'ils soient et qu'ils ne soient pas, les priver même du droit de la nature, annuller leurs mariages (1), déclara-

(1) Dans un arrêt du parlement de Toulouse concernant l'affaire de l'infortuné Calas, on reproche aux protestans de faire entre eux des mariages *qui, selon les protestans, ne sont que des actes civils, et par conséquent soumis entièrement pour la forme et les effets à la volonté du roi.*

Ainsi de ce que, selon les protestans, le mariage est un acte civil, il s'ensuit qu'ils sont obligés de se soumettre à la volonté du roi, qui en fait un acte de la religion catholique. Les protestans, pour se marier, sont légitimement tenus

rer leurs enfans bâtards..... En ne disant que ce qui est , j'en dirois trop ; il faut me taire.

Voici du moins ce que je puis dire. En considérant la seule raison d'état, peut-être a-t-on bien fait d'ôter aux protestans françois tous leurs chefs : mais il falloit s'arrêter là. Les maximes politiques ont leurs applications et leurs distinctions. Pour prévenir des dissensions qu'on n'a plus à craindre , on s'ôte des ressources dont on auroit grand besoin. Un parti qui n'a plus ni grands ni noblesse à sa tête , quel mal peut-il faire dans un royaume tel que la France ? Examinez toutes vos précédentes guerres ap-

---

de se faire catholiques , attendu que , selon eux , le mariage est un acte civil. Telle est la maniere de raisonner de messieurs du parlement de Toulouse.

La France est un royaume si vaste , que les François se sont mis dans l'esprit que le genre humain ne devoit point avoir d'autres lois que les leurs. Leurs parlemens et leurs tribunaux paroissent n'avoir aucune idée du droit naturel ni du droit des gens ; et il est à remarquer que , dans tout ce grand royaume où sont tant d'universités ,

pelées guerres de religion ; vous trouverez qu'il n'y en a pas une qui n'ait eu sa cause à la cour et dans les intérêts des grands : des intrigues de cabinet brouilloient les affaires, et puis les chefs ameutoient les peuples au nom de Dieu. Mais quelles intrigues, quelles cabales peuvent former des marchands et des paysans ? Comment s'y prendront-ils pour susciter un parti dans un pays où l'on ne veut que des valets ou des maîtres , et où l'égalité est inconnue ou en horreur ? Un marchand proposant de lever des troupes peut se faire écouter en Angleterre , mais il fera toujours rire des François. (1)

Si j'étois roi ; non , ministre ; encore moins , mais homme puissant en France ,

---

tant de colleges , tant d'académies , et où l'on enseigne avec tant d'importance tant d'inutilités, il n'y a pas une seule chaire de droit naturel. C'est le seul peuple de l'Europe qui ait regardé cette étude comme n'étant bonne à rien.

*N. B.* Ce reproche ne peut tomber que sur le gouvernement , et non sur la nation françoise : elle l'a bien prouvé depuis. (G. B.)

(1) Le seul cas qui force un peuple ainsi dénué

je dirois : Tout tend parmi nous aux emplois , aux charges ; tout veut acheter le droit de mal faire ; Paris et la cour engouffrent tout. Laissons ces pauvres gens remplir le vuide des provinces ; qu'ils soient marchands , et toujours marchands , laboureurs , et toujours laboureurs. Ne pouvant quitter leur état , ils en tireront le meilleur parti possible : ils remplaceront les nôtres dans les conditions privées dont nous cherchons tous à sortir ; ils feront valoir le commerce et l'agriculture que tout nous fait abandonner ; ils alimenteront notre luxe ; ils travailleront , et nous jouirons.

Si ce projet n'étoit pas plus équitable que ceux qu'on suit , il seroit du moins

---

de chefs à prendre les armes , c'est quand , réduit au désespoir par ses persécuteurs , il voit qu'il ne lui reste plus de choix que dans la maniere de périr. Tel fut , au commencement de ce siècle , la guerre des camisards. Alors on est tout étonné de la force qu'un parti méprisé tire de son désespoir : c'est ce que jamais les persécuteurs n'ont su calculer d'avance. Cependant de telles guerres coûtent tant de sang , qu'ils devroient bien y songer avant de les rendre inévitables.

plus humain , et sûrement il seroit plus utile. C'est moins la tyrannie et c'est moins l'ambition des chefs , que ce ne sont leurs préjugés et leurs courtes vues, qui font le malheur des nations.

Je finirai par transcrire une espece de discours qui a quelque rapport à mon sujet , et qui ne m'en écartera pas long-temps.

Un parsi de Surate ayant épousé en secret une musulmane fut découvert, arrêté; et ayant refusé d'embrasser le mahométisme, il fut condamné à mort. Avant d'aller au supplice, il parla ainsi à ses juges :

« Quoi ! vous voulez m'ôter la vie ! Eh !  
 « de quoi me punissez - vous ? J'ai trans-  
 « gressé ma loi plutôt que la vôtre : ma loi  
 « parle au cœur et n'est pas cruelle ; mon  
 « crime a été puni par le blâme de mes  
 « freres. Mais que vous ai-je fait pour mé-  
 « riter de mourir ? Je vous ai traités comme  
 « ma famille et je me suis choisi une sœur  
 « parmi vous ; je l'ai laissée libre dans sa  
 « croyance , et elle a respecté la mienne  
 « pour son propre intérêt : borné sans re-  
 « gret à elle seule, je l'ai honorée comme  
 « l'instrument du culte qu'exige l'auteur

« de mon être : j'ai payé par elle le tribut  
« que tout homme doit au genre humain :  
« l'amour me l'a donnée, et la vertu me la  
« rendoit chère; elle n'a point vécu dans la  
« servitude, elle a possédé sans partage le  
« cœur de son époux; ma faute n'a pas  
« moins fait son bonheur que le mien.

« Pour expier une faute si pardonnable  
« vous m'avez voulu rendre fourbe et men-  
« teur; vous m'avez voulu forcer à professer  
« vos sentimens sans les aimer et sans y  
« croire : comme si le transfuge de nos lois  
« eût mérité de passer sous les vôtres, vous  
« m'avez fait opter entre le parjure et la  
« mort; et j'ai choisi, car je ne veux pas  
« vous tromper. Je meurs donc, puisqu'il  
« le faut; mais je meurs digne de revivre  
« et d'animer un autre homme juste. Je  
« meurs martyr de ma religion sans crain-  
« dre d'entrer après ma mort dans la vôtre.  
« Puissé-je renaître chez les musulmans  
« pour leur apprendre à devenir humains,  
« clémens, équitables ! car servant le mê-  
« me dieu que nous servons, puisqu'il n'y  
« en a pas deux, vous vous aveuglez dans  
« votre zèle en tourmentant ses serviteurs,

« et vous n'êtes cruels et sanguinaires que  
 « parceque vous êtes inconséquens.

« Vous êtes des enfans, qui dans vos jeux  
 « ne savez que faire du mal aux hommes.  
 « Vous vous croyez savans, et vous ne sa-  
 « vez rien de ce qui est de Dieu. Vos dog-  
 « mes récents sont - ils convenables à celui  
 « qui est et qui veut être adoré de tous les  
 « temps ? Peuples nouveaux , comment  
 « osez-vous parler de religion devant nous ?  
 « Nos rites sont aussi vieux que les astres ;  
 « les premiers rayons du soleil ont éclairé  
 « et reçu les hommages de nos peres ; le  
 « grand Zerdust a vu l'enfance du monde,  
 « il a prédit et marqué l'ordre de l'univers :  
 « et vous , hommes d'hier , vous voulez  
 « être nos prophetes ! Vingt siecles avant  
 « Mahomet, avant la naissance d'Ismaël et  
 « de son pere, les mages étoient antiques ;  
 « nos livres sacrés étoient déjà la loi de l'A-  
 « sie et du monde , et trois grands empires  
 « avoient successivement achevé leur long  
 « cours sous nos ancêtres avant que les  
 « vôtres fussent sortis du néant.

« Voyez, hommes prévenus , la différence  
 « qui est entre vous et nous. Vous vous

« dites croyans , et vous vivez en barbares.  
« Vos institutions , vos lois , vos cultes , vos  
« vertus même , tourmentent l'homme et le  
« dégradent : vous n'avez que de tristes de-  
« voirs à lui prescrire , des jeûnes , des pri-  
« vations , des combats , des mutilations ,  
« des clôtures : vous ne savez lui faire un  
« devoir que de ce qui peut l'affliger et le  
« contraindre : vous lui faites haïr la vie et  
« les moyens de la conserver : vos femmes  
« sont sans hommes , vos terres sont sans  
« culture : vous mangez les animaux et vous  
« massacrez les humains ; vous aimez les sang,  
« les meurtres : tous vos établissemens cho-  
« quent la nature , avilissent l'espece hu-  
« maine , et , sous le double joug du despo-  
« tisme et du fanatisme , vous l'écrasez de  
« ses rois et de ses dieux.

« Pour nous , nous sommes des hommes  
« de paix , nous ne faisons ni ne voulons  
« aucun mal à rien de ce qui respire , non  
« pas même à nos tyrans ; nous leur cédon  
« sans regret le fruit de nos peines , contens  
« de leur être utiles et de remplir nos de-  
« voirs ; nos nombreux bestiaux couvrent  
« vos pâturages ; les arbres plantés par nos

« mains vous donnent leurs fruits et leurs  
« ombres ; vos terres que nous cultivons  
« vous nourrissent par nos soins ; un peu-  
« ple simple et doux multiplie sous vos ou-  
« trages, et tire pour vous la vie et l'abon-  
« dance du sein de la mere commune où  
« vous ne savez rien trouver. Le soleil, que  
« nous prenons à témoin de nos œuvres,  
« éclaire notre patience et vos injustices ; il  
« ne se leve point sans nous trouver occu-  
« pés à bien faire, et en se couchant il nous  
« ramene au sein de nos familles nous pré-  
« parer à de nouveaux travaux.

« Dieu seul sait la vérité. Si malgré tout  
« cela nous nous trompons dans notre cul-  
« te, il est toujours peu croyable que nous  
« soyons condamnés à l'enfer, nous qui ne  
« faisons que du bien sur la terre, et que  
« vous soyez les élus de Dieu, vous qui n'y  
« faites que du mal. Quand nous serions  
« dans l'erreur, vous devriez la respecter  
« pour votre avantage. Notre piété vous en-  
« graisse, et la vôtre vous consume ; nous  
« réparons le mal que vous fait une religion  
« destructive. Croyez-moi, laissez-nous un  
« culte qui vous est utile : craignez qu'un

« jour nous n'adoptons le vôtre ; c'est le  
« plus grand mal qui vous puisse arriver. »

J'ai tâché, monseigneur, de vous faire entendre dans quel esprit a été écrite la profession de foi du vicaire savoyard, et les considérations qui m'ont porté à la publier. Je vous demande à présent à quel égard vous pouvez qualifier sa doctrine de blasphématoire, d'impie, d'abominable, et ce que vous y trouvez de scandaleux et de pernicieux au genre humain. J'en dis autant à ceux qui m'accusent d'avoir dit ce qu'il falloit taire et d'avoir voulu troubler l'ordre public ; imputation vague et téméraire, avec laquelle ceux qui ont le moins réfléchi sur ce qui est utile ou nuisible, indisposent d'un mot le public crédule contre un auteur bien intentionné. Est-ce apprendre au peuple à ne rien croire que le rappeler à la véritable foi qu'il oublie ? Est-ce troubler l'ordre que renvoyer chacun aux lois de son pays ? Est-ce anéantir tous les cultes que borner chaque peuple au sien ? Est-ce ôter celui qu'on a, que ne vouloir pas qu'on en change ? Est-ce se jouer de toute religion ; que respecter toutes les religions ? Enfin est-il donc si essentiel

sentiel à chacune de haïr les autres, que, cette haine ôtée, tout soit ôté?

Voilà pourtant ce qu'on persuade au peuple quand on veut lui faire prendre son défenseur en haïne, et qu'on a la force en main. Maintenant, hommes cruels, vos décrets, vos bûchers, vos mandemens, vos journaux le troublent et l'abusent sur mon compte. Il me croit un monstre sur la foi de vos clameurs. Mais vos clameurs cesseront enfin; mes écrits resteront malgré vous pour votre honte: les chrétiens, moins prévenus, y chercheront avec surprise les horreurs que vous prétendez y trouver; ils n'y verront, avec la morale de leur divin maître, que des leçons de paix, de concorde et de charité. Puissent-ils y apprendre à être plus justes que leurs peres! Puissent les vertus qu'ils y auront prises me venger un jour de vos malédictions!

A l'égard des objections sur les sectes particulieres dans lesquelles l'univers est divisé, que ne puis-je leur donner assez de force pour rendre chacun moins entêté de la sienne et moins ennemi des autres! pour porter chaque homme à l'indulgence, à la

douceur, par cette considération si frappante et si naturelle, que, s'il fût né dans un autre pays, dans une autre secte, il prendroit infailliblement pour l'erreur ce qu'il prend pour la vérité, et pour la vérité ce qu'il prend pour l'erreur! Il importe tant aux hommes de tenir moins aux opinions qui les divisent qu'à celles qui les unissent! Et au contraire, négligeant ce qu'ils ont de commun, ils s'acharnent aux sentimens particuliers avec une espece de rage; ils tiennent d'autant plus à ces sentimens qu'ils semblent moins raisonnables, et chacun voudroit suppléer à force de confiance à l'autorité que la raison refuse à son parti. Ainsi, d'accord au fond sur tout ce qui nous intéresse, et dont on ne tient aucun compte, on passe la vie à disputer, à chicaner, à tourmenter, à persécuter, à se battre pour les choses qu'on entend le moins, et qu'il est le moins nécessaire d'entendre; on entasse en vain décisions sur décisions; on plâtre en vain leurs contradictions d'un jargon intelligible; on trouve chaque jour de nouvelles questions à résoudre, chaque jour de nouveaux sujets de querelles; parceque cha-

que doctrine a des branches infinies , et que chacun, entêté de sa petite idée, croit essentiel ce qui ne l'est point, et néglige l'essentiel véritable. Que si on leur propose des objections qu'ils ne peuvent résoudre, ce qui, vu l'échafaudage de leurs doctrines, devient plus facile de jour en jour ; ils se dépitent comme des enfans ; et parcequ'ils sont plus attachés à leur parti qu'à la vérité, et qu'ils ont plus d'orgueil que de bonne foi, c'est sur ce qu'ils peuvent le moins prouver qu'ils pardonnent le moins quelque doute.

Ma propre histoire caractérise mieux qu'aucune autre le jugement qu'on doit porter des chrétiens d'aujourd'hui : mais comme elle en dit trop pour être crue, peut-être un jour fera-t-elle porter un jugement tout contraire ; un jour peut-être , ce qui fait aujourd'hui l'opprobre de mes contemporains fera leur gloire, et les simples qui liront mon livre, diront avec admiration : Quels temps angéliques ce devoient être que ceux où un tel livre a été brûlé comme impie et son auteur poursuivi comme un malfaiteur ! sans doute alors tous les écrits res-

piroient la dévotion la plus sublime, et la terre étoit couverte de saints!

Mais d'autres livres demeureront. On saura, par exemple, que ce même siècle a produit un panégyriste de la Saint-Barthélemi, françois(\*) et, comme on peut bien croire, homme d'église, sans que ni parlement ni prélat ait songé même à lui chercher querelle. Alors, en comparant la morale des deux livres et le sort des deux auteurs, on pourra changer de langage, et tirer une autre conclusion.

Les doctrines abominables sont celles qui mènent au crime, au meurtre, et qui font des fanatiques. Eh! qu'y a-t-il de plus abominable au monde que de mettre l'injustice et la violence en système, et de les faire découler de la clémence de Dieu? Je m'abstiendrai d'entrer ici dans un parallèle qui pourroit vous déplaire: convenez seulement, monseigneur, que si la France eût professé la religion du prêtre savoyard, cette religion si simple et si pure, qui fait craindre Dieu et aimer les hommes, des fleuves de

---

(\*) L'abbé Novy-de-Caveyrac n'étoit point François, mais du comtat d'Avignon et sujet du Pape. (G. B.)

sang n'eussent point si souvent inondé les champs françois; ce peuple si doux et si gai n'eût point étonné les autres de ses cruautés dans tant de persécutions et de massacres, depuis l'inquisition de Toulouse (1) jusqu'à la Saint-Barthélemi, et depuis les guerres des Albigeois jusqu'aux Dragonades; le conseiller Anne du Bourg n'eût point été pendu pour avoir opiné à la douceur envers les réformés; les habitans de Merindol et de Cabrières n'eussent point été mis à mort par arrêt du parlement d'Aix; et, sous nos yeux, l'innocent Calas torturé par les bourreaux n'eût point péri sur la roue. Revenons à présent, monseigneur, à vos censures et aux raisons sur lesquelles vous les fondez.

Ce sont toujours des hommes, dit le vi-

(1) Il est vrai que Dominique, saint espagnol, y eut grande part. Le saint, selon un écrivain de son ordre, eut la charité, prêchant contre les Albigeois, de s'adjoindre de dévotes personnes, zélées pour la foi, lesquelles prissent le soin d'extirper corporellement et par le glaive matériel les hérétiques qu'il n'auroit pu vaincre avec le glaive de la parole de Dieu : *Ob caritatem, prædicans contra Albienses, in adjutorium sumisit quasdam*

caire, qui nous attestent la parole de Dieu; et qui nous l'attestent en des langues qui nous sont inconnues. Souvent, au contraire, nous aurions grand besoin que Dieu nous attestât la parole des hommes; il est bien sûr au moins qu'il eût pu nous donner la sienne, sans se servir d'organes si suspects. Le vicaire se plaint qu'il faille tant de témoignages humains pour certifier la parole divine: *Que d'hommes, dit-il, entre Dieu et moi!* (1)

Vous répondez: *Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fausse dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier; il faudroit pouvoir dire: Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure*

---

*devotas personas, zelantes pro fide, quæ corporaliter illos hæreticos gladio materiali expugnarent, quos ipse gladio verbi Dei amputare non posset.* Antonin. in Chron. p. III, tit. 23, c. 14, paragraphe 2. Cette charité ne ressemble guere à celle du vicaire: aussi a-t-elle un prix bien différent; l'une fait décréter et l'autre canoniser ceux qui la professent.

(1) Emile; tome III, page 120 de cette édition.

qu'il a dit, dès que ce n'est pas directement à moi qu'il a adressé sa parole. (1)

Et, tout au contraire, cette plainte n'est sensée qu'en admettant la vérité de la révélation : car si vous la supposez fautive, quelle plainte avez-vous à faire du moyen dont Dieu s'est servi, puisqu'il ne s'en est servi d'aucun ? Vous doit-il compte des tromperies d'un imposteur ? Quand vous vous laissez duper, c'est votre faute et non pas la sienne. Mais lorsque Dieu, maître du choix de ses moyens, en choisit par préférence qui exigent de notre part tant de savoir et de si profondes discussions, le vicaire a-t-il tort de dire : « Voyons toutefois, examinons, « comparons, vérifions ? O si Dieu eût daigné me dispenser de tout ce travail, l'en « aurois-je servi de moins bon cœur ? (1) »

Monsieur, votre mineure est admirable : il faut la transcrire ici tout entière : j'aime à rapporter vos propres termes ; c'est ma plus grande méchanceté.

*Mais n'est-il donc pas une infinité de*

(1) *Mandement*, paragraphe XV.

(2) *Emile*, *ubi sup.*

*faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter ? Par quelle autre voie que celle des témoignages humains l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athenes, cette Rome dont il vante si souvent et avec tant d'assurance les lois, les mœurs et les héros ? Que d'hommes entre lui et les historiens qui ont conservé la mémoire de ces évènements !*

Si la matiere étoit moins grave et que j'eusse moins de respect pour vous, cette maniere de raisonner me fourniroit peut-être l'occasion d'égayer un peu mes lecteurs: mais à Dieu ne plaise que j'oublie le ton qui convient au sujet que je traite et à l'homme à qui je parle ! Au risque d'être plat dans ma réponse, il me suffit de montrer que vous vous trompez.

Considérez donc de grace qu'il est tout-à-fait dans l'ordre que des faits humains soient attestés par des témoignages humains: ils ne peuvent l'être par nulle autre voie ; je ne puis savoir que Sparte et Rome ont existé que parceque des auteurs contemporains me le disent, et entre moi et

un autre homme qui a vécu loin de moi il faut nécessairement des intermédiaires. Mais pourquoi en faut-il entre Dieu et moi, et pourquoi en faut-il de si éloignés, qui en ont besoin de tant d'autres? Est-il simple, est-il naturel que Dieu ait été chercher Moïse pour parler à Jean Jacques Rousseau?

D'ailleurs nul n'est obligé sous peine de damnation de croire que Sparte ait existé; nul pour en avoir douté ne sera dévoré des flammes éternelles. Tout fait dont nous ne sommes pas les témoins n'est établi pour nous que sur des preuves morales, et toute preuve morale est susceptible de plus et de moins. Croirai-je que la justice divine me précipite à jamais dans l'enfer, uniquement pour n'avoir pas su marquer bien exactement le point où une telle preuve devient invincible?

S'il y a dans le monde une histoire attestée, c'est celle des vampires; rien n'y manque; procès verbaux, certificats de notables, de chirurgiens, de curés, de magistrats; la preuve juridique est des plus complètes. Avec cela qui est-ce qui croit

aux vampires ? Serons-nous tous damnés pour n'y avoir pas cru ?

Quelque attestés que soient, au gré même de l'incrédule Cicéron, plusieurs des prodiges rapportés par Tite Live, je les regarde comme autant de fables, et sûrement je ne suis pas le seul. Mon expérience constante et celle de tous les hommes est plus forte en ceci que le témoignage de quelques uns. Si Sparte et Rome ont été des prodiges elles-mêmes, c'étoient des prodiges dans le genre moral ; et comme on s'abuseroit en Laponnie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens qu'on voit autour de soi.

Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que je continue ici d'examiner vos raisonnemens en eux-mêmes sans soutenir ceux que vous attaquez. Après ce mémoratif nécessaire je me permettrai sur votre manière d'argumenter encore une supposition.

Un habitant de la rue Saint-Jacques vient tenir ce discours à monsieur l'archevêque de Paris : « Monseigneur, je sais que vous

« ne croyez ni à la béatitudo de saint Jean  
« de Paris , ni aux miracles qu'il a plu à  
« Dieu d'opérer en public sur sa tombe  
« à la vue de la ville du monde la plus éclai-  
« rée et la plus nombreuse; mais je crois  
« devoir vous attester que je viens de voir  
« ressusciter le saint en personne dans le  
« lieu où ses os ont été déposés. »

L'homme de la rue Saint-Jacques ajoute à cela le détail de toutes les circonstances qui peuvent frapper le spectateur d'un pareil fait. Je suis persuadé qu'à l'ouïe de cette nouvelle , avant de vous expliquer sur la foi que vous y ajoutez , vous commencerez par interroger celui qui l'atteste , sur son état , sur ses sentimens , sur son confesseur , sur d'autres articles semblables ; et lorsqu'à son air comme à ses discours vous aurez compris que c'est un pauvre ouvrier , et que , n'ayant point à vous montrer de billet de confession , il vous confirmera dans l'opinion qu'il est janséniste , « Ah ! ah ! lui direz-vous d'un air railleur , « vous êtes « convulsionnaire , et vous avez vu ressus-  
« citer saint Paris ! Cela n'est pas fort éton-

« nant; vous avez tant vu d'autres mer-  
« veilles ! »

Toujours dans ma supposition, sans doute il insistera : il vous dira qu'il n'a point vu seul le miracle ; qu'il avoit deux ou trois personnes avec lui qui ont vu la même chose, et que d'autres à qui il l'a voulu raconter disent l'avoir aussi vu eux-mêmes. Là-dessus vous demanderez si tous ces témoins étoient jansénistes. « Oui, monseigneur, « dira-t-il ; mais n'importe, ils sont en nom-  
« bre suffisant, gens de bonnes mœurs, de  
« bon sens, et non récusables ; la preuve  
« est complète et rien ne manque à notre  
« déclaration pour constater la vérité du  
« fait. »

D'autres évêques moins charitables enverroient chercher un commissaire, et lui<sup>i</sup> consigneroient le bon homme honoré de la vision glorieuse pour en aller rendre grâces à Dieu aux petites maisons. Pour vous, monseigneur, plus humain, mais non plu<sup>s</sup> crédule, après une grave réprimande, vou<sup>s</sup> vous contenterez de lui dire : « Je sais que  
« deux ou trois témoins, honnêtes gens et

« de bon sens , peuvent attester la vie ou  
 « la mort d'un homme ; mais je ne sais pas  
 « encore combien il en faut pour constater  
 « la résurrection d'un janséuiste. En atten-  
 « dant que je l'apprenne , allez , mon enfant ,  
 « tâcher de fortifier votre cerveau creux. Je  
 « vous dispense du jeûne , et voilà de quoi  
 « vous faire de bon bouillon. »

C'est à-peu-près , monseigneur , ce que vous diriez , et ce que diroit tout autre homme sage à votre place. D'où je conclus que , même selon vous , et selon tout autre homme sage , les preuves morales suffisantes pour constater les faits qui sont dans l'ordre des possibilités morales ne suffisent plus pour constater des faits d'un autre ordre et purement surnaturels : sur quoi je vous laisse juger vous-même de la justesse de votre comparaison.

Voici pourtant la conclusion triomphante que vous en tirez contre moi : *Son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité* (1). Monseigneur , si jamais elle me procure un évêché de cent mille livres

---

(1) *Mandement* , paragraphe XV.

de rente, vous pourrez parler de l'intérêt de mon incrédulité.

Continuons maintenant à vous transcrire, en prenant seulement la liberté de restituer au besoin les passages de mon livre que vous tronquez.

« Qu'un homme , *ajoute-t-il plus loin* ,  
 « vienne nous tenir ce langage : Mortels ,  
 « je vous annonce les volontés du Très-Haut :  
 « reconnoissez à ma voix celui qui m'en-  
 « voie. J'ordonne au soleil de changer son  
 « cours, aux étoiles de former un autre arran-  
 « gement, aux montagnes de s'applanir, aux  
 « flots de s'élever, à la terre de prendre un au-  
 « tre aspect : à ces merveilles qui ne recon-  
 « noîtra pas à l'instant le maître de la na-  
 « ture » ? *Qui ne croiroit, M. T. C. F. , que celui*  
*qui s'exprime de la sorte ne demande qu'à*  
*voir des miracles pour être chrétien ?*

Bien plus que cela, monseigneur, puisque je n'ai pas même besoin des miracles pour être chrétien.

*Ecoutez toutefois ce qu'il ajoute* : « Reste  
 « enfin, dit-il , l'examen le plus important  
 « dans la doctrine annoncée ; car , puisque  
 « ceux qui disent que Dieu fait ici-bas des

« miracles prétendent que le diable les imite  
« quelquefois , avec les prodiges les mieux  
« constatés nous ne sommes pas plus avau-  
« cés qu'auparavant , et , puisque les magi-  
« ciens de Pharaon osoient , en présence de  
« Moïse , faire les mêmes signes qu'il faisoit  
« par l'ordre exprès de Dieu , pourquoi , dans  
« son absence , n'eussent-ils pas aux mêmes  
» titres prétendu la même autorité ? Ainsi  
« donc après avoir prouvé la doctrine par le  
« miracle , il faut prouver le miracle par la  
« doctrine , de peur de prendre l'œuvre du  
« démon pour l'œuvre de Dieu (1). Que faire  
« en pareil cas pour éviter le dialele ? Une  
« seule chose , revenir au raisonnement et  
« laisser là les miracles. Mieux eût valu n'y  
« pas recourir. »

*C'est dire : Qu'on me montre des miracles,  
et je croirai. Oui , monseigneur , c'est dire ,  
Qu'on me montre des miracles , et je croirai  
aux miracles. C'est dire , Qu'on me montre*

---

(1) Je suis forcé de confondre ici la note avec le texte , à l'imitation de M. de Beaumont. Le lecteur pourra consulter l'un et l'autre dans le livre même , tome III , pag. 123 , 124 , 125 et 126.

*des miracles, et je refuserai encore de croire. Oui, monseigneur, c'est dire, selon le précepte même de Moïse (1), Qu'on me montre des miracles, et je refuserai encore de croire une doctrine absurde et déraisonnable qu'on voudroit étayer par eux. Je croirois plutôt à la magie, que de reconnoître la voix de Dieu dans des leçons contre la raison.*

J'ai dit que c'étoit là du bon sens le plus simple, qu'on n'obscurciroit qu'avec des distinctions tout au moins très subtiles: c'est encore une de mes prédictions; en voici l'accomplissement.

*Quand une doctrine est reconnue vraie, divine, fondée sur une révélation certaine, on s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire pour rejeter les prétendus prodiges que des imposteurs voudroient opposer à cette doctrine. Quand il s'agit d'une doctrine nouvelle qu'on annonce comme émanée du sein de Dieu, les miracles sont produits en preuves; c'est-à-dire que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très-Haut confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le*

(1) Deutéron. c. XIII.

*témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine et les miracles sont des argumens respectifs , dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude et dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve là, ni abus du raisonnement , ni sophisme ridicule , ni cercle vicieux. (1)*

Le lecteur en jugera ; pour moi je n'ajouterai pas un seul mot. J'ai quelquefois répondu ci-devant avec mes passages ; mais c'est avec le vôtre que je veux vous répondre ici.

*Où est donc , M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet écrivain ?*

Monseigneur , je ne me suis jamais piqué d'une bonne foi philosophique , car je n'en connois pas de telle : je n'ose même plus trop parler de bonne foi chrétienne , depuis que les soi-disans chrétiens de nos jours trouvent si mauvais qu'on ne supprime pas les objections qui les embarrassent. Mais pour la bonne foi pure et simple , je demande laquelle , de la mienne ou de la vôtre , est la plus facile à trouver ici.

---

(1) *Mandement*, paragraphe XVI.

Plus j'avance , plus les points à traiter deviennent intéressans. Il faut donc continuer à vous transcrire. Je voudrois , dans des discussions de cette importance , ne pas omettre un de vos mots.

*On croiroit qu'après les plus grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même auteur y défere cependant de la manière la plus positive , la plus solennelle.*

On auroit raison , sans doute , puisque je tiens pour révélée toute doctrine où je reconnois l'esprit de Dieu. Il faut seulement ôter l'amphibologie de votre phrase ; car si le verbe relatif *y défere* se rapporte à la révélation chrétienne , vous avez raison ; mais s'il se porte aux témoignages humains , vous avez tort. Quoi qu'il en soit , je prends acte de votre témoignage contre ceux qui osent dire que je rejette toute révélation : comme si c'étoit rejeter une doctrine que de la reconnoître sujette à des difficultés insolubles à l'esprit humain ; comme si c'étoit la rejeter que de ne pas l'admettre sur le témoignage des hommes , lorsqu'on a d'autres preuves équivalentes ou supérieures

qui dispensent de celle-là ! Il est vrai que vous dites conditionnellement , *On croiroit* ; mais *on croiroit* signifie *on croit* , lorsque la raison d'exception pour ne pas croire se réduit à rien , comme on verra ci-après de la vôtre. Commençons par la preuve affirmative.

*Il faut, pour vous en convaincre, M. T. C. F., et en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage :*

« J'avoue que la majesté des écritures m'é-  
 « tonne ; la sainteté de l'évangile (1) parle  
 « à mon cœur. Voyez les livres des philo-  
 « sophes : avec toute leur pompe , qu'ils  
 « sont petits près de celui-là ! Se peut-il  
 « qu'un livre à la fois si sublime et si sim-  
 « ple soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-

---

(1) La négligence avec laquelle M. de Beaumont me transcrit lui a fait faire ici deux changemens dans une ligne : il a mis *la majesté de l'écriture* au lieu de *la majesté des écritures* , et il a mis *la sainteté de l'écriture* au lieu de *la sainteté de l'évangile*. Ce n'est pas à la vérité me faire dire des hérésies , mais c'est me faire parler bien naïvement.

« il que celui dont il fait l'histoire ne soit  
 « qu'un homme lui-même ? Est-ce là le ton  
 « d'un enthousiaste ou d'un ambitieux sec-  
 « taire ? Quelle douceur , quelle pureté  
 « dans ses mœurs ! quelle grace touchante  
 « dans ses instructions ! quelle élévation  
 « dans ses maximes ! quelle profonde sa-  
 « gesse dans ses discours ! quelle présence  
 « d'esprit , quelle finesse et quelle justesse  
 « dans ses réponses ! quel empire sur ses  
 « passions ! Où est l'homme , où est le sage  
 « qui sait agir , souffrir et mourir sans  
 « foiblesse et sans ostentation (1) ? Quand  
 « Platon peint son juste imaginaire couvert  
 « de tout l'opprobre du crime et digne de  
 « tous les prix de la vertu , il peint trait  
 « pour trait Jésus-Christ : la ressemblance

---

(1) Je remplis , selon ma coutume , les lacunes faites par M. de Beaumont ; non qu'absolument celles qu'il fait ici soient insidieuses comme en d'autres endroits , mais parceque le défaut de suite et de liaison affoiblit le passage quand il est tronqué , et aussi parceque mes persécuteurs supprimant avec soin tout ce que j'ai dit de si bon cœur en faveur de la religion , il est bon de le rétablir à mesure que l'occasion s'en trouve.

« est si frappante , que tous les peres l'ont  
« sentie , et qu'il n'est pas possible de s'y  
« tromper. Quels préjugés, quel aveugle-  
« ment ne faut-il point avoir pour oser com-  
« parer le fils de Sophronisque au fils de  
« Marie ? Quelle distance de l'un à l'autre !  
« Socrate mourant sans douleur , sans igno-  
« minie , soutint aisément jusqu'au bout  
« son personnage ; et si cette facile mort  
« n'eût honoré sa vie , on douteroit si So-  
« crate, avec tout son esprit, fut autre chose  
« qu'un sophiste. Il inventa , dit-on , la  
« morale ; d'autres avant lui l'avoient mise  
« en pratique , il ne fit que dire ce qu'ils  
« avoient fait , il ne fit que mettre en leçons  
« leurs exemples. Aristide avoit été juste  
« avant que Socrate eût dit ce que c'étoit  
« que justice ; Léonidas étoit mort pour son  
« pays avant que Socrate eût fait un devoir  
« d'aimer la patrie ; Sparte étoit sobre avant  
« que Socrate eût loué la sobriété ; avant  
« qu'il eût défini la vertu , Sparte abondoit  
« en hommes vertueux. Mais où Jésusavoit-  
« il pris parmi les siens cette morale élevée  
« et pure , dont lui seul a donné les leçons et  
« l'exemple ? Du sein du plus furieux fana-

« tisme la plus haute sagesse se fit entendre,  
« et la simplicité des plus héroïques vertus  
« honora le plus vil de tous les peuples. La  
« mort de Socrate philosophant tranquille-  
« ment avec ses amis est la plus douce qu'on  
« puisse désirer ; celle de Jésus expirant  
« dans les tourmens , injurié , raillé , mau-  
« dit de tout un peuple , est la plus horrible  
« qu'on puisse craindre. Socrate prenant la  
« coupe empoisonnée bénit celui qui la lui  
« présente et qui pleure. Jésus , au milieu  
« d'un supplice affreux , prie pour ses bour-  
« reaux acharnés. Oui , si la vie et la mort  
« de Socrate sont d'un sage , la vie et la mort  
« de Jésus sont d'un Dieu. Disons-nous que  
« l'histoire de l'évangile est inventée à plai-  
« sir ? Non ; ce n'est pas ainsi qu'on invente,  
« et les faits de Socrate , dont personne ne  
« doute , sont moins attestés que ceux de  
« Jésus-Christ. Au fond c'est reculer la dif-  
« ficulté sans la détruire. Il seroit plus in-  
« concevable que plusieurs hommes d'ac-  
« cord eussent fabriqué ce livre qu'il ne l'est  
« qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais  
« des auteurs juifs n'eussent trouvé ni ce  
« ton ni cette morale , et l'évangile a des

« caracteres de vérité si grands , si frappans ,  
« si parfaitement inimitables , que l'inven-  
« teur en seroit plus étonnant que le hé-  
« ros. (1) »

(2) *Il seroit difficile, M. T. C. F., de rendre un plus bel hommage à l'authenticité de l'évangile. Je vous sais gré, monseigneur, de cet aveu; c'est une injustice que vous avez de moins que les autres. Venons maintenant à la preuve négative qui vous fait dire on croiroit, au lieu d'on croit.*

*Cependant l'auteur ne la croit qu'en conséquence des témoignages humains. Vous vous trompez, monseigneur; je la reconnois en conséquence de l'évangile et de la sublimité que j'y vois sans qu'on me l'atteste. Je n'ai pas besoin qu'on m'affirme qu'il y a un évangile lorsque je le tiens. Ce sont toujours des hommes qui lui rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté. Et point du tout; on ne me rapporte point que l'évangile existe, je le vois de mes propres yeux; et quand tout l'univers me soutiendrait qu'il n'existe*

---

(1) Emile, tome III, pag. 151 et 155 de cette édit.

(2) *Mandement*, paragraphe XVII.

pas , je saurois très bien que tout l'univers ment , ou se trompe. *Que d'hommes entre Dieu et lui !* J'en as un seul. L'évangile est la piece qui décide , et cette piece est entre mes mains. De quelque maniere qu'elle y soit venue et quelque auteur qui l'ait écrite , j'y reconnois l'esprit divin : cela est immédiat autant qu'il peut l'être ; il n'y a point d'hommes entre cette preuve et moi ; et , dans le sens où il y en auroit , l'historique de ce saint livre , de ses auteurs , du temps où il a été composé , etc. rentre dans les discussions de critique où la preuve morale est admise. Telle est la réponse du vicaire savoyard.

*Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux.* Je vous laisse jouir de toute ma confusion. *Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter :* « Avec tout  
« cela ce même évangile est plein de choses  
« incroyables , de choses qui répugnent à  
« la raison , et qu'il est impossible à tout  
« homme sensé de concevoir ni d'admettre?  
« Que faire au milieu de toutes ces con-  
« tradictions ? Etre toujours modeste et cir-

« conspect, respecter en silence (1) ce qu'on  
« ne sauroit ni rejeter ni comprendre, et  
« s'humilier devant le grand Etre qui seul  
« sait la vérité. Voilà le scepticisme involon-  
« taire où je suis resté. » *Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes; lorsque ce livre porte des caracteres de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros? C'est bien*

---

(1) Pour que les hommes s'imposent ce respect et ce silence, il faut que quelqu'un leur dise une fois les raisons d'en user ainsi. Celui qui connoît ces raisons peut les dire; mais ceux qui censurent et n'en disent point, pourroient se taire. Parler au public avec franchise, avec fermeté, est un droit commun à tous les hommes, et même un devoir en toute chose utile: mais il n'est guere permis à un particulier d'en censurer publiquement un autre; c'est s'attribuer une trop grande supériorité de vertus, de talens, de lumieres. Voilà pourquoi je ne me suis jamais ingéré de critiquer ni réprimander personne. J'ai dit à mon siecle des vérités dures, mais je n'en ai dit à aucun particulier; et s'il m'est arrivé d'attaquer et nommer

ici qu'on peut dire que l'iniquité a menti contre elle-même. (1)

Monseigneur , vous me taxez d'iniquité sans sujet ; vous m'imputez souvent des mensonges , et vous n'en montrez aucun. Je m'impose avec vous une maxime contraire , et j'ai quelquefois lieu d'en user.

Le scepticisme du vicaire est involontaire par la raison même qui vous fait nier qu'il le soit. Sur les foibles autorités qu'on veut donner à l'évangile il le rejetteroit par les raisons déduites auparavant , si l'esprit divin qui brille dans la morale et dans la doctrine de ce livre ne lui rendoit toute la force qui manque au témoignage des hommes sur un tel point. Il admet donc ce livre sacré avec toutes les choses admirables qu'il renferme et que l'esprit humain peut entendre ; mais quant aux choses incroyables

quelques livres , je n'ai jamais parlé des auteurs vivans qu'avec toute sorte de bienséance et d'égards. On voit comment ils me les rendent. Il me semble que tous ces messieurs , qui se mettent si fièrement en avant pour m'enseigner l'humilité , trouvent la leçon meilleure à donner qu'à suivre.

(1) *Mandement* , paragraphe XVII. .

qu'il y trouve , *lesquelles répugnent à sa raison, et qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre*, il les respecte en silence sans les comprendre ni les rejeter , et s'humilie devant le grand Etre qui seul sait la vérité. Tel est son scepticisme ; et ce scepticisme est bien involontaire , puisqu'il est fondé sur des preuves invincibles de part et d'autre qui forcent la raison de rester en suspens. Ce scepticisme est celui de tout chrétien raisonnable et de bonne foi qui ne veut savoir des choses du ciel que celles qu'il peut comprendre, celles qui importent à sa conduite, et qui rejette avec l'apôtre *les questions peu sensées, qui sont sans instruction et qui n'engendrent que des combats.* (1)

D'abord vous me faites rejeter la révélation pour m'en tenir à la religion naturelle ; et premièrement je n'ai point rejeté la révélation. Ensuite vous m'accusez *de ne pas admettre même la religion naturelle, ou du moins de n'en pas reconnoître la nécessité* ; et votre unique preuve est dans le passage

---

(1) Timoth. c. II, v. 25.

suis, que vous rapportez : « Si je me trompe, c'est de bonne foi ; cela suffit (1) pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime : quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela ». C'est-à-dire, continuez-vous, que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on est en possession de la vérité ; que cette persuasion, fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs, ne peut jamais être un sujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage et religieux celui qui, adoptant les erreurs mêmes de l'athéisme, dira qu'il est de bonne foi. Or n'est-ce pas là ouvrir la porte à toutes les superstitions, à tous les systèmes fanatiques, à tous les délires de l'esprit humain ? (2)

Pour vous, monseigneur, vous ne pourrez pas dire ici comme le vicaire, *Si je me trompe, c'est de bonne foi*, car c'est bien évidemment à dessein qu'il vous plait de prendre le change et de le donner à vos

(1) Emile, t. III, p. 21 de cette édition. M. de Beaumont a mis *cela me suffit*.

(1) *Mandement*, paragraphe XVIII.

lecteurs : c'est ce que je m'engage à prouver sans réplique, et je m'y engage ainsi d'avance afin que vous y regardiez de plus près.

La profession du vicaire savoyard est composée de deux parties. La première, qui est la plus grande, la plus importante, la plus remplie de vérités frappantes et neuves, est destinée à combattre le moderne matérialisme, à établir l'existence de Dieu et la religion naturelle avec toute la force dont l'auteur est capable. De celle-là ni vous ni les prêtres n'en parlez point, parce qu'elle vous est fort indifférente, et qu'au fond la cause de Dieu ne vous touche guère pourvu que celle du clergé soit en sûreté.

La seconde, beaucoup plus courte, moins régulière, moins approfondie, propose des doutes et des difficultés sur les révélations en général, donnant pourtant à la nôtre sa véritable certitude dans la pureté, la sainteté de sa doctrine, et dans la sublimité toute divine de celui qui en fut l'auteur. L'objet de cette seconde partie est de rendre chacun plus réservé dans sa religion à taxer les autres

de mauvaise foi dans la leur , et de montrer que les preuves de chacune ne sont pas tellement démonstratives à tous les yeux, qu'il faille traiter en coupables ceux qui n'y voient pas la même clarté que nous. Cette seconde partie , écrite avec toute la modestie , avec tout le respect convenable , est la seule qui ait attiré votre attention et celle des magistrats. Vous n'avez eu que des bâchers et des injures pour réfuter mes raisonnemens. Vous avez vu le mal dans le doute de ce qui est douteux ; vous n'avez point vu le bien dans la preuve de ce qui est vrai.

En effet cette première partie , qui contient ce qui est vraiment essentiel à la religion , est décisive et dogmatique. L'auteur ne balance pas , n'hésite pas ; sa conscience et sa raison le déterminent d'une manière invincible ; il croit , il affirme , il est fortement persuadé.

Il commence l'autre au contraire par déclarer que *l'examen qui lui reste à faire est bien différent ; qu'il n'y voit qu'embarras , mystère , obscurité ; qu'il n'y porte qu'incertitude et défiance ; qu'il n'y faut donner à ses discours que l'autorité de la raison ; qu'il*

*ignore lui-même s'il est dans l'erreur, et que toutes ses affirmations ne sont ici que des raisons de douter* (1). Il propose donc ses objections, ses difficultés, ses doutes : il propose aussi ses grandes et fortes raisons de croire ; et de toute cette discussion résulte la certitude des dogmes essentiels et un scepticisme respectueux sur les autres. A la fin de cette seconde partie il insiste de nouveau sur la circonspection nécessaire en l'écoutant. *Si j'étois plus sûr de moi, j'aurois, dit-il, pris un ton dogmatique et décisif ; mais je suis homme, ignorant, sujet à l'erreur ; que pouvois-je faire ? Je vous ai ouvert mon cœur sans réserve ; ce que je tiens pour sûr je vous l'ai donné pour tel : je vous ai donné mes doutes pour des doutes, mes opinions pour des opinions ; je vous ai dit mes raisons de douter et de croire. Maintenant c'est à vous de juger.* (2).

Lors donc que dans le même écrit l'auteur dit, *Si je me trompe c'est de bonne foi, cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas im-*

(1) Emile, t. III, p. 112 de cette édition.

(2) Emile, t. III, p. 162 de cette édition.

*putée à crime*, je demande à tout lecteur qui a le sens commun et quelque sincérité, si c'est sur la première ou sur la seconde partie que peut tomber ce soupçon d'être dans l'erreur; sur celle où l'auteur affirme, ou sur celle où il balance; si ce soupçon marque la crainte de croire en Dieu mal-à-propos, ou celle d'avoir à tort des doutes sur la révélation. Vous avez pris le premier parti contre toute raison et dans le seul desir de me rendre criminel; je vous défie d'en donner aucun autre motif. Monseigneur, où sont, je ne dis pas l'équité, la charité chrétienne, mais le bon sens et l'humanité?

Quand vous auriez pu vous tromper sur l'objet de la crainte du vicaire, le texte seul que vous rapportez vous eût désabusé malgré vous : car, lorsqu'il dit *Cela suffit pour que mon erreur ne me soit pas imputée à crime*, il reconnoît qu'une pareille erreur pourroit être un crime, et que ce crime lui pourroit être imputé s'il ne procédoit pas de bonne foi. Mais quand il n'y auroit point de Dieu, où seroit le crime de croire qu'il y en a un? Et quand ce seroit un crime, qui est-ce qui

qui le pourroit imputer? La crainte d'être dans l'erreur ne peut donc ici tomber sur la religion naturelle , et le discours du vicaire seroit un vrai galimatias dans le sens que vous lui prêtez. Il est donc impossible de déduire du passage que vous rapportez que *je n'admets pas la religion naturelle*, ou que *je n'en reconnois pas la nécessité* : il est encore impossible d'en déduire *qu'on doive toujours*, ce sont vos termes , *regarder comme un homme sage et religieux celui qui, adoptant les erreurs de l'athéisme, dira qu'il est de bonne foi* : et il est même impossible que vous ayez cru cette déduction légitime. Si cela n'est pas démontré , rien ne sauroit jamais l'être , ou il faut que je sois un insensé.

Pour montrer qu'on ne peut s'autoriser d'une mission divine pour débiter des absurdités , le vicaire met aux prises un inspiré , qu'il vous plaît d'appeler chrétien , et un raisonneur , qu'il vous plaît d'appeler incrédule , et il les fait disputer chacun dans leur langage , qu'il désapprouve , et qui très sûrement n'est ni le sien ni le mien (1). Là-

---

(1) Emile, t. III , p. 128 et suiv. de cette édition.

dessus vous me taxez d'une *insigne mauvaise foi* (1), et vous prouvez cela par l'ineptie des discours du premier. Mais si ces discours sont ineptes, à quoi donc le reconnoissez-vous pour chrétien? et si le raisonneur ne réfute que des inepties, quel droit avez-vous de le taxer d'incrédulité? S'ensuit-il des inepties que débite un inspiré que ce soit un catholique, et de celles que réfute un raisonneur que ce soit un mécréant? Vous auriez bien pu, monseigneur, vous dispenser de vous reconnoître à un langage si plein de bile et de déraison; car vous n'aviez pas encore donné votre mandement.

*Si la raison et la révélation étoient opposées l'une à l'autre, il est constant, dites-vous, que Dieu seroit en contradiction avec lui-même* (2). Voilà un grand aveu que vous nous faites là : car il est sûr que Dieu ne se contredit point. *Vous dites, ô impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire. J'en conviens; tâchons de faire plus.*

---

(1) *Mandement*, paragraphe XIX.

(2) *Ibid.* paragraphe XXI.

Je suis sûr que vous presentez d'avance où j'en vais venir. On voit que vous passez sur cet article des mysteres comme sur des charbons ardents , vous osez à peine y poser le pied. Vous me forcez pourtant à vous arrêter un moment dans cette situation douloureuse : j'aurai la discrétion de rendre ce moment le plus court qu'il se pourra.

Vous conviendrez bien , je pense , qu'une de ces vérités éternelles qui servent d'éléments à la raison est que la partie est moindre que le tout ; et c'est pour avoir affirmé le contraire que l'inspiré vous paroît tenir un discours plein d'ineptie. Or , selon votre doctrine de la transsubstantiation , lorsque Jésus fit la dernière cene avec ses disciples , et qu'ayant rompu le pain il donna son corps à chacun d'eux , il est clair qu'il tint son corps entier dans sa main , et , s'il mangea lui-même du pain consacré , comme il put le faire , il mit sa tête dans sa bouche.

Voilà donc bien clairement , bien précisément la partie plus grande que le tout , et le contenant moindre que le contenu. Que dites-vous à cela , monseigneur ? Pour moi ,

je ne vois que M. le chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire. (\*)

Je sais bien que vous avez encore la ressource de saint Augustin; mais c'est la même. Après avoir entassé sur la Trinité force discours inintelligibles, il convient qu'ils n'ont aucun sens; *mais*, dit naïvement ce pere de l'église, *on s'exprime ainsi, non pour dire quelque chose, mais pour ne pas rester muet.* (1)

Tout bien considéré, je crois, monseigneur, que le parti le plus sûr que vous ayez à prendre sur cet article et sur beaucoup d'autres, est celui que vous avez pris avec M. de Montazet, et par la même raison. (\*\*)

(\*) C'est un militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadrature du cercle qu'il croit avoir faite. (Cette note n'est point de Rousseau.)

(1) *Dictum est tamen tres personæ, non ut aliquid diceretur, sed ne taceretur.* Aug de Trinit. lib. V, c. 9.

(\*\*) M. de Montazet, archevêque de Lyon, écrivit il y a deux ou trois ans à M. l'archevêque de Paris, sur une dispute de hiérarchie, une lettre imprimée, belle et forte de raisonnement, laquelle est restée sans réponse. (Cette note n'est point de Rousseau.)

*La mauvaise foi de l'auteur d'Emile n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un catholique prétendu (1) : « Nos catholiques, lui fait-il dire, font grand bruit de l'autorité de l'église : mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut un aussi grand appareil de preuves pour cette autorité qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine? L'église décide que l'église a droit de décider. Ne voilà-t-il pas une autorité bien prouvée »? Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'église n'est prouvée que par ses propres décisions, et qu'elle procède ainsi, Je décide que je suis infallible, donc je le suis? Imputation calomnieuse, M. T. C. F. Voilà, monseigneur, ce que vous assurez: il nous reste à voir vos preuves. En attendant, oseriez-vous bien affirmer que les théologiens catholiques n'ont jamais établi l'autorité de l'église par l'autorité de l'église, *ut in se virtualiter reflexam*? S'ils l'ont fait, je ne les charge donc pas d'une imputation calomnieuse.*

---

(1) *Mandement*, paragraphe XXI.

(1) *La constitution du christianisme, l'esprit de l'évangile, les erreurs mêmes et la faiblesse de l'esprit humain, tendent à démontrer que l'église établie par Jésus-Christ est une église infallible.* Monseigneur, vous commencez par nous payer là de mots qui ne nous donnent pas le change. Les discours vagues ne font jamais preuve, et toutes ces choses qui tendent à démontrer ne démontrent rien. Allons donc tout d'un coup au corps de la démonstration : le voici.

*Nous assurons que comme ce divin législateur a toujours enseigné la vérité, son église l'enseigne aussi toujours.* (2)

Mais qui êtes-vous, vous qui nous assurez cela pour toute preuve? Ne seriez-vous point l'église ou ses chefs? A vos manières d'argumenter vous paraissez compter beaucoup sur l'assistance du Saint-Esprit. Que dites-vous donc, et qu'a dit l'imposteur? De grace voyez cela vous-même, car je n'ai pas le courage d'aller jusqu'au bout.

(1) *Mandement*, paragraphe XXI.

(2) *Ibid.* Cet endroit mérite d'être lu dans le mandement même.

Je dois pourtant remarquer que toute la force de l'objection que vous attaquez si bien consiste dans cette phrase que vous avez eu soin de supprimer à la fin du passage dont il s'agit : *Sortez de là vous rentrez dans toutes nos discussions.* (1)

En effet quel est ici le raisonnement du vicaire ? Pour choisir entre les religions diverses , il faut , dit-il , de deux choses l'une , ou entendre les preuves de chaque secte et les comparer , ou s'en rapporter à l'autorité de ceux qui nous instruisent. Or le premier moyen suppose des connoissances que peu d'hommes sont en état d'acquérir ; et le second justifie la croyance de chacun dans quelque religion qu'il naisse. Il cite en exemple la religion catholique où l'on donne pour loi l'autorité de l'église , et il établit là-dessus ce second dilemme : Ou c'est l'église qui s'attribue à elle-même cette autorité , et qui dit *Je décide que je suis infallible , donc je le suis* , et alors elle tombe dans le sophisme appelé cercle vicieux ; ou elle prouve qu'elle a reçu cette autorité de

---

(1) Emile , t. III , p. 140 de cette édition.

Dieu, et alors il lui faut un aussi grand appareil de preuves pour montrer qu'en effet elle a reçu cette autorité, qu'aux autres sectes pour établir directement leur doctrine. Il n'y a donc rien à gagner pour la facilité de l'instruction, et le peuple n'est pas plus en état d'examiner les preuves de l'autorité de l'église chez les catholiques que la vérité de la doctrine chez les protestans. Comment donc se déterminera-t-il d'une manière raisonnable autrement que par l'autorité de ceux qui l'instruisent? Mais alors le Turc se déterminera de même. En quoi le Turc est-il plus coupable que nous? Voilà, monseigneur, le raisonnement auquel vous n'avez pas répondu et auquel je doute qu'on puisse répondre (1).

---

(1) C'est ici une de ces objections terribles auxquelles ceux qui m'attaquent se gardent bien de toucher. Il n'y a rien de si commode que de répondre avec des injures et de saintes déclamations; on élude aisément tout ce qui embarrasse. Aussi faut-il avouer qu'en se chamaillant entre eux les théologiens ont bien des ressources qui leur manquent vis-à-vis des ignorans, et auxquelles il faut alors suppléer comme ils peuvent. Ils se paient récipro-

Notre franchise épiscopale se tire d'affaire en tronquant le passage de l'auteur de mauvaise foi.

Grace au ciel j'ai fini cette ennuyeuse tâche. J'ai suivi pied à pied vos raisons, vos citations, vos censures, et j'ai fait voir qu'autant de fois que vous avez attaqué mon livre autant de fois vous avez eu tort. Il reste le seul article du gouvernement, dont je veux bien vous faire grace, très sûr que quand celui qui gémit sur les misères du peuple, et qui les éprouve, est accusé par vous d'empoisonner les sources de la félicité publique, il n'y a point de lecteur qui ne sente ce que vaut un pareil discours. Si le traité du Contrat social n'existoit pas, et qu'il fallût prouver de nouveau les gran-

---

quement de mille suppositions gratuites, qu'on n'ose récuser quand on n'a rien de mieux à donner soi-même. Telle est ici l'invention de je ne sais quelle foi infuse, qu'ils obligent Dieu, pour les tirer d'affaire, de transmettre du père à l'enfant. Mais ils réservent ce jargon pour disputer avec les docteurs; s'ils s'en servoient avec nous autres profanes, ils auroient peur qu'on ne se moquât d'eux.

des vérités que j'y développe, les complimens que vous faites à mes dépeus aux puissances seroient un des faits que je citerois en preuve, et le sort de l'auteur en seroit un autre encore plus frappant. Il ne me reste plus rien à dire à cet égard; mon seul exemple a tout dit; et la passion de l'intérêt particulier ne doit point souiller les vérités utiles. C'est le décret contre ma personne, c'est mon livre brûlé par le bourreau, que je transmets à la postérité pour pieces justificatives : mes sentimens sont moins bien établis par mes écrits que par mes malheurs.

Je viens, monseigneur, de discuter tout ce que vous alléguez contre mon livre. Je n'ai pas laissé passer une de vos propositions sans examen : j'ai fait voir que vous n'avez raison dans aucun point; et je n'ai pas peur qu'on réfute mes preuves, elles sont au-dessus de toute réplique où regne le sens commun.

Cependant, quand j'aurois eu tort en quelques endroits, quand j'aurois eu toujours tort, quelle indulgence ne méritoit point un livre où l'on sent par-tout, même dans

les erreurs, même dans le mal qui peut y être, le sincère amour du bien et le zèle de la vérité; un livre où l'auteur, si peu affirmatif, si peu décisif, avertit si souvent ses lecteurs de se défier de ses idées, de peser ses preuves, de ne leur donner que l'autorité de la raison; un livre qui ne respire que paix, douceur, patience, amour de l'ordre, obéissance aux lois en toute chose, et même en matière de religion; un livre enfin où la cause de la Divinité est si bien défendue, l'utilité de la religion si bien établie, où les mœurs sont si respectées, où l'arme du ridicule est si bien ôtée au vice, où la méchanceté est peinte si peu sensée, et la vertu si aimable? Eh! quand il n'y auroit pas un mot de vérité dans cet ouvrage, on en devroit honorer et chérir les rêveries comme les chimères les plus douces qui puissent flatter et nourrir le cœur d'un homme de bien. Oui, je ne crains point de le dire; s'il existoit en Europe un seul gouvernement vraiment éclairé, un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines, il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'Emile, il lui eût

élevé des statues (\*). Je connoissois trop les hommes pour attendre d'eux de la reconnaissance; je ne les connoissois pas assez, je l'avoue, pour en attendre ce qu'ils ont fait.

Après avoir prouvé que vous avez mal raisonné dans vos censures, il me reste à prouver que vous m'avez calomnié dans vos injures. Mais, puisque vous ne m'injuriez qu'en vertu des torts que vous m'imputez dans mon livre, montrer que mes prétendus torts ne sont que les vôtres, n'est-ce pas dire assez que les injures qui les suivent ne doivent pas être pour moi? Vous chargez mon ouvrage des épithètes les plus odieuses, et moi, je suis un homme abominable, un téméraire, un impie, un imposteur. Charité chrétienne, que vous

---

(\*) On a reproché ce mot à Jean-Jacques: ce n'étoit cependant point l'expression de l'orgueil, mais bien le cri de la vertu indignée. Socrate, le plus modeste des hommes, condamné par les Athéniens, mais à qui on laissoit le choix de la peine qu'il avoit méritée: *Je me condamne, dit-il, à être nourri le reste de mes jours dans le prytanée aux dépens de la république.* (G. B.)

avez un étrange langage dans la bouche des ministres de Jésus-Christ !

Mais vous, qui m'osez reproche des blasphèmes, que faites-vous quand vous prenez les apôtres pour complices des propos offensans qu'il vous plaît de tenir sur mon compte ? A vous entendre, on croiroit que saint Paul m'a fait l'honneur de songer à moi, et de prédire ma venue comme celle de l'antechrist. Et comment l'a-t-il prédite, je vous prie ? Le voici ; c'est le début de votre mandement.

*Saint Paul a prédit, mes très chers freres, qu'il viendrait des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, superbes, blasphémateurs, impies, calomnieux, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu ; des hommes d'un esprit corrompu et pervertis dans la foi (1).*

Je ne conteste assurément pas que cette prédiction de saint Paul ne soit très bien accomplie ; mais s'il eût prédit au contraire qu'il viendrait un temps où l'on ne verroit point de ces gens-là, j'aurois été,

---

(1) *Mandement*, paragraphe I.

je l'avoue , beaucoup plus frappé de la prédiction , et sur-tout de l'accomplissement.

D'après une prophétie si bien appliquée , vous avez la bonté de faire de moi un portrait dans lequel la gravité épiscopale s'égaie à des antitheses , et où je me trouve un personnage fort plaisant. Cet endroit , monseigneur , m'a paru le plus joli morceau de votre mandement ; on ne sauroit faire une satire plus agréable , ni diffamer un homme avec plus d'esprit.

*Du sein de l'erreur* (il est vrai que j'ai passé ma jeunesse dans votre église ) *il s'est élevé* ( pas fort haut ) *un homme plein du langage de la philosophie* ( comment prendrois-je un langage que je n'entends point ? ) *sans être véritablement philosophe* ( oh ! d'accord , je n'aspirai jamais à ce titre , auquel je reconnois n'avoir aucun droit , et je n'y renonce assurément pas par modestie ) , *esprit doué d'une multitude de connoissances* ( j'ai appris à ignorer des multitudes de choses que je croyois savoir ) *qui ne l'ont pas éclairé* ( elles m'ont appris à ne pas penser l'être ) , *et qui ont répandu les ténèbres dans les autres esprits* ( les té-

nebres de l'ignorance valent mieux que la fausse lumiere de l'erreur); *caractere livré aux paradoxes d'opinions et de conduite* (y a-t-il beaucoup à perdre à ne pas agir et penser comme tout le monde?); *alliant la simplicité des mœurs avec le faste des pensées* (la simplicité des mœurs élève l'ame; quant au faste de mes pensées, je ne sais ce que c'est), *le zele des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés* (rien de plus nouveau pour nous que des maximes antiques, il n'y a point à cela d'alliage, et je n'y ai point mis de fureur), *l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde* (monseigneur, vous voilà comme les faiseurs de romans, qui devinent tout ce que leur héros a dit et pensé dans sa chambre. Si c'est ce desir qui m'a mis la plume à la main, expliquez comment il m'est venu si tard, ou pourquoi j'ai tardé si long-temps à le satisfaire). *On l'a vu invectiver contre les sciences qu'il cultivoit* (cela prouve que je n'imite pas vos gens de lettres, et que dans mes écrits l'intérêt de la vérité marche avant le mien), *préconiser l'excellence de l'évangile* (tou-

jours et avec le plus vrai zèle), dont il détruisoit les dogmes (non, mais j'en prêchois la charité, bien détruite par les prêtres), peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses lecteurs. (Ames honnêtes, est-il vrai que j'éteins en vous l'amour des vertus?)

*Il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du siècle pour achever de le perdre (je viens d'examiner comment vous avez prouvé tout cela). Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions (pourquoi des conditions? ce n'est là ni mon sujet ni mon titre.) il avoit rabaisé l'homme jusqu'au rang des bêtes (lequel de nous deux l'éleve ou l'abaisse, dans l'alternative d'être bête ou méchant?). Dans une autre production plus récente il avoit insinué le poison de la volupté (eh! que ne puis-je aux horreurs de la débauche substituer le charme de la volupté! Mais rassurez-vous, monseigneur; vos prêtres sont à l'épreuve de l'Héloïse; ils ont pour préservatif l'Aloïsia). Dans celui-ci il s'empare des premiers momens de l'homme afin d'établir*  
l'empire

*L'empire de l'irréligion* (cette imputation a déjà été examinée).

Voilà , monseigneur, comment vous me traitez , et bien plus cruellement encore , moi que vous ne connoissez point , et que vous ne jugez que sur des oui-dire. Est-ce donc là la morale de cet évangile dont vous vous portez pour le défenseur ? Accordons que vous voulez préserver votre troupeau du poison de mon livre : pourquoi des personnalités contre l'auteur ? J'ignore quel effet vous attendez d'une conduite si peu chrétienne , mais je sais que défendre sa religion par de telles armes , c'est la rendre fort suspecte aux gens de bien.

Cependant c'est moi que vous appelez téméraire. Eh ! comment ai-je mérité ce nom , en ne proposant que des doutes , et même avec tant de réserve ; en n'avançant que des raisons , et même avec tant de respect ; en n'attaquant personne , en ne nommant personne ? Et vous , monseigneur , comment osez-vous traiter ainsi celui dont vous parlez avec si peu de justice et de bienséance , avec si peu d'égard , avec tant de légèreté ?

Vous me traitez d'impie ; et de quelle impiété pouvez-vous m'accuser , moi qui jamais n'ai parlé de l'Être suprême que pour lui rendre la gloire qui lui est due , ni du prochain que pour porter tout le monde à l'aimer ? Les impies sont ceux qui profanent indignement la cause de Dieu en la faisant servir aux passions des hommes. Les impies sont ceux qui , s'osant porter pour interpretes de la Divinité , pour arbitres entre elle et les hommes , exigent pour eux-mêmes les honneurs qui lui sont dus. Les impies sont ceux qui s'arrogent le droit d'exercer le pouvoir de Dieu sur la terre et veulent ouvrir et fermer le ciel à leur gré. Les impies sont ceux qui font lire des libelles dans les églises. . . . . A cette idée horrible tout mon sang s'allume , et des larmes d'indignation coulent de mes yeux. Prêtres du Dieu de paix , vous lui rendrez compte un jour , n'en doutez pas , de l'usage que vous osez faire de sa maison.

Vous me traitez d'imposteur ! et pourquoi ? Dans votre manière de penser j'erre ; mais où est mon imposture ? Raisonner et se tromper , est-ce en imposer ? Un sophiste

même qui trompe sans se tromper n'est pas un imposteur encore, tant qu'il se borne à l'autorité de la raison, quoiqu'il en abuse. Un imposteur veut être cru sur sa parole, il veut lui-même faire autorité. Un imposteur est un fourbe qui veut en imposer aux autres pour son profit; et où est, je vous prie, mon profit dans cette affaire? Les imposteurs sont, selon Ulpien, ceux qui font des prestiges, des imprécations, des exorcismes : or assurément je n'ai jamais rien fait de tout cela.

Que vous discourez à votre aise, vous autres hommes constitués en dignité! Ne reconnoissant de droits que les vôtres, ni de lois que celles que vous imposez, loin de vous faire un devoir d'être justes, vous ne vous croyez pas même obligés d'être humains. Vous accablez fièrement le foible sans répondre de vos iniquités à personne : les outrages ne vous coûtent pas plus que les violences; sur les moindres convenances d'intérêt ou d'état, vous nous balayez devant vous comme la poussière. Les uns décrètent et brûlent, les autres diffament

et déshonorent, sans droit, sans raison, sans mépris, même sans colere, uniquement parceque cela les arrange et que l'infortuné se trouve sur leur chemin. Quand vous nous insultez impunément, il ne nous est pas même permis de nous plaindre ; et si nous montrons notre innocence et vos torts , on nous accuse encore de vous manquer de respect.

Monseigneur , vous m'avez insulté publiquement : je viens de prouver que vous m'avez calomnié. Si vous étiez un particulier comme moi , que je pusse vous citer devant un tribunal équitable , et que nous y comparussions tous deux , moi avec mon livre , et vous avec votre mandement, vous y seriez certainement déclaré coupable, et condamné à me faire une réparation aussi publique que l'offense l'a été. Mais vous tenez un rang où l'on est dispensé d'être juste ; et je ne suis rien. Cependant vous , qui professez l'évangile , vous , prélat fait pour apprendre aux autres leur devoir, vous savez le vôtre en pareil cas. Pour moi, j'ai fait le mien , je n'ai plus rien à vous dire , et je me tais.

Daignez , monseigneur, agréer mon profond respect.

A Môtiers, le 18 novembre 1762.

J. J. ROUSSEAU. (\*)

---

(\*) Cette lettre de J. J. à Christophe de Beaumont fut pour ce dernier la massue d'Hercule ; et celui qui avoit résisté aux rois et aux parlemens fut atterré du coup qu'il avoit indiscrètement provoqué. Aussi j'ai remarqué que M. de Beaumont, qui parloit volontiers de Voltaire et de ses ouvrages, qui citoit même les plus beaux vers de la Henriade, ne parloit jamais de Rousseau, ou, s'il en disoit quelques mots, c'étoit pour faire l'éloge de son caractère et de ses vertus, et par opposition avec son rival de gloire. Il auroit voulu retenir le mandement qu'on lui avoit fait faire : il fut toujours un peu honteux d'avoir été pris pour dupe par les jansénistes. D'ailleurs, son ame droite, ferme, bienfaisante et vertueuse avoit senti le mérite écrasant du sage de Geneve : il avoit du respect pour sa pauvreté volontaire, son génie, sa bonne foi. J'ai lieu de croire qu'au fond de son cœur il rendoit justice à la bonté de sa cause, et que, s'il n'eût pas été Christophe de Beaumont, il eût désiré d'être Jean-Jacques. (G. B.)



MANDEMENT

ET ARRÊT

CONTRE L'ÉMILE,

Avec la notice de la CENSURE DE LA  
SORBONNE.



---

---

# MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS,

Portant condamnation d'un livre qui a pour titre , *EMILE, où de l'éducation, par J. J. Rousseau*, citoyen de Geneve. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, libraire, 1762.

---

CHRISTOPHE DE BEAUMONT, par la miséricorde divine et par la grace du saint siege apostolique, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, etc. A tous les fideles de notre diocese : salut et bénédiction.

I. Saint Paul a prédit, M. T. C. F., qu'il viendrait *des jours périlleux où il y auroit des gens amateurs d'eux-mêmes, fiers, su-*

*perbes, blasphémateurs, impies, calomnieux, enflés d'orgueil, amateurs des voluptés plutôt que de Dieu; des hommes d'un esprit corrompu, et pervertis dans la foi* (1). Et dans quels temps malheureux cette prédiction s'est-elle accomplie plus à la lettre que dans les nôtres ! L'incrédulité, enhardie par toutes les passions, se présente sous toutes les formes, afin de se proportionner, en quelque sorte, à tous les âges, à tous les caractères, à tous les états. Tantôt, pour insinuer dans des esprits qu'elle trouve déjà *ensorcelés par la bagatelle* (2), elle emprunte un style léger, agréable et frivole : de là tant de romans également obscènes et impies, dont le but est d'amuser l'imagination pour séduire l'esprit et corrompre le cœur. Tantôt, affectant un air de pro-

---

(1) *In novissimis diebus instabunt tempora periculosa; erunt homines seipsos amantes... elati, superbi, blasphemi... scelesti... criminatores... tumidi, et voluptatum amatores magis quam Dei... homines corrupti mente et reprobi circa fidem.* II. Tim. c. 3, v. 1, 4, 8.

(2) *Fascinatiō nugacitatis obscurat bona.* Sap. c. 4, v. 12.

fondeur et de sublimité dans ses vues, elle feint de remonter aux premiers principes de nos connoissances, et prétend s'en autoriser pour secouer un joug qui, selon elle, déshonore l'humanité, la Divinité même. Tantôt elle déclame en furieuse contre le zele de la religion, et prêche la tolérance universelle avec emportement. Tantôt enfin, réunissant tous ces divers langages, elle mêle le sérieux à l'enjouement, des maximes pures à des obscénités, de grandes vérités à de grandes erreurs, la foi au blasphème; elle entreprend en un mot d'accorder les lumieres avec les ténèbres, Jésus-Christ avec Bélial. Et tel est spécialement, M. T. C. F., l'objet qu'on paroît s'être proposé dans un ouvrage récent, qui a pour titre, EMILE OU DE L'ÉDUCATION. Du sein de l'erreur il s'est élevé un homme plein du langage de la philosophie, sans être véritablement philosophe; esprit doué d'une multitude de connoissances, qui ne l'ont pas éclairé, et qui ont répandu des ténèbres dans les autres esprits; caractere livré aux paradoxes d'opinions et de conduite; alliant la simplicité des mœurs avec le faste des

pensées, le zèle des maximes antiques avec la fureur d'établir des nouveautés, l'obscurité de la retraite avec le desir d'être connu de tout le monde : on l'a vu invectiver contre les sciences qu'il cultivoit, préconiser l'excellence de l'évangile dont il détruisoit les dogmes, peindre la beauté des vertus qu'il éteignoit dans l'ame de ses lecteurs. Il s'est fait le précepteur du genre humain pour le tromper, le moniteur public pour égarer tout le monde, l'oracle du siècle pour achever de le perdre. Dans un ouvrage sur l'inégalité des conditions il avoit abaissé l'homme jusqu'au rang des bêtes; dans une autre production plus récente, il avoit insinué le poison de la volupté en paroissant le proscrire : dans celui-ci, il s'empare des premiers momens de l'homme afin d'établir l'empire de l'irréligion.

II. Quelle entreprise, M. T. C. F. ! L'éducation de la jeunesse est un des objets les plus importans de la sollicitude et du zèle des pasteurs. Nous savons que, pour réformer le monde, autant que le permettent la foiblesse et la corruption de notre nature, il suffiroit d'observer sous la di-

rection et l'impression de la grace les premiers rayons de la raison humaine , de les saisir avec soin et de les diriger vers la route qui conduit à la vérité. Par là ces esprits , encore exempts de préjugés , seroient pour toujours en garde contre l'erreur; ces cœurs, encore exempts de grandes passions , prendroient les impressions de toutes les vertus. Mais à qui convient-il mieux qu'à nous et à nos coopérateurs dans le saint ministère de veiller ainsi sur les premiers momens de la jeunesse chrétienne ; de lui distribuer le lait spirituel de la religion , *afin qu'il croisse pour le salut* (1); de préparer de bonne heure par de salutaires leçons des adorateurs sinceres au vrai Dieu, des sujets fideles au souverain , des hommes dignes d'être la ressource et l'ornement de la patrie ?

III. Or, M. T. C. F., l'auteur d'*Emile* propose un plan d'éducation qui, loin de s'accorder avec le christianisme, n'est pas

---

(1) *Sicut modò geniti infantes , rationabile sine dolo lac concupiscite , ut in eo crescatis in salutem.*  
I. Pet. c. 2.

même propre à former des citoyens ni des hommes. Sous le vain prétexte de rendre l'homme à lui-même et de faire de son élève l'élève de la nature, il met en principe une assertion démentie, non seulement par la religion, mais encore par l'expérience de tous les peuples et de tous les temps. *Posons, dit-il, pour maxime incontestable que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits : il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain.* A ce langage on ne reconnoît point la doctrine des saintes écritures et de l'église touchant la révolution qui s'est faite dans notre nature ; on perd de vue le rayon de lumière qui nous fait connoître le mystère de notre propre cœur. Oui, M. T. C. F., il se trouve en nous un mélange frappant de grandeur et de bassesse, d'ardeur pour la vérité et de goût pour l'erreur, d'inclination pour la vertu et de penchant pour le vice. Etonnant contraste, qui, en deconcertant la philosophie païenne, la laisse errer dans de vaines spéculations ! contraste dont la révélation nous découvre la source dans la chute déplorable de notre premier pere ! L'homme

se seroit entraîné par une pente funeste ; et comment se roidiroit-il contre elle , si son enfance n'étoit dirigée par des maîtres pleins de vertu , de sagesse , de vigilance , et si , durant tout le cours de sa vie , il ne faisoit lui-même , sous la protection et avec les graces de son Dieu , des efforts puissans et continuels ? Hélas ! M. T. C. F. , malgré les principes de l'éducation la plus saine et la plus vertueuse , malgré les promesses les plus magnifiques de la religion et les menaces les plus terribles , les écarts de la jeunesse ne sont encore que trop fréquens , trop multipliés ! dans quelles erreurs , dans quels excès , abandonnée à elle même , ne se précipiteroit-elle donc pas ? C'est un torrent qui se déborde malgré les digues puissantes qu'on lui avoit opposées : que seroit-ce donc si nul obstacle ne suspendoit ses flots et ne rompoit ses efforts ?

IV. L'auteur d'*Emile* , qui ne reconnoît aucune religion , indique néanmoins , sans y penser , la voie qui conduit infailliblement à la vraie religion : « Nous , dit-il , qui  
« ne voulons rien donner à l'autorité , nous ,  
« qui ne voulons rien enseigner à notre

« *Emile* qu'il ne pût comprendre de lui-même par tout pays, dans quelle religion « l'éleverons-nous? à quelle secte agrégerons-nous l'élève de la nature? Nous ne « l'agrègerons ni à celle-ci ni à celle-là; « nous le mettrons en état de choisir celle « où le meilleur usage de la raison doit le « conduire ». Plût à Dieu, M. T. C. F., que cet objet eût été bien rempli! Si l'auteur eût réellement *mis son élève en état de choisir, entre toutes les religions, celle où le meilleur usage de la raison doit conduire*, il l'eût inmanquablement préparé aux leçons du christianisme. Car, M. T. C. F., la lumière naturelle conduit à la lumière évangélique; et le culte chrétien est essentiellement *un culte raisonnable* (1). En effet, *si le meilleur usage de notre raison ne devoit pas nous conduire à la révélation chrétienne*, notre foi seroit vaine, nos espérances seroient chimériques. Mais comment ce *meilleur usage* de la raison nous conduit-il au bien inestimable de la foi, et de là au

---

(1) *Rationabile obsequium vestrum*. Rom. c. 12, v. 1.

termie précieux du salut ? c'est à la raison elle-même que nous en appelons. Dès qu'on reconnoît un Dieu, il ne s'agit plus que de savoir s'il a daigné parler aux hommes autrement que par les impressions de la nature. Il faut donc examiner si les faits qui constatent la révélation ne sont passupérieurs à tous les efforts de la chicane la plus artificieuse. Cent fois l'incrédulité a tâché de détruire ces faits, ou au moins d'en affoiblir les preuves, et cent fois sa critique a été convaincue d'impuissance. Dieu, par la révélation, s'est rendu témoignage à lui-même, et ce témoignage est évidemment *très digne de foi* (1). Que reste-t-il donc à l'homme qui fait le meilleur usage de sa raison, sinon d'acquiescer à ce témoignage ? C'est votre grace, ô mon Dieu ; qui consomme cette œuvre de lumière ; c'est elle qui détermine la volonté, qui forme l'ame chrétienne : mais le développement des preuves et la force des motifs ont préalablement occupé, épuré la raison ;

---

( 1 ) *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.*  
Psal. 92, v. 5.

et c'est dans ce travail, aussi noble qu'indispensable, que consiste ce *meilleur usage de la raison*, dont l'auteur d'*Emile* entreprend de parler sans en avoir une notion fixe et véritable.

V. Pour trouver la jeunesse plus docile aux leçons qu'il lui prépare, cet auteur veut qu'elle soit dénuée de tout principe de religion. Et voilà pourquoi, selon lui, *connoître le bien et le mal, sentir la raison des devoirs de l'homme, n'est pas l'affaire d'un enfant... J'aimerois autant, ajoute-t-il, exiger qu'un enfant eût cinq pieds de haut, que du jugement à dix ans.*

VI. Sans doute, M. T. C. F., que le jugement humain a ses progrès et ne se forme que par degrés : mais s'ensuit-il donc qu'à l'âge de dix ans un enfant ne connoisse point la différence du bien et du mal, qu'il confonde la sagesse avec la folie, la bonté avec la barbarie, la vertu avec le vice ? Quoi ! à cet âge il ne sentira pas qu'obéir à son père est un bien, que lui désobéir est un mal ! Le prétendre, M. T. C. F., c'est calomnier la nature humaine en lui attribuant une stupidité qu'elle n'a point.

VII. « Tout enfant qui croit en Dieu ,  
« dit encore cet auteur , est idolâtre ou an-  
« thropomorphite ». Mais , s'il est idolâtre ,  
il croit donc plusieurs dieux ; il attribue  
donc la nature divine à des simulacres in-  
sensibles. S'il n'est qu'anthropomorphite, en  
reconnoissant le vrai Dieu il lui donne un  
corps. Or on ne peut supposer ni l'un ni  
l'autre dans un enfant qui a reçu une édu-  
cation chrétienne. Que si l'éducation a été  
viciieuse à cet égard , il est souverainement  
injuste d'imputer à la religion ce qui n'est  
que la faute de ceux qui l'enseignent mal.  
Au surplus , l'âge de dix ans n'est point  
l'âge d'un philosophe : un enfant , quoique  
bien instruit , peut s'expliquer mal ; mais  
en lui inculquant que la Divinité n'est rien  
de ce qui tombe ou de ce qui peut tomber  
sous les sens , que c'est une intelligence in-  
finie , qui , douée d'une puissance suprême,  
exécute tout ce qui lui plaît , on lui donne  
de Dieu une notion assortie à la portée de  
son jugement. Il n'est pas douteux qu'un  
athée , par ses sophismes , viendra facile-  
ment à bout de troubler les idées de ce jeune  
croyant , mais toute l'adresse du sophiste

ne fera certainement pas que cet enfant, lorsqu'il croit en Dieu, soit *idolâtre* ou *anthropomorphite*, c'est-à-dire qu'il ne croie que l'existence d'une chimère.

VIII. L'auteur va plus loin, M. T. C. F.; il n'accorde pas même à un jeune homme de quinze ans la capacité de croire en Dieu. L'homme ne saura donc pas même à cet âge s'il y a un Dieu ou s'il n'y en a point; toute la nature aura beau annoncer la gloire de son créateur, il n'entendra rien à son langage! il existera sans savoir à quoi il doit son existence! et ce sera la saine raison elle-même qui le plongera dans ces ténèbres! C'est ainsi, M. T. C. F., que l'aveugle impiété voudrait pouvoir obscurcir de ses noires vapeurs le flambeau que la religion présente à tous les âges de la vie humaine. Saint Augustin raisonnoit bien sur d'autres principes, quand il disoit, en parlant des premières années de sa jeunesse, « Je tombai  
« dès ce temps-là, Seigneur, entre les mains  
« de quelques uns de ceux qui ont soin de  
« vous invoquer; et je compris par ce qu'ils  
« me disoient de vous et selon les idées  
« que j'étois capable de m'en former à cet

« âge-là , que vous étiez quelque chose de  
« grand , et qu'encore que vous fussiez invi-  
« sible et hors de la portée de nos sens ,  
« vous pouviez nous exaucer et nous secou-  
« rir. Aussi commençai-je, dès mon enfance,  
« à vous prier et vous regarder comme  
« mon recours et mon appui , et , à mesure  
« que ma langue se dénouoit , j'employois  
« ses premiers mouvemens à vous invo-  
« quer ». (*Lib. I. Confess. cap. IX.*)

IX. Continuons, M. T. C. F., de relever les paradoxes étranges de l'auteur d'*Emile*. Après avoir réduit les jeunes gens à une ignorance si profonde par rapport aux attributs et aux droits de la Divinité, leur accordera-t-il du moins l'avantage de se connoître eux-mêmes? Sauront-ils si leur ame est une substance absolument distinguée de la matiere? ou se regarderont-ils comme des êtres purement matériels et soumis aux seules lois du mécanisme? L'auteur d'*Emile* doute qu'à dix-huit ans il soit encore temps que son élève apprenne s'il a une ame: il pense que, *s'il l'apprend plutôt, il court risque de ne le savoir jamais*. Ne veut-il pas du moins que la jeunesse soit suscep-

tible de la connoissance de ses devoirs ? Non : à l'en croire , *il n'y a que des objets physiques qui puissent intéresser les enfans , sur-tout ceux dont on n'a pas éveillé la vanité , et qu'on n'a pas corrompus d'avance par le poison de l'opinion* : il veut en conséquence que tous les soins de la première éducation soient appliqués à ce qu'il y a dans l'homme de matériel et de terrestre : *Exercez, dit-il, son corps, ses organes, ses sens, ses forces , mais tenez son ame oisive autant qu'il se pourra.* C'est que cette oisiveté lui a paru nécessaire pour disposer l'ame aux erreurs qu'il se proposoit de lui inculquer. Mais ne vouloir enseigner la sagesse à l'homme que dans le temps où il sera dominé par la fougue des passions naissantes , n'est-ce pas la lui présenter dans le dessein qu'il la rejette ?

X. Qu'une semblable éducation , M. T. C. F., est opposée à celle que prescrivent de concert la vraie religion et la saine raison ! Toutes deux veulent qu'un maître sage et vigilant épie en quelque sorte dans son élève les premières lueurs de l'intelligence pour l'occuper des attrait de la vérité ,

les premiers mouvemens du cœur pour le fixer par les charmes de la vertu. Combien en effet n'est-il pas plus avantageux de prévenir les obstacles, que d'avoir à les surmonter? Combien n'est-il pas à craindre que, si les impressions du vice précèdent les leçons de la vertu, l'homme parvenu à un certain âge ne manque de courage ou de volonté pour résister au vice? Une heureuse expérience ne prouve-t-elle pas tous les jours qu'après les déréglemens d'une jeunesse imprudente et emportée on revient enfin aux bons principes qu'on a reçus dans l'enfance?

XI. Au reste, M. T. C. F., ne soyons point surpris que l'auteur d'*Emile* remette à un temps si reculé la connoissance de l'existence de Dieu, il ne la croit pas nécessaire au salut. « Il est clair, dit-il par  
« l'organe d'un personnage chimérique, il est  
« clair que tel homme, parvenu jusqu'à la  
« vieillesse sans croire en Dieu, ne sera  
« pas pour cela privé de sa présence dans  
« l'autre, si son aveuglement n'a point  
« été volontaire, et je dis qu'il ne l'est pas  
« toujours ». Remarquez, M. T. C. F., qu'il

ne s'agit point ici d'un homme qui seroit dépourvu de l'usage de sa raison, mais uniquement de celui dont la raison ne seroit point aidée de l'instruction. Or une telle prétention est souverainement absurde, surtout dans le système d'un écrivain qui soutient que la raison est absolument saine. Saint Paul assure qu'entre les philosophes païens plusieurs sont parvenus, par les seules forces de la raison, à la connoissance du vrai Dieu. «Ce qui peut être connu de Dieu, dit cet apôtre, leur a été manifesté, Dieu le leur ayant fait connoître, la considération des choses qui ont été faites dès la création du monde leur ayant rendu visible ce qui est invisible en Dieu sa puissance même éternelle et sa divinité; en sorte qu'ils sont sans excuse, puisqu'ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâces : mais ils se sont perdus dans la vanité de leur raisonnement, et leur esprit insensé a été obscurci; en se disant sages ils sont devenus fous. (1)

---

(1) *Quod notum est Dei manifestum est in illis :*

XII. Or si tel a été le crime de ces hommes, lesquels, bien qu'assujettis par les préjugés de leur éducation au culte des idoles, n'ont pas laissé d'atteindre à la connoissance de Dieu, comment ceux qui n'ont point de pareils obstacles à vaincre seroient-ils innocens et justes au point de mériter de jouir de la présence de Dieu dans l'autre vie? Comment seroient-ils excusables (avec une raison saine telle que l'auteur la suppose) d'avoir joui durant cette vie du grand spectacle de la nature, et d'avoir cependant méconnu celui qui l'a créée, qui la conserve et la gouverne?

XIII. Le même écrivain, M. T. C. F., embrasse ouvertement le scepticisme par rapport à la création et à l'unité de Dieu.

---

*Deus enim illis manifestavit. Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas, ita ut sint inexcusabiles, quia cum cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis, et obscuratum est insipiens cor eorum; dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt. Rom. c. 1, v. 19, 22.*

« Je sais , *fait-il dire encore au personnage*  
« *supposé qui lui sert d'organe* , je sais que  
« le monde est gouverné par une volonté  
« puissante et sage ; je le vois , ou plutôt  
« je le sens , et cela m'importe à savoir. Mais  
« ce même monde est-il éternel , ou créé ?  
« y a-t-il un principe unique des choses ? y  
« en a-t-il deux ou plusieurs , et quelle est  
« leur nature ? Je n'en sais rien , et que m'im-  
« porte ? . . . Je renonce à des questions oi-  
« seuses , qui peuvent inquiéter mon amour-  
« propre , mais qui sont inutiles à ma con-  
« duite et supérieures à ma raison ». Que  
veut donc dire cet auteur téméraire ? Il croit  
que le monde est gouverné par une vo-  
lonté puissante et sage ; il avoue que cela  
lui importe à savoir , et cependant *il ne*  
*sait* , dit-il , *s'il n'y a qu'un seul principe*  
*des choses* ou s'il y en a plusieurs , et il  
prétend qu'il lui importe peu de le savoir.  
S'il y a une volonté puissante et sage qui  
gouverne le monde , est-il concevable qu'elle  
ne soit pas l'unique principe des choses ? et  
peut-il être plus important de savoir l'un  
que l'autre ? Quel langage contradictoire !  
Il ne sait *quelle est la nature* de Dieu , et

bientôt après il reconnoît que cet Être suprême est doué d'intelligence, de puissance, de volonté et de bonté. N'est-ce donc pas là avoir une idée de la nature divine? L'unité de Dieu lui paroît une question oiseuse et supérieure à sa raison; comme si la multiplicité des dieux n'étoit pas la plus grande de toutes les absurdités! *La pluralité des dieux*, dit énergiquement Tertullien, *est une nullité de Dieu* (1); admettre un Dieu, c'est admettre un Être suprême et indépendant auquel tous les autres êtres soient subordonnés. Il implique donc qu'il y ait plusieurs dieux.

XIV. Il n'est pas étonnant, M. T. C. F., qu'un homme qui donne dans de pareils écarts touchant la Divinité, s'éleve contre la religion qu'elle nous a révélée. A l'entendre, toutes les révélations en général *ne font que dégrader Dieu en lui donnant des passions humaines. Loin d'éclaircir les notions du grand Etre*, poursuit-il, *je vois que les dog-*

---

(1) *Deus cum summum magnum sit, rectè veritas nostra pronuntiavit : Deus si non unus est, non est.*  
Tertul. advers. Marcionem, lib. I.

*mes particuliers les embrouillent; que, loin de les ennoblir, ils les avilissent; qu'aux mysteres inconcevables qui les environnent, ils ajoutent des contradictions absurdes. C'est bien plutôt à cet auteur, M. T. C. F., qu'on peut reprocher l'inconséquence et l'absurdité. C'est bien lui qui dégrade Dieu, qui embrouille et qui avilit les notions du grand Être, puisqu'il attaque directement son essence en révoquant en doute son unité.*

XV. Il a senti que la vérité de la révélation chrétienne étoit prouvée par des faits; mais les miracles formant une des principales preuves de cette révélation, et ces miracles nous ayant été transmis par la voie des témoignages, il s'écrie : *Quoi ! toujours des témoignages humains ! toujours des hommes qui me rapportent ce que d'autres hommes ont rapporté ! Que d'hommes entre Dieu et moi !* Pour que cette plainte fût sensée, M. T. C. F., il faudroit pouvoir conclure que la révélation est fautive dès qu'elle n'a point été faite à chaque homme en particulier ; il faudroit pouvoir dire : Dieu ne peut exiger de moi que je croie ce qu'on m'assure qu'il a dit, dès que ce n'est pas di-

rectement à moi qu'il a adressé sa parole. Mais n'est-il donc pas une infinité de faits, même antérieurs à celui de la révélation chrétienne, dont il seroit absurde de douter? Par quelle autre voie que par celle des témoignages humains l'auteur lui-même a-t-il donc connu cette Sparte, cette Athenes, cette Rome dont il vante si souvent et avec tant d'assurance les lois, les mœurs et les héros? Que d'hommes entre lui et les évènements qui concernent les origines et la fortune de ces anciennes républiques! Que d'hommes entre lui et les historiens qui ont conservé la mémoire de ces évènements! Son scepticisme n'est donc ici fondé que sur l'intérêt de son incrédulité.

« XVI. Qu'un homme , *ajoute-t-il plus*  
« *loin*, vienne nous tenir ce langage : Mor-  
« tels, je vous annonce les volontés du Très  
« Haut ; reconnoissez à ma voix celui qui  
« m'envoie. J'ordonne au soleil de changer  
« sa course, aux étoiles de former un autre  
« arrangement , aux montagnes de s'appla-  
« nir , aux flots de s'élever , à la terre de  
« prendre un autre aspect : à ces merveilles  
« qui ne reconnoîtra pas à l'instant le maî-

« tre de la nature » ? Qui ne croiroit, M. T. C. F., que celui qui s'exprime de la sorte ne demande qu'à voir des miracles pour être chrétien ? Ecoutez toutefois ce qu'il ajoute : « Reste enfin, dit-il, l'examen le  
« plus important dans la doctrine annon-  
« cée.... Après avoir prouvé la doctrine par  
« le miracle, il faut prouver le miracle par  
« la doctrine.... Or que faire en pareil cas ?  
« Une seule chose : revenir au raisonnement,  
« et laisser là les miracles. Mieux eût-il valu  
« n'y pas recourir ». C'est dire : Qu'on me  
montre des miracles, et je croirai ; qu'on  
me montre des miracles, et je refuserai en-  
core de croire. Quelle inconséquence ! quelle  
absurdité ! Mais apprenez donc une bonne  
fois, M. T. C. F., que dans la question des mi-  
racles, on ne se permet point le sophisme re-  
proché par l'auteur du livre de l'Éducation.  
Quand une doctrine est reconnue vraie, di-  
vine, fondée sur une révélation certaine, on  
s'en sert pour juger des miracles, c'est-à-dire  
pour rejeter les prétendus prodiges que des  
imposteurs voudroient opposer à cette doc-  
trine. Quand il s'agit d'une doctrine nou-  
velle qu'on annonce comme émanée du sein

du Dieu, les miracles sont produits en preuves ; c'est-à dire que celui qui prend la qualité d'envoyé du Très Haut confirme sa mission, sa prédication par des miracles qui sont le témoignage même de la Divinité. Ainsi la doctrine et les miracles sont des argumens respectifs dont on fait usage selon les divers points de vue où l'on se place dans l'étude et dans l'enseignement de la religion. Il ne se trouve là ni abus du raisonnement, ni sophisme ridicule, ni cercle vicieux. C'est ce qu'on a démontré cent fois ; et il est probable que l'auteur d'Emile n'ignore point ces démonstrations : mais , dans le plan qu'il s'est fait d'envelopper de nuages toute religion révélée, toute opération surnaturelle , il nous impute malignement des procédés qui déshonorent la raison ; il nous représente comme des enthousiastes, qu'un faux zèle aveugle au point de prouver deux principes l'un par l'autre sans diversité d'objets ni de méthode. Où est donc, M. T. C. F., la bonne foi philosophique dont se pare cet écrivain ?

XVII. On croiroit qu'après les plus

grands efforts pour décréditer les témoignages humains qui attestent la révélation chrétienne, le même auteur y défère cependant de la manière la plus positive, la plus solennelle. Il faut, pour vous en convaincre, M. T. C. F., et en même temps pour vous édifier, mettre sous vos yeux cet endroit de son ouvrage : « J'avoue que  
« la majesté de l'écriture m'étonne; la sainteté de l'écriture parle à mon cœur. Voyez  
« les livres des philosophes : avec toute  
« leur pompe, qu'ils sont petits auprès de  
« celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois  
« si sublime et si simple, soit l'ouvrage  
« des hommes ? Se peut-il que celui dont  
« il fait l'histoire ne soit qu'un homme  
« lui-même ? Est-ce là le ton d'un enthousiaste, ou d'un ambitieux sectaire ? Quelle  
« douceur ! quelle pureté dans ses mœurs !  
« quelle grace touchante dans ses instructions ! quelle élévation dans ses maximes !  
« quelle profonde sagesse dans ses discours ! quelle présence d'esprit, quelle  
« finesse et quelle justesse dans ses réponses ! quel empire sur ses passions ! Où  
est

« est l'homme, où est le sage qui sait agir,  
« souffrir et mourir sans foiblesse et sans  
« ostentation?..... Oui, si la vie et la  
« mort de Socrate sont d'un sage, la vie  
« et la mort de Jésus sont d'un Dieu. Di-  
« rons-nous que l'histoire de l'évangile est  
« inventée à plaisir?..... Ce n'est pas ainsi  
« qu'on invente ; et les faits de Socrate,  
« dont personne ne doute, sont moins  
« attestés que ceux de Jésus-Christ.... Il  
« seroit plus inconcevable que plusieurs  
« hommes d'accord eussent fabriqué ce li-  
« vre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait  
« fourni le sujet. Jamais les auteurs juifs  
« n'eussent trouvé ce ton ni cette morale ;  
« et l'évangile a des caracteres de vérité  
« si grands, si frappans, si parfaitement  
« inimitables, que l'inventeur en seroit  
« plus étonnant que le héros ». Il seroit  
difficile, M. T. C. F., de rendre un plus  
bel hommage à l'authenticité de l'évan-  
gile. Cependant l'auteur ne la reconnoît  
qu'en conséquence des témoignages hu-  
mains. Ce sont toujours des hommes qui  
lui rapportent ce que d'autres hommes  
ont rapporté. Que d'hommes etnre Dieu

et lui ! Le voilà donc bien évidemment en contradiction avec lui-même ; le voilà confondu par ses propres aveux. Par quel étrange aveuglement a-t-il donc pu ajouter : « Avec  
 « tout cela ce même évangile est plein de  
 « choses incroyables, de choses qui ré-  
 « pugnent à la raison, et qu'il est impos-  
 « sible à tout homme sensé de concevoir  
 « ni d'admettre. Que faire au milieu de  
 « toutes ces contradictions ? Etre toujours  
 « modeste et circonspect.... Respecter en  
 « silence ce qu'on ne sauroit ni rejeter  
 « ni comprendre, et s'humilier devant le  
 « grand Etre qui seul sait la vérité. Voilà  
 « le scepticisme involontaire où je suis  
 « resté ». Mais le scepticisme, M. T. C. F., peut-il donc être involontaire, lorsqu'on refuse de se soumettre à la doctrine d'un livre qui ne sauroit être inventé par les hommes, lorsque ce livre porte des caractères de vérité si grands, si frappans, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en seroit plus étonnant que le héros ? C'est bien ici qu'on peut dire que *l'iniquité a menti contre elle-même.* (1)

---

(1) *Mentita est iniquitas sibi.* Psal. 26, v. 12.

XVIII. Il semble, M. T. C. F., que cet auteur n'a rejeté la révélation que pour s'en tenir à la religion naturelle : « Ce que Dieu veut qu'un homme fasse, *dit-il*, il ne lui fait pas dire par un autre homme, il le lui dit à lui-même, il l'écrit au fond de son cœur ». Quoi donc ! Dieu n'a-t-il pas écrit au fond de nos cœurs l'obligation de se soumettre à lui dès que nous sommes sûrs que c'est lui qui a parlé ? Or, quelle certitude n'avons-nous pas de sa divine parole ! Les faits de Socrate, dont personne ne doute, sont, de l'aveu même de l'auteur d'*Emile*, moins attestés que ceux de Jésus-Christ. La religion naturelle conduit donc elle-même à la religion révélée. Mais est-il bien certain qu'il admette même la religion naturelle, ou que du moins il en reconnoisse la nécessité ? Non, M. T. C. F. « Si je me trompe, *dit-il*, c'est de bonne foi. Cela me suffit pour que mon erreur même ne me soit pas imputée à crime. Quand vous vous tromperiez de même, il y auroit peu de mal à cela ». C'est-à-dire que, selon lui, il suffit de se persuader qu'on est en possession de la

vérité ; que cette persuasion , fût-elle accompagnée des plus monstrueuses erreurs , ne peut jamais être un sujet de reproche ; qu'on doit toujours regarder comme un homme sage et religieux celui qui , adoptant les erreurs mêmes de l'athéisme , dira qu'il est de bonne foi. Or , n'est-ce pas là ouvrir la porte à toutes les superstitions , à tous les systèmes fanatiques , à tous les délires de l'esprit humain ? N'est-ce pas permettre qu'il y ait dans le monde autant de religions , de cultes divins , qu'on y compte d'habitans ? Ah ! M. T. C. F. , ne prenez point le change sur ce point. La bonne foi n'est estimable que quand elle est éclairée et docile. Il nous est ordonné d'étudier notre religion , et de croire avec simplicité. Nous avons pour garant des promesses l'autorité de l'église. Apprenons à la bien connaître , et jetons-nous ensuite dans son sein. Alors nous pourrons compter sur notre bonne foi , vivre dans la paix , et attendre sans trouble le moment de la lumière éternelle.

XIX. Quelle insigne mauvaise foi n'éclate pas encore dans la manière dont l'incrédule que nous réfutons fait raison-

ner le chrétien et le catholique ! Quels discours pleins d'inepties ne prête-t-il pas à l'un et à l'autre pour les rendre méprisables ! Il imagine un dialogue entre un chrétien, qu'il traite d'*inspiré*, et l'incrédule, qu'il qualifie de *raisonneur* ; et voici comme il fait parler le premier : « La raison vous apprend que le tout est plus grand que sa partie : mais moi , je vous apprends de la part de Dieu que c'est la partie qui est plus grande que le tout ». A quoi l'incrédule répond : « Et qui êtes-vous pour m'oser dire que Dieu se contredit ? et à qui croirai-je par préférence, de lui qui m'apprend par la raison des vérités éternelles, ou de vous qui m'annoncez de sa part une absurdité ? »

XX. Mais de quel front, M. T. C. F., ose-t-on prêter au chrétien un pareil langage ? Le Dieu de la raison, disons-nous, est aussi le Dieu de la révélation. La raison et la révélation sont les deux organes par lesquels il lui a plu de se faire entendre aux hommes, soit pour les instruire de la vérité, soit pour leur intimer ses ordres. Si l'un de ces deux organes étoit opposé à

l'autre, il est constant que Dieu seroit en contradiction avec lui-même. Mais Dieu se contredit-il parcequ'il commande de croire des vérités incompréhensibles? Vous dites, ô impies, que les dogmes que nous regardons comme révélés combattent les vérités éternelles : mais il ne suffit pas de le dire. S'il vous étoit possible de le prouver, il y a long-temps que vous l'auriez fait, et que vous auriez poussé des cris de victoire.

- XXI. La mauvaise foi de l'auteur d'*Emile* n'est pas moins révoltante dans le langage qu'il fait tenir à un catholique prétendu : « Nos catholiques, *lui fait-il dire*,  
 « font grand bruit de l'autorité de l'église :  
 « mais que gagnent-ils à cela, s'il leur faut  
 « un aussi grand appareil de preuves pour  
 « établir cette autorité, qu'aux autres sectes  
 « pour établir directement leur doctrine?  
 « L'église décide que l'église a droit de dé-  
 « cider : ne voilà-t-il pas une autorité bien  
 « prouvée »? Qui ne croiroit, M. T. C. F., à entendre cet imposteur, que l'autorité de l'église n'est prouvée que par ses propres décisions, et qu'elle procede ainsi : *Je dé-*

*cide que je suis infallible, donc je le suis ?* imputation calomnieuse, M. T. C. F. La constitution du christianisme, l'esprit de l'évangile, les erreurs mêmes et la foiblesse de l'esprit humain, tendent à démontrer que l'église, établie par Jésus-Christ, est une église infallible. Nous assurons que, comme ce divin législateur a toujours enseigné la vérité, son église l'enseigne aussi toujours. Nous prouvons donc l'autorité de l'église, non par l'autorité de l'église, mais par celle de Jésus-Christ; procédé non moins exact, que celui qu'on nous reproche est ridicule et insensé.

XXII. Ce n'est pas d'aujourd'hui, M. T. C. F., que l'esprit d'irréligion est un esprit d'indépendance et de révolte. Et comment en effet ces hommes audacieux, qui refusent de se soumettre à l'autorité de Dieu même, respecteroient-ils celle des rois qui sont les images de Dieu, ou celle des magistrats qui sont les images des rois? « Songe, « dit l'auteur d'*Emile* à son élève, qu'elle « (l'espece humaine) est composée essen- « tiellement de la collection des peuples ; « que quand tous les rois. . . en seroient

« ôtés, il n'y paroîtroit guere, et que les  
 « choses n'en iroient pas plus mal... Tou-  
 « jours, *dit-il plus loin*, la multitude sera  
 « sacrifiée au petit nombre, et l'intérêt pu-  
 « blic à l'intérêt particulier : toujours ces  
 « noms spécieux de justice et de subordina-  
 « tion serviront d'instrument à la violence  
 « et d'armes à l'iniquité. D'où il suit, *con-*  
 « *tinue-t-il*, que les ordres distingués, qui  
 « se prétendent utiles aux autres, ne sont  
 « en effet utiles qu'à eux-mêmes aux dépens  
 « des autres. Par où l'on doit juger de la con-  
 « sidération qui leur est due selon la justice  
 « et la raison » ! Ainsi donc, M. T. C. F.,  
 l'impiété ose critiquer les intentions de celui  
*par qui regnent les rois* (1) : ainsi elle se  
 plaît à empoisonner les sources de la félicité  
 publique, en soufflant des maximes qui  
 ne tendent qu'à produire l'anarchie et tous  
 les malheurs qui en sont la suite. Mais  
 que vous dit la religion? *Craignez Dieu :  
 respectez le roi...* (2) *Que tout homme soit*

---

(1) *Per me reges regnant.* Prov. c. 8, v. 15.

(2) *Deum timete : regem honorificate.* I. Pet. c.  
 2, v. 17.

*soumis aux puissances supérieures : car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu ; et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont dans le monde. Quiconque résiste donc aux puissances résiste à l'ordre de Dieu , et ceux qui y résistent attirent la condamnation sur eux-mêmes. (1)*

XXIII. OUI, M. T. C. F., dans tout ce qui est de l'ordre civil, vous devez obéir au prince et à ceux qui exercent son autorité comme à Dieu même. Les seuls intérêts de l'Être suprême peuvent mettre des bornes à votre soumission ; et si on vouloit vous punir de votre fidélité à ses ordres, vous devriez encore souffrir avec patience et sans murmure. Les Néron, les Domitien eux-mêmes, qui aimèrent mieux être les fléaux de la terre que les peres de leurs peuples, n'étoient comptables qu'à Dieu de l'abus de leur puissance. *Les chré-*

---

(1) *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit : non est enim potestas nisi a Deo : quæ autem sunt, a Deo ordinatæ sunt. Itaque, qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit. Qui autem resistunt, ipsi sibi damnationem acquirunt. Rom. c. 13, v. 1, 2.*

*tiens*, dit saint Augustin, *leur obéissoient dans le temps à cause du Dieu de l'éternité* (1).

XXIV. Nous ne vous avons exposé, M. T. C. F., qu'une partie des impiétés contenues dans ce traité de l'*éducation*, ouvrage également digne des anathèmes de l'église et de la sévérité des lois. Et que faut-il de plus pour vous en inspirer une juste horreur? Malheur à vous, malheur à la société, si vos enfans étoient élevés d'après les principes de l'auteur d'*Emile*! Comme il n'y a que la religion qui nous ait appris à connoître l'homme, sa grandeur, sa misère, sa destinée future, il n'appartient aussi qu'à elle seule de former sa raison, de perfectionner ses mœurs, de lui procurer un bonheur solide dans cette vie et dans l'autre. Nous savons, M. T. C. F., combien une éducation vraiment chrétienne est délicate et laborieuse : que de lumière et de prudence n'exige-t-elle pas! quel admirable mélange de douceur et de fermeté! quelle sagacité pour se proportionner à la différence

---

(1) *Subditi erant, propter Dominum æternum, etiam domino temporali.* Aug. Enarrat. in psal. 124.

des conditions, des âges, des tempéramens et des caracteres, sans s'écarter jamais en rien des regles du devoir ! quel zele et quelle patience pour faire fructifier dans de jeunes cœurs le germe précieux de l'innocence, pour en déraciner, autant qu'il est possible, ces penchans vicieux qui sont les tristes effets de notre corruption héréditaire, en un mot pour leur apprendre, suivant la morale de saint Paul, à *vivre en ce monde avec tempérance, selon la justice et avec piété, en attendant la béatitude que nous espérons* (1) ! Nous disons donc à tous ceux qui sont chargés du soin également pénible et honorable d'élever la jeunesse : Plantez et arrosez, dans la ferme espérance que le Seigneur, secondant votre travail, donnera l'accroissement ; *insistez à temps et à contre-temps, selon le conseil du même apôtre ; usez de réprimande, d'exhortation, de paroles sévères, sans perdre patience et sans cesser d'in-*

---

(1) *Erudicns nos, ut, abnegantes impietatem et sæcularia desideria, sobriè, et justè, et piè vivamus in hoc sæculo, expectantes beatam spem. Tit. c. 2, v. 12, 13.*

*struire*(1). Sur-tout; joignez l'exemple à l'instruction : l'instruction sans l'exemple est un opprobre pour celui qui la donne, et un sujet de scandale pour celui qui la reçoit. Que le pieux et charitable Tobie soit votre modèle : *Recommandez avec soin à vos enfans de faire des œuvres de justice et des aumônes, de se souvenir de Dieu, et de le bénir en tout temps dans la vérité et de toutes leurs forces* (2); et votre postérité, comme celle de ce saint patriarche, *sera aimée de Dieu et des hommes.* (3)

XXV. Mais en quel temps l'éducation doit-elle commencer? Dès les premiers

---

(1) *Insta opportunè, importunè; argue, obscra, increpa in omni patientia et doctrina.* II. Timot. c. 4, v. 1, 2.

(2) *Filiis vestris mandate ut faciant justitias et eleemosinas, ut sint memores Dei et benedicant eum in omni tempore, in veritate et in tota virtute sua.* Tob. c. 14, v. 11.

(3) *Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus in bona vita et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo quàm hominibus et cunctis habitatoribus in terra.* Ibid. v. 17.

rayons de l'intelligence : et ces rayons sont quelquefois prématurés. *Formez l'enfant à l'entrée de sa voie*, dit le Sage, *dans sa vieillesse même il ne s'en écartera point* (1). Tel est en effet le cours ordinaire de la vie humaine ; au milieu du délire des passions et dans le sein du libertinage , les principes d'une éducation chrétienne sont une lumière qui se ranime par intervalle pour découvrir au pécheur toute l'horreur de l'abyme où il est plongé et lui en montrer les issues. Combien encore une fois qui , après les écarts d'une jeunesse licencieuse, sont rentrés, par l'impression de cette lumière, dans les routes de la sagesse , et ont honoré par des vertus tardives , mais sincères, l'humanité, la patrie et la religion !

XXVI. Il nous reste, en finissant, M. T. C. F. , à vous conjurer par les entrailles de la miséricorde de Dieu de vous attacher inviolablement à cette religion sainte dans laquelle vous avez eu le bonheur d'être

---

(1) *Adolescens juxta viam suam , etiam cum senuerit non recedet ab ea.* Prover. c. 22 , v. 6.

élevés; de vous soutenir contre le débordement d'une philosophie insensée, qui ne se propose rien moins que d'envahir l'héritage de Jésus-Christ, de rendre ses promesses vaines, et de le mettre au rang de ces fondateurs de religion dont la doctrine frivole ou pernicieuse a prouvé l'imposture. La foi n'est méprisée, abandonnée, insultée que par ceux qui ne la connoissent pas, ou dont elle gêne les désordres. Mais les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle. L'église chrétienne et catholique est le commencement de l'empire éternel de Jésus-Christ. *Rien de plus fort qu'elle, s'écrie saint Jean Damascene; c'est un rocher que les flots ne renversent point; c'est une montagne que rien ne peut détruire.* (1)

XXVII. A ces causes, vu le livre qui a pour titre *Emile ou de l'éducation*, par

---

(1) *Nihil ecclesiâ valentius, rupe fortior, est... semper viget. Cur eam scriptura montem appellavit? utique quia everti non potest.* Damasc. tom. 2, pag. 462, 463.

*J. J. Rousseau, citoyen de Geneve. A Amsterdam, chez Jean Néaulme, libraire, 1762.* Après avoir pris l'avis de plusieurs personnes distinguées par leur piété et par leur savoir, le saint nom de Dieu invoqué, nous condamnons ledit livre comme contenant une doctrine abominable, propre à renverser la loi naturelle, et à détruire les fondemens de la religion chrétienne; établissant des maximes contraires à la morale évangélique; tendant à troubler la paix des états, à révolter les sujets contre l'autorité de leur souverain; comme contenant un très grand nombre de propositions respectivement fausses, scandaleuses, pleines de haine contre l'église et ses ministres, dérogeantes au respect dû à l'écriture sainte et à la tradition de l'église, erronées, impies, blasphématoires et hérétiques. En conséquence nous défendons très expressément à toutes personnes de notre diocese de lire ou retenir ledit livre, sous les peines de droit. Et sera notre présent mandement lu au prône des messes paroissiales des églises de la ville, fauxbourgs et diocese de Paris,

publié et affiché par-tout où besoin sera.  
Donné à Paris en notre palais archiépisco-  
pal , le vingtieme jour d'août mil sept cent  
soixante-deux.

*Signé* + CHRISTOPHE,  
*Archevêque de Paris.*

Par Monseigneur ,

DE LA TOUCHE.



ARRÊT

---

# A R R Ê T

DE LA COUR

DE PARLEMENT,

Qui condamne un imprimé ayant pour titre *EMILE ou de l'éducation, par J. J. Rousseau*, imprimé à La Haye... 1762, à être lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute-justice.

---

EXTRAIT DES REGISTRES DU PARLEMENT.

Du 9 juin 1762.

C E jour les gens du roi sont entrés, et M<sup>e</sup> Omer Joly de Fleury, avocat du dit seigneur roi, portant la parole, ont dit :

Qu'ils déféroient à la cour un imprimé en quatre volumes in-8°. , intitulé *Emile ou de l'éducation, par J. J. Rousseau*, ci-

Tome 14,

P

*toyen de Geneve, dit imprimé à la Haye en M. DCC. LXII.*

Que cet ouvrage ne paroît composé que dans la vue de ramener tout à la religion naturelle, et que l'auteur s'occupe, dans le plan de l'éducation qu'il prétend donner à son élève, à développer ce système criminel.

Qu'il ne prétend instruire cet élève que d'après la nature, qui est son unique guide, pour former en lui l'homme moral; qu'il regarde toutes les religions comme également bonnes et comme pouvant toutes avoir leurs raisons dans le climat, dans le gouvernement, dans le génie du peuple, ou dans quelque autre cause locale, qui rend l'une préférable à l'autre, selon les temps et les lieux.

Qu'il borne l'homme aux connoissances que l'instinct porte à chercher; flatte les passions comme les principaux instrumens de notre conservation; avance qu'on peut être sauvé sans croire en Dieu, parcequ'il admet une ignorance invincible de la Divinité, qui peut excuser l'homme; que, selon ses principes, la seule raison est juge

dans le choix d'une religion, laissant à sa disposition la nature du culte que l'homme doit rendre à l'Être suprême, que cet auteur croit honorer, en parlant avec impiété du culte extérieur qu'il a établi dans la religion, ou que l'église a prescrit sous la direction de l'Esprit saint qui la gouverne.

Que conséquemment à ce système de n'admettre que la religion naturelle, quelle qu'elle soit, chez les différens peuples, il ose essayer de détruire la vérité de l'écriture sainte et des prophéties, la certitude des miracles énoncés dans les livres saints, l'infaillibilité de la révélation, l'autorité de l'église; et que, ramenant tout à cette religion naturelle, dans laquelle il n'admet qu'un culte et des lois arbitraires, il entreprend de justifier non seulement toutes les religions, prétendant qu'on s'y sauve indistinctement, mais même l'infidélité et la résistance de tout homme à qui l'on voudroit prouver la divinité de Jésus-Christ et l'existence de la religion chrétienne, qui seule a Dieu pour auteur, et à l'égard de laquelle il porte le blasphème jusques à la

donner pour ridicule , pour contradictoire , et à inspirer une indifférence sacrilège pour ses mysteres et pour ses dogmes , qu'il voudroit pouvoir anéantir.

Que tels sont les principes impies et détestables que se propose d'établir dans son ouvrage cet écrivain , qui soumet la religion à l'examen de la raison , qui n'établit qu'une foi purement humaine , et qui n'admet de vérités et de dogmes en matiere de religion qu'autant qu'il plaît à l'esprit livré à ses propres lumieres , ou plutôt à ses égaremens , de les recevoir ou de les rejeter.

Qu'à ces impiétés il ajoute des détails indécens , des explications qui blessent la bienséance et la pudeur , des propositions qui tendent à donner un caractere faux et odieux à l'autorité souveraine , à détruire le principe de l'obéissance qui lui est due , et affoiblir le respect et l'amour des peuples pour leurs rois.

Qu'ils croient que ces traits suffisent pour donner à la cour une idée de l'ouvrage qu'ils lui dénoncent ; que les maximes qui y sont répandues forment par leur réunion

un système chimérique, aussi impraticable dans son exécution qu'absurde et condamnable dans son projet. Que seroient d'ailleurs des sujets élevés dans de pareilles maximes, sinon des hommes préoccupés du scepticisme et de la tolérance, abandonnés à leurs passions, livrés aux plaisirs des sens, concentrés en eux-mêmes par l'amour propre, qui ne connoitroient d'autre voix que celle de la nature, et qui au noble desir de la solide gloire substitueront la pernicieuse manie de la singularité? Quelles regles pour les mœurs! Quels hommes pour la religion et pour l'état, que des enfans élevés dans des principes qui font également horreur au chrétien et au citoyen!

Que l'auteur de ce livre, n'ayant point craint de se nommer lui-même, ne sauroit être trop promptement poursuivi; qu'il est important, puisqu'il s'est fait connoître, que la justice se mette à portée de faire un exemple tant sur l'auteur que sur ceux qu'on pourra découvrir avoir concouru, soit à l'impression, soit à la distribution

d'un pareil ouvrage, digne comme eux de toute sa sévérité.

Que c'est l'objet des conclusions par écrit qu'ils laissent à la cour avec un exemplaire du livre. Et se sont les gens du roi retirés.

Eux retirés :

Vu le livre en quatre tomes in-8°, intitulé *Emile ou de l'Education*, par J. J. Rousseau, citoyen de Geneve. *Sanabilibus aegrotamus malis, ipsaque nos in rectum natura genitos, si emendari velimus, juvat.* Senec. *de Ira*, lib. XI, cap. XIII. Tom. 1, 2, 3 et 4. A la Haye, chez Jean Néaulme, libraire, avec privilege de nos seigneurs les états de Hollande et Westfrise. Conclusions du procureur-général du roi; oui le rapport de M<sup>e</sup> Pierre François Lenoir, conseiller; la matiere mise en délibération :

La cour ordonne que ledit livre imprimé sera lacéré et brûlé en la cour du palais, au pied du grand escalier d'icelui, par l'exécuteur de la haute-justice; enjoint à tous

ceux qui en ont des exemplaires de les apporter au greffe de la cour pour y être supprimés; fait très expresse inhibition et défenses à tous libraires d'imprimer, vendre et débiter ledit livre, et à tous colporteurs, distributeurs ou autres de le colporter ou distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement, et punis suivant la rigueur des ordonnances. Ordonne qu'à la requête du procureur-général du roi, il sera informé pardevant le conseiller rapporteur, pour les témoins qui se trouveront à Paris, et pardevant les lieutenans-criminels des bailliages et sénéchaussées du ressort pour les témoins qui seroient hors de ladite ville; contre les auteurs, imprimeurs ou distributeurs dudit livre, pour les informations faites, rapportées et communiquées au procureur-général du roi, être par lui requis et par la cour ordonné ce qu'il appartiendra. Et cependant ordonne que le nommé J. J. Rousseau, dénommé au frontispice dudit livre, sera pris et appréhendé au corps, et amené ès prisons de la conciergerie du palais, pour être ouï et interrogé pardevant ledit conseiller-rap-

porteur sur les faits dudit livre , et répondre aux conclusions que le procureur-général entend prendre contre lui ; et où ledit J. J. Rousseau ne pourroit être pris et appréhendé , après perquisition faite de sa personne , assigné à quinzaine , ses biens saisis et annotés , et à iceux commissaires établis jusqu'à ce qu'il ait obéi suivant l'ordonnance ; et à cet effet ordonne qu'un exemplaire dudit livre sera déposé au greffe de la cour pour servir à l'instruction du procès. Ordonne en outre que le présent arrêt sera imprimé , publié et affiché par-tout où besoin sera. Fait en parlement , le 9 juin mil sept cent soixante-deux.

*Signé*, DUFRANC.

Et le vendredi 11 juin 1762 , ledit écrit mentionné ci-dessus a été lacéré et brûlé au pied du grand escalier du palais , par l'exécuteur de la haute-justice , en présence de moi Etienne Dagobert Isabeau , l'un des trois principaux commis pour la grand'-chambre , assisté de deux huissiers de la cour.

*Signé*, ISABEAU.

E X T R A I T  
D E  
L A C E N S U R E  
D E L A S O R B O N N E  
C O N T R E L ' É M I L E .



---

---

## AVERTISSEMENT.

« La Sorbonne en latin, mais non sans solécismes, » a dit Voltaire en parlant des *censures* que la *faculté de théologie* étoit autrefois en possession de faire contre les bons ouvrages qui avoient le malheur de lui déplaire. Afin d'éviter ce reproche, elle a pour cette fois tenté de parler françois. Mais par quelle fatalité ce françois-là est-il déjà si suranné, si loin de celui qu'on parle aujourd'hui, qu'il est à peine intelligible ?

La Sorbonne donc, pour plaire aux puissances qui s'étoient liguées contre J. J., entreprit de censurer l'*Emile*, l'un des chefs-d'œuvre de la philosophie, de l'esprit humain et de la raison ; afin sans doute qu'il ne manquât rien aux titres de gloire de son auteur. Elle se traîne pesamment, dans l'espace de trois cents cinquante-deux pages, sur les endroits de ce livre immortel qu'elle honore de son improbation théologique. Elle en a extrait cinquante-huit pas-

sages ou propositions , qu'elle a frappés de ses anathêmes , *non comme les seuls condamnables , mais comme les plus coupables.* Cette pièce est vraiment curieuse et propre à faire voir les progrès de l'esprit humain : mais comme elle contiendrait seule un énorme volume, nous n'en donnerons qu'un extrait, assez détaillé pour faire connoître l'esprit de modération, de justice et de charité qui animoit les théologiens censeurs envers un homme de génie , pauvre , malade , déjà proscrit et fugitif. Cet échantillon suffira pour donner une idée de la politesse , du style et de la bonne foi de ces messieurs. Il pourra contenter la curiosité du lecteur sans lasser sa patience ; autrement il n'en eût point été d'assez intrépide pour soutenir jusqu'au bout la lecture de la pièce entière. Nous avons dû en prendre pour nous seuls la fatigue et l'ennui , afin de n'offrir qu'un résultat et un rapprochement piquant pour quiconque sait réfléchir. ( G. B. )

---

C E N S U R E  
D E L A F A C U L T É  
D E T H É O L O G I E D E P A R I S

Contre le livre qui a pour titre, *EMILE*  
OU DE L'ÉDUCATION.

(Paris, 1762. Vol. *in-8°*. de 552 pages.)

---

*EXTRAIT des registres de la faculté de  
théologie de Paris.*

(Pages 1-14 de la Censure.)

LE lundi 7 juin 1762, les députés ordinaires de la faculté de théologie s'étant assemblés, M. Gervaise, syndic, représenta qu'il se répandoit de toutes parts un livre intitulé *EMILE ou de l'éducation*, et que son auteur étant malheureusement trop connu pour un grand maître de corruption et d'erreur, son ouvrage, également contraire à la foi et aux mœurs, étoit lu avec une avidité qui ne pouvoit que leur être funeste.

M. le syndic ayant lu ensuite quelques endroits de ce livre, l'avis unanime des députés fut de porter cette affaire à la prochaine assemblée générale de la faculté, afin qu'elle avisât elle-même aux moyens les plus propres à secourir la religion, si horriblement attaquée dans cet ouvrage.

La faculté de théologie s'étant donc assemblée le premier juillet, M. le syndic y prononça le discours suivant.

MESSIEURS,

Seroit-il donc arrivé ce dernier âge prédit par l'auteur inspiré de l'Apocalypse, où l'on verra s'élever des hommes impies, ou plutôt des monstres, qui dresseront des pièges à la foi, méditeront la perte de la religion, et, s'il étoit possible, détruiront, anéantiront l'église, que Jésus-Christ s'est acquise au prix de tout son sang, et qu'il s'est unie comme son épouse par une alliance éternelle?

Car voilà que paroît avec audace la nouvelle production d'un auteur infortuné, tel, dans le camp des philosophes nouveaux,

que le sont quelquefois dans le camp de nos ennemis ces hommes barbares qui, bien moins soldats que brigands et assassins, ne pensent qu'à piller, à massacrer, à brûler, à ravager avec violence et par fraude, pour assouvir leur méchanceté et satisfaire l'inclination comme naturelle qu'ils ont de nuire.

Tel est, dis-je, l'auteur du livre intitulé *EMILE ou de l'éducation*, qui n'ayant d'autre dessein en écrivant que d'inspirer du mépris pour les mœurs antiques, et de se faire, aux dépens de la félicité publique, je ne sais quelle réputation, se met peu en peine d'écrire des choses véritables, pourvu qu'il en avance de nouvelles et d'inouïes : homme tout-à-fait indéfinissable et incompréhensible, il voudroit être Diogene si Diogene n'eût pas existé ; philosophe cynique parmi les chrétiens, il seroit philosophe chrétien parmi les cyniques ; ennemi des lettres, et leur partisan ; législateur de la société, et son destructeur ; panégyriste perpétuel de l'honnêteté, et, s'il en fut jamais, maître éloquent du libertinage ; sans

autre religion que la naturelle, si toutefois on peut appeler naturelle une religion qui, n'étant pas celle de tous, ne l'est que d'un homme qui se plaît à défigurer par-tout la nature et ses principes : en cela seulement disciple de Jésus-Christ, qu'il préfère Jésus-Christ à Socrate, mais sans faire le moindre cas des dogmes de sa religion, et ne rougissant pas d'insinuer assez ouvertement que ce Sauveur adorable a enduré la mort qu'il avoit méritée.

Ah ! si pour se rendre fameux cet auteur ne cherche qu'à s'attirer d'illustres ennemis, et à immortaliser son nom par de grands crimes, comme un autre Erosstrate, qu'il renverse nos temples et les réduise en poudre. Quel besoin de temples, en effet, *s'il n'y a rien d'important dans la religion que le culte intérieur?*

Mais du moins que, respectant ce qu'il y a de saint dans nos mœurs, il ne tente pas de faire des femmes et des filles de notre France des femmes et des filles de quelques coins de l'Asie ; que, plein de vénération pour tout ce que la religion ren-

ferme

ferme de mystérieux et de sacré, il ne traite pas de foiblesse d'esprit et de superstition *la soumission raisonnable* que nous rendons aux objets de la foi; et, si les sentimens naturels aux cœurs françois ne sont pas ceux de son cœur étranger, qu'il lui suffise de *présager follement la ruine de la monarchie, et d'en taire malignement la cause*; et que, voulant hâter par ses leçons détestables ce qu'il a rêvé devoir bientôt arriver, il n'allume pas dans ce royaume des flambeaux plus dangereux mille fois que ne le furent à la république romaine ceux que les Catilina et les Néron y allumerent. Et comment un état peut-il être en sûreté quand la religion est en péril? Qui foule aux pieds les droits de la divine majesté ne connoît plus les droits de la majesté royale.

Or ce livre que nous vous déferons, messieurs, tout rempli qu'il est de poisons mortels qui devoient en inspirer une éternelle horreur, est recherché avec le plus vif empressement; nos petits-mâîtres et nos demi-savantes en font leurs délices; chacun

veut l'avoir avec soi la nuit comme le jour ; à la promenade comme dans son cabinet ; à la campagne comme à la ville ; point d'école aujourd'hui plus fréquentée que celle de ce prétendu philosophe : il est comme honteux de ne pas se déclarer du nombre de ses élèves, et peu s'en faut qu'oubliant l'honneur qu'on a d'être homme, on ne se fasse gloire de ressembler aux bêtes et de les imiter.

Pour arrêter le cours d'un mal aussi contagieux, que tout sincère amateur de la religion et de la patrie se prépare donc à leur vengeance.

Par son arrêt du 9 juin dernier le parlement a déjà flétri l'audacieux auteur de cette monstrueuse philosophie, et ce n'est qu'en fuyant qu'il a pu en éviter les suites. Hé ! que pourroit-il alléguer pour sa défense, s'étant condamné lui-même ? « C'est, dit-il, « une inexcusable présomption de professer « une autre religion que celle où l'on est « né ; et toutes les religions particulières « sont autant de salutaires institutions qui « peuvent toutes avoir leur raison dans le

« climat, dans le gouvernement, dans le  
 « génie des peuples, ou dans quelque  
 « autre cause locale, qui rend l'une préféré-  
 « rable à l'autre selon les temps et selon  
 « les lieux. »

La moindre peine que ce sénat auguste auroit prononcée contre le coupable auroit été sans doute de le reléguer au fond des forêts, lui qui, vivant avec des hommes, rougit de l'être, et qui, desirant dans un autre écrit que tous les hommes vécussent comme les sauvages, dans celui que nous vous déferons, toujours en cela semblable à lui-même, n'a d'autre but que de former réellement des sauvages, qui, rapportant tout à eux-mêmes, n'entendroient parler de Dieu qu'à la dix-huitième année de leur vie.

Mais, fût-il encore transplanté plus loin, combien cet arbre, malheureusement fécond, a-t-il laissé parmi nous de mauvais rejetons qui, croissant et se fortifiant de jour en jour, ou étoufferont bientôt par leur branchage trop étendu les plantes qui les environnent, ou les infecteront de leur seve venimeuse !

Or c'est à nous, messieurs, de les cultiver si soigneusement ces plantes, que, préservées de ce suc empoisonné, elles puissent un jour porter des fruits de vie, et de leur faire si bien connoître le venin dont les rejetons du mauvais arbre sont tous remplis, que quiconque le boira, ce venin, ne pourra imputer sa perte qu'à sa volonté perverse.

C'est pourquoi, de même que dans l'ancienne Rome, lorsque la république étoit menacée de quelque malheur, on recommandoit aux consuls de veiller attentivement à ce qu'elle ne reçût aucun dommage, ainsi, pour empêcher que le livre *de l'Education* ne cause à la religion de nouvelles pertes, je requiers, en ma qualité de syndic, que, par une censure digne de vous, aussi promptement achevée qu'il sera possible, *vous vous acquittiez de tous les devoirs de la milice sainte où vous êtes engagés, contre un auteur qui, se détournant de la bonne conscience et de la foi sincère, s'égare en de vains discours, et qui, s'érigeant en docteur de la loi, ne sait ce qu'il dit ni ce qu'il assure avec*

*tant de hardiesse*(1), et que vous fassiez connoître, non seulement à cette capitale, mais à l'univers entier, que cet auteur n'est qu'un philosophe en délire, qui promettant avec une ostentation insupportable de grandes choses, n'en dit souvent que d'absurdes, n'en conseille le plus souvent que de funestes; en un mot que cet auteur si vanté est un de ces hommes dont le Saint-Esprit dit expressément qu'ils *abandonnent la foi, en suivant des esprits d'erreur et des doctrines diaboliques* (2).

Pourquoi, en effet, n'appellerions-nous pas diabolique ce que dans son livre cet auteur sacrilège vomit d'une bouche impie contre Dieu, contre la loi naturelle, contre la possibilité, la nécessité, les caractères de la révélation, contre les moyens infailibles de la connoître, contre les miracles et les prophéties, contre la doctrine révélée, et l'intolérantisme que la vraie religion professe? blasphèmes horribles, que nul homme ne peut entendre sans indignation,

---

(1) I. Epit. à Timoth. ch. I, v. 6, 7 et 8.

(2) I. Epit. à Timoth. ch. IV, v. 1.

si Dieu ne l'a livré à cet aveuglement d'esprit et à ce sens dépravé qui font prendre le mal pour le bien et le bien pour le mal, l'erreur pour la vérité et la vérité pour l'erreur, les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres.

Quel seroit votre bonheur et votre gloire, messieurs, si, comme S. Paul eut la consolation de le voir à Ephese, vous voyiez les admirateurs des œuvres de ce philosophe les apporter au milieu de votre assemblée, et prévenir par les flammes tout le mal qu'elles sont si capables de faire!

Croyez-moi, messieurs, la censure du livre que je requiers ne sera ni longue ni difficile: son auteur s'est bien moins appliqué à couvrir ses erreurs du voile de la vérité, qu'à les revêtir et les orner de l'élégance et de la beauté du style; et il n'excuse les fréquentes contradictions dans lesquelles il tombe, que *par la disette d'expressions et de mots qu'il attribue à notre langue.*

Donnez donc à vos députés le signal du combat. Jésus-Christ lui-même les invite de s'y livrer sans délai et sans interruption, en leur disant, dans la personne de ses apô-

tres, *Prenez garde qu'on n'empêche les petits enfans de venir à moi, car le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Les meres chrétiennes les en pressent par leurs gémissemens et leurs larmes. Hélas ! messieurs, qu'elles appréhendent qu'une institution corrompue ne présente à leurs enfans, déjà portés au mal, la coupe enchantée des vices, et que, comme autrefois Rachel dans Rama, elles ne les pleurent un jour, et ne puissent se consoler, parcequ'elles les auront perdus sans ressource (1).*

Vos députés, messieurs, se présenteront au combat avec d'autant plus d'alégresse et d'ardeur, que leur cœur généreux et chrétien est animé d'une juste confiance que *le Seigneur au milieu d'eux combattra lui-même par eux (2)* contre l'ennemi de la religion et de son culte.

La proposition de M. le syndic ayant été mise en délibération par M. Xaupi le plus ancien des docteurs présens, la faculté de théologie a conclu que les députés ordi-

---

(1) Jér. ch. XXXI, v. 15. Matth. ch. II, v. 18.

(2) Deut. chap. XX, v. 4.

naires, avec ceux qui l'ont été pour la censure du livre intitulé *de l'Esprit*, travailleroient ensemble à la censure du livre intitulé *EMILE ou de l'éducation*, et qu'ils l'achèveroit le plutôt qu'il seroit possible.

Suit la censure.

---

---

---

## C E N S U R E

De la faculté de théologie de Paris  
contre un livre intitulé *EMILE*  
*ou de l'éducation.*

---

1°. DE DIEU ET DE LA LOI NATURELLE.

*Première proposition.*

(Pages 15 - 65 de la Censure.)

*Rousseau avoit dit :*

« S'IL (Dieu) a créé la matière, les corps,  
« les esprits, le monde, je n'en sais rien.  
« L'idée de la création me confond et passe  
« ma portée; je la crois autant que je la  
« puis concevoir: mais je sais qu'il a formé  
« l'univers et tout ce qui existe; qu'il a  
« tout fait, tout ordonné, etc. etc. ».

C E N S U R E.

Ces propositions sont scandaleuses et impies; elles excuseroient les erreurs les plus

absurdes, le manichéisme, le polythéisme ; l'idolâtrie ; erreurs qui sont entièrement opposées aux lumières de la raison, et souverainement injurieuses à l'unité, à la simplicité et à la perfection de Dieu. La doctrine contenue dans ces mêmes propositions donne lieu de conclure, ce qui fait horreur, que l'impiété de l'athéisme même devrait être tolérée.

Elles font voir jusqu'où s'égarant dans leurs pensées ceux qui, méprisant la règle de doctrine que Dieu nous a donnée, s'adonnent à leur propre esprit....

La première de ces propositions, où l'on doute d'abord de la création du monde, et où l'on la nie ensuite d'une manière captieuse, en disant que cette création « passe « la portée de l'esprit ; qu'on la croit ce- « pendant autant qu'on peut la concevoir ».

Cette proposition n'est pas seulement opposée à la révélation divine et à la foi chrétienne, mais elle est contraire à la raison même. Il est criminel et honteux de l'avoir avancée.... Elle fait voir l'ignorance ou la mauvaise foi de l'auteur.... Elle renferme la plus grande des absurdités.... Elle

présente une contradiction manifeste. . . . Elle est donc impie et blasphématoire , à en juger par les seules lumières de la raison. Selon celles de la révélation elle est encore hérétique et contraire à tous les symboles. . . .

*On lit dans l'ouvrage censuré :*

« Emile n'apprendra jamais rien par « cœur , etc. etc. »

Ces propositions sont fausses , inouïes , contraires aux préceptes et à la pratique de tous les sages. Elles présentent au lecteur un plan d'éducation bizarre et monstrueux , opposé à la nature et à la fin de l'homme , où les facultés de l'ame , qui ont besoin d'être cultivées , resteroient si long-temps sans l'être en aucune manière , que , faute de culture et d'exercice , elles en deviendroient presque incapables : ce qui seroit très funeste au bien public et particulier dans l'ordre politique et dans celui de la religion. Ce plan d'éducation , jusqu'à l'âge de dix-huit ans , n'auroit pour objet que le corps , que les sens , que ce que l'homme a de commun avec les animaux , à qui seuls il conviendrait : il dégraderoit l'homme et

lui seroit pernicieux. Sans égard à ce qui est constaté même par l'expérience de tous les siècles et par l'autorité de l'histoire sacrée et profane , l'homme y est supposé si tardif à éprouver le sens moral , à faire usage de sa raison , à avoir même la connoissance de Dieu , que , selon ces propositions , excepté les philosophes , qui ont tort s'ils ne croient pas en Dieu , le reste du genre humain , les jeunes esprits et le peuple , ne conçoivent rien du tout dans l'idée de Dieu et de ses attributs.

Elles sont pleines d'irréligion et d'absurdités , soit dans ce que l'auteur , par de vaines subtilités , prétend établir , savoir qu'à l'âge de quinze , et même dix-huit ans , il n'est peut-être pas encore temps qu'un enfant sache s'il a une ame , quelle est sa fin , s'il y a un Dieu , et comment il faut l'honorer , soit dans la raison qu'il en apporte , et qui consiste à dire qu'un jeune homme à cet âge n'est pas encore capable d'apprendre ces vérités , qu'il n'y a que les philosophes qui puissent avoir quelque idée de Dieu et de ses perfections , et que les enfans et le peuple n'y conçoivent rien

du tout. D'où il suivroit que, quoique l'homme soit né pour la religion, ainsi que l'ont observé les plus irréligieux, cependant personne n'y seroit propre, si ce n'est les philosophes, dont le nombre est très petit.

Elles sont contraires à l'expérience et à l'observation, à la raison, à la religion naturelle et à la révélation divine.

Elles font voir un homme qui aime à se distinguer par les paradoxes les plus outrés et les plus dangereux.

---

2°. DE LA POSSIBILITÉ ET DE LA NÉCESSITÉ DE  
LA RÉVÉLATION.

(Pages 66 - 87 de la Censure.)

*On lit dans l'Emile :*

« Vous ne voyez dans mon exposé que  
« la religion naturelle; il est bien étrange  
« qu'il en faille une autre, etc.

C E N S U R E.

Cette proposition est absurde.... Elle est injurieuse à la religion chrétienne, et la calomnie indignement, en méprisant comme

inutile l'ordre surnaturel que cette sainte religion offre à notre foi... Elle resserre témérairement dans des bornes trop étroites la bonté et la providence de Dieu , en assurant que Dieu ne peut accorder aux hommes rien de plus que des dons qui lui sont naturels.

Elle est impie et blasphématoire.

*L'auteur d'Emile s'étoit exprimé ainsi :*

« Ce que Dieu veut qu'un homme fasse  
 « il ne lui fait pas dire par un autre homme,  
 « il le lui dit lui-même, il l'écrit au fond de  
 « son cœur, etc. etc. »

#### C E N S U R E.

Ces propositions sont fausses, absurdes, contraires à l'observation et à l'expérience ; elles sont avancées en haine de la religion révélée et dans la vue de la détruire... Elles sont souverainement téméraires, impies et blasphématoires.

---

## 3°. DES CARACTERES DE LA RÉVÉLATION.

( Pages 87 - 108 de la Censure. )

*Le vicaire savoyard avoit dit :*

« Nous avons trois principales religions  
« en Europe. L'une admet une seule révéla-  
« tion , l'autre en admet deux , et l'autre en  
« admet trois. Chacune déteste , maudit les  
« deux autres , les accuse d'aveuglement ,  
« d'endurcissement , d'opiniâtreté , de men-  
« songe. Quel homme impartial osera juger  
« entre elles , s'il n'a premièrement bien  
« pesé leurs preuves , bien écouté leurs rai-  
« sons , etc ? »

## C E N S U R E .

Cette proposition, où l'on assure « que de  
« trois religions que nous avons en Europe,  
« la première ou la plus ancienne (c'est-à-  
« dire, suivant l'auteur, la religion des Juifs)  
« paroît la plus sûre ; la troisième , qui  
« est la plus moderne (savoir la religion  
« mahométane), paroît la plus conséquen-  
« te ; celle qui tient le milieu (savoir la  
religion chrétienne) , quoiqu'elle puisse

« bien être la meilleure, a certainement tous  
« les préjugés contre elle.... »

Cette proposition est fausse , téméraire ,  
absurde....

Vingt pages dans le style des précédentes sont  
employées à le prouver.

#### 4° DES MOYENS DE CONNOÎTRE LA RÉVÉLATION.

(Pages 108-197 de la Censure.)

*Le vicaire savoyard continue :*

« Dieu lui-même a parlé : écoutez sa ré-  
« vélation.—C'est autre chose. Dieu a parlé!  
« Voilà certes un grand mot ! Et à qui a-t-il  
« parlé? — Il a parlé aux hommes. — Pour-  
« quoi donc n'en ai-je rien entendu ? etc. »

#### C E N S U R E.

Cette proposition est née de la passion  
qu'a l'auteur de parler inconsidérément et  
de blasphémer contre la révélation divine...

Cette même proposition est fausse , avan-  
cée par ignorance ou de mauvaise foi ; on  
y calomnie les catholiques : on y méprise  
l'autorité de l'église , qui est l'épouse de Jé-  
sus-Christ , etc. etc.

Quatre-vingt-dix mortelles pages sont employées par messieurs les censeurs à développer *les moyens de connoître la révélation*. Nous avons cru pouvoir nous dispenser de les suivre dans cette discussion, et en épargner la fatigue à nos lecteurs.

---

### 5°. DES MIRACLES ET DES PROPHÉTIES.

(Pages 197 - 235 de la Censure.)

Quarante pages de censures aussi modérées ; aussi justes et d'un style aussi poli que les précédentes.

---

### 6°. DE LA DOCTRINE RÉVÉLÉE.

(Pages 235 - 274 de la Censure.)

*Le bon vicaire continuoit ainsi :*

« A l'égard des dogmes, elle me dit (ma  
« raison) qu'ils doivent être clairs, lumi-  
« neux , frappans par leur évidence , etc. »

### C E N S U R E.

Cette proposition où l'on assure que  
« tous les dogmes de la religion révélée  
« doivent être clairs, lumineux et frappans  
« par leur évidence, qu'autrement le mi-

« nistère de la vérité tyranniserait la rai-  
 « son ; que dire que la raison doit se sou-  
 « mettre à la foi, c'est outrager son au-  
 « teur, parceque le Dieu que nous ado-  
 « rons n'est point un Dieu de ténèbres,  
 « et qu'il ne nous a point doués d'un en-  
 « tendement pour nous en interdire l'u-  
 « sage. »

Cette proposition est fautive, téméraire, absurde..... Elle est injurieuse à la Providence..... Elle est blasphématoire contre la science ou contre la toute-puissance de Dieu..... Elle méconnoît avec impiété la véracité de Dieu et son souverain domaine sur tous les esprits créés..... Elle exagere avec excès et avec orgueil les droits de la raison humaine, etc.

Enfin, ces propositions sont fausses ; scandaleuses, blasphématoires : elles montrent toute la haine de l'auteur pour la religion chrétienne, et font sentir quelle est sa mauvaise foi.

Ces mêmes propositions montrent un sophiste qui, se livrant à ses préventions et à sa malignité, exagere, sans respect pour la vérité, les crimes des chrétiens pour

en tirer des conclusions téméraires et mal fondées contre la religion chrétienne...

Ces propositions enfin , par le plus horrible des blasphêmes, font regarder comme les effets d'une loi sainte, qui proscrie tous les vices et qui enseigne toutes les vertus, et font retomber sur elle les crimes et les adulteres, qui sont les fruits amers du dérèglement des passions...

Elles sont impies , blasphématoires, et dignes de l'exécration publique.

#### X L I X.

« Ne me demandez pas non plus si les  
« tourmens des méchans seront éternels  
« je l'ignore encore, etc. »

#### C E N S U R E.

Cette proposition est fautive, scandaleuse, injurieuse à Jésus-Christ, qui a si souvent révélé que les peines de l'enfer sont éternelles.

Elle est hérétique, et contraire aux élémens mêmes de la religion chrétienne, dont nier la divinité, c'est ajouter à une obstination honteuse un blasphême encore plus criminel.

7°. DE L'INTOLÉRANTISME QUE PROFESSE LA  
VRAIE RELIGION.

(Pages 274-352 de la Censure.)

*Cet excellent vicaire, le modèle des pasteurs, s'étoit exprimé ainsi :*

« Je sers Dieu dans la simplicité de mon  
« cœur. Je ne cherche à savoir que ce qui  
« importe à ma conduite ; quant aux dog-  
« mes qui n'influent ni sur les actions ni  
« sur la morale , et dont tant de gens se  
« tourmentent, je ne m'en mets nullement  
« en peine. Je regarde toutes les religions  
« particulières comme autant d'institutions  
« salutaires , qui prescrivent dans chaque  
« pays une manière uniforme d'honorer  
« Dieu par un culte public , et qui peu-  
« vent avoir toutes leurs raisons dans le  
« climat, dans le gouvernement, dans le  
« génie du peuple, ou dans quelque autre  
« cause locale qui rend l'une préférable  
« à l'autre , selon les temps et les lieux.  
« Je les crois toutes bonnes quand on y  
« sert Dieu convenablement ; le culte es-  
« sentiel est celui du cœur. »

## C E N S U R E.

Ces propositions sont avancées avec une témérité pernicieuse , dans la vue de détruire la religion révélée , et de renverser le christianisme jusques dans ses fondemens. On y a l'impiété de ne se mettre nullement en peine de la foi même au Fils unique de Dieu , qui s'est fait homme , a souffert et est mort pour nous et pour notre salut , quoique cette foi soit tellement nécessaire que sans elle personne ne se sauve.

Elles sont scandaleuses , et conduisent les hommes à leur perte et à la damnation , en les assurant qu'on est dans la voie du salut sans la foi chrétienne , qui est pourtant si nécessaire , que *quiconque ne croira pas sera condamné....*

Elles portent à une hypocrisie détestable...

Ces propositions sont blasphématoires à plusieurs égards.

On y blasphème contre Dieu , qui nous y est représenté comme étant entièrement indifférent par rapport à toutes les diverses religions qui sont opposées les unes aux autres....

On y blasphème contre les ineffables et saints mysteres de notre foi, que l'auteur traite d'inventions inutiles, qui n'importent point à la conduite. On y blasphème contre Jésus-Christ, qui a révélé très clairement et enseigné ces mysteres.

On y blasphème contre notre sainte religion.

On y blasphème contre les saints ministres de l'évangile...

Cette proposition, où il est dit sans restriction « que solliciter quelqu'un de quitter « sa religion, la religion où il est né, c'est « le solliciter de mal faire, par conséquent « faire mal soi-même, etc. »

Cette proposition est avancée en haine de la religion chrétienne, qui n'a pu être reçue des païens sans qu'ils quittassent l'idolâtrie où ils étoient nés, et qui étoit la religion de leurs peres.

Elle est blasphématoire contre Jésus-Christ, qui a envoyé ses apôtres annoncer l'évangile à *toutes les nations*....

Elle est injurieuse aux apôtres....

Elle est injurieuse à tous les prédicateurs de l'évangile...

Elle est insensée et impudente...

Elle est cruelle et barbare...

Elle fait connoître l'inconséquence et la mauvaise foi de l'auteur...

Il a donc troublé l'ordre public, il a désobéi aux lois, il a porté les citoyens à la désobéissance; il est tombé, ce qu'il regardera peut-être comme plus honteux pour lui, dans une contradiction manifeste.

Suivent encore cinquante pages sur le même ton; puis les censeurs terminent leur pieux libelle par cette phrase hypocrite.

Que le Seigneur, qui *ne veut point la mort de l'impie*, le guérisse enfin de cette aveugle fureur, de cette vraie sorte de fanatisme avec lesquelles il combat la religion chrétienne, et fasse qu'il *se convertisse et qu'il vive!*

*PAR le commandement des doyen et docteurs de la faculté de théologie, suivant la conclusion du 20 août 1762.*

W O U S T O U R N , greffier.

---

Il étoit juste que tout le clergé de France se réunît à l'archevêque de Paris et à la Sorbonne; aussi dans une liste de proscription « ou de condamnation de « plusieurs livres contre la religion, tirée des actes « de l'assemblée générale du clergé de France de « 1765, se trouvent *Emile et les ouvrages faits pour sa défense, le Contrat social et les Lettres de la montagne* ». V. Dictionnaire anti-philosophique où cette pièce est rapportée, édit. de 1767, p. 391-394.

On sait que dans ce bon temps, si regretté, ces sortes de condamnations étoient de convenance tous les cinq ans; que le gouvernement laissoit au clergé cette petite satisfaction en lui demandant son *don gratuit*; et que la gratitude du clergé étoit toujours en proportion de la complaisance du gouvernement et de sa facilité à lui sacrifier ces menues victimes. (G. B.)

---

---

---

## AVERTISSEMENT.

TANDIS qu'en France les parlemens, les évêques, la Sorbonne condamnoient l'*Emile* et proscrivoient l'auteur, Geneve, sa patrie, qu'il avoit couvert de toute sa gloire, à qui il venoit, par une dédicace, qui durera plus long-temps que la république, d'offrir son sublime discours de *l'Inégalité parmi les hommes*, Geneve donnoit le même scandale, et y joignoit l'ingratitude. *Emile* et le *Contrat Social* y furent brûlés par la main du bourreau; l'auteur fût décrété: et les magistrats de cette république, pour complaire à la France, à un ministre tout-puissant et à un homme célèbre, n'eurent pas honte de se rendre les échos et les serviles copistes des magistrats brûleurs de Paris. Que dis-je? ils allerent plus loin; car le *Contrat Social* ne fut brûlé nulle part qu'à Geneve, et l'on n'a point ce nouveau délit à reprocher aux parlemens de France (\*).

---

(\*) Peut-être ne doit-on pas leur faire honneur de cette modération: le *Contrat Social* fit peu de sensation d'abord; peu de personnes l'entendoient; il parloit une langue trop nouvelle; et je me rappelle un temps, qui n'est pas fort éloigné, où c'étoit un mérite de l'avoir lu. Je ne sais ce qu'en pensoient les Anglois; mais quant à l'*Emile*, tandis qu'on le brûloit à Paris et à Geneve, on en faisoit à-la-fois deux traductions à Londres.

Cette conduite du conseil de Geneve excita l'indignation de tout ce qu'il y avoit dans la république d'amis des lois et de la liberté : la constitution étoit visiblement violée. Les citoyens réclamèrent contre cet acte de foiblesse et de despotisme de leurs magistrats : ceux-ci leur disputèrent jusqu'au droit de représentation. Rousseau , pour n'être point un flambeau de discorde , abjura son droit de citoyen d'une république qui venoit d'exercer contre lui ce terrible ostracisme. Cette démarche , loin de les apaiser , enflamma les esprits. De part et d'autre parurent les écrits les plus violens. Les réclamations du parti populaire sont rejetées par les aristocrates avec hauteur et dédain ; un grand écrivain a la foiblesse de se mêler aux persécuteurs de Rousseau malheureux ; le procureur-général *Tronchin* publie contre lui et contre les représentans les *Lettres écrites de la campagne* : c'est alors que Rousseau blessé se réveille et foudroie ses ennemis par ses *Lettres de la montagne*.

Ces lettres , si l'on se fût astreint dans cette édition à l'ordre chronologique , auroient dû naturellement être placées après *l'Emile* , puisque c'est la tempête excitée contre son auteur qui leur a donné naissance. Mais comme Rousseau ne s'est

point borné à une défense personnelle, mais y a mêlé une discussion d'un intérêt public, en remontant aux principes, en agitant la grande question de la souveraineté du peuple et en posant les limites de la puissance exécutive, nous avons préféré de les ranger dans la classe de la *Politique*, où elles occupent le troisieme volume, formant le tome 9 de cette édition.

Mais ce que nous ne savions pas lors de l'impression de ce neuvieme volume, c'est que ces lettres, brûlées à Geneve, comme nous l'avons dit, avoient eu le même sort à Paris, et que les magistrats de la capitale, qui, dans la proscription de l'*Emile*, avoient servi d'exemple à ceux de Geneve, dans l'affaire des *Lettres de la montagne* le reçurent à leur tour de ces derniers, et ne dédaignèrent pas d'y conformer leur conduite. L'arrêt du parlement de Paris contre les *Lettres de la montagne* est curieux. Le hasard seul nous en a procuré la découverte, dans un endroit où nous ne nous serions jamais attendu de le trouver; c'est à la tête du *Dictionnaire anti-philosophique*. Nous avons cru que cette piece ne seroit pas inutile pour l'histoire des préjugés et des progrès de l'esprit humain, et nous n'avons pas cru devoir en priver nos lecteurs. Ce qu'il y a de singulier,

c'est que le parlement a enveloppé dans le même arrêt de proscription et le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, qui étoit en France, et alors l'ennemi déclaré de Rousseau, et les lettres de son rival, qui étoit hors du royaume, errant et fugitif, dont les lettres n'avoient jamais été imprimées en France, mais qui avoit la courageuse mal-adresse de ne jamais ni dissimuler ni désavouer ses ouvrages.

(G. B.)

---

---

---

# A R R Ê T

## D U P A R L E M E N T ,

Qui condamne le *Dictionnaire philosophique portatif*, et les *Lettres écrites de la montagne* par Jean-Jacques Rousseau, première et seconde partie, à être lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute-justice.

---

C E jour, toutes les chambres assemblées, les gens du roi sont entrés, et, M<sup>e</sup> Omer Joly de Fleury, avocat dudit seigneur roi, portant la parole, ont dit :

M E S S I E U R S ,

Si la fausse philosophie, qui jette tant de dépravation sur les mœurs, n'est pas assez éclairée, ou n'a pas assez de bonne foi pour abjurer ses erreurs, au moins de droit-elle se repaître en silence de ses chimères et de

ses absurdités. Pour pouvoir insensiblement se produire et faire des prosélytes , elle avoit inarché d'abord par des voies obscures , et employé des moyens qui n'étoient pas à la portée de tout le monde. Vous l'avez cependant arrêtée dans sa route ; et ses essais, capables de tromper votre vigilance, n'ont pas échappé à votre pénétration. Il est étrange aujourd'hui que , secouant sans pudeur le voile sous lequel elle avoit jusqu'ici déguisé sa marche , elle leve le front pour paroître ce qu'elle est, qu'elle profere hautement l'iniquité , ouvre la bouche contre le ciel , et veuille répandre avec plus de facilité par toute la terre le poison de l'incrédulité de son esprit et du libertinage de son cœur. C'est le seul but que l'on ait pu se promettre du *Dictionnaire philosophique portatif* que l'on ose faire paroître. Et on se porte à cet excès sous le regne d'un prince qui, par la manière dont il gouverne ses peuples , ne cherche qu'à affermir dans leur cœur la vérité du dogme et la pureté de la morale!

Si l'auteur étoit connu , il ne vous paroîtroit pas moins digne que son ouvrage des peines les plus rigoureuses. Quelle fré-

nésie possède donc certains esprits de nos jours ? Quel fruit pensent-ils retirer de leur doctrine impie , cruelle même pour l'humanité ? Que présente-t-on dans ce *dictionnaire* ? Les dogmes de la religion présentés comme des nouveautés introduites par la succession des temps ; dérision de la discipline et des usages de l'église ; anéantissement des saintes écritures et de toute révélation. On essaie de saper les fondemens de la religion catholique ; on nie la divinité de Jésus-Christ ; on ne craint pas , on ne rougit pas de traiter de fable ce que les évangélistes en rapportent , et de donner pour institution humaine la foi et la discipline de l'église , les sacremens , le culte des saints pour superstition. On rapporte des allégories , des figures qui se trouvent dans les écrivains sacrés ; mais on soustrait aux lecteurs l'objet des allégories , les vérités et les faits annoncés par les figures , et qui en rendent le rapport et la justesse sensibles.

On expose des contradictions entre les auteurs divins , et on fait avec soin les explications qui concilient de la manière la plus satisfaisante ces contrariétés apparen-

tes. On se permet de falsifier les textes de l'écriture, et on en donne des traductions infidèles; on y ajoute même quelquefois pour tromper le lecteur peu attentif: on ne respecte pas plus les textes des pères, et on porte la témérité jusqu'à vouloir jeter un vernis d'ignorance ou d'idiotisme sur les plus fameux génies, tels que les *Augustin* et les *Chrysostome*, etc.

Point de miracles; c'est, selon l'auteur, insulter Dieu que d'en supposer. Point de péché originel dans l'homme; point de liberté dans sa volonté; point de providence générale ni particulière. La matière est éternelle selon lui; il n'y a de certitude que la physique et la mathématique: illusion que l'espérance d'une vie future, l'homme périt tout entier: invectives contre les actes consacrés par la religion: lois divines et humaines également méprisées; on présente les religions comme faites pour les climats. Toutes les lois qui concernent la physique sont calculées pour le méridien qu'on habite, et les rites de la religion sont de même nature. On paroît admettre une religion naturelle dans laquelle on reconnoîtroit un  
Dieu

Dieu quelconque; mais quelle seroit cette religion, et quel Dieu y reconnoîtroit-on, puisque, selon l'auteur, on n'a aucune idée de Dieu, qu'on ne peut le connoître, et qu'on ne lui rendroit aucun culte sous prétexte qu'il n'a pas besoin de nous ?

Mysteres, dogmes, morale, discipline, culte, vérité de la religion, autorité divine et humaine, tout est donc en butte à la plume sacrilege de cet auteur, qui se fait gloire de se ranger dans la classe des bêtes en mettant l'homme à leur niveau, puisqu'il n'admet de bonheur que celui des sens, et qu'il consent à périr entièrement comme elles.

Et quels moyens emploie-t-on pour inviter à adopter ces erreurs ? Le ridicule, la plaisanterie, les doutes, les sophismes, les objections, les difficultés, les blasphêmes même, mille fois répétés par les impies depuis dix-huit siècles, et mille fois réfutés, résolus avec la force et l'évidence qui fait le caractère de la vérité, et qui ne peuvent en imposer qu'à ceux qui négligent de s'instruire et à ceux qui ont quelque intérêt à se laisser séduire et à se faire illusion.

Tel est l'ouvrage que la république de Geneve a déjà condamné aux flammes , et que tout état policé, n'eût-il pas l'avantage que nous avons d'être dans le sein de l'église catholique , ne peut s'empêcher de proscrire, parcequ'il n'est pas de société aux intérêts de laquelle ne soient contraires la licence, l'indépendance et l'irréligion. Doit-on s'étonner que les lois qui gouvernent les différens états ne soient pas plus respectées par cet auteur , et que celle en particulier qui assure depuis tant de siècles le sceptre et la couronne aux princes aînés mâles de nos rois soit aussi l'objet de ses railleries ?

A ce premier ouvrage nous en joindrons un autre intitulé *Lettres écrites de la montagne*, etc. en deux parties. L'auteur, dans la première ; s'occupe à défendre ses précédens ouvrages , et en particulier son *Emile*, contre la proscription prononcée par le conseil de la république de Geneve. Malheureusement opiniâtre dans le système qu'il a adopté, loin de profiter des censures qui en ont été faites, d'avouer avec candeur les erreurs dont on l'a convaincu , et de les dé-

tester , il renouvelle tous ses principes impies et détestables contre la religion catholique , et contre Jésus-Christ même qui l'a fondée , contre la révélation et les livres saints , contre les miracles , toutes les autres erreurs enfin dont le détail a révolté si justement tous les esprits à la lecture d'*Emile*. A ces impiétés il ajoute de nouveaux blasphêmes , que nous n'osons répéter , et qui annoncent un de ces philosophes orgueilleux qui résistent à la vérité en lui opposant leurs illusions : *hommes corrompus dans l'esprit et pervertis dans la foi ; mais le progrès qu'ils feront aura des bornes , car leur folie sera connue de tout le monde.*

Quel abus plus énorme et plus déshonorant de l'esprit et des talens ! La religion aura toujours des *Celse* , des *Julien* , des *Socin* , des *Bayle* , des insensés en un mot qui blasphémeront contre elle et contre son divin auteur : mais malheur à ces hommes qui , flattés d'ériger une école d'erreur et d'iniquités , et d'y perpétuer la race des impies , se chargent de l'horreur et de l'exécration des hommes sages et vertueux de tous les siècles et de tous les pays !

(De tels philosophes, *dit un des plus grands orateurs de la Hollande*, sont ceux qui se piquent le plus *de bon air et de belles manières* ; ce n'est même souvent que les fausses idées qu'ils s'en sont formées qui les déterminent au système de l'incrédulité : ils trouvent, *dit-il*, que la raison sent trop l'école, et que la foi est pédantesque : ils croient que, pour se distinguer dans le monde, il faut affecter de ne point croire et de ne point raisonner). Qu'ils apprennent de cet homme célèbre qu'on les regarde dans le monde comme des insensés : ils vivent avec des personnes qui croient un Dieu et une religion, avec des personnes qui ont été élevées dans ces principes, qui veulent mourir dans ces principes : bien plus encore, ils vivent dans une société dont les fondemens vont crouler avec ceux de la religion ; en sorte que, s'ils parviennent à saper ces derniers, ils vont par cela même saper les autres. Tous les membres sont intéressés au maintien de cet édifice qu'ils veulent détruire. . . . L'univers entier les conjure de ne point établir des systèmes dont la connoissance va lui être funeste. Malgré tant

de voix , malgré tant de prieres , malgré tant d'instances , et parmi tant de gens intéressés à l'établissement de la religion , soutenir que la religion est une chimere , s'acharner à la combattre , mettre toute son application et toute sa gloire à la détruire , n'est-ce pas le comble de la brutalité et de la fureur?)

Nous remettons à la cour ces imprimés avec les conclusions par écrit que nous avons prises à ce sujet. Et se sont lesdits gens du roi retirés. Eux retirés :

Vu les deux imprimés in 8°. , le premier portant pour titre *Dictionnaire philosophique portatif*, Londres , 1764 , commençant par l'article *Abraham* , et finissant par l'article *Vertu* , contenant 344 pages d'impression , sans nom d'auteur ni d'imprimeur ; le second intitulé *Lettres écrites de la montagne* , par Jean-Jacques Rousseau , première et seconde parties , à Amsterdam , chez Marc Michel Rey , 1764 , contenant la première partie 334 pages et la seconde 226 pages d'impression : Conclusions du procureur-général du roi : oui le rapport de maître Joseph Marie Terrai conseiller : la matière mise en délibération :

La cour ordonne que lesdits deux imprimés seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du palais par l'exécuteur de la haute justice. Enjoint à tous ceux qui en ont des exemplaires de les rapporter au greffe de la cour pour y être supprimés ; fait défenses à tous imprimeurs, libraires, colporteurs et autres de les imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, sous telles peines qu'il appartiendra. Ordonne qu'à la requête du procureur-général du roi et par-devant le conseiller rapporteur que la cour commet il sera informé contre ceux qui auroient composé, imprimé, vendu, ou autrement distribué lesdits deux imprimés, pour, ladite information faite, et communiquée au procureur-général du roi, être par lui requis ce que de raison et par la cour ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonne en outre que le présent arrêt sera imprimé, publié et affiché par-tout où besoin sera. Fait en parlement, toutes les chambres assemblées, le dix-neuf mars mil sept cent soixante-cinq.

*Signé* DUFRANC.

DES ÉCRITS  
PUBLIÉS  
A L'OCCASION  
D'ÉMILE.



---

---

# DES ÉCRITS

PUBLIÉS

A L'OCCASION

D'ÉMILE.

---

C'EST le sort de presque tous les ouvrages de Rousseau d'avoir, par la hardiesse et l'éclat des vérités nouvelles qu'il y répandoit à pleines mains, excité une espede de guerre et une sorte de révolution dans l'empire littéraire, qui n'étoit guere alors que l'empire des préjugés.

A l'apparition de son premier *discours sur les Sciences*, toute la tourbe des littérateurs se souleve, tout s'émeut, depuis les Gauthier jusqu'au roi Stanislas; on crie au novateur; c'est un sacrilege qui va détruire le culte des muses et renverser leurs autels; c'est un ennemi des arts et de la société, qui veut nous replonger dans la barbarie; et quelques vérités sont noyées dans des flots d'encre et d'injures.

Lors de son immortel écrit sur *les Spectacles*, nouveau soulèvement dans la république des lettres, le rusé d'Alembert avoit donné le signal; Voltaire, plus habile, frappe en se cachant; tous les subalternes se rangent sous les drapeaux de ces chefs. Il sembloit qu'on craignît que les théâtres ne devinssent déserts, que Melpomene n'allât briser son sceptre et Thalie ses pinceaux. Des académiciens se joignent à des danseurs, des faiseurs de pièces aux comédiens. Dès lors se forme cette ligue redoutable contre le téméraire auteur qui ose parler de mœurs à un peuple corrompu, de patrie à des esclaves, et faire entendre l'austère langage d'un Spartiate au milieu de la voluptueuse Sybaris.

La lettre sur la *Musique françoise* n'eut pas plutôt vu le jour qu'un déchaînement universel se manifesta contre l'auteur : on eût dit qu'il avoit porté la main à l'arche sainte : tous les partisans de l'ancienne musique, tous les habitans des foyers, les piliers de coulisses, les chanteurs, compositeurs, symphonistes et tous les routiniers de l'orchestre se souleverent contre le blas-

phémateur qui avoit parlé avec irrévérence de l'opéra. L'honneur national y étoit intéressé ; c'étoit être mauvais citoyen que d'avoir osé critiquer la musique françoise ; c'est un crime qu'on ne pouvoit assez expier. Enfin, sans que le succès et les airs charmans *du Devin de village* pussent fléchir ses juges et lui faire trouver grâce devant eux, l'auteur fut honni, chassé du spectacle, son portrait brûlé en triomphe sur la scene lyrique, tandis qu'un bâtard d'Aristophane le traduisoit sur la scenè françoise, et livroit le nouveau Socrate aux huées des modernes Athéniens.

Lorsque la *nouvelle Héloïse* vint jeter le trouble et l'enchantement dans les cœurs sensibles, et offrir à la vertu qui a fait naufrage un si ravissant modele, et le plus sûr moyen de reconquérir notre estime, alors on vit paroître une nuée de critiques, de satyres, de plates facéties, de *visions*, de *prédications* tirées de *vieux manuscrits* ; et des cœurs arides, des hommes sans morale, des écrivains qui avoient fait cent fois rougir la vertu, crièrent au scandale, blâmerent tout haut les pages qu'en secret ils

déchi oient de rage de ne les avoir pas écrites. Mais pour cette fois l'auteur fut mis sous la sauve-garde de la beauté ; les cris de l'envie furent étouffés par la douce voix du sexe qui sait aimer , et toutes ces satyres furent noyées dans les douces larmes que Julie fit verser à tous les cœurs tendres et sensibles.

Enfin parut EMILE. A la vue de ce chef-d'œuvre, dont l'antiquité n'avoit point fourni de modele, et qui peut-être ne trouvera jamais d'émule , toutes les jalousies se réveillent , les passions basses se raniment ; les haines rivales , tous les partis font treve entre eux pour accabler un seul homme, qui les dédaignoit tous. L'explosion fut générale ; les dévots et les profanes , ce qu'on appeloit alors les *jansénistes* et les *molinistes* , se réunissent contre l'ennemi commun. Le parlement, mû par les *jansénistes* , lesquels étoient sourdement excités par les philosophes qui n'osoient se montrer , donna le signal : un prélat vertueux, mais séduit et trompé par les jésuites qui le gouvernoient, se joignit au parlement qu'il méprisoit et aux *jansénistes*

qu'il détestoit, et lança ses anathêmes. Les magistrats de Geneve, par une servile complaisance pour la France et le visir Choiseul qui étoit lui-même l'instrument des chefs de l'encyclopédie, répondent à l'appel de ceux de Paris: ils brûlent et décrètent à leur exemple, et dans le même bucher joignent à l'*Emile* le *Contrat social*, que ceux-ci avoient épargné, ou par respect ou faute de l'entendre. La Sorbonne de son côté, fidele écho du prélat qui la protège, du haut de son tribunal prononce une censure, que personne ne lit, d'un ouvrage que tout le monde s'arrache. Enfin le clergé de France en corps vient sur le tout distribuer de nouveaux anathêmes à l'auteur et des encouragemens à ses ennemis. Sous la protection de ces grands corps d'armées marchent les troupes légères, les forbans de la littérature, les *pamphletires*, les critiques, les satyriques: des pensions adroitement distribuées ou promises les animent au combat. Voilà les nobles motifs qui ont mis la plume à la main de tant d'écrivains qui ont moins consulté leurs forces que leurs passions, leur talent que leur intérêt: voilà

leur vocation pour déchirer la personne et les écrits de Rousseau. Il ne faut pas s'étonner si leurs critiques sont si foibles, si déclamatoires, aussi dénuées de saine logique que remplies de mauvais goût. Nous allons vaincre notre répugnance pour en parcourir les titres, et donner quelque idée de la manière de ces messieurs, du ton qu'ils prenoient avec un homme de génie, et de la confiance avec laquelle ils croyoient avoir réfuté l'*Emile*.

Une réflexion générale et consolante qui nous soutiendra dans ce fastidieux examen, c'est qu'en peu d'années tout cet amas d'écrits et de brochures et leurs auteurs même ont disparu, et que la statue de l'auteur d'*Emile* est seule restée debout au milieu de toutes ces ruines.

RÉFUTATION du nouvel ouvrage de J. J. Rousseau, intitulé ÉMILE ou de l'éducation, (attribuée à l'abbé Perau, docteur en théologie) : brochure in-8° et in-12, 277 pages. A Paris, chez Desaint et Sallant libraires, 1762.

LE premier qui se présente dans la carrière est encore un théologien de cette même Sorbonne qui venoit de censurer l'Emile : il se cache ; mais son fiel et son style le décelent.

« Midas, le roi Midas a des oreilles d'âne. »

Nous allons en juger par le début de l'auteur.

« Parmi les ouvrages dont le public est inondé, il en paroît un qui, dans les circonstances présentes, mérite une attention particulière, c'est le *traité de Jean-Jacques Rousseau de Geneve sur l'éducation*. Cet homme, déjà si connu dans la république des lettres par ses *paradoxes aussi bizarres que singuliers*, veut nous donner des élèves selon son goût, ses maximes et ses idées. Mais quels élèves ! Si la société chrétienne et civile étoit formée sur les vues d'un pa-

reil maître, bientôt le genre humain, devenu le jouet d'une *raison folle*, aveugle et téméraire, se verroit dans la plus étrange confusion; bientôt, sous le spécieux prétexte d'une prétendue religion naturelle; l'incrédulité et l'irreligion établiraient leur empire sur les ruines de l'unique vraie religion. »

« Mortel aveugle et insensé, livré aux égaremens d'une *fausse raison*, dont l'esprit se perd dans ses *vains raisonnemens*, dont le cœur est abandonné aux plus épaisses ténèbres, qui, se croyant seul sage, est tombé dans la dernière des folies, et qui veut encore faire la loi et donner des leçons à tout le genre humain, il ne faut que vous entendre pour sentir la foiblesse et l'impuissance de cette *raison* que vous nous vantez tant. Vous n'avez qu'à parler pour nous faire comprendre le besoin qu'avoit l'homme d'une religion surnaturelle et divine. Vous vous piquez de *raison* et de bon sens, et vous ne sentez pas que cette *raison* même, si vous l'écoutez, vous rappelleroit et vous conduiroit aux lumières de la foi et de la révélation. N'est-ce pas elle en effet qui

a porté tant de grands hommes de tous les siècles à réduire humblement leurs esprits sous le joug doux et aimable de la foi? Mais Rousseau, plus éclairé, croit pouvoir faire un meilleur usage de sa *raison* : il craindrait de l'avilir s'il imitoit de si beaux exemples. Nous allons voir les excès où sa témérité l'entraîne. »

Jamais on n'a mis tant de *raison* et si peu de bonnes raisons dans l'espace de deux pages.

« Je n'entreprends pas de réfuter tous les faux principes, toutes les *erreurs mortelles* que contient son *traité de l'éducation*; il faudroit plusieurs volumes, si l'on vouloit suivre cet auteur dans tous ses écarts et toutes ses rêveries. On doit cependant convenir que cet ouvrage est d'autant plus dangereux, que, sous les agrémens d'un style riche et fleuri, qui attire et qui éblouit, l'auteur insinue dans le cœur de son élève le poison le plus funeste; que cet appât et ces amorces sont séduisans pour un siècle qui a un goût plus décidé pour la beauté et l'arrangement des mots, que pour la solidité des *raisonnemens*. »

« Je me bornerai , pour le présent , à détruire tous les faux principes que Rousseau avance contre l'autorité des *miracles* , et à repousser les attaques qu'il leur livre. Comme il voudroit anéantir , s'il étoit possible , la religion chrétienne , pour y réussir plus sûrement il l'attaque jusques dans ses fondemens. Mais, hélas ! tous les efforts de ce *foible athlete*, comme ceux de tant d'autres , viendront se briser contre cette pierre inébranlable. Voici comment notre *incrédule* s'exprime dans un discours qui est à la tête de son troisieme volume , et qu'il a l'impudence de mettre dans la bouche d'un ministre de Jésus-Christ. »

« Après plusieurs *raisonnemens* aussi impies qu'absurdes sur les monumens de la révélation », Tous ces monumens, *continue-t-il*, reconnus pour incontestables , il faut passer ensuite aux preuves de la mission de leurs auteurs, etc.

Rousseau *un foible athlete!* Il faut être bien sûr de sa force pour tenir un pareil langage : il paroît que l'auteur est aussi difficile en *athletes* qu'en bons *raisonnemens*.

« Ne faut-il pas être parvenu au dernier degré de l'incrédulité et de l'impiété pour prononcer de si horribles blasphèmes? Accuser Dieu d'avoir choisi des moyens peu propres pour *persuader* les hommes, etc. »

« O téméraire écrivain, qui croit être seul meilleur juge que le genre humain de tous les siècles! Quoi! ces moyens, qui ont *persuadé* toutes les nations, les peuples de toute langue et de toute tribu, de la vérité de notre religion, n'étoient pas les vrais moyens de *persuader*! Ces moyens, qui, en détachant si subitement les hommes du faux culte d'une prétendue religion naturelle, ont fait disparaître comme un éclair le regne de Satan, n'étoient pas les vrais moyens de *persuader*! etc. »

Quelle pressante logique! Voici en effet une manière de raisonner telle que Rousseau n'en a jamais offert de modèle.

« Mais poursuivons. Écoutons encore les blasphèmes que le Rabsacès de nos jours ne cesse de vomir contre Dieu. » Supposons, *continue cette impiété*, que la majesté divine daigne s'abaisser assez pour rendre un

homme l'organe de ses volontés sacrées; est-il raisonnable, est-il juste d'exiger que tout le genre humain obéisse à la voix de ce ministre sans le lui faire connoître pour tel, etc.

*Cet impie, ce Rabsacès de nos jours! Quelle charité évangélique! Voilà un genre d'éloquence neuf, et qu'on chercheroit vainement dans l'Emile.*

« Y eut-il jamais, en genre de faits, rien de si certain, de si connu et de si bien vérifié, que les miracles qui établissent la vérité de notre religion? Rousseau voudroit avoir vu lui-même tous ces prodiges et ces miracles pour les croire. Il aimeroit mieux avoir entendu Dieu lui-même, parce qu'il croit que par là il eût été à l'abri de la séduction, etc. »

Humainement parlant, il n'avoit peut-être pas tort; mais théologiquement parlant, c'est un blasphème. Et où en seroient les miracles, si chacun n'en croyoit que ses yeux et la raison?

« Sur quel fondement Rousseau rejette-t-il le témoignage du peuple en faveur de nos miracles? Les miracles ne sont-ils pas

à la portée des plus simples ? faut-il être philosophe ou géometre pour être en état d'en juger ? Il s'agit de malades guéris ; de membres rétablis , de morts ressuscités : or le peuple n'est-il pas aussi en état de juger de ces miracles que le physicien le plus habile ? il ne faut que des yeux pour voir un malade , un estropié , un mort ; et ces mêmes yeux suffisent ensuite pour voir si le malade est en bonne santé , si les membres de l'estropié sont rétablis , et si le mort mange , boit et marche : tout homme qui a des yeux peut aisément connoître si , à la simple parole , au simple attouchement d'un autre homme , les malades reçoivent la santé , les estropiés l'usage de leurs membres , et les morts la vie. »

« Les miracles sont comme l'alphabet de toute la religion , etc. »

En effet il n'y a rien de si simple. . . On peut se dispenser de suivre plus loin un auteur qui raisonne si puissamment et qui met tant de politesse et de modération dans son style.

*LETTRE à M. D\*\*\*, sur le livre intitulé ÉMILE ou de l'éducation, par J. J. Rousseau, citoyen de Geneve, (attribuée au P. Griffet.) Amsterdam et Paris, 1762, in-12 de quatre-vingt-quatre pages.*

Voici maintenant un jésuite qui se présente au combat, et un jésuite d'un rare mérite, mais qui ne peut vaincre l'ascendant de sa robe et les préjugés de son état.

L'auteur commence par quelques critiques générales de style (il est difficile en style). Il reproche à Rousseau son défaut de méthode; il lui prédit que le *public éclairé* n'aura que du mépris pour ses ouvrages et qu'il *subira le sort des écrivains qu'on ne lit plus*: voilà ce qui s'appelle avoir du discernement et de la pénétration.

L'anonyme se récrie beaucoup sur le métier que Jean-Jacques veut donner à son élève, de ce qu'il prétend lui choisir pour son épouse une paysanne qui n'a que de l'innocence et de la vertu: mais tout cela n'est rien; le coup de maître étoit de le représenter comme cherchant à établir des principes et des maximes qui tendent au renversement *du trône et de l'autel*. C'étoit le point essentiel; le reste n'est que pour en venir là. Le jésuite fait charitablement tous ses efforts pour soulever toutes les puissances contre l'auteur d'*Emile*, et il ne s'en cache point.

« Toutes ces absurdités ne sont cependant que les moindres défauts de son ouvrage. On pourroit lui pardonner d'avoir formé dans son imagination un plan d'éducation chimérique et impraticable, qui ne sera suivi de personne ; mais comment lui passer les propositions énormes qu'il avance contre l'autorité des rois et contre la religion révélée ? Il ne sera que ridicule quand il proposera sérieusement d'obliger Emile de courir à pieds nuds dans les cours et dans le jardin de la maison où il demeure : lorsqu'il entreprendra de lui apprendre l'astronomie sans sphere, la géographie sans cartes, et la musique sans notes, on rira de ses chimères : il ne sera que ridicule encore une fois ; et lorsque personne n'en souffre, il semble que tout le monde a droit de l'être à ses risques, périls et fortunes. »

« Mais lorsqu'il emploiera la malheureuse fécondité de sa plume à établir des principes ou des maximes qui tendent au renversement du trône et de l'autel, lorsqu'il s'efforcera d'anéantir le respect qui est dû à l'autorité des rois et à la sainteté de la religion révélée, lorsqu'on entendra blasphémer con-

tre toute puissance qui vient de Dieu et contre les oracles de Dieu même, ne sera-t-on pas en droit de dire qu'il devient criminel et pernicieux, qu'il se déclare ennemi de la paix publique, qu'il arme en quelque sorte les sujets contre les souverains, qu'il excite le trouble et la sédition, qu'il prêche ouvertement l'irréligion et le blasphème? C'est ce double attentat qui a soulevé contre lui un si grand nombre de lecteurs. »

Ce qui a indigné tous les hommes qui pensent, c'est la persécution qu'a éprouvée Jean-Jacques; c'est l'amertume de ceux qui l'ont critiqué, et la perfide adresse avec laquelle ils ont été chercher dans ses intentions ce qui étoit le plus propre à irriter ses ennemis et à lui en faire de nouveaux.

« Quel est donc le dessein de ce prétendu philosophe? A-t-il en vue d'ébranler la fidélité des peuples? S'est-il proposé de détrôner tous les rois, et de remplir tous les royaumes de séditions et de révoltes? Est-ce en débitant de pareilles maximes qu'il prétend former à la vertu le cœur de la jeunesse et la rendre utile à l'état? Veut-il faire revivre partout la secte des indépendans, qui

a causé tant de malheurs à l'Angleterre? Aspire t-il au moment de voir toutes les monarchies détruites? Il donneroit lieu de le soupçonner, puisqu'il prévoit déjà leur chute prochaine, et qu'il ose la prédire. « Nous approchons, *dit-il*, de l'état de « crise et du siècle des révolutions ». Ce qu'il explique par cette note, qui fait mieux entendre sa pensée: « Il est impossible que « les grandes monarchies de l'Europe aient « encore long-temps à durer: toutes ont « brillé, et tout ce qui brillé est sur son « déclin. J'ai de mon opinion des raisons « plus particulieres que cette maxime; mais « il n'est pas à propos de les dire et chacun « ne les voit que trop ». Cette folle et ridicule prophétie ne peut tomber que dans l'esprit d'un homme qui en desire l'accomplissement, et qui en attaquant les principes des autres se laisse aveugler par les siens. »

C'est maintenant au lecteur à juger si cette prédiction étoit si folle et si ridicule.

« Elles (les conséquences de ses principes) sont encore plus développées dans son

traité *du Contrat Social*, qui n'a point encore paru en France, et dont il est facile de se former une juste idée par l'extrait qu'il en a fait lui-même au quatrième volume de son traité *de l'Education*. Là il leve d'une main hardie le voile qui doit toujours couvrir tout ce qu'une raison égarée est capable de produire, quand elle entreprend de balancer les droits des rois avec ceux des peuples. Il commence d'abord par témoigner le plus dédaigneux mépris pour tous les écrivains célèbres qui ont traité ce sujet avant lui, etc. »

« L'Angleterre se souvient encore avec douleur qu'elle a vu, dans le dernier siècle, une troupe d'enthousiastes forcenés et de fanatiques indépendans employer les mêmes principes pour allumer dans ses trois royaumes une guerre cruelle et sanglante, qui ne finit que par la mort tragique et déplorable du meilleur de tous ses princes. »

« Tout ce traité *du Contrat Social*, à en juger par l'extrait qu'il nous en donne, n'est qu'un assemblage monstrueux de maximes hasardées, de propositions entortillées et artificieuses, de conséquences absurdes ou dangereuses, qui ne vont à rien moins qu'à

détruire toutes les monarchies et à troubler toutes les républiques, le tout enveloppé d'expressions singulieres, dont il change la signification pour brouiller toutes les idées.»

Si on ne connoissoit le *Contrat Social* que par ces déclamations, si on étoit parvenu à étouffer ce chef-d'œuvre dès sa naissance, n'en aurions-nous pas là une belle idée? Vers le même temps un M. Senebier, pasteur à Geneve, écrivoit : « *Le Contrat Social est une absurdité de plus en politique.* » ( *Histoire littéraire de Geneve*, tome 3, p. 262. )

Le jésuite termine ainsi sa lettre au lecteur bénévole.

« Je vous crois déjà très persuadé que le livre de *Jean-Jacques Rousseau sur l'éducation* est un des plus pernicioeux ouvrages qui aient paru dans ces derniers temps, et qu'il importe à l'honneur de la religion et du bien de l'état qu'il ne soit pas répandu ni accrédité dans le public; car si les détestables principes et les dangereux paradoxes dont il est rempli venoient à séduire et à enivrer la multitude en se communiquant par une espece de contagion, il seroit à craindre qu'ils ne causassent des révolutions aussi

funestes aux états républicains qu'aux états monarchiques. Geneve l'a très bien senti, ce livre y a été proscrit; le premier tribunal du royaume l'a flétri par un arrêt plein de sagesse; et les états-généraux eux-mêmes, ce pays de la liberté, ont cru devoir en supprimer le privilege et en défendre la distribution. »

Au reste cette brochure est d'un homme d'esprit et de mérite qui ne se trompe que quand il le veut bien, qui a examiné la chose en politique plus qu'en théologien, et qui voit un peu plus loin que ses confreres les vulgaires détracteurs de l'*Émile*.

*LETTRES à M. Rousseau, pour servir de réponse à sa lettre contre le mandement de M. l'archevêque de Paris. (Attribuées à M. l'abbé Yvon.) A Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, 1763, 2 vol. en un de 376 pages.)*

ICI ce n'est plus un docteur de Sorbonne ni un jésuite qui parle, mais un abbé bel-esprit qui a vendu sa plume au parti qui persécutoit Rousseau. Yvon attaqua les philosophes pour avoir une petite pension du clergé; et depuis il perdit sa pension pour s'être associé aux philosophes de l'encyclopédie.

Ces lettres sont écrites avec facilité ; au ton qui y regne on sent que c'est un ouvrage de commande fait par un homme d'esprit, qui, dans le fond, étoit de l'avis de l'écrivain qu'il critiquoit : mais il falloit gagner la pension.

L'auteur singe Rousseau dans sa préface. Il commence pourtant par avouer modestement que le succès de la lettre de Jean-Jacques à Christophe de Beaumont fut tel *que bien des personnes*, dit-il, *ne croient pas qu'il soit possible de l'attaquer avec quelque succès.*

Cependant il ose l'entreprendre et ne craint pas de se mesurer avec un tel adversaire. Écoutons l'auteur lui-même.

« M. ROUSSEAU s'éleve une espece de trône sur les débris de toutes les opinions humaines. Voyons pourtant ce qu'il a bâti dessus : nous verrons de belles choses. »

« Son système religieux et politique ressemble au Protée de la fable ; quoique toujours le même , il a pris des formes différentes dans les divers écrits de son auteur. Je l'ai saisi dans toutes ses métamorphoses, et n'ai point lâché prise qu'il ne se soit montré à moi sous sa forme naturelle. Le réduire là , c'est presque lui ôter toute sa force. »

« Pour le combattre, j'ai eu recours au genre épistolaire, d'autant plus que, tenant du dramatique, il est susceptible par lui-même d'une chaleur que fait naître et que soutient l'espece de dialogue qu'on forme avec celui auquel on répond. Par l'ordre auquel je me suis assujetti, toutes les parties de ce système dangereux et compliqué se développeront d'elles-mêmes; et de même qu'une piece de théâtre, dont la trame a été sagement ourdie, conduit l'intrigue jusqu'au dénouement à travers une juste division d'actes et de scenes, les quinze lettres où je me suis renfermé, et qui se succéderont assez rapidement, par une progression de preuves qui, dans leur marche, acquerront de nouvelles forces, se précipiteront vers le dénouement, où la vérité doit triompher des sophismes éloquens. »

« Dans la premiere, je réponds aux plaintes de M. Rousseau contre le décret du parlement et contre le mandement de M. l'archevêque. Elle n'est proprement qu'un jeu avant un véritable combat, puisqu'il y est moins question de ses sentimens que de l'esprit dans lequel il a écrit. C'est une

réponse aux quinze premières pages de sa lettre , que j'ai dû d'autant moins omettre , qu'il y met en jeu son éloquence pour intéresser ses lecteurs à l'apologie de ses opinions. »

« Dans la seconde je traiterai de la *nature de l'homme* , que l'auteur paroît avoir méconnue, non dans sa corruption , qu'il a peut-être outrée , parceque l'éloquence va toujours au-delà du vrai , mais dans la source dont il la fait découler , je veux dire dans les institutions civiles. Son sauvage dépose ici contre son étrange assertion , puisque le premier rayon de raison produit chez lui un mouvement d'orgueil qui certainement n'est pas un mouvement droit de la nature. D'ailleurs couper la racine de toutes les vertus sous le prétexte spécieux de détruire tous les vices , et , pour nous rendre bons , ne trouver d'autre moyen que de nous rendre insociables , c'est assurément se jouer de la raison humaine. Pour combattre M. Rousseau sur ce principe fondamental de tous ses écrits , j'imiterai Annibal , qui , pour vaincre les Romains , fut les attaquer jusques dans Rome. C'est

dans ses écrits mêmes que je veux puiser les raisons par lesquelles je le forcerai, pour l'honneur de sa philosophie, de reconnoître ce même *péché originel* qu'il a tant prétendu anéantir.

Voilà qui est curieux ! Nous ne savons si en effet Rousseau a été forcé de reconnoître *le péché originel*, nous ignorons même s'il a jamais lu ces lettres : quoi qu'il en soit, ce nouvel adversaire entre ainsi en matière.

#### P R E M I E R E L E T T R E .

« Vous vous êtes trompé, monsieur, lorsque vous avez cru votre siècle assez préparé par l'esprit philosophique pour recevoir les fortes et sublimes vérités dont vous avez étonné notre raison. Elles sont pour les hommes en général ce que la liberté est pour les peuples asiatiques, qui n'en ont jamais joui, ou, si vous l'aimez mieux, ce que des alimens solides et succulens sont pour des tempéramens foibles et délicats, qu'ils accablent et ruinent au lieu de les nourrir et de les fortifier. Vous avez écrit pour les philosophes, que vous affectez de  
inéprise

mépriser ; et l'homme , pour qui vous semblez vous intéresser , vous a toujours été étranger dans vos divers écrits. »

« Semblable au Jupiter d'Homere , vous avez , dans votre Emile , rassemblé autour de la foi des nuages qui la cachent à la raison ; vos argumens subtils l'ont desséchée jusques dans sa racine : et vous demandez pourquoi M. l'archevêque de Paris a publié un mandement contre votre livre ! Vous prononcez de toutes les lois qu'il n'y en a point de bonnes , et de tous les gouvernemens qu'il n'y en a point d'équitables ; et vous êtes surpris que le parlement vous ait décrété , et qu'il ait livré aux flammes l'écrit où vous vous élevez contre les sages institutions de la nation ! La religion et le gouvernement, ces deux choses sacrées chez tous les hommes , vous les avez profanées par vos atteintes téméraires : et vous voulez que tout sentiment d'indignation se taise devant vous ! Le génie dont la nature vous a doué , que votre orgueil érige en dieu , et qui se plaît à créer de nouveaux hommes pour leur donner un nouveau culte et de nou-

velles lois, vous l'opposez au Dieu de la révélation : et vous trouvez mauvais que notre esprit ne s'humilie pas devant lui ! »

« Non , monsieur , la raison humaine n'a point encore dégénéré parmi nous au point de n'oser résister à quiconque prétend la tyranniser par ses sentimens impérieux : la vérité seule a droit de nous commander ; et certes ce n'est ni dans vos discours pompeux , ni dans vos raisonnemens si artificieusement arrangés , qu'elle brille de cet éclat qui lui concilie l'amour et le respect. Votre vérité , à vous , a je ne sais quoi d'àpre et de repoussant pour les hommes à qui vous voulez la faire embrasser ; en vain elle prétend un empire despotique sur nos esprits. »

Cependant , si on en juge par les effets , ces semences de vérité ne sont pas toutes tombées dans un champ stérile.

« Vous vous plaignez de ce que dans le siècle tant célébré de la philosophie , de la raison , de l'humanité , vous avez été flétri , proscrit , poursuivi d'état en état , d'asyle en asyle , sans égard pour votre indigence , sans pitié pour vos infirmités , avec un acharne-

ment que n'éprouva jamais aucun malfaitteur , et qui auroit fini peut-être par votre supplice , si , durant le premier vertige qui gagnoit les gouvernemens , vous vous fussiez trouvé à la merci de ceux qui vous ont persécuté. Vous demandez quel crime on a voulu punir en vous , comme si c'en étoit un que d'être le défenseur de la cause de Dieu , et de proposer avec circonspection , même avec respect et pour l'amour du genre humain , quelques doutes fondés sur la gloire même de l'Être suprême. »

Il est vrai que Rousseau a demandé quel étoit son crime : on lui a répondu par des arrêts de proscription et en brûlant ses livres. Mais il y a long-temps que l'on sait que brûler n'est pas répondre.

« Au lieu de vous jeter dans les longues dissertations et d'approfondir les choses , vous les avez seulement effleurées ; et ce qui manque à la force de vos raisonnemens , vous l'avez heureusement suppléé par celle de votre imagination. Une imagination forte et vigoureuse a été de tout temps le tyran des petits esprits. Tout le sérieux que comportent les graves vérités de la philosophie,

vous a bien moins servi pour captiver des esprits aussi efféminés que les nôtres, que le roman de votre Sophie et ces peintures fines, délicates et voluptueuses dont vous l'embellissez. Combien de femmes, et, parmi nous, combien d'hommes qui tâchent de leur ressembler, n'auroient point lu votre livre, si, pour décrire les amours d'Emile et de Sophie, vous n'eussiez emprunté le pinceau d'Albane et de Raphaël et la plume du divin Milton ! C'est à l'aide de ces images, plus charmantes les unes que les autres, dans lesquelles vous transportez vos lecteurs, tantôt des voluptés de l'amour aux plaisirs d'une vie champêtre, que vous fascinez leur tendre imagination, que vous les enlacez dans les pièges de vos sophismes dangereux, et que, dans une coupe fatale, couronnée de fleurs, vous leur faites boire à longs traits le poison de l'impiété. »

« Nos François de Paris ont cent fois lu vos objections contre la religion, soit dans Bayle, Locke, Courayer, ou autres auteurs de cette trempe; cependant elles ont pour eux le merveilleux de la nouveauté.... La maniere de dire les choses nous intéresse

bien plus que les choses mêmes , et cette maniere-là est bien séduisante dans vos crits..... »

*La seconde LETTRE commence ainsi :*

« Le principe fondamental sur lequel , monsieur , vous avez raisonné dans tous vos écrits , et que vous avez développé avec la séduisante éloquence que vous prête l'énergie de l'expression , est que l'homme est un être naturellement bon , aimant la justice et l'ordre ; qu'il n'y a point de perversité originelle dans le cœur humain , et que les premiers mouvemens de la nature sont toujours droits. Sans m'arrêter à tous les vains ornemens dont vous avez décoré votre édifice , c'est à la base même sur laquelle vous l'avez élevé que je vais m'attacher ; et , si ma raison ne me trompe point dans ce que j'ai droit d'attendre d'elle , ce monument , que vous vous flattez d'avoir consacré à la vérité , et d'avoir rendu inébranlable , je ferai voir qu'il doit à l'art seul toute sa force et sa solidité. »

Ensuite le bon abbé Yvon s'efforce de prouver

que l'homme est né méchant, et de justifier la religion chrétienne des reproches que lui a faits l'auteur d'*Emile*.

« Le christianisme sans doute est une véritable théocratie, dont le gouvernement se modèle sur celui du ciel où réside la vertu. Les dix-huit siècles qu'il a régné doivent persuader qu'il est inébranlable et agité par d'autres ressorts que les républiques, dont aucune ne l'a égalé en durée. Le surnaturel, qui animoit et échauffoit dans les anciennes républiques de la Grèce et de Rome les grandes âmes de ces héros qui étonnent aujourd'hui les petites âmes de nos philosophes, a été de courte durée, parcequ'il n'avoit pour base que la fausseté. Mais il n'en est pas ainsi du christianisme, qui a sa racine dans le ciel; ses héros sont moins fastueux, mais infiniment plus grands. »

Voilà, par exemple, ce qu'avec beaucoup d'esprit on auroit bien de la peine à persuader à beaucoup de bons esprits.

« Je vois, monsieur, combien vous comptez sur l'impression que fait une raison grave et sententieuse; sur cette éloquence

d'un cœur abondant en sentimens qui débordent ; sur le grand art de mettre dans ses yeux , dans son accent , dans son geste , l'enthousiasme et l'ardeur qu'on veut inspirer ; sur cette force expansive de l'ame , qui semble la faire sortir hors d'elle-même pour se répandre sur tous les objets qui l'environnent , et leur communiquer en quelque sorte les sentimens dont elle est pénétrée. Vous le pouvez sans doute peut-être plus qu'un autre. J'admire avec quel art vous avez su , en tenant Emile éloigné le plus qu'il a été possible de tous rapports avec les hommes , et en ne formant que par degrés l'être moral en lui , écarter de son esprit le poison des opinions et des préjugés , et repousser de son cœur les passions les plus promptes à fermenter et les plus propres à corrompre l'ame , telles que la jalousie , l'envie , la vanité , l'avidité , la vile crainte. Je ne puis que vous féliciter d'avoir pu , en donnant le change à ses sentimens , étendre jusqu'à vingt ans l'ignorance des desirs et la pureté des sens. Mais le moment arrive où les fureurs du tempérament vont l'entraîner , où la plus impérieuse des pas-

sions va parler à son cœur , et éveiller les autres passions ; ce qui ne se conçoit guere, si le germe n'en est pas dans l'ame. Vous vous flattez en vain d'avoir muni d'un triple airain ce cœur trop sensible ; la cupidité , plus forte que toute votre éloquence, pourra renverser dans un instant l'ouvrage de vingt ans, etc. etc. »

Enfin , dans ces deux lettres , on voit par-tout un homme qui s'efforce de persuader aux autres ce qu'il ne croit pas lui-même. L'auteur avoit réellement du talent : on ne peut que le plaindre d'en avoir fait un tel emploi : c'est la maudite pension ! Au reste , à travers les phrases insultantes et les injures d'usage, qu'il a été obligé de semer çà et là , il laisse souvent percer l'estime dont il étoit pénétré pour Rousseau ; il montre de justes égards pour son génie et fait l'éloge de l'éloquence et des sublimes talens de son adversaire. Mais ceci n'étoit qu'une première attaque : à ces deux lettres, qui contiennent près de quatre cents pages , devoient en succéder treize autres de la même force et de la même épaisseur. L'auteur n'a fait que nous montrer la vaste carrière qu'il se proposoit de parcourir. Voici son plan tout entier tel qu'il le déroule lui-même à nos yeux.

« J'examinerai dans la troisième lettre le

*nouveau plan d'éducation* tracé par l'auteur. Il se ressent, comme tout ce qu'il a écrit, de cette singularité à laquelle il a trouvé plus commode d'attacher sa réputation, qu'à la découverte de quelques vérités neuves : en quoi certes il n'a pas connu les forces de son esprit non plus que celles de l'esprit de son Emile, qu'il réduit à une éducation purement négative. L'éducation moderne est sans doute vicieuse dans plusieurs de ses parties. Il semble qu'il regne aujourd'hui un esprit de fermentation qui tend à corriger notre éducation gothique....»

« Je prouverai dans la quatrième que M. Rousseau, sur l'article de la *création*, est aussi mauvais philosophe que mauvais théologien..... »

« Je destinerai la cinquième à mettre dans tout son jour *l'hypocrisie de l'auteur d'Emile* par rapport au christianisme, auquel, pour me servir d'une de ses comparaisons, il rend hommage à-peu-près comme celui des assassins de César qui se prosterna à ses pieds pour l'égorger plus sûrement..... »

« Je ferai voir dans la sixième que la religion *des philosophes*, que M. Rousseau

substitue de sa propre autorité à celle de Jésus-Christ, porte la conviction de son erreur dans l'impuissance où ils ont tous été jusqu'ici d'en faire une *religion nationale*..... »

« Je prendrai dans la septième le *contre-pied de M. Rousseau* sur le sujet de la tolérance civile et théologique. Il me sera aisé d'établir contre lui que la tolérance théologique détruit l'essence du christianisme, nécessairement fondé sur une révélation véritable, et appuyé sur une théologie dogmatique.... que les protestans, à l'école desquels il a été élevé, ont préparé, par leur tolérance théologique, les voies au déisme raffiné, dont il a développé les funestes principes dans son *Emile*; que ces mêmes sectaires, sous prétexte d'épurer le christianisme et de soulager le sens humain des mystères qui leur paroissent heurter la raison, font tous les jours de nouveaux pas vers la religion naturelle, et que bientôt on les verra plus attachés à Platon qu'à Jésus-Christ, plus philosophes que chrétiens. »

^ Ce malheur là pourroit bien arriver.

« Je montrerai dans la huitieme que la religion chrétienne , en tant qu'elle a sa racine dans le ciel, a reçu d'abord sa perfection ; que sa foi est immuable et ne se réforme point. »

Hélas ! on ne le voit que trop.

« L'examen du dialogue entre l'inspiré et le raisonneur fera l'objet de la neuvieme lettre..... »

« Les miracles et les prophéties , ces deux organes des volontés sacrées , occuperont toute mon attention dans les dixieme et onzieme lettres..... »

« Je remonterai dans la douzieme avec M. Rousseau à l'état de nature , où les hommes naissent libres et indépendans.... »

« Est-il vrai que le souverain ne soit formé que des particuliers qui composent le peuple ? ou , pour m'expliquer plus clairement , le peuple est-il naturellement souverain , en sorte qu'il ne puisse pas aliéner sa souveraineté à un ou plusieurs de ses membres ? Voilà certes une grande question , que je traiterai dans la treizieme avec tout le soin dont je suis capable. »

« Quelques auteurs, avant M. Rousseau, avoient soutenu que le peuple possède naturellement la souveraineté, puisqu'il la donne comme il lui plaît ; comme si la souveraineté devoit être une chose subsistante qu'il fallût avoir pour la donner, et qu'elle ne se formât pas de la cession des particuliers, qui, fatigués de l'état où tout le monde est maître et où personne ne l'est, se sont laissé persuader de renoncer à ce droit, qui met tout en confusion, pour se réfugier dans l'asyle du gouvernement, comme dans un port tranquille d'où ils bravent les horreurs de l'anarchie. Quant à l'auteur, il croit la souveraineté si bien appartenante au peuple, qu'il lui est impossible de l'aliéner en faveur de qui que ce soit. Il résulte de là que, dans toute l'Europe, si ce n'est peut-être à Geneve, il n'y a point de légitimes souverains, et que la souveraineté a été par-tout usurpée sur le peuple. Cette conséquence est forte : mais chez M. Rousseau, les principes posés, les conséquences sont ce qu'elles peuvent : tant pis pour nous si elles sont fâcheuses ; mais à quelque point qu'elles le soient, elles

ne le lui paroissent jamais assez pour le forcer à revenir sur ses principes. Le caractère de sa philosophie est d'être ferme et inexorable dans sa marche ; et il appelle cela aimer la vérité. »

« M. Rousseau a très bien prouvé que l'autorité souveraine ne doit agir que par une volonté générale, et que la volonté propre de l'individu, qui ne tend qu'à son avantage particulier, doit être presque nulle. Mais a-t-il prouvé, comme il s'en flatte, que l'autorité souveraine n'est autre chose que la volonté générale ? Nullement. La volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique. Qui en doute ? Mais, pour parvenir à son but, elle doit être éclairée : or elle ne l'est pas chez le peuple, qui veut toujours son bien, mais qui ne le voit pas toujours. Aussi M. Rousseau, qui a très bien prévu cette difficulté, s'est-il efforcé d'y répondre en recourant à un législateur, qui, ne pouvant traduire dans la langue du peuple les idées du gouvernement qui lui conviendrait le mieux et les saines maximes de la politique, est obligé, comme il le dit lui-même, de mettre

ses décisions dans la bouche des immortels, pour entraîner par l'autorité divine ceux que ne pourroit ébranler la prudence humaine. Mais aujourd'hui qu'on ne peut plus faire parler les dieux, comment le peuple, dont M. Rousseau veut absolument faire un souverain, s'élèvera-t-il au-dessus de lui-même pour rapprocher de sa portée des vues générales et des objets éloignés, sans quoi il risque d'adopter un gouvernement vicieux? comment chaque individu, qui ne goûte d'autre plan de gouvernement que celui qui se rapporte à son intérêt particulier, appercevra-t-il les avantages qu'il doit retirer des privations continuelles qu'imposent les bonnes lois? C'est l'imbécillité du peuple qui fait le vice des démocraties, et qui les a presque toutes abolies en Europe, où, sous le nom de républiques, on ne voit que des aristocraties. Il est assez singulier que M. Rousseau fonde la souveraineté sur ce qui est si peu propre à la soutenir. »

Dans la quatorzième, je m'appliquerai d'autant plus à comparer la nature de la théocratie des païens avec celle des Juifs,

que l'auteur des *Recherches sur le despotisme oriental* en a pris occasion pour verser sur la théocratie des derniers le fiel le plus amer de la satire.

La quinzième et dernière lettre roulera sur le chapitre de la religion civile, où M. Rousseau, à l'imitation du philosophe Hobbes, dont il adopte le système, exhale tout le poison de sa doctrine contre le royaume spirituel, que Jésus-Christ est venu établir sur la terre, en lui attribuant, par la séparation qu'il a faite du système théologique d'avec le système politique, les divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples chrétiens. Pour le mieux combattre, je le saisirai, si l'on peut parler ainsi, corps à corps, et n'imiterai point certains théologiens, qui ont cru faire des merveilles en alléguant l'autorité des pères à un homme qui n'en veut pas croire Jésus-Christ même. Son éloquence s'est retranchée dans la raison; c'est là qu'il faut le poursuivre, et lui arracher, si l'on peut, sa massue pour en mieux triompher. »

C'est bien dommage que l'auteur se soit ainsi arrêté dès son début dans une si vaste carrière : que

de belles choses nous avons perdues ! avec la prodigieuse facilité qu'il avoit d'écrire, nous aurions eu, en moins de quinze ou seize volumes in-8°. , la réfutation complète de toutes les vérités contenues dans les quatre volumes d'Émile. Est-ce le courage, sont-ce les encouragemens qui lui ont manqué ?

*Les plagiats de M. J. J. Rousseau de Geneve sur l'éducation , par D. J. C. B. , (c'est-à-dire dom Joseph Cajot, bénédictin.) A La Haye, et se trouve à Paris chez Durand, libraire, rue S. Jacques, 1766, in-12, 378 pages.*

LES critiques précédens avoient entrepris de démontrer que Rousseau étoit plein de nouveautés hardies qu'il étoit important de combattre et de réprimer ; mais voici un bon moine qui, armé de toute l'érudition bénédictine, veut nous prouver au contraire qu'il n'y a rien de nouveau dans les ouvrages de Jean-Jacques, et qu'il a tout pillé chez les anciens et chez les plus célèbres modernes. Après avoir laborieusement compilé force passages d'Aristote, de Platon, de Plutarque, de Sénèque, il prouve sans réplique que l'auteur d'Émile n'est pas le premier  
qui

qui nous ait entretenus de *mœurs*, de *lois*, d'*éducation*, du *devoir des meres*, et que ces philosophes en avoient parlé avant lui :

« Avant moi Juvénal avoit dit en latin

« Qu'on est assis à l'aise aux sermons de Cotin.

Ainsi, malgré notre envie de justifier Rousseau sur cet article, nous ne pouvons nous empêcher de convenir qu'il est coupable du crime d'avoir lu et médité les écrits des sages de l'antiquité.

Mais si le bon bénédictin n'étoit pas venu nous l'apprendre, on ne se douteroit pas quels grands auteurs modernes Jean-Jacques a pillés, et où il a été puiser les beautés et les vols qu'il a transportés dans ses écrits; c'est dans les livres de M. le marquis de Caraccioli, le *Tableau de la Mort et la Jouissance de soi-même*; dans la *Pédotrophie* de Sainte-Marthe, poëme latin du 16<sup>e</sup> siècle; dans les *Jours caniculaires*, autre poëme latin d'un certain Simon d'Ast, Italien du même siècle; dans les écrits de l'Espagnol *Louis Vivez*; dans un discours du célèbre *Lilio Giraldi*, que personne ne connoît et qui est intitulé *Progymnasma ad-*

*versus litteras et litteratos* ; dans les écrits de l'Allemand *Carlostadt*, ami, puis rival de *Luther*, etc. etc. Enfin l'auteur d'Emile a mis à contribution l'*Académie des Graces*, l'*Ami des Femmes*, et autres productions aussi sublimes de ce siècle, sans en excepter le *Philosophe chrétien* de M. Formey, dont la ressemblance avec Jean - Jacques saute aux yeux, suivant l'expression du bon M. Cajot. *Risum teneatis, amici?*

Ce qu'il y a de plus plaisant, c'est de voir un homme qui n'a jamais fait que des compilations, et, qui plus est, un bénédictin, accuser l'auteur d'Emile d'être un compilateur.

Il ne s'en tient pas là ; il s'étonne que l'auteur, étant protestant, n'ait pas raisonné sur le *péché originel d'une manière conséquente aux principes de Calvin* : au reste il lui trouve une grande conformité avec le P. Labbe jésuite, le plus lourd compilateur de son siècle après les bénédictins, et il en conclut avec autant de goût que de justesse et d'élégance « que le philosophe de Geneve est un  
« vrai *rapetasseur* d'écrits (page 253) ; que  
« c'est un *parasite littéraire* (p. 292) ; et que

« l'Emile n'est qu'une compilation indigeste  
« (page 308).

Quant à l'auteur, « c'est un homme en-  
« guenillé des écrits d'autrui; un vrai frip-  
« pier dans la république des lettres: depuis  
« long-temps il doit à ce petit négociel' éten-  
« due de sa frêle renommée: chacun a son  
« talent et sa vocation ( p. 356 ).

Enfin le bon dom Cajot, bénédictin, s'écrie, dans l'excès de son zèle: « Igno-  
« ble plagiaire! vous voilà donc compris  
« dans cette populace rampante d'institu-  
« teurs stériles, d'ennuyeux compilateurs,  
« qui n'ajoutent rien à nos lumières! » (pag.  
226.) Quel anathème! et comment l'auteur  
d'Emile a-t-il pu s'en relever?

Si cette plate et basse et lourde compilation est tombée dans les mains de Jean-Jacques, il a dû être bien étonné de son propre savoir et de sa grande érudition latine, espagnole, italienne, tudesque, pédantesque, et il a dû l'être sur-tout de l'insolence, de la grossièreté, de l'ineptie de ce nouveau Garasse.

*ANALYSE des principes de J. J. Rousseau,*  
 (attribuée à un M. Puget de S.-Pierre,)  
 in-12, 94 pages.

Voici maintenant un militaire qui s'élançe dans la carrière, en vrai don Quichotte, qui, d'estoc et de taille, s'escrime en faveur des prêtres, et se joint noblement à la foule des ennemis de Rousseau pour achever de l'accabler. Il est à remarquer que, dans cette nuée d'écrits qui ont paru à l'occasion d'*Emile*, nous n'en avons pas trouvé un seul où l'on ait pris sa défense. Tous flattent bassement les puissances et les préjugés; et tel étoit l'esprit servile qui dominoit alors, qu'aucune voix généreuse ne s'éleva en faveur du génie, de la raison et de l'innocence opprimée.

Nous allons détacher quelques traits de cette nouvelle diatribe; en voici le début :

« ÉCOUTEZ, précepteur d'*Emile* ! Ce n'est plus la voix des puissances qui s'éleve pour lancer les anathêmes et la foudre : un citoyen, un particulier vient vous parler. Il aime la vérité : il se flatte de vous égaler par son zèle pour le bien public. Rival des qualités qu'il respecte en vous, mais rival honnête et généreux, il ne voit avec douleur que l'emploi que vous en faites. Quel-

que mépris que vous affectiez pour la gloire, celle qui naît des vertus est précieuse au cœur qui les chérit. Au nom de cette gloire, mobile nécessaire à l'homme civil que vous avez tant étudié, déridez votre front, daignez supposer qu'il est possible que vous ne soyez point à l'abri de l'erreur. Après tout, vous êtes né malheureusement d'un pere civilisé. La société des humains est perfide : quelque prémuni qu'on soit contre le poison, il conserve toujours sa puissance contagieuse. Le moindre préjugé qui subsiste, qu'on n'a pas vu, qu'on n'a pas senti, n'est rien moins qu'une source d'égaremens. Un excellent chrétien, tel que vous prétendez l'être, connoît et pratique la modestie. D'après vos professions de foi, il me semble vous voir quelquefois anéanti devant la Divinité, confessant la foiblesse des créatures, et doutant au moins quelques instans de la sublime infailibilité de votre raison. »

« J'ai lu vos œuvres; j'ai admiré votre éloquence; la subtilité de vos argumens m'a dévoilé les ressources de votre génie. Vous croirez à cet aveu. Pour mériter en-

core mieux l'estime que vous accordez à la vérité, j'ajouterai que mon cœur et mon esprit ont souvent nié vos majeures. Ce nouvel aven n'est pas poli : mais, vous me l'avez appris, la politesse énerve l'âme ; il faut être vrai : d'ailleurs un homme de plus qui aura eu tort avec vous ne troublera pas la paix de votre retraite. Vous m'attribuez le motif qu'il vous plaira ; je le confesse de la meilleure foi, l'amour de la vérité, l'amour de ma patrie me paroissent être mes seuls guides. »

C'est ce que l'on va voir. Rousseau avoit dit :

*« Je sors de cette terre hospitaliere où l'on  
« s'empresse d'opprimer le foible. »*

L'auteur reprend :

« Ici ma pitié pour les malheureux modere la véhémence de ma réponse. De quel ton ne faudroit-il pas confondre la hardiesse d'un langage où le mensonge et l'ingratitude se peignent sans pudeur ? Quelles formalités y avoit-il donc à observer envers vous ? Toutes les fois qu'il a été commis un délit que les lois ont jugé être un crime,

la sûreté des citoyens exige qu'on s'assure de la personne que la voix publique ou la vraisemblance accusent. »

« Ingrat ! ouvrez les yeux, et bénissez la clémence du ciel dans le décret même de vos juges, et dans leur miséricorde. Si la haine cruelle que vous osez leur imputer eût passé dans leur cœur, qu'avoient-ils à faire pour l'assouvir ? on vous eût cité à comparoître ; l'officier chargé de dénoncer la sommation eût été dépêché vers vous ; on l'eût par le même ordre institué le gardien de votre personne jusqu'à l'instant où vous eussiez obéi : à cet instant, le magistrat vous auroit présenté vos œuvres ; il auroit fallu les avouer : aussitôt dans le livre des lois vous eussiez lu vous-même votre condamnation écrite. Eh ! où en seriez-vous ?... »

Sans doute Rousseau se fût avoué coupable du crime d'avoir écrit l'*Emile* : s'en est-il jamais caché ? C'est tout ce qu'il desiroit que de paroître à la barre du parlement ; il a fallu que ses amis lui fissent une sorte de violence et l'enlevassent pour ainsi dire, afin de le dérober aux huissiers. J'ai quelque regret, je l'avoue, de ne l'avoir pas vu paroître au mi-

lieu de ce nouvel aréopage. Qui auroit été le plus embarrassé de lui ou de ses juges? Le Socrate de nos jours auroit pu boire la ciguë; mais, j'en suis sûr, il n'auroit pas désavoué les éternelles vérités qu'il avoit publiées dans son livre.

« Ce n'est pas du glaive de l'évangile que je m'apprête à vous frapper; ma main profane est peu digne de la majesté de ces armes divines. Un homme né protestant, qui a renoncé à sa première croyance, qui ensuite est rentré dans le protestantisme, qui finit par prouver à l'univers qu'il ne croit qu'à sa raison naturelle; un tel homme peut sans doute tout oser, s'élever superbement une chaire pour prêcher la révolte contre les successeurs et les ministres du divin législateur des chrétiens, insulter à l'évangile en jurant aux hommes qu'il le révere... »

« Ici la plume est prête à me tomber des mains. N'y a-t-il pas quelque honte à rapporter et à discuter tant de traits d'une extravagance inouïe? Il me semble être transporté dans la loge du roi des fous, qui, pénétré de foi pour ses lumières et ses opinions, débite gravement et avec em-

phase une absurdité, oublie le moment d'après ce qu'il vient de dire pour se contrarier lui-même par une nouvelle absurdité, et laisse en un mot pour toute impression la douleur que produit le spectacle humiliant du délire. »

Je pourrais demander maintenant quelle impression laissent dans l'ame d'un homme impartial et sensé toutes les pauvretés qu'il vient de lire. Mais continuons.

« Je reviens à une de vos réflexions, qui m'est échappée, et qu'il n'y a pas moyen de passer sous silence ; *C'est, dites-vous, que de tant de rois qu'a eus notre nation, le meilleur est le seul que n'ont point élevé les prêtres.* Je m'étonnerois peu du propos, s'il partoit de ces petits écrivains suppôts des cafés, où les dogmes de politique se traitent avec tant d'impertinence, où les dissertateurs, prétendant jouir de la liberté de la chambre des communes, débitent leurs plaisans paradoxes, toutefois avec quelque crainte de la ronde de l'exempt ou de *ses mouches*, mais où le feu du génie transforme en Romains ces cœurs alarmés.

Là ( m'ont attesté gens dignes de foi ) on y parle des prêtres dans les termes dont vous vous servez , et ce sont souvent des gens vêtus en prêtres , même affublés de grands chapeaux qui renchérissent sur les injures. Là , ainsi que vous , on suppose les prêtres réduits à l'Aloisia pour toute nourriture.... »

Quelle noblesse de sentiment ! quelle élégance de style !

« A présent plaignez-vous de l'ingratitude et de la stupidité des gouvernemens qui n'érigent pas des statues à J. J. Rousseau ! *S'il existoit en Europe un seul gouvernement éclairé , un gouvernement dont les vues fussent vraiment utiles et saines , il eût rendu des honneurs publics à l'auteur d'Emile , il lui eût élevé des statues (1).* Vous êtes vous-même un ingrat , et vous oubliez quels honneurs publics vous ont été rendus par l'auteur de la comédie des Philosophes. Un homme à talens , qui vous représente sur le théâtre le plus brillant de l'Europe , vaut bien pour votre gloire un bloc de marbre

---

(1) Rép. au mand. de C. de Beaumont.

sculpté. Enfin vous n'êtes pas content, il vous faut une statue. Vos plaintes me touchent : je pourrois y remédier, faire moi-même les frais de la statue, la placer dans un lieu que j'ouvrerois au public : car que vous importe le coin que vous tiendrez dans le royaume, pourvu que vous y soyez en spectacle à quiconque voudra vous contempler? Convenons ensemble des attributs de la statue : comment faut-il vous représenter? est-ce en Diogene foulant avec des pieds fort sales les beaux tapis de pourpre de Platon, etc.?...

Quelquefois je songe à vous figurer en lion ou en colosse, entouré de fourmis, d'ânes ou de grimauds ; mais ces grimauds eux-mêmes pourroient très bien vous réclamer pour leur camarade.

Quelle gracieuse image et comme elle est bien exprimée ! Voilà ce qui s'appelle manier avec adresse l'arme de l'ironie.

Je vous quitte. Mon ame, peu propre au genre critique, est déjà fatiguée de son effort, quoiqu'il n'ait pu produire que de foibles lueurs.

Ah oui ! de bien foibles lueurs ! Mais si l'auteur est fatigué de son effort , que doit-ce être de son lecteur , s'il s'en est trouvé d'assez intrépide pour dévorer cent pages écrites avec cette logique et embellies des charmes de ce style ?

*LETTRES sur le christianisme de M. J. J. Rousseau , adressées à M. I. L. par Jacob Vernes , pasteur de l'église de Céligny. A Amsterdam , chez Néaulme , libraire , à la bible , 1764 , in-12 , 135 pages.*

De cette nuée de critiques qui se sont élevées contre la raison et la philosophie dans la personne de Rousseau , aucune ne dut être plus sensible à son cœur que celle du docteur *Vernes* , qu'il regardoit comme son ami. *Res est sacramiser* : si cette maxime est vraie à l'égard du plus indifférent des hommes , que sera-ce si cet infortuné nous est attaché par les liens de l'amitié ? combien ne doit-il pas nous être un objet plus sacré dans ses malheurs ? Cette considération si puissante n'a point arrêté *M. Jacob Vernes* , et son zèle pour la religion dont il est le ministre l'a emporté sur son ancien attachement pour un grand homme ; et tandis

que Rousseau , proscrit , errant de retraite en retraite , cherche par-tout un asyle, c'est un ami qui s'arme contre lui , et qui, le stylet à la main , le poursuit, et va le frapper jusques sur l'autel de l'amitié où il venoit de se réfugier. Il faut bien du zèle , il faut un grand courage pour se mettre ainsi au dessus de l'opinion et des convenances, par le seul intérêt de la vérité , pour immoler une victime si chere , car M. Vernes , en perçant le cœur de Jean-Jacques, *proteste encore de l'amitié qu'il lui porte toujours.* (p. 6)

M. Vernes a pour but principal de réfuter les passages de l'*Emile*, de la lettre à *Christophe de Beaumont* et du *Contrat social* qui peuvent alarmer une ame chrétienne. Il fait un crime à Jean-Jacques de n'avoir pas assuré formellement *la divinité* ou du moins *la mission divine* de Jésus-Christ, d'être resté dans un doute respectueux sur *la révélation*, d'avoir soutenu qu'une morale aussi pure que celle de l'évangile n'avoit pas besoin de l'appui des *miracles* ; enfin il trouve dans l'*Emile* des *maximes tendantes à l'indifférentisme en matiere de religion* ; d'où il conclut que l'auteur n'est pas même chrétien.

En vérité je n'ai jamais pu concevoir la politique ou plutôt la manie de ces écrivains, plus zélés que prudens, qui ont employé tous leurs efforts pour prouver que les meilleurs esprits et les plus beaux génies n'étoient pas chrétiens : il eût été plus adroit de tâcher de persuader le contraire. D'ailleurs, pour répondre à tous les raisonnemens et aux objections de Rousseau, il seroit à desirer que M. Jacob Vernes, comme tant d'autres, eût auparavant consulté

. . . . . *quid ferre recusent.*  
*Quid valeant humeri,*

L'auteur de cette brochure parle d'un de ses compatriotes, vieillard respectable, qui lui dit avec effroi, *et la larme à l'œil* en lui montrant l'*Emile* : *Voilà le poison de mon bonheur.* (p. 109)

Un envieux n'eût pas mieux parlé.

Au reste M. Vernes n'imité point ces critiques de mauvaise foi que la passion aveugle sur le mérite des productions qu'ils déchirent : il donne les plus grands éloges aux sublimes talens, à l'imagination et au génie

de Rousseau , et, par un effort de modération remarquable dans la bouche d'un prêtre, il proteste qu'*il estimera toujours la droiture d'intention qu'il montre dans tous ses écrits.*

*PRÉSERVATIF pour les fideles contre les sophismes et les impiétés des incrédules.*  
*A Paris, chez Desaint et Saillant, rue S.-Jean de Beauvais, 1764, un vol. in-12, 395 pages.*

Quoiqu'on annonce un préservatif contre les incrédules en général, il n'est pourtant question ici que de J. J. Rousseau, et c'est contre lui seul que sont dirigés tous les traits que lui lancent ces nouveaux adversaires. Ils n'entreprennent rien moins que de réfuter à la fois l'*Emile*, le *Contrat social* et la *lettre à Christophe*. La tâche étoit difficile; et c'est à ceux qui auront le courage de lire ce fastidieux bavardage à dire avec quel succès ils l'ont remplie.

Nous ignorons l'auteur ou les auteurs de cette rapsodie, qui a l'air d'être d'Abraham Chaumeix le vinaigrier et le convulsionnai-

re, et de *Hayet* le récollet, ou du moins qui est digne de leur plume : mais il faut qu'ils comptent bien sur la crédulité, l'ignorance et la docilité des *fideles* auxquels ils l'adressent.

Les modestes auteurs s'engagent à démontrer « que la réponse de Rousseau (à « Christophe de Beaumont) est aussi pleine « d'ignorance et d'irréligion que le livre dont « elle prend la défense. »

Ils s'évertuent à prouver que *l'homme n'est pas né bon* ; qu'il y a une *perversité originelle dans le cœur humain* ; et le prouvent assez bien, du moins par leurs intentions et leurs écrits. Mais ce qu'il y a de plaisant c'est qu'ils citent en faveur du *péché originel* Platon, Pline et Cicéron, qui doivent être bien étonnés de se trouver en cette affaire.

Ils reviennent sur la question des *miracles*, et veulent défendre, disent-ils, cette cause désespérée, ainsi que celles de *la révélation, de l'eucharistie, de la trinité* ; et, pour y parvenir, ils ressassent leurs éternels arguments et rebattent tous les sentiers et tous les lieux communs de la vieille théologie.

« Tout

« A les en croire tout ce que Rousseau  
« dit de la mauvaise éducation des prêtres  
« n'a pas l'ombre de raison. »

Vous êtes orfèvre, monsieur Josse.

« Que Rousseau, ajoutent-ils, et ses pa-  
« reils se soumettent sincèrement à l'évan-  
« gile et deviennent chrétiens, il ne nous  
« sera pas difficile de leur prouver qu'ils doi-  
« vent être catholiques et non pas protes-  
« tans ; que l'église catholique est la véri-  
« table église et la seule où l'on puisse se  
« sauver. »

Leur ton de confiance contraste merveilleuse-  
ment avec leur ignorance, ou plutôt rien ne s'allie  
mieux que ces deux extrêmes.

Pour en donner une idée nous nous contente-  
rons de copier les titres de quelques uns de leurs  
chapitres :

CH. XIV. « La religion vengée des ca-  
« lomnies de Rousseau. Il est seul coupable de tous les excès dont il accuse notre  
« religion. »

CH. XX. « Ridicule de la tolérance que  
« voudroit établir Rousseau. Réponse à ses  
« objections. »

CH. XXII. « Paradoxes de Rousseau sur  
 « l'éducation des enfans. On les réfute, et  
 « *on satisfait à ses objections contre l'éduca-*  
 « *tion que donne à ses enfans la religion*  
 « *chrétienne.* »

CH. XXIII. « Rousseau prétend sauver  
 « ceux mêmes quin'auront pas connu Dieu.  
 « Ses étonnantes contradictions. »

CH. XXV. « Erreurs de Rousseau sur  
 « la morale. Ses principes tendent à au-  
 « toriser toute sorte de crimes et de désor-  
 « dres, etc. »

« Rousseau croit à l'évangile comme nous  
 « croyons à l'alcoran, etc., etc. »

Leur style et leur politesse sont dignes de leur  
 goût et de leur philosophie :

« *Pouvons-nous ne pas admirer ici, s'é-*  
 « *crient-ils, l'aveuglement de notre incré-*  
 « *dule ! voilà les impiétés de Rousseau.* »

Suivant eux *il est faux que son livre ait été im-*  
*primé en Hollande.*

« Au lieu de se plaindre des traitemens  
 « qu'il a essayés, s'il se rendoit un peu de  
 « justice, ne devrait-il pas être pénétré

« de reconnoissance pour les ménagemens  
« dont on a usé à son égard? »

Quelle modération, quels ménagemens, que de lancer un décret de prise de corps contre l'auteur d'*Émile*, de faire brûler son livre par la main du bourreau, d'envoyer des huissiers pour se saisir de sa personne, de le forcer de s'arracher à sa douce retraite, et de se traîner, déjà vieux et malade, à travers les montagnes, etc. ! Sans doute ; pour satisfaire ces messieurs, il auroit fallu faire un petit *auto-da-fé*, et brûler l'auteur avec le livre, comme cela se pratiquoit dans le bon temps ; et, comme leurs devanciers les inquisiteurs qui passerent le fatal lacet à dom Carlos, ils auroient dit : « *Laissez-nous faire ; tout ce que nous faisons n'est que pour votre bien.* »

*Seconde lettre d'un anonyme à M. J. J. Rousseau, contenant un examen suivi du plan d'éducation que cet auteur a proposé dans son ouvrage intitulé Émile ou de l'éducation.*

*In-12 de 240 pages. A Paris, chez Desaint et Saillant, libraires, 1767.*

Ce qu'il y a de pis pour la sagesse est d'être savant à demi. EMILE.

La première de ces lettres rouloit sur le *Contrat social*, ainsi que nous l'apprend l'auteur.

« Quelques uns de mes amis, *dit-il*, ont jugé que j'avois trop ménagé M. ROUSSEAU; d'autres auroient voulu que je l'eusse combattu avec moins de vivacité : on a trouvé dans ma lettre des termes durs et que l'agréable n'étoit pas mêlé avec l'utile..... Je ne suis point convaincu que j'aurois bien fait de mettre de l'aménité dans ma lettre à M. ROUSSEAU ; du moins j'ai cru ne pas devoir le faire. C'est un défaut peut-être aujourd'hui, qui ne l'eût pas été il y a cinquante ans.... »

« L'ouvrage sur lequel roule la lettre que je publie aujourd'hui m'a fait entrer dans ce détail. Il est aisé de s'appercevoir, en lisant *Emile*, que le principal but de l'auteur est de détourner l'éducation des enfans de tout ce qui a trait au moral, et de la fixer absolument au physique. Je tâche de prouver dans ma lettre que ce plan est non seulement vicieux, mais que les raisons dont M. ROUSSEAU se sert pour l'établir portent toutes à faux. J'eusse trop étendu ma lettre, si je m'y étois arrêté à tous les endroits d'*Emile* où l'auteur lance des traits contre les sciences et les savans. »

Il paroît pourtant que l'auteur étoit fort désintéressé dans cette querelle. Voici un échantillon de la manière de raisonner de ce nouveau faiseur de brochures.

*Rousseau avoit dit :*

« Celle qui nourrit l'enfant d'une autre  
« au lieu du sien est une mauvaise mere. »

Écoutons sa réponse.

« Celle qui a donné le sein au prince d'Orange, actuellement stadhouder, seroit donc mauvaise mere. Je n'en connois pourtant point de meilleure, et je crois qu'il seroit difficile d'en trouver une plus respectable. »

A cela point de réplique.

*L'auteur d'Emile avoit avancé*

« Que plus les hommes savent, plus ils  
« se trompent. »

Voici la réponse honnête et polie de l'anonyme.

« Si dans ces cas les savans se trompent, ce n'est pas en tant que savans, mais en tant qu'ignorans, qu'ils se trompent. Ce n'est pas à votre savoir qu'on doit attribuer les er-

reurs éparses dans vos ouvrages ; elles sont dues à un défaut de connoissances , à votre ignorance sur les objets que vous avez voulu traiter. Vos talens et la réussite de quelques écrits vous ont vraisemblablement fait penser que votre heureux génie suppléeroit à tout , et qu'il n'y avoit qu'à parler pour réformer l'univers. Si vous vous êtes trompé , si vous avez été dans l'erreur , ce n'est pas , monsieur , en tant que savant , mais en tant qu'ignorant : car si vous aviez su et connu tous vos talens , tous vos mérites , vos facultés et vos forces , vous n'auriez point publié ni un *Contrat social* ni un *Emile*. »

C'est bien dommage qu'avec une manière si tranchante de juger , nous ne connoissions pas les chefs-d'œuvre de M. l'anonyme , qui nous dédommageroient sans doute de tout l'ennui que nous ont causé les mauvais ouvrages de Jean-Jacques.

---

*LE Déisme réfuté par lui-même, ou Examen des principes d'incrédulité répandus dans les divers ouvrages de M. Rousseau, en forme de lettres ; par M. Bergier, docteur en théologie, curé dans le diocèse de Besançon. Seconde édition, revue et corrigée. A Paris, chez Humblot, libraire, 1766. 2 vol. in-12.*

(Il y a eu cinq éditions de cet ouvrage, qui n'en est pas meilleur.)

M. le docteur s'annonce par ce début poli :

« Depuis environ vingt siècles que la place de Diogene étoit vacante, vous vous êtes présenté pour lui succéder : qui eût osé vous disputer ce privilege ? »

Mais en passant les injures, les personnalités, venons tout de suite au sujet de ces lettres. L'auteur nous l'expose ainsi lui-même :

« Pour entrer en matière, commençons par nous tracer un plan suivi des questions que nous avons à traiter, et qui feront l'objet d'autant de lettres. Nous examinerons dans la première ce que Dieu peut ou ne peut pas nous révéler, ou, si vous voulez,

la possibilité d'une *révélation surnaturelle* ; dans la seconde , *sa nécessité* ; dans la troisième nous en verrons l'*existence* et les *preuves* ; dans la quatrième nous chercherons quelle est la voie par laquelle Dieu veut nous la faire connoître , c'est l'*autorité de l'église* ; dans la cinquième , jusqu'où s'étend cette *autorité* , et quelle doit être la *tolérance* en matière de religion ; nous parlerons dans la sixième *des abus* réels ou supposés que l'on impute à la *révélation* ; nous discuterons dans la septième deux dogmes particuliers , que vous avez révoqués en doute , la *création* et la *chûte de l'homme* ; dans la huitième nous ferons quelques réflexions sur la manière d'instruire et sur le *plan d'éducation* que vous proposez ; dans la neuvième , sur l'*accord du christianisme* avec la *saine politique* ; dans la dixième , sur votre apologie et sur les accusations formées contre vous : enfin vos *Lettres écrites de la montagne* seront le sujet de la onzième et douzième. »

« Je me propose de ne laisser aucune difficulté sans réponse , etc. »

Malgré cette fastueuse promesse , je ne pense pas

que parmi ceux qui auront le courage de dévorer la lecture de ces deux volumes, il s'en trouve beaucoup qui soient de l'avis de l'auteur. Il n'y a rien à gagner pour la raison dans tout ce fatras théologique : *Sunt verba et voces, prætereaque nihil*. Voici pourtant une chose assez curieuse qu'il nous apprend.

« Un enfant de douze ans, médiocrement instruit de sa religion (catholique), en sait plus sur les perfections de Dieu, sur sa propre destinée, sur ses devoirs, que le plus vanté des philosophes de l'antiquité. »

*Rousseau avoit osé dire :*

« Qu'une vierge soit la mere de son créateur ; qu'elle ait enfanté Dieu, ou seulement un homme auquel Dieu s'est joint ; que la substance du Pere et du Fils soit la même, ou ne soit que semblable ; que l'Esprit procede de l'un des deux, qui sont le même, ou de tous deux conjointement : je ne vois pas que la décision de ces questions, en apparence essentielles, importe plus à l'espece humaine, que de savoir quel jour de la lune on doit célébrer la pâque, s'il faut dire le chapelet, jeûner, faire maigre, parler latin ou françois à

« l'église, orner les murs d'images, dire  
« ou entendre la messe, etc. »

M. le curé reprend ainsi :

« Vous vous arrêtez en beau chemin , monsieur ; pourquoi ne pas pousser le principe jusqu'où il peut aller ? Que Jésus-Christ soit l'envoyé de Dieu , ou que ce soit Mahomet ; qu'il soit le Messie attendu par les Juifs , ou que ce soit un imposteur ; que l'évangile ou l'alcoran soit un livre divin ; qu'il faille être baptisé ou circoncis ; que l'on croie un seul Dieu , ou que l'on admette des divinités subalternes : qu'est-ce que cela importe à l'espece humaine ? Le même homme peut être , sans conséquence pour les mœurs , catholique à Rome et calviniste à Geneve , turc à Constantinople et juif en Hollande , idolâtre à Pékin et chrétien à Paris. »

« Avec ce principe on se trouve fort au large en matiere de religion. Que Dieu ait enseigné telle doctrine , qu'il ait prescrit telle pratique , que nous importe ? Nous ne sommes obligés ni de croire à sa parole , ni d'être soumis à ses ordres ; obéis-

sons à notre raison, et tout est bien. Voilà la seule prétention des athées, des matérialistes, des impies de toute espèce : dès qu'ils ne troublent point la société, personne n'a droit de s'informer de ce qu'ils croient, on leur doit laisser pleine liberté....»

M. Bergier est pressant.

« Il faut opter; ou Jésus-Christ a été un imposteur, ou c'a été un fou. Vous prenez le dernier parti comme le moins odieux. « Mais  
 « quand cela ne seroit pas ( dites-vous ) il ne  
 « faut point les traiter si légèrement d'impo-  
 « steurs. Qui sait jusqu'où les méditations  
 « sur la Divinité, jusqu'où l'enthousiasme  
 « de la vertu ont pu dans leurs sublimes  
 « ames troubler l'ordre didactique et ram-  
 « pant des idées vulgaires? Dans une trop  
 « grande élévation la tête tourne, et l'on  
 « ne voit plus les choses comme elles sont ». On ne peut pas le dire plus poliment ni en plus beau style : Jésus-Christ fut un fou sublime, un vertueux enthousiaste ; dans ses méditations sur la Divinité la tête lui a tourné. Ici un autre que moi crieroit au blasphème ; mais vous m'y avez accou-

tumé, monsieur, et Jésus-Christ me pardonnera ma patience; il sera vengé dans un moment. »

Pour la vengeance soit; mais pour la patience elle échappe au lecteur.

« Vous voulez que Dieu ne parle aux hommes que par l'organe de leur raison. C'est ainsi qu'il leur a parlé à tous depuis le commencement du monde jusqu'à Jésus-Christ. Vous savez comment ils ont été dociles à cette voix et en quel état la religion étoit réduite chez les peuples les plus éclairés et les plus sages. Est-il surprenant que les hommes n'ayant pas profité de ce moyen, Dieu, par un nouveau trait de bonté, ait voulu en employer un autre? »

Mais par malheur Dieu n'a pas été plus heureux dans cette nouvelle tentative : les hommes ne sont pas devenus meilleurs. Il n'y a pas lieu de croire qu'il risque un nouvel essai; il s'en est trop mal trouvé. Il faudra en revenir au premier moyen, à l'éternelle raison.

Après quelques citations de Rousseau, M. le curé continue ainsi modestement :

« Votre triomphe ne sera pas long, mon-

sieur , je vais en démontrer le ridicule. Ce que l'on appelle vulgairement un argument *ad hominem* est-il un abus du raisonnement , ou un cercle vicieux ? J'argumente ainsi contre un partisan du diacre Paris, etc.

Et M. le docteur argumente comme s'il étoit encore sur les bancs ; puis il s'applaudit à lui-même.

« N'est-ce pas là un argument *ad hominem*, c'est-à-dire un raisonnement tiré des propres principes de mon adversaire ?... »

« Vouddriez-vous , monsieur , prendre la peine de répondre le premier à cette objection ? elle tombe à plomb sur la religion naturelle. »

Voilà le style dont on se servoit pour réfuter J. J. Rousseau !

Rousseau avoit prêché la tolérance. C'est sur quoi M. le théologien de Besançon le gourmande avec le plus de force. *La tolérance* , quel crime abominable !

« Il n'y a pas encore long-temps , monsieur , que l'on s'est avisé d'agiter la question qui va nous occuper. »

Vraiment non : on n'osoit en parler du temps

de l'inquisition, de la ligue, des dragonades et de la révocation de l'édit de Nantes : et cette tolérance est un des fruits maudits de la moderne philosophie.

« L'église, revêtue d'une autorité divine pour enseigner tous les hommes, est en droit d'exiger qu'ils obéissent à sa voix; s'ils y résistent, de les traiter comme des rebelles, de les retrancher de sa société et du nombre de ses enfans, de les regarder comme hors de la voie du salut. »

Voilà le mot, Persécutés pendant leur vie, et damnés après leur mort.

« La tolérance, que l'on veut faire passer aujourd'hui pour un dogme sacré, est la dernière ressource d'un parti poussé à bout par ses propres principes, le remède extrême appliqué à un mal désespéré, et qui ne sert qu'à le rendre incurable. »

« On se bernoit d'abord à accorder la tolérance aux différentes sectes chrétiennes; par un enchaînement de conséquences vous prétendez qu'on doit l'étendre aux juifs et aux mahométans : et j'espère démontrer qu'en raisonnant toujours de même,

les païens , les matérialistes , les athées , ne sauroient en être exclus. Voilà , monsieur , la gradation qu'il faut nécessairement faire dès que l'on abandonne un moment le centre d'unité et de vérité établi par Jésus-Christ. »

« Il est à propos d'avertir qu'il n'est point ici question d'une tolérance purement civile , qui est du ressort du gouvernement et des magistrats , mais d'une tolérance ecclésiastique et théologique , qui consiste à croire que les hérétiques de toutes les sectes , les juifs , les mahométans même , quoique hors de l'église , sont néanmoins dans la voie du salut ; que *tout homme de bien , dans quelque religion qu'il vive de bonne foi , peut être sauvé* ; qu'on peut être , sans conséquence pour le salut , turc à Constantinople , juif à Amsterdam , calviniste à Genève , catholique à Rome ; que ces différentes religions font une affaire de pure police , autant de lois nationales qui n'obligent que ceux qui vivent dans les pays où elles sont établies ; que la religion naturelle est la seule nécessaire , la seule indispensable. »

« Cette doctrine vous paroît si essentielle au bonheur de l'univers, que vous vous croyez obligé de l'enseigner *malgré les bûchers et les chaînes*; quiconque ne l'admet pas se rend l'ennemi du genre humain; quiconque ose dire *Hors l'église point de salut*, doit être chassé de l'état et banni de la société. »

« Vous nous permettez, monsieur, d'appeler de cet arrêt. Pour penser comme vous, il faudroit renier Jésus-Christ et l'évangile, tomber en contradiction, mettre la religion naturelle en péril. Vous nous dispenserez d'acheter par des absurdités et par des crimes l'honneur d'être de votre avis. »

« Je dis d'abord que, pour admettre la tolérance telle que vous l'enseigniez, il faut renoncer à l'évangile. »

Rousseau n'a jamais dit cela; c'est lui qui a fait le plus bel éloge qui existe de l'évangile: mais des esprits plus hardis et moins touchés des beautés de sa morale en ont tiré cette conséquence.

« Vous savez ce que Jésus-Christ a dit à ses apôtres en leur donnant leur mission :

« Prêchez

« Prêchez l'évangile à toute créature; celui  
 « qui croira et sera baptisé sera sauvé;  
 « celui qui ne croira pas sera condamné ». Il ne nous appartient pas de révoquer cette sentence. « Que celui qui n'écouterà pas  
 « l'église soit à votre égard comme un  
 « païen et un publicain ». Vous voyez que Jésus-Christ lui-même a osé dire *Hors l'église point de salut*. Le voilà donc, selon vous, ennemi du genre humain, digne d'être chassé de l'état, et sans doute crucifié. Les Juifs n'ont fait qu'exécuter la sentence que vous auriez prononcée contre lui. Jamais nous n'aurons le courage de traiter ainsi notre maître. »

« Les apôtres n'ont pas été plus tolérans. »

Cela est vrai, nous ne le savons que trop.

« Si la paix doit être préférée à la vérité et la religion nationale à l'évangile, Jésus-Christ et ses apôtres ont été des séditeux, que l'on a bien fait de punir. Vous vous contentez de dire qu'ils ne vous semblent guère plus sages que les conquérans : vous pouviez ajouter qu'ils ont été cent fois pires ; jamais conquérant n'a causé dans

l'univers une révolution aussi universelle; les divisions dont ils ont semé le germe dureront autant que le monde. »

Cela est malheureusement très à craindre, à moins que la philosophie ne se propage et ne fasse le tour du globe sur les ailes de la liberté.

« Faites attention, je vous prie, qu'ils ont attaqué de front cette tolérance que vous conseillez. Elle régnoit sur la terre avant leur prédication; les Juifs, contents de leur loi pour eux-mêmes, ne pensoient point à la proposer aux autres; les Romains, loin d'asservir à leurs opinions les peuples qu'ils avoient conquis, adoptoient souvent leurs dieux et leurs cérémonies; les Grecs n'avoient jamais envoyé des missionnaires aux Perses ni aux Egyptiens; toutes les nations erroient chacune à sa mode, et regardoient leur religion particulière comme une loi nationale. C'est précisément ce que vous souhaitez.... »

« Convenez-en, monsieur, il n'y a point de milieu; ou votre doctrine est insoutenable, ou l'évangile mérite l'exécration du genre humain. »

Point du tout : M. le docteur est extrême ; Rousseau est plus juste. Il a toujours séparé le dogme de la morale ; et l'éloge touchant et sublime qu'il a fait de celle de l'évangile auroit dû lui faire trouver grace à ses yeux.

Jean-Jacques avoit dit qu'il y avoit des questions en apparence essentielles , qui ne touchoient pas plus au bonheur de l'espece humaine que de savoir *quel jour de l'année on doit célébrer la pâque*. Il continuoit ainsi :

« Mais ce qui m'intéresse , moi et tous  
 « mes semblables , c'est que chacun sache  
 « qu'il existe un arbitre du sort des hu-  
 « mains duquel nous sommes tous les en-  
 « fans ; qu'il nous prescrit à tous d'être  
 « justes , de nous aimer les uns les autres ,  
 « d'être bienfaisans et miséricordieux , de  
 « tenir nos engagemens envers tout le  
 « monde , même envers nos ennemis et les  
 « siens ; que l'apparent bonheur de cette  
 « vie n'est rien ; qu'il en est une autre après  
 « elle dans laquelle cet être suprême sera  
 « le remunérateur des bons et le juge des  
 « méchans. Ces dogmes et les dogmes sem-  
 « blables sont ceux qu'il importe d'ensei-  
 « gner à la jeunesse , et de persuader à tous  
 « les citoyens. »

« Voilà votre morale , reprend M. Bergier ; qu'un idolâtre en soit persuadé , il est suffisamment orthodoxe , vous lui ferez grace sur son idolâtrie. »

« Vous ferez encore sans doute un accueil plus favorable aux déistes ; ils admettent la religion naturelle , ils se croient obligés à être gens de bien , du moins ils le disent ; ils sont tolérans , ce sont les croyans par excellence. »

Il est vrai que Rousseau le pensoit ainsi : il prêche par-tout l'adoration d'un Dieu , et la pratique de la vertu. La religion naturelle lui paroissoit devoir être la religion universelle , et la profession de foi du vicaire savoyard la profession de foi du genre humain.

« C'est enfin une question de savoir si les calvinistes ont été jusqu'ici assez soumis et assez tranquilles pour que l'on n'ait rien à craindre d'eux dans un temps de fermentation intérieure , et dans le cas où ils se croiroient en état de bouleverser le royaume , comme ont fait leurs peres. »

« Comme ces questions ont plus de rapport à la politique qu'à la religion , vous me permettrez de laisser à d'autres le soin

de les décider. Je parle volontiers de religion , parceque je l'ai étudiée et que je suis chargé de l'enseigner ; mais je ne me mêle point de politique , parceque je n'y entends rien et que je ne suis point fait pour y entendre. Entre nous , monsieur , si vous et bien d'autres faisiez de même , les choses n'en iroient pas plus mal. »

Cela en effet étoit difficile ; mais en iroient-elles mieux ?

« Vous grossirez le nombre de tous ces auteurs savans par inspiration , qui enseignent ce qu'ils n'ont jamais appris , la science du gouvernement sans avoir gouverné , l'art militaire sans avoir été présens à une seule bataille , la navigation sans avoir vu la mer , si ce n'est en peinture. Ils démontrent tout sur le papier , font des dissertations à perte de vue , blâment à tort et à travers. Le lecteur ignorant les admire , croit entendre des oracles ; l'homme du métier hausse les épaules , jette le livre , et maudit l'éloquence de l'auteur. »

Le lecteur ignorant admirera peut-être la bonne foi et les preuves du *Déisme réfuté par lui-même* , mais il ne maudira jamais l'éloquence de l'auteur.

« Vous savez, monsieur, qu'un foible très commun est de vouloir tout réformer; de parler de tout sans avoir rien examiné, de théologie sans avoir lu l'évangile, de religion sans savoir son catéchisme; de suppléer aux raisons par le style cynique et le ton décisif. Vous avez invectivé très vivement contre ce mauvais ton, et malheureusement vous n'avez pas su assez vous en préserver. Pour réparation des censures que vous faites de la génération présente, vous avez quelquefois la complaisance d'en copier les travers. *Si les enfans parlent chez nous comme des hommes, c'est parceque les hommes sont encore enfans.* Tant mieux pour vous, ils sont d'autant moins capables de sentir le défaut de vos raisonnemens. Vous devez la meilleure partie de votre réputation à l'enfance de ceux qui vous admirent : au défaut des vérités, vous leur donnez de l'esprit et des phrases, et ils s'en amusent. »

Pourquoi donc, avec l'esprit qu'il croit avoir, et sur-tout tant de *phrases*, le critique ne peut-il parvenir à amuser ses lecteurs?

« Je vous ai déjà déclaré que je n'entends

rien en politique et qu'il ne me convient point d'en parler. »

Ah oui , nous nous en sommes bien aperçus.

« Pour ne pas m'exposer au même ridicule, j'éviterai toute spéculation générale sur la politique; je me contenterai de suivre pied à pied ce que vous avez dit sur la religion dans le huitième chapitre du quatrième livre du *Contrat social*, mais sans copier exactement tous vos termes, cela nous meneroit trop loin. J'espère vous faire voir qu'il n'y a presque pas une phrase qui ne mérite la censure; que de tous vos ouvrages c'est le plus imparfait et le moins réfléchi; qu'il semble que vous n'y ayez d'autre but que de détruire toute subordination et toute religion. »

Le *Contrat social* le moins réfléchi des ouvrages de Rousseau! Voyez combien de gens étoient dans l'erreur et croyoient précisément le contraire: M. Bergier, en moins de trente pages, a mis en poudre tous les raisonnemens de ce foible écrit.

« Il s'en faut beaucoup, monsieur, que j'aie relevé dans ce chapitre tout ce qu'il y a de reprehensible; mais je crois en avoir assez

dit pour montrer qu'il n'y a ni suite ni liaison ni justesse dans vos idées; que par-tout vous posez des principes et des conséquences contradictoires; qu'avant que d'écrire sur des matieres aussi essentielles que la religion et la politique, il eût fallu méditer davantage; ne point se laisser éblouir par les premières lueurs de vraisemblance, résister un peu plus souvent à la tentation de blâmer et de réformer.»

On ne conçoit pas comment, après cet anathême, il s'est encore trouvé des hommes qui se soient obstinés à lire, méditer et admirer ce mauvais ouvrage.

« Vous n'êtes point disciple des prêtres: mais quiconque ne l'est point n'est pas disciple de Jésus-Christ; c'est aux prêtres que Jésus-Christ a donné commission d'enseigner sa doctrine, et jamais vous ne la recevrez sûrement par un autre canal:.. »

« Il leur a dit encore, *Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise.*

Eh! oui précisément, voilà le secret de la théologie:

« Qui méprise Cotin n'estime point son roi,

« Et n'a, suivant Cotin, ni Dieu, ni foi, ni loi. »

Aussi Cotin-Bergier scrute-t-il la conduite privée de Rousseau, et l'interpelle de lui dire s'il a observé la religion catholique pendant le long séjour qu'il a fait à Paris.

« Encore une fois, monsieur, deux mots d'apologie sur cet article n'eussent pas été déplacés dans une lettre qui renferme tant d'inutilités : vous eussiez confondu par là M. l'archevêque de Paris qui vous a censuré, et le parlement qui vous a décrété ; vous eussiez rétabli votre réputation flétrie par arrêt ; vous eussiez justifié vos amis et tous ceux qui vous imitent : cela eût mieux valu que des déclamations et des invectives contre les prêtres. Vous prouvez fort au long que vous n'êtes pas un hypocrite ; cela peut être : mais le point capital étoit de montrer que vous n'êtes pas un séditieux. »

Cela est-il clair ?

« Vous avez une religion, sans doute, vous le protestez, et j'y ajoute foi. Vous croyez un Dieu, sa providence, la spiritualité et l'immortalité de l'ame, la vie à venir. Vous rendez hommage à la sainteté de la morale de l'évangile, parceque votre raison

vous démontre la vérité de tout cela ; vous prouvez même ces vérités essentielles avec toute la force et l'énergie de votre style : en cela vous rendez gloire à Dieu , et on bénit votre zèle. »

« Mais ce symbole ne renferme rien que la religion naturelle : les juifs , les mahométans , les païens fraterniseront volontiers avec vous , dès que vous ne leur présenterez l'évangile que comme un recueil de morale , tel que le manuel d'Epictete , quoique plus parfait. Elevé dans les principes du calvinisme , vous en avez retenu ce qui peut s'accorder avec vos idées , et quelques termes religieux auxquels vous donnez un sens à votre mode. Vous appelez votre croyance , qui n'est qu'un système de philosophie , religion révélée , religion divine , véritable foi , pur christianisme , vrai culte de Dieu. Mais , monsieur , vous abusez des termes , en appelant foi et révélation ce que la raison vous démontre ; vous vous formez ainsi un dictionnaire particulier et un jargon inintelligible à la plupart des lecteurs. Ceux qui en comprennent le sens ne sont point édifiés de tout ce manège. »

Ce n'est pas tout : M. Bergier se met un moment

à la place d'un athée, et, pour punir Rousseau d'avoir prêché l'adoration d'un Dieu et la religion de la nature, sous ce masque il jouit de la satisfaction, si douce pour un dévot, de pouvoir dire des injures à son ennemi en toute sûreté de conscience, et lui adresse ce farouche langage :

« Et vous, Jean - Jacques Rousseau ,  
 « homme religieux et craignant Dieu , apô-  
 « tre et martyr d'une nouvelle espece , ose-  
 « rez-vous m'assurer que vous croyez à  
 « cette morale que vous me vantez ? C'est  
 « elle , sans doute , qui vous a inspiré d'aller  
 « à Paris échauffer les esprits contre le cler-  
 « gé , contre le gouvernement , attaquer une  
 « religion nationale plus ancienne que la mo-  
 « narchie . Chez un peuple moins débonnaire  
 « vous seriez allé en cérémonie rejoindre  
 « Servet et Vanini . Votre évangile apprend-  
 « il aux hommes à braver les lois , à trou-  
 « bler la société ? Mes principes me le dé-  
 « fendent à moi , et valent mieux que votre  
 « religion .

« Spinosà , mon maître , fut un citoyen  
 « doux et tranquille : pendant son séjour  
 « à Paris il n'eut rien à démêler avec le  
 « parlement ni avec l'archevêque ; il res-

« pectal'ordrepublicet la police ; il ne s'avisa  
 « point de faire imprimer en France avec  
 « privilege des états de Hollande. Epicure,  
 « mon patron, fut le plus paisible philo-  
 « sophe de son siecle : contre ses principes  
 « il fréquenta les temples, honora les dieux  
 « d'Athenes, n'invectiva jamais contre les  
 « prêtres ni contre les magistrats. L'athée  
 « Spinoza, l'impie Epicure furent plus ver-  
 « tueux que vous.... »

« Jean-Jacques, vous êtes un fourbe ;  
 « vous ne croyez ni à Jésus ni à sa doc-  
 « trine ; vous ne craignez ni Dieu ni les  
 « hommes ; vous n'êtes ni chrétien ni  
 « sociable. Le plus puissant motif qui me  
 « retient dans l'athéisme est la crainte de  
 « vous ressembler. »

Quel charmant détour ! quelle douce charité !  
 quelle fine ironie !

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots !

M. Bergier termine ainsi sa pieuse diatribe :

« Si le déisme étoit un systême raisonnable,  
 monsieur Rousseau étoit l'homme du monde  
 le plus capable de le mettre dans tout son  
 jour : il avoit toute la pénétration possible

pour en saisir les principes , pour en développer les conséquences, la plus brillante élocution pour nous le faire goûter , tout le zele imaginable pour nous persuader. Avec des talens si rares, il n'a formé qu'une hypothese absurde , un plan décousu et contradictoire , un édifice où rien ne se soutient, un chaos plutôt qu'un système. Donc le déisme ne sera jamais autre chose : l'excès même de ses égaremens est la démonstration la plus complete de la vérité et de la certitude de notre religion:... »

« Pour conclure notre longue dispute , voici en deux mots le caractere de tous vos écrits : avec la croyance d'un déterminé déiste vous avez voulu conserver une partie du langage chrétien. Cette bigarrure , au lieu de séduire , n'a fait que révolter également tous les partis. Les catholiques vous regardent comme l'ennemi le plus mortel de la révélation ; les protestans, comme un faux frere qui trahit sa propre religion ; les impies , comme un confrere timide qui n'ose pas tout dire. Etonné de ce soulèvement général, vous avez voulu faire bien ou mal votre apologie ; et le dépit d'avoir été

mal accueilli vous a précipité dans de nouvelles erreurs. »

« Il est fâcheux, monsieur, que vous n'ayez pas mieux connu vos talens. Né avec l'imagination la plus brillante, si vous vous fussiez borné à des sujets de littérature et d'agrément, vous auriez eu le plus éclatant succès : mais l'ambition de dogmatiser vous a malheureusement saisi. La nature, en vous formant, crut faire un poëte, et vous avez voulu être théologien : la distance est grande de l'un à l'autre. Vous aurez la destinée de tous ceux qui sont infidèles à leur vocation. »

Je suis, etc. Ce 25 janvier 1765.

La moitié de ces deux volumes est remplie de citations d'*Emile*, de la *Lettre à Christophe*, du *Contrat social*, et des *Lettres de la montagne*; de sorte que si ces immortels écrits venoient tout-à-coup à se perdre, la lourde compilation de M. le curé Bergier pourroit devenir un livre précieux.

On voit dans la préface que l'auteur est piqué de ce que Jean-Jacques ne lui a pas fait l'honneur de lui répondre : mais lorsqu'on a parcouru le livre, on voit pourquoi il n'a pas daigné le faire.

LETTRE à M. J. J. Rousseau, citoyen de  
Geneve, par J. A. Comparet. Geneve 1762,  
in-12, 32 pag.

M. Comparet commence par de grands éloges.  
Voici le début de sa brochure :

« Je doute, monsieur, que personne ait lu  
« vos ouvrages avec plus d'admiration que  
« moi : un génie vaste, des idées brillantes,  
« des tableaux animés, un style brûlant,  
« enlèvent et ravissent l'ame de tout lecteur  
« sensible. Le minéral le plus commun  
« devient dans vos mains un diamant sans  
« prix, et tout dans vos écrits caractérise  
« le grand homme. »

Mais autant les deux premiers volumes de l'*Emile*  
excitent l'admiration de M. Comparet, autant est-il  
alarmé des choses hardies que renferme le troi-  
sieme volume sur la religion. Il regarde ce troisieme  
volume comme très pernicieux. « Je ne suis pas  
« riche, ajoute-t-il ; mais s'il falloit sacrifier *la pite*  
« de la veuve pour arracher et anéantir cette partie  
« de votre *Emile*, je le ferois du meilleur de mon  
« cœur. »

On voit que l'auteur sent vivement : il est timide,  
et quand il blâme c'est un honnête homme qui se  
trompe.

J. J. ROUSSEAU, *citoyen de Geneve, à Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch, primat de la Gaule-Novempopulanie et du royaume de Navarre, conseiller du roi en tous ses conseils, (en réponse à un prétendu mandement de cet archevêque.)*

A-t-il réellement existé un mandement de M. de Montillet, archevêque d'Auch, contre l'*Emile*? c'est ce que nous ne savons pas, et c'est ce que la postérité s'empressera fort peu de savoir. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que cette prétendue lettre de J. J. Rousseau n'est point de lui : elle est d'un partisan outré des parlemens, qui a pris ce nom pour en imposer, pour exalter les prérogatives de ce corps, et exhaler sa haine contre les jésuites : le pseudonyme y donne de grands éloges à Voltaire, avec qui Rousseau étoit brouillé alors, et à Louis XV, « à qui, dit-il, la postérité donnera le « titre d'*ami des lois*, comme son siècle lui a donné « celui de *bien-aimé* ». Au reste Jean-Jacques, par une lettre datée de Motier le 28 mai 1764, a pris la peine de désavouer cette production, où l'on avoit cherché à singer sa manière et son style.

*BREF du pape contre Rousseau.*

Parmi les mille et un pamphlets qui ont paru contre l'*Emile*, est un bref du pape Clément XIII, adressé à la faculté de théologie de Paris, c'est-à-dire à la feue Sorbonne, en 1763. Dans la traduction on assure l'authenticité de cette pièce. Sa sainteté félicite la sacrée faculté de sa censure contre l'*Emile*, et, ce qu'il y a de plaisant, elle y associe l'*Histoire du peuple de Dieu du P. Berruyer*. Jean-Jacques et un jésuite sur la même ligne ! qui s'y seroit attendu ?

Le saint pere se loue du dévouement de la Sorbonne : il espere qu'elle lui en donnera encore des preuves plus éclatantes, « ayant, « dit-il, plus d'occasion de servir le saint « siege et de montrer votre attachement « pour lui, dans un temps où des ennemis « implacables de notre autorité ne cessent « d'accabler ce siege d'insultes et d'outrages « les plus cruels. »

Hélas ! que les choses ont changé ! Depuis, on a renversé en France le colosse pontifical, et la Sorbonne n'a rien dit : elle a senti que nous n'étions plus au temps de la ligue.

*AUTRES écrits contre l'Émile, qui ont tellement disparu qu'on n'en a retrouvé que les titres.*

*Profession de foi philosophique.* A Amsterdam, et se trouve à Lyon chez les freres *Périsset*, et à Paris chez *Bauche*. Petite brochure *in-12* de trente-six pag., 1763.

*Lettre de l'homme civil à l'homme sauvage*; par M. *Marin*, censeur royal. A Amsterdam, et se trouve à Paris chez les libraires qui vendent les nouveautés. Brochure *in-12*, 1765.

*Réflexions sur la théorie et la pratique de l'éducation*, contre les principes de M. *Rousseau*. A Turin, et se trouve à Paris.

*La Divinité de Jésus-Christ vengée*, contre J. J. *Rousseau*, *in-8°*. Paris, 1762. (Attribué à un abbé *André*.)

*ÉMILE chrétien*; par M. C....., licencié en Sorbonne; 2 volumes, *in-12*. A Paris, chez *Durand* neveu, 1765.

Le géant de l'*Emile* n'aperçut pas cette foule de pygmées : le mandement de Christophe de Beaumont est le seul écrit auquel il ait daigné répondre.

---

Pour nous consoler du fatras qu'on vient de lire, et dont nous n'avons conservé le souvenir que pour constater l'esprit de superstition et de servitude qui régnoit encore à l'époque où a paru l'*Emile*, nous allons entrer dans quelques détails sur les honneurs qu'on vient de rendre à la mémoire de son auteur : c'est une sorte d'expiation de la nation françoise envers ce grand homme. Le premier usage qu'elle ait fait de sa liberté a été d'élever une statue à celui qu'elle a regardé comme le principal auteur de cette liberté. Nous en avons déjà parlé à la tête du premier volume de l'*Emile* ; nous avons même rapporté le décret de l'assemblée constituante. Mais depuis, ayant recueilli des détails plus exacts et plus circonstanciés, et les pièces mêmes qui ont déterminé ce décret, nous avons cru devoir les rapporter ici comme un contre-poids à toutes les satyres dont Jean-Jacques a été l'objet pendant sa vie, et les insérer dans cette édition comme un monument plus durable que le marbre et l'airain qu'on se prépare à consacrer à sa mémoire. D'ailleurs ce tableau formera un contraste piquant avec celui qui précède. (G. B.)

---



DES HONNEURS  
RENDUS A LA MÉMOIRE  
DE  
L'AUTEUR D'ÉMILE.



---

---

## AVERTISSEMENT.

IL y a près de dix ans qu'un admirateur zélé du créateur du *Contrat social* et de l'*Emile*, qui avoit même essayé de venger ce martyr de la vérité de quelques unes des calomnies qu'on accumuloit sans pudeur contre sa mémoire, avoit entrepris un *parallele entre Socrate et Jean-Jacques*, où il faisoit un rapprochement suivi du génie, des vertus, et de la destinée du sage de Geneve et du sage d'Athenes. Les intrigues et les machinations de leurs infâmes calomniateurs, et sur-tout ceux du premier, y étoient mises dans tout leur jour. Mais ceux-ci étoient encore tout-puissants, et le *parallele* ne put pas paroître alors; il est resté manuscrit: nous allons en détacher quelques passages de la fin, qui ont trait à ce qui va suivre, et qui sont comme une sorte de prédiction de ce qui est arrivé depuis.

L'auteur du parallele disoit en parlant du sage de la Grece :

« O divin Socrate , si tu as rencontré des  
« Anytus , des Critias , des Melitus pour  
« te persécuter , tu as du moins eu le bon-  
« heur de trouver des Platon et des Xéno-  
« phon pour défendre ta mémoire. »

Puis il ajoutoit en parlant de Jean-Jacques :

« On jouit de ses chefs-d'œuvre et de ses  
bienfaits : la génération présente goûte le  
fruit de ses sublimes leçons. Cependant on  
n'ose élever la voix en sa faveur ; que dis-je ?  
on accumule tous les jours les outrages et  
les calomnies contre sa mémoire. Ils ne  
vont pas encore jusqu'à lui refuser le génie ;  
ils ne peuvent s'empêcher de le regarder  
comme le dieu de l'éloquence ; il est tou-  
jours , malgré leur rage , l'objet de l'adora-  
tion des âmes sensibles , des amans de la  
vertu : mais il n'est pas permis de payer un  
tribut de reconnoissance à sa cendre , de  
venger sa mémoire , de repousser la calom-

nie. On prostitue la louange à des hommes sans talens et sans vertu; on sollicite, l'argent à la main, l'éloge d'un d'Alembert, et l'éloge d'un Jean-Jacques est encore à faire! »

« O Jean-Jacques ! ô toi l'ami des ames tendres et des cœurs sensibles , tu as bien trouvé des D...., des d'A...., des V...., des P...., des S...., des d'H.... pour te persécuter et te calomnier ; mais quand s'élevera-t-il un Platon pour défendre ta mémoire , et un Xénophon pour te justifier , puisqu'à la honte de son siècle Socrate lui-même a eu besoin d'apologie ? »

Après avoir retracé dans la première partie du parallèle le repentir des Athéniens , comment , indignés de la mort de Socrate , ils avoient banni ses juges , puni ses calomniateurs , érigé une statue au plus sage des Grecs et institué une fête en son honneur , l'auteur continuoit ainsi :

« Loin que les malheurs et la mort de Jean-Jacques aient assouvi la rage de ses

persécuteurs , leur fureur en augmente , et ils déchirent la mémoire du grand homme qui n'est plus , avec encore plus d'acharnement qu'ils n'avoient déchiré sa personne. Ne craignant plus son éloquence et débarrassés de son importune vertu , leur lâcheté croit d'audace ; et l'instant qu'il descend au sépulcre est pour eux le moment du courage : ils osent attaquer à découvert celui qu'ils n'avoient jusques-là poursuivi et déchiré que sous le masque. Reptiles venimeux , ils se glissent dans sa tombe , et leur rage infernale se repaît des restes d'un cadavre insensible : intrépides dans leur bassesse , ils se nomment alors et font trophée de leur indigne victoire. Quelques disciples du grand homme , qui alloient quelquefois honorer sa cendre solitaire et pleurer sur sa tombe , voulurent venger leur maître : mais ils tenterent vainement d'élever la voix ; il leur fut durement défendu de parler en sa faveur : non que les modernes Athéniens

craignissent d'être attendris sur son sort ou eussent honte de leur injustice , mais pour y mettre le comble ; car , s'il fut défendu de parler en bien du moderne Socrate , il fut toujours permis de le calomnier , et il faut avouer que ses lâches ennemis ont amplement usé de la permission. »

« Et toute la génération est restée dans l'erreur et dans l'aveuglement , et le crime de ces calomniateurs n'a point été puni ! Mais je me trompe ; ils le sont déjà par leurs remords , et leur cœur déchiré montre partout la crainte , le tremblement , la terreur : ils sont marqués du sceau des coupables. Je les vois se traîner lentement au tombeau (\*) comme des criminels échappés au supplice , mais non à la justice divine qui les frappe jusques dans leur insolent triomphe. De ce

---

(\*) Il faut se rappeler que ceci a été écrit du vivant de Diderot et de d'Alembert. Si ces deux hommes eussent vu le triomphe de Jean-Jacques , ils en seroient morts de désespoir.

tombeau qu'ils ont souillé peut sortir un vengeur. Oui il s'en présentera qui dévoilera leurs odieuses manœuvres et les dévouera à une éternelle infamie. Déjà les disciples de ce grand homme ont commencé la vengeance ; ils ont offert sur sa tombe un sacrifice expiatoire , ils y ont brûlé en holocauste le livre et les calomnies de l'infâme Cariclès (\*) ; et le flambeau de la vérité, commençant à luire , a dévoré les pages coupables où cet énergumène, tourmenté par sa conscience , verse ses poisons sur celui qui n'est plus, et qui l'a honoré pendant quinze ans du titre de son ami. »

« Et vous, modernes Athéniens, qui les imitez si bien dans leurs brillans défauts, leur ridicule et leur légèreté, ne les imitez-vous jamais dans leurs bonnes qualités et dans leur repentir ? et constans seulement

---

(\*) Deux amis, dans leur pèlerinage d'Ermenonville, ont brûlé sur la tombe de Jean-Jacques, le 25 juillet 1785, les notes de l'*Essai sur Sénèque*, de Diderot.

à flétrir, jusqu'à quand demeurerez-vous dans votre étrange aveuglement? Où sont les statues que vous avez élevées à votre ami et à votre bienfaiteur? Par quels honneurs rendus à sa cendre avez-vous expié les outrages et le poison amer dont vous avez abreuvé ses jours? Mais vous lui rendez justice au fond du cœur, et il ne vous manque que le courage de désavouer hautement ses vils calomniateurs. Jean-Jacques, il est vrai, n'a point encore de statues, mais son siècle l'a proclamé *le martyr de la vertu et de la vérité*; mais les ouvrages où repose son génie immortel, ces divins écrits, plus durables que le marbre et l'airain, sont un monument de sa gloire sur lequel s'useront vainement les dents brisées de l'envie. Encore quelques siècles, et, quand depuis long-temps les noms des d'Alembert et des Diderot seront effacés de dessus la terre, celui de Rousseau, plus glorieux, sera l'objet de la vénération et des hommages de l'univers. Oui, un temps viendra (et nous ne le

verrons pas, et nos petits neveux rougiront de l'indifférence et de l'injustice de leurs peres (\*) ) ; un temps viendra où son modeste tombeau sera changé en un temple ; l'isle heureuse qui le recele sera plus fréquentée que la ville qui l'a vu naître ; les générations futures, qui lui devront le bonheur et la vertu, viendront en foule honorer sa cendre. C'est alors que sa gloire, aussi pure que son cœur, brillera de tout son éclat. Si l'on est sensible au-delà du tombeau, chere ombre, console - toi dans l'attente des honneurs qui ne peuvent manquer à ta mémoire. Déjà tes reliques sont recueillies avec une vénération religieuse, et plus d'un Erasme (\*\*), en les pressant contre sa bouche, s'écrie : *Divin Jean-Jacques, inspire-moi ton génie et sur-tout ta vertu.* (G. B.)

---

(\*) Nous ne comptons pas en effet être témoins de cette révolution : elle a devancé nos espérances.

(\*\*) On avoit rapporté dans la I<sup>e</sup> partie du parallèle le mot d'Erasme, *Sancte Socrates, ora pro nobis.*

---

---

DES HONNEURS  
RENDUS A LA MÉMOIRE  
DE L'AUTEUR  
D'ÉMILE.

---

*MOTIONS faites dans l'assemblée nationale constituante sur les honneurs à accorder à J. J. Rousseau, et décret pour lui élever une statue et nourrir sa veuve aux dépens du public.*

Motion faite le 29 novembre 1790 par M. A. M. d'Eymar député de Forcalquier. (\*)

MESSIEURS, (1)

« Comme représentant de la nation, je viens vous demander le redressement d'une

---

(\*) M. d'Eymar avoit été dans la chambre de la noblesse un des membres de la minorité; il osa y parler en homme libre et au-dessus des préjugés; et, si ses sages avis avoient été suivis, il est probable qu'ils auroient prévenu bien des malheurs et de tardifs repentirs. (G. B.)

(1) Je m'étois flatté de prononcer ce discours

grande injustice nationale. Je viens , à ce même titre , payer , du moins autant qu'il est en mon pouvoir , la dette de reconnaissance que la France doit à la mémoire de l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*. »

« Si cet homme célèbre , messieurs , n'avoit pas terminé sa carrière , s'il avoit été le témoin de notre régénération , si , dans ce moment , J. J. Rousseau paroissoit au milieu de vous... , avec quels applaudissemens , avec quels transports ne seroit-il pas reçu dans cette assemblée ! l'enthousiasme que la lecture de ses ouvrages vous a inspiré se convertiroit en un sentiment de respect et d'amour pour sa personne ; vous fixeriez sur lui des regards d'admiration et d'attendrissement. »

« Représentans d'un peuple qui s'est rendu célèbre par son amour et par son goût pour

---

à la tribune de l'assemblée nationale. Le plus heureux jour de ma vie eût été celui où , profitant du droit que me donne le caractère dont j'ai l'honneur d'être revêtu , j'aurois rendu un hommage public à J. J. Rousseau. La parole m'a été refusée par M. le président. ( *Note de M. d'Eymar.* )

les

les lettres ainsi que par les chefs-d'œuvre de tout genre qu'il a produits, vous rendriez hommage aux talens sublimes d'un écrivain qui a honoré la langue et enrichi la littérature françoise ; vous vous souviendriez avec reconnoissance que les enfans auxquels vous avez donné le jour doivent à ses conseils et à ses exhortations touchantes d'avoir reçu les premiers secours dans la maison qui les a vus naître, d'avoir été nourris par le sein maternel ; vous verriez dans J. J. Rousseau , non seulement l'écrivain immortel , mais le précurseur de cette grande révolution : vous vous souviendriez qu'il vous apprenoit à former des hommes pour la liberté , lorsque vous étiez à la veille de faire des François un peuple libre ; qu'en rappelant les meres aux devoirs sacrés de la nature , il commençoit dans nos mœurs une révolution qu'il vous étoit réservé d'achever ; car , dans une nation corrompue , les bonnes mœurs ne peuvent se rétablir que par la toute-puissance des bonnes lois. »

« Si J. J. Rousseau étoit devant vous, messieurs, vous seriez sur-tout frappés de cette idée, que c'est dans l'un de ses plus beaux

ouvrages qu'ont été puisés ces principes d'une éternelle vérité, sur lesquels, comme sur une base immuable, s'éleve l'édifice de la constitution françoise. Le *Contrat social* a été pour vous la charte dans laquelle vous avez retrouvé les droits oubliés, les droits méconnus, les droits usurpés sur la nation, et sur-tout le droit imprescriptible de sa souveraineté. »

« C'est ainsi que les pensées d'un homme de génie ont la plus grande influence sur le sort des peuples, sur l'existence physique et morale des individus qui les composent, sur les principes des gouvernemens par lesquels ils sont régis. Les savantes veilles de J. J. Rousseau ont préparé, ont assuré le bonheur de la génération qui s'éleve et de celles qui doivent lui succéder. A ces grands caracteres je reconnois un des bienfaiteurs du genre humain, et, me portant pour organe des sentimens d'admiration et de reconnaissance de ma patrie, sans crainte d'être désavoué par elle, je vous invite à lui rendre un hommage solennel. »

« Quelle a été cependant, messieurs, la destinée de ce grand homme, de ce génie,

L'honneur de notre siècle, comme il eût ajouté à la gloire des plus beaux siècles de l'antiquité; de cette ame de feu, qui, de l'étonnante sphère de son activité, répandoit la lumière dans la profonde nuit de nos préjugés et de nos erreurs?... Sa destinée, messieurs..., celle qui sera toujours l'honorable partage de ceux qui auront le courage d'annoncer aux hommes la vérité, les persécutions de l'envie et la haine des méchants. Voyez dans l'histoire quel a été le sort de tous ceux qui ont osé combattre les préjugés et les opinions dominantes de leur temps; voyez, dis-je, si le bien qu'ils ont fait à leur patrie leur fut jamais pardonné. »

« Comme vous, messieurs, Rousseau s'indignoit de la tyrannie; comme vous il portoit jusqu'à l'idolâtrie le culte et l'amour de la liberté. Ses écrits, traduits dans toutes les langues, ont éclairé les nations. Quelle a été sa récompense....? Persécuté par les hommes avec lesquels il avoit vécu, proscrit en France, il n'a pas même trouvé d'asyle dans sa patrie, dans son ingrate patrie, dont il s'étoit tant vanté, qu'il honoroit par ses

vertus, parsez talens, et dont la plus grande gloire peut-être est de lui avoir donné le jour. »

« De cette tribune d'où l'on est entendu de toute l'Europe, vous avez aussi proclamé de grandes vérités; vous avez parlé aux maîtres de la terre le langage fier des hommes libres; vous avez brisé les fers du despotisme; vous avez relevé le peuple qui étoit courbé sous son insupportable joug: eh bien....! n'entendez-vous pas les plaintes, les reproches amers de ceux qui, après tant de réformes et de retranchemens nécessaires, sont devenus les malheureuses victimes des erreurs et des déprédations passées? Déjà de toute part, et du sein même de vos familles, s'élevent contre vous les clameurs de l'égoïsme et les murmures de l'orgueil. Peut-être serez-vous en butte à la haine de quelques ennemis de la liberté: mais votre zèle n'en sera point ralenti; vous n'en poursuivrez pas moins votre carrière; car en même temps un concert de bénédictions s'élevera pour vous dans les humbles chaumières, et, dans les villes mêmes, la voix reconnoissante du peuple, dont vous

avez fait cesser l'oppression , continuera de se faire entendre pour vous soutenir jusqu'à la fin de vos travaux. »

« Ce n'étoit ni des hommes puissans , ni des grands de la terre , ni même des hommes de son siècle , que Rousseau attendoit de la reconnoissance : il appeloit de l'ingratitude de ses contemporains , de l'injustice de la génération présente , au jugement de la postérité. Ce jugement , messieurs , je vous invite à le prononcer vous-mêmes. Les événemens de plusieurs siècles se sont pressés dans le cours d'une seule année ; vous avez devancé les temps. »

« Je vois déjà se dissiper , sur le cercueil de J. J. Rousseau , les nuages que ses ennemis avoient élevés pour ternir l'éclat de sa gloire. La pierre qui couvre sa cendre a du moins étouffé les injustes clameurs qui l'ont suivi jusques dans son tombeau. Le monument religieux qui renferme tout ce qui nous reste de lui est sans cesse baigné des larmes que son souvenir fait répandre aux âmes sensibles. Il est placé dans un grand temple , dans celui de la nature , sous la voûte du

ciel. Tandis que le nom méprisable de ses détracteurs est , dès à présent , condamné à un éternel oubli , l'immortalité s'est emparée des ouvrages de J. J. , elle les a marqués à son sccau , elle les garde pour les siècles à venir. C'est à vous , messieurs , c'est à cette époque mémorable de notre régénération , qu'il appartient de leur assigner dans les fastes de l'esprit humain la place honorable qui leur est due. Plus heureux que nous , ceux qui nous succéderont n'auront ni les mêmes obstacles à surmonter , ni les mêmes passions qui les divisent. Que dans leurs importantes délibérations l'image de J. J. Rousseau soit sans cesse sous leurs yeux : réunis dans un seul et même intérêt , celui de trouver la vérité , tous la chercheront de concert et de bonne foi. Alors Rousseau sera leur guide ; ils marcheront sûrement , éclairés par le flambeau de son génie ; et la devise qu'il s'étoit choisie , *Vitam impendere vero* , gravée par les mains de la reconnaissance sur le piédestal de sa statue , en leur rappelant quel est l'usage qu'ils doivent faire de la confiance qui remit les

destinées de la nation dans leurs mains, leur montrera le but qu'ils doivent s'efforcer d'atteindre. »

« En attendant, messieurs, la justice que je réclame pour J. J. Rousseau, sa veuve est dans l'indigence. »

« D'après ces considérations, j'ai l'honneur de vous proposer le projet de décret suivant: c'est l'appel de J. J. Rousseau lui-même, à la postérité, que je porte devant vous. »

#### PROJET DE DÉCRET.

« L'assemblée nationale considérant que J. J. Rousseau a été décrété de prise-de-corps par le parlement de Paris, que, par jugement de ce même tribunal, le livre d'*Emile* a été condamné et brûlé par la main du bourreau, sans respect pour les états de Hollande, dont il portoit le privilege: voulant manifester à toute l'Europe son improbation de cet acte d'intolérance qui blesse à la fois le respect des droits de l'homme vivant en société, et les égards qui sont dus à une puissance voisine; voulant de plus rendre un hommage solennel

à la mémoire de J. J. Rousseau , montrer la haute estime qu'elle a conçue pour ses écrits, expier le jugement qui les a condamnés , et enfin lui donner un témoignage de la reconnaissance que lui doit la nation française , a décrété et décrète ce qui suit :

« Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue portant cette inscription : *La nation française libre à J. J. Rousseau*. Cette statue sera placée dans la salle des séances de l'assemblée nationale : sur le piédestal sera gravée la devise , *Vitam impendere vero* ».

*MOTION de M. Barrere, de Vienzac et du même M. d'Eymar, le mardi 21 décembre 1790.*

« Vous avez décrété solennellement que les récompenses publiques pourroient devenir le partage des veuves des hommes qui ont servi la patrie , et j'ai l'honneur de vous présenter une adresse conforme à ces sages décrets. La veuve d'un homme célèbre vient réclamer aujourd'hui , auprès des représentans de la nation , des secours dans

l'indigence qui la menace. Cette veuve est celle de J. J. ROUSSEAU ; elle jouit de quelques modiques pensions qu'elle ne doit qu'au nom de son illustre époux : mais ce ne sont là que des bienfaits précaires. Si les titres de ces bienfaits existent , elle ne les connoît pas ; ces sources de sa subsistance peuvent tarir à chaque instant , et la laisser en proie aux angoisses du besoin. C'est cette crainte qui lui fait implorer vos secours ; et cette crainte est malheureusement justifiée par la perte d'un de ses bienfaiteurs, dont les enfans paroissent épuiser chaque jour la succession. J'entends déjà les clameurs de la calomnie (un grand nombre de voix : *Ce n'est pas ici*) ; elle a si long-temps tourmenté l'auteur du *Contrat social* ; elle a si lâchement et si criminellement entrepris de remuer sa cendre , qu'elle ne pouvoit pas sans doute épargner sa veuve. Cette femme respectable a été accusée d'avoir avili le nom célèbre de Rousseau , dans les bras d'un second mari. C'est dans ce temple des lois qu'on doit venger la veuve du législateur de l'univers, trop long-temps calomniée. Non, elle n'a jamais manqué à la mémoire de

Rousseau; *elle ne voudroit pas changer le titre de sa veuve pour une couronne.* (On applaudit). Ce sont les propres expressions de sa sensibilité, que j'ai recueillies et que je n'ai pu entendre de sa bouche sans émotion.... »

« J'en tiens dans les mains les témoignages authentiques, qui m'ont été remis de la part de MM. les curés d'Ermenonville et du Plessis-Belle-Ville, sur les paroisses desquels elle demeure depuis son veuvage, en y donnant tous les jours l'exemple des bonnes mœurs et de la bienfaisance. Si j'avois besoin d'autres témoignages, j'invoquerois celui de ROUSSEAU lui-même, dans une de ses lettres à M. Duclos à Motier-Travers :

« Elle a fait, *dit-il en parlant de son épouse*, elle a fait ma consolation dans mes  
« malheurs, elle me les a fait bénir; et  
« maintenant, pour le prix de vingt ans  
« d'attachement et de soins, je la laisse  
« seule, sans protection, dans un pays où  
« elle en auroit si grand besoin; mais j'es-  
« pere que tous ceux qui m'ont aimé lui  
« transporteront les sentimens qu'ils ont  
« eus pour moi; elle en est digne, c'est un

« cœur tout semblable au mien ». (On applaudit.) Athenes éleva la famille d'Aristide. Que fera la nation françoise pour la veuve de J. J. ROUSSEAU ?..... Je ne vous dirai pas qu'elle est vertueuse et indigente, et qu'elle est accablée du poids de sa douleur et de ses années. Vous êtes justes, vous êtes humains et vous avez à cœur la gloire de la nation. Vous penserez peut-être qu'il convient que la veuve de ce grand homme soit nourrie aux frais du trésor public : mais il ne m'est pas permis d'oublier qu'elle a mis elle-même des bornes à votre bienfaisance ; elle ne veut accepter que la somme de 600 liv.... (Un très grand nombre de voix : *Ce n'est pas assez.*) Je vous propose en conséquence le décret suivant :

« L'assemblée nationale, pénétrée de ce qu'elle doit à la mémoire de J. J. ROUSSEAU, a décrété, en faveur de sa veuve, une pension viagere de 600 liv. »

(Toute l'assemblée applaudit). »

M. d'Eymar est monté à la tribune après que M. Barere en est descendu, et a parlé ainsi :

« Qu'il me soit permis, messieurs, en

appuyant la motion de M. Barrere pour la veuve de J. J. Rousseau, de vous rappeler celle que j'ai faite moi-même pour vous engager à honorer la mémoire de l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*. Je ne répéterai point ce que vous avez pu lire dans une feuille imprimée que j'ai fait parvenir à tous les membres de l'assemblée. Je ne me permettrai dans ce moment qu'une seule réflexion. »

« Lorsque Rousseau, décrété par le parlement de Paris, rejeté même par sa patrie, qui lui refusoit un asyle, étoit réduit à traîner en pays étranger la vie errante d'un proscrit, il écrivoit ces propres paroles :

« Oûi, je ne crains point de le dire, s'il  
« existoit en Europe un seul gouvernement  
« éclairé, un gouvernement dont les vues  
« fussent vraiment utiles et saines, il eût  
« rendu des honneurs publics à l'auteur  
« d'*Emile*; il lui eût élevé des statues. Je con-  
« noissois trop les hommes pour attendre  
« d'eux de la reconnoissance ; je ne les con-  
« noissois pas assez, je l'avoue, pour en at-  
« tendre ce qu'ils ont fait. »

« C'est ainsi que dans l'amertume de son

cœur devoit se replier sur lui-même un homme injustement persécuté. Il devoit chercher dans la conscience de ses intentions le dédommagement de notre ingratitude. La noble fierté de ses sentimens devoit l'élever au-dessus de l'injustice dont il étoit la victime, lorsque, sous le regne du despotisme, personne n'osoit élever la voix pour réclamer contre cette persécution. »

« Aujourd'hui, messieurs, que, grace à vous, il existe en France un gouvernement tel que Rousseau eût désiré de l'avoir pour juge, c'est devant ceux mêmes qui ont établi ce gouvernement, que je sollicite avec confiance la réparation qui est due à la mémoire de J. J. Rousseau. »

« Oui, j'ose l'espérer dans le moment où la plus étonnante et la plus complete des révolutions s'opere en France par la seule force de la vérité et de la raison; lorsque dans cette grande et périlleuse entreprise vous n'avez d'autre appui que l'opinion publique, quelle reconnoissance ne devez-vous point à celui qui, en éclairant la volonté souveraine de la nation dont vous êtes les organes, vous a mis dans les mains les armes

victorieuses avec lesquelles vous avez combattu le despotisme et assuré pour jamais nos droits et notre liberté? Je demande, au nom de l'honneur national, qu'après avoir donné un grand exemple au monde, cette gloire soit encore réservée à la France, d'avoir, dès l'aurore de sa liberté, rendu les justes hommages qui sont dus à la vertu et au génie; d'avoir, à l'exemple des peuples anciens, honoré, d'une manière digne d'elle et digne de lui, l'homme immortel qui fut son bienfaiteur, ou plutôt celui du genre humain. »

« Voici mon projet de décret, amendé sur la motion de M. Barrere et sur les observations qui m'ont été faites par quelques membres de l'assemblée :

« L'assemblée nationale, pénétrée de ce que la nation françoise doit à la mémoire de J. J. Rousseau, et voulant lui donner dans la personne de sa veuve un témoignage de la reconnoissance nationale a décrété ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

« Il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Con-*

*trat social* une statue portant cette inscription :

LA NATION FRANÇOISE LIBRE  
A J. J. R O U S S E A U.

Sur le piédestal sera gravée la devise :

*VITAM IMPENDERE VERO.*

ARTICLE II.

« MarieThéreseLevasseur, veuve de J. J. Rousseau, sera nourrie aux dépens de l'état : à cet effet il lui sera payé annuellement des fonds du trésor public une somme de 1200 liv. »

« ( La salle retentit d'applaudissemens unanimes et réitérés ). »

Sa majesté a donné sa sanction au décret de l'assemblée nationale portant qu'il sera élevé une statue à J. J. Rousseau et qu'il sera donné une pension de 1200 liv. à sa veuve.

---

*Copie de la lettre que M. Eymar a écrite à  
madame Rousseau.*

MADAME,

« C'est avec la plus grande joie que j'ai l'honneur de vous annoncer que l'assemblée nationale vient de décréter qu'il sera élevé une statue à M. Rousseau, et qu'elle vous accorde une pension de 1200 liv. M. Barere et moi, madame, nous avons été dans cette occasion les organes du vœu de tous les François. Le premier usage que la nation fait de sa liberté est de venger la mémoire de l'homme immortel que vous avez eu le bonheur d'avoir pour époux : elle s'empresse de lui donner le témoignage le plus solennel de son estime et de sa reconnoissance. »

« Puissiez-vous, madame, jouir long-temps de la gloire d'être la veuve de J. J. Rousseau, du bonheur d'avoir été le témoin de la justice qui lui est enfin rendue, et d'un bienfait honorable à la fois à vous, madame, à J. J. Rousseau et à la nation françoise ! »

Je suis avec respect, etc.

*Signé EYMAR, député de Forcalquier.*

Paris le 21 décembre 1790.

LETTRE

*LETTRE de madame Rousseau à M. le président de l'assemblée nationale.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Veillez bien faire agréer à l'assemblée nationale l'hommage de ma vive et respectueuse reconnoissance. Mon âge, mes infirmités, et sur-tout l'embarras de paroître devant une assemblée aussi imposante, toutes ces raisons m'empêchent d'aller moi-même faire mes remerciemens aux augustes représentans de la nation. Je consignerai dans cette lettre, monsieur le président, les sentimens dont mon cœur est pénétré dans cette occasion.

J'ai assez vécu, messieurs, pour voir la mémoire de mon époux vengée et honorée par la nation françoise. Victime moi-même de la calomnie, elle n'a cessé de me poursuivre par la seule raison que mon sort avoit été lié à celui de Rousseau. Le décret que vous avez rendu, et la sanction que sa majesté lui a donnée, imposent aujourd'hui silence à nos ennemis. Je vois le peuple françois, que mon mari aimoit, heureux et triomphant de la révolution qui s'est opérée sous mes yeux dans son gouverne-

ment. Quel vœu me reste-t-il à former ? celui d'être encore quelques instans le témoin de la prospérité de cet empire, celui de vivre encore quelques années sur cette terre régénérée et libre, pour y jouir de vos bienfaits sous la protection de vos lois, et pour y bénir tous les jours de ma vie la plus généreuse des nations et le plus grand des monarques.

Un seul regret m'accompagnera jusqu'au tombeau, celui de penser que mon mari n'est plus, qu'il a terminé sa douloureuse carrière avant d'être le témoin des honneurs que vous lui réserviez, et qu'il n'a pu applaudir aux travaux immortels de ceux qui ont assuré la liberté à la nation françoise.

Je suis avec le plus profond respect,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

votre, etc.

MARIE THÉRESE LEVASSEUR,  
veuve de J. J. ROUSSEAU.

*Au Plessis-Belle-Ville, le 3 janvier 1791.*

---

Cette lettre a été vivement applaudie, et, sur la motion qui en a été faite par M. Regnaut de Saint-Jean-d'Angely, l'assemblée nationale a ordonné qu'elle seroit insérée dans son procès-verbal.

*Discours prononcés dans l'assemblée nationale constituante, à l'effet de réclamer les honneurs du Panthéon françois pour les cendres de J. J. Rousseau, et discussion à ce sujet, le 27 août 1791. (Tiré du Logographe du 29 août 1791.)*

Tous les amis de la liberté, tous les hommes qui pensent, avoient applaudi au décret rendu en faveur de Jean-Jacques; c'est la première statue élevée par la France libre : celle de Voltaire n'est que la seconde. Mais depuis on avoit décerné à ce dernier des honneurs publics; on avoit ordonné que ses restes, jusqu'alors relégués dans une obscure abbaye, seroient déposés dans le panthéon françois : c'étoit une juste réparation des outrages faits à sa cendre; et la fête de Voltaire à cette occasion, quoique dénuée peut-être des principaux accessoires qui devoient la caractériser, ce triomphe, dis-je, avoit excité les amis de Rousseau, de la philosophie et des lettres, à en demander un pareil pour l'auteur d'*Emile*. Ils se réunirent pour présenter la pétition suivante.

---

*Pétition des citoyens et des gens de lettres  
de Paris ( rédigée par M. Ginguené. )*

« Messieurs , par votre décret du 29 novembre 1790 , vous avez ordonné qu'il seroit élevé une statue à l'auteur du *Contrat Social* et d'*Emile* , avec cette inscription , *La nation françoise libre à J. J. Rousseau.* Nous venons réclamer l'exécution de ce décret avec les additions que des évènements postérieurs ont rendues nécessaires. »

« Sans doute , messieurs , vous voulûtes alors décerner à J. J. Rousseau les honneurs dus aux grands hommes : mais vous n'aviez point encore fixé la forme de ces honneurs ; à votre voix ne s'étoit point encore ouvert ce *Panthéon françois*, chargé d'attester aux derniers âges la reconnaissance de la patrie. Vous y avez placé depuis l'orateur célèbre qui eut la gloire de poser avec vous , messieurs , les fondemens immortels de cette constitution qu'il ne vit point s'élever jusqu'au faite ; cet homme extraordinaire , à qui il ne falloit rien moins que toute la révolution françoise pour se montrer tout entier ; qui cessa de vivre

lorsqu'elle eut besoin de s'arrêter dans sa course, et qui, malgré sa mort prématurée, vécut assez pour sa gloire, assez pour la constitution. »

« Vous y avez placé ce génie universel à qui l'on a reproché d'envahir tous les genres, mais qui ne s'en rendit maître que pour attaquer, pour blesser plus souvent et de plus de manières le monstre qu'il avoit formé la courageuse entreprise de terrasser, d'écraser sous les pieds de la philosophie le monstre du fanatisme et de la superstition. Voltaire fut le précurseur nécessaire de vos travaux : il abattit devant vous tout ce qui pouvoit faire obstacle ; il rasa, pour ainsi dire, la place où vous avez élevé l'édifice de notre liberté. »

« Vous lui avez accordé les honneurs qui lui étoient dus : vous êtes quittes envers sa mémoire. L'êtes-vous, messieurs, envers celle de l'auteur du *Contrat Social* ? Et parceque le premier de tous il reçut de vous des honneurs, les honneurs à rendre à J. J. Rousseau seront-ils moindres que ceux qu'ont obtenus Mirabeau et Voltaire ? »

« De quelle souveraineté fîtes-vous inves-

tis pour régénérer un grand empire, pour lui donner une constitution libre? De l'inaliénable et imprescriptible souveraineté du peuple. Sur quelle base aviez-vous fondé cette constitution qui deviendra le modèle de toutes les constitutions humaines? Sur l'égalité des droits. Or, messieurs, l'égalité des droits entre les hommes et la souveraineté du peuple, Rousseau fut le premier à les établir en système sous les yeux mêmes du despotisme : ces deux idées mères ont germé dans les âmes françoises et dans les vôtres, par la méditation de ses écrits. Et si, comme on ne peut le contester, notre constitution entière n'en est que le développement, malgré tout ce qu'on a pu dire de quelques opinions particulières de Rousseau, qui semblent moins conformes à quelques uns de vos principes, Rousseau n'en est pas moins le premier fondateur de la constitution françoise. »

« Il ne l'est pas seulement à ces deux titres; il l'est encore par la force, la rectitude et l'élevation des idées qu'il a communiquées à notre nation, émancipée en quelque sorte par ses ouvrages de *cette futilité, de cette*

*frivolité* misérables qui prolongeoient son enfance, et qui, aux yeux des nations sensées de l'Europe, la condamnoient exclusivement aux graces : il l'est encore par cette habitude qu'il nous a donnée de pénétrer sous l'écorce des fausses conventions sociales, et de voir à nu les hommes et les choses; par ce mépris des vains titres et des illusions de la grandeur et de la fortune, et sur-tout par cette préférence donnée aux goûts simples, aux affections naturelles, par cet élan passionné vers les hauteurs inaccessibles de la perfection morale, par ces enthousiasmes de vertu et de liberté qui caractérisent toutes ses productions. »

« Si la régénération des lois ne peut être durable que par celle des mœurs, si les idées saines, les sentimens nobles et purs, la considération pour les professions laborieuses et utiles, l'amour des occupations et des vertus domestiques doivent être en même temps et les fruits et la sauve-garde des lois que vous nous avez données; combien les écrits de Rousseau n'accéléreront-ils pas, n'ont-ils pas déjà préparé la perfection de votre ouvrage? Restaurateurs des mœurs

ainsi que des lois, quelles récompenses assez grandes pourrez-vous accorder à celui qui vous applanit la route, qui seconda vos efforts, et assura vos succès dans cette double et honorable carrière? »

« Nous venons, messieurs, réclamer le seul prix qui soit digne de vous et de lui. Nous venons vous prier d'ordonner que les restes de ce grand homme soient redemandés à M. de Gérardin qui les a recueillis, qu'ils soient transférés à Paris comme ceux de Voltaire, et admis dans le temple des grands hommes. Le propriétaire d'Ermenonville, qui avoit si généreusement soustrait les derniers jours de J. J. Rousseau à l'abandon, aux persécutions, aux malheurs, est sans doute trop attaché à la gloire de son ami, pour s'opposer à cette juste demande: il manqueroit quelque chose à sa générosité s'il hésitoit à sacrifier ce qui en fut la récompense; et les ames généreuses ne le sont point à demi. »

« Nous demandons aussi, messieurs, que votre décret du mois de novembre soit enfin exécuté, et que vous veuillez bien fixer le lieu où la statue de Rousseau sera placée. »

« Cette pétition vous est présentée, messieurs, par des citoyens de tous les états, Rousseau apprit à les respecter tous, à se respecter dans tous; par quelques uns des électeurs, qui ont contribué au bonheur et à la liberté de la patrie en plaçant plusieurs d'entre vous au nombre de ses représentans, en donnant eux-mêmes, dans les circonstances les plus périlleuses, tant de preuves de patriotisme et de courage; par des gens de lettres, qui s'honorent, les uns d'avoir été liés avec Rousseau pendant sa vie, les autres d'avoir, après sa mort, rendu hommage à sa mémoire, tous, de le regarder comme leur maître et de professer sa doctrine; par des citoyens de Geneve domiciliés en France ou devenus François, empressés de réparer ainsi les outrages dont se rendit coupable dans leur patrie un pouvoir ennemi de celui du peuple; enfin par plusieurs membres de la société de la constitution établie à Montmorency, dans ce séjour champêtre qu'il a rendu célèbre en l'habituant, et où l'on conserve aujourd'hui de si honorables et de si touchans souvenirs. C'est à eux maintenant de se faire enten-

dre : c'est à eux qu'il appartient de vous rappeler les vertus dont ils furent témoins. La mémoire de Rousseau habite encore au milieu d'eux : comment ne seroient-ils pas les fideles amis d'une constitution libre ? Montmorency sera regardé dans l'avenir comme la mere-patrie de la liberté françoise, puisqu'elle est la terre natale du *Contrat Social* et d'*Emile*. Ses habitans ont le droit de paroître par - tout où il s'agit de rendre à J. J. Rousseau ou des respects ou d'honorables témoignages. Ils ont le droit de se réunir dans une demande commune avec les citoyens et les gens de lettres de Paris, avec ceux de toute la France, avec ceux de l'Europe entiere, et de solliciter comme nous, messieurs, pour la mémoire de ce grand homme, des honneurs qui vengeront sa cendre, qui acquitteront la France, et qui ajouteront à votre gloire. »

*Suivent près de trois cents signatures* (\*).

---

(\*) D'autres gens de lettres non moins jaloux de la gloire de Rousseau, en applaudissant aux sentimens qui respirent dans cette adresse, ont cependant refusé de la souscrire, persuadés que les cendres

*Pétition des habitans de la ville et du canton  
de Montmorency ( rédigée par Hyacinthe  
Cherin. )*

« Messieurs , la ville de Montmorency a eu l'honneur de posséder dans son sein l'immortel auteur du *Contrat Social* et d'*Emile*. Dans ces lieux riches des plus beaux attrails de la nature , et où on trouve dans d'immenses tableaux , que l'œil peut à peine embrasser , les paysages les plus rians et les aspects les plus sauvages , Rousseau , fuyant les hommes , qu'il aimoit , mais dont les vices affligoient son cœur , s'étoit choisi une retraite du fond de laquelle il fit entendre

---

de Jean-Jacques ne devoient point être arrachées au paisible asyle qu'il s'étoit lui-même choisi , pour être transportées d'une maniere si bruyante dans la capitale. Ils ont cru qu'elles devoient continuer à reposer dans cette isle des peupliers si analogue à son caractere , à sa simplicité , à ses mœurs , à son goût ; asyle si cher aux cœurs sensibles , et déjà consacré par la vénération publique ; et nous avouons que nous avons été de ce nombre ( V. le premier volume de l'*Emile* , page 7 de l'avertissement. ) D'ailleurs nous nous rappelions que Rousseau , par une juste

avec une éloquence jusqu'alors inconnue la sainte voix de la vérité. »

« C'est là que ce génie mâle et plein d'énergie, prenant son essor sublime, se pénétrait des principes éternels de justice et de vertu qui furent trop long-temps négligés. C'est dans le silence des bois solitaires qui nous entourent que cet ardent ami de la nature recueilloit sa grande ame pour en étudier les lois, approfondir les causes de la dépravation de la société, et tracer ensuite les moyens sûrs de les rappeler au véritable but de leur institution. C'est au milieu de nous que ce philosophe vertueux donna l'exemple du plus grand attachement aux

---

distinction, avoit, le premier de nos grands hommes, reçu les hommages de la France libre ; que sa statue est la première qu'elle ait décernée ; que tous ses autres honneurs seroient partagés, et qu'ainsi il suffisoit de placer dans le panthéon françois son cénotaphe, en supposant qu'on tint au projet de renfermer dans le même monument les restes de tous nos grands hommes. Pour moi, je crois qu'il y en auroit un beaucoup meilleur à lui substituer ; mais ce n'est pas ici le lieu de développer cette idée. ( G. B. )

maximes de modération, de mépris des grandeurs, de soumission aux lois. C'est une humble demeure, que rien ne distingue de la plus simple des nôtres, qu'il appeloit sa chere solitude, et où se déroband à sa célébrité, à toutes les jouissances de l'amour-propre, il demandoit à ses semblables de le laisser mourir en paix. »

« C'est de cette humble demeure, disons-nous, que ce vengeur indomtable des droits de l'homme asservi, que ce fier ennemi des erreurs et des préjugés, ce sage, qui ne respiroit que douceur, qu'humanité, qu'amour de l'ordre et du bien public, fut arraché, sans égard pour ses talens et sans pitié pour ses infirmités, par un arrêt inique que le seul esprit d'intolérance et d'aristocratie avoit pu dicter (à droite : *ah ! ah !* applaudissemens à gauche). C'est là que dans le dessein d'échapper à ses persécuteurs il fut contraint de fuir : et pourquoi ? pour avoir déchiré d'une main ferme et courageuse le voile épais qui cachoit au genre humain la lumiere ; pour avoir démontré au despotisme le commencement et les progrès de son usurpation, et lui en

avoir prédit le terme ; pour avoir appris au peuple à briser des fers odieux et à reprendre sa liberté primitive ; pour avoir défendu la cause de l'Être suprême, désarmé le fanatisme , confondu l'impiété, et rendu à la Divinité le plus pur, le plus bel hommage qui ait pu sortir de la bouche d'un mortel. »  
(Applaudissemens. )

« La mémoire de Jean-Jacques Rousseau nous est chère, messieurs, à plus d'un titre, et comme hommes libres, et comme citoyens françois, et comme amis zélés d'une constitution dont il nous avoit préparés à ressentir les bienfaits, et comme habitans d'un lieu qu'il a honoré par son séjour. Que de motifs puissans pour justifier la demande que vous font aujourd'hui les citoyens de la ville de Montmorency, de décréter que J. J. Rousseau est digne des honneurs décernés aux grands hommes, et que ses cendres seront transférées au Panthéon françois ! »

« Il est superflu sans doute, messieurs, de s'étendre sur l'importance des services de J. J. Rousseau envers l'humanité. Vous lui avez déjà rendu un hommage solennel en

décétant qu'il lui seroit érigé une statue; mais alors vous n'aviez pas encore consacré de temple au génie et à la vertu. Sans doute l'auteur du *Contrat social* a bien droit d'y occuper une place; et à qui appartiendrait-il mieux de la lui déférer qu'aux premiers fondateurs de la liberté françoise? »

« Il n'est peut-être pas indifférent, moins pour la gloire des hommes qui ont utilement servi la patrie, que pour l'encouragement des citoyens de l'empire, d'occuper souvent leurs yeux du spectacle des triomphes qui sont décernés aux défenseurs du peuple, et sur-tout à ceux dont les efforts ont été payés pendant leur vie de persécutions et d'infortunes. »

« Nous ne nous sommes pas dissimulé, messieurs, l'objection que l'on pourroit présenter contre l'exécution du décret que nous sollicitons de votre bonté. Ne seroit-ce pas, dira-t-on, manquer au respect dû aux volontés dernières de J. J. Rousseau? Il a voulu être enseveli, après sa mort, aux champs dont il préféra, pendant sa vie, le séjour solitaire au séjour tumultueux des cités. L'ami de la nature doit reposer

dans son sein : on se plaît encore à le voir lors même qu'il n'est plus que cendre, entouré des images simples qu'on sait lui avoir été chères, et qui rappellent les principes de modération, le goût des mœurs patriarcales qu'il s'efforça d'inspirer à ses contemporains. En supposant que ces considérations pussent vous arrêter, il nous reste du moins à demander, avec toute la France, qu'en laissant les restes de J. J. Rousseau aux lieux où ils reposent, vous lui fassiez élever un cénotaphe dans l'édifice consacré aux grands hommes, afin qu'on n'y cherche pas vainement sa place lorsque tout l'univers s'attendroit à l'y trouver. » (\*)

« Législateurs de la nation française, qui bientôt allez devenir le modèle des instituteurs de l'espèce humaine affranchie, honorez dignement les sages qui vous ont précédés, et vous ont ouvert la carrière que vous avez parcourue avec un si noble courage, avec un si admirable succès : ne dédaignez pas d'honorer leurs cendres des

---

(\*) C'est d'après nos observations que l'auteur de la pétition a bien voulu y ajouter cet alinéa. (G.B.)  
lauriers

lauriers dont la patrie reconnoissante s'apprête à vous ceindre la tête : offrez des récompenses glorieuses aux talens, au génie, aux bonnes mœurs, à la vertu : écartez de ceux qui donnent de grands exemples l'ingratitude et l'oubli ; montrez souvent au peuple ses bienfaiteurs , et vous lui apprendrez à célébrer éternellement votre mémoire (applaudissement) ; tout ce qui intéresse un grand homme ne peut qu'être intéressant pour eux. »

« Permettez que nous vous présentions les deux vieillards vénérables qui ont vécu longtemps avec Jean Jacques, avec lesquels ce philosophe ne dédaignoit pas de s'entretenir souvent, et dans la conversation desquels il aimoit le bon sens, la nature et sur-tout la vérité (applaudi). Voici le bon pere Basile, et voici le bon Gustin dont il parle quelquefois dans le cours de ses ouvrages » (applaudi).

*Réponse du président M. Victor Broglie.*

« Messieurs, l'assemblée nationale, en détruisant tous les titres de l'orgueil, a donné un plus grand éclat aux véritables titres de

gloire. Elle a voulu que désormais les talens, la vertu, le génie fussent les seules marques de distinction de tous les citoyens de l'empire. C'étoit mettre au premier rang celui qui les rassemble toutes, c'étoit mettre Jean-Jacques à une place où il ne peut avoir de supérieur. En lui décernant une statue, l'assemblée nationale n'a pas entendu poser les bornes de la reconnaissance nationale. Toute la gloire de Rousseau est dans ses écrits, et l'on ne peut y ajouter par aucun honneur, par aucune pompe triomphale ; mais cette pompe, mais ces honneurs rendus, acquittent la nation, et lui donnent de grands exemples. Les François sentent tous les jours davantage ce qu'ils doivent à celui qui, dans son *Contrat social*, réduisit à sa juste valeur le prétendu droit du plus fort, rendit aux hommes l'égalité des droits, aux peuples leur souveraineté, depuis long-temps usurpée ; celui qui, dans tous ses ouvrages, apprit, non seulement à être vertueux, mais à chérir la vertu, non seulement à secouer les chaînes du despotisme et de la superstition, mais aussi celle du vice ; celui qui, nous rappelant sans cesse aux

sentimens naturels, nous a préparés si puissamment au sentiment de la liberté, le premier et le plus impérieux de tous. L'assemblée nationale constituante, en remettant, comme elle l'a fait expressément, aux épouses et aux mères le dépôt de la constitution, a suffisamment exprimé ses sentimens en faveur de l'écrivain qui a rendu à ces titres sacrés, mais trop longtemps mis en oubli, le plus de douceur, d'éclat et de force. »

« L'assemblée nationale voit avec satisfaction le vœu qui lui est présenté par une réunion de citoyens qui méritent, autant par leurs talens que par leurs vertus civiques, d'être les organes de la reconnaissance publique envers Jean-Jacques. Elle prendra votre demande en considération, et vous invite d'assister à la séance. »

*L'impression du discours et de la réponse est décrétée.*

M. D' E Y M A R.

« Il y a plus de huit mois que vous avez ordonné par un décret, d'après la motion que j'en ai faite à l'assemblée, qu'il seroit élevé au nom de la nation françoise une

statue à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*. Comment est-il arrivé que ce décret, rendu d'une voix unanime (et il doit m'être permis de le dire pour l'honneur de Rousseau, ce décret a obtenu des applaudissemens universels); comment, dis-je, votre décret est-il resté jusqu'aujourd'hui sans exécution? Voilà ce que vous demandent avec inquiétude, et peut-être aussi avec un peu d'impatience, les nombreux admirateurs de Rousseau, qui sont aussi les plus vrais amis de la constitution, les plus zélés défenseurs de la liberté. Pourquoi, disent-ils, le nom du modeste Rousseau reste-t-il sans honneurs, tandis que l'assemblée nationale, organe et interprète des sentimens d'admiration et de reconnaissance de la patrie, s'est empressée de déclarer dignes de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes et de faire porter en triomphe au Panthéon françois les cendres de Voltaire et de Mirabeau?

Quoique l'assemblée nationale ne puisse être accusée d'indifférence pour l'auteur immortel du *Contrat social*, elle se doit peut-être à elle-même de répondre à cette question; et c'est ce que je vais faire en très peu de mots. »

« Peu de jours après votre décret du 21 décembre quelques jeunes artistes vinrent se présenter à la barre de l'assemblée pour demander que la statue de Rousseau fût mise au concours. L'assemblée ordonna que cette pétition seroit renvoyée à son comité des pensions: en conséquence le comité s'est adressé à l'académie de sculpture pour qu'elle eût à lui proposer un mode de concours. Moi-même, autorisé par le comité, je me suis transporté plusieurs fois chez différens artistes. Toutes ces démarches ont été inutiles. L'organisation actuelle de l'académie, son administration concentrée dans un petit nombre d'individus, se sont toujours opposées à ce que l'on pût obtenir un résultat satisfaisant, et même à ce que tous les artistes intéressés pussent prendre part à cette délibération. Le comité lui-même, malgré le zèle des membres qui le composent, n'a pu vous proposer un mode de concours, parcequ'il auroit craint de préjuger ce que vous aurez à décider sur l'objet très important des concours, lorsqu'il s'agira de donner une organisation nouvelle aux académies. »

« D'ailleurs un concours ordonné par l'as-

semblée nationale auroit jeté la nation dans une dépense considérable , parcequ'il eût fallu donner des dédommagemens aux artistes dont les modeles n'auroient pas été préférés. Toutes ces raisons réunies empêchent que votre comité ne puisse vous faire un rapport ; et c'est aujourd'hui , de l'aveu même des membres du comité , que j'ai cru devoir en prévenir , que je porte directement devant vous cette même affaire. »

« Voilà où en sont les choses dans le moment où un grand nombre de citoyens de toutes les classes viennent vous demander l'exécution de votre décret. Vous venez d'entendre les habitans de Montmorency ; ils conservent un tendre et respectueux souvenir de Rousseau ainsi que des exemples de vertu qu'il leur a donnés lorsque , fuyant le bruit et la corruption de Paris , il méditoit , il composoit au milieu d'eux ses sublimes ouvrages : les électeurs de Paris ; ils furent les premiers défenseurs de la liberté dans un temps de péril et d'alarme ; à ce titre ils honorent et chérissent la mémoire de celui qui fut la victime du despotisme parcequ'il avoit été l'apôtre de la liberté et le précurseur

de la révolution : les gens de lettres , tous honorablement distingués par leurs talens ; ils ont connu , ils ont aimé Rousseau ; ils ont dignement parlé de lui dans leurs ouvrages ; ils viennent expier le crime de ceux qui l'ont calomnié pendant sa vie , qui l'ont poursuivi jusques dans son tombeau : ils vengent aujourd'hui la mémoire d'un grand homme des persécutions de l'envie et de la médiocrité. Tous ces citoyens ne sont que les interpretes d'un vœu qui vous parviendroit de toutes les parties de l'empire , si elles étoient à portée de se faire entendre dans ce moment. »

« Sans doute il s'est acquis une assez grande gloire celui qui nous a tracé avec une si profonde connoissance du cœur humain ce beau plan d'éducation qui deviendra de jour en jour d'une application plus certaine et plus facile , d'après les changemens que va nécessairement opérer dans les hommes et dans les choses la grande commotion que nous venons d'éprouver ; celui qui , dans ses ouvrages politiques , et sur-tout dans le *Contrat social* , a réclamé avec tant d'énergie les droits des nations , qui a établi avec tant

de force la souveraineté imprescriptible et inaliénable des peuples , qui a posé les principes immuables et éternels qui sont les fondemens de cette constitution contre laquelle viendront se briser les vains efforts de tous ceux qui auroient pu former le projet insensé de la renverser ; celui enfin dont l'autorité , si souvent invoquée dans cette tribune , balançoit aujourd'hui même vos suffrages , lorsqu'il s'agissoit de prononcer sur une loi à laquelle on opposoit que si elle étoit portée, J. J. Rousseau se trouveroit exclus du corps législatif ; cet homme , dis-je , s'est couvert d'une gloire immortelle à laquelle il est difficile de rien ajouter ; mais il faut que cette gloire soit encore utile à la nation. Tandis que vous anéantissez sans retour ces distinctions accordées par la faveur , et si souvent mendicées par la bassesse , ouvrez , messieurs , ouvrez devant nous la carrière des honneurs publics : offrez-nous , à l'exemple des anciens , des objets d'émulation qui , pour me servir des expressions de Rousseau , soient dignes d'*échauffer nos cœurs de sentimens d'honneur et de gloire* : offrez-nous ces récompenses qui survivent

à ceux qui les ont obtenues ; éternisez par le marbre et par l'airain les images des grands hommes qui doivent nous servir de modèle, afin que les monumens de notre admiration et de notre reconnoissance soient aussi durables que leurs bienfaits. D'après ces considérations , messieurs , j'ai l'honneur de vous proposer le projet de décret suivant :

« L'assemblée nationale décrète que J. J. Rousseau est digne de recevoir les honneurs décernés aux grands hommes, et qu'en conséquence ses cendres seront transportées au Panthéon françois : elle charge le directoire du département de Paris de l'exécution de cette partie du présent décret : ordonne en outre que le ministre de l'intérieur fera mettre incessamment à exécution le décret qu'elle a rendu le 21 décembre 1790 , portant qu'il sera élevé à l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social* une statue , avec cette inscription : *La nation françoise libre à J. J. Rousseau.* »

( *L'opinion de M. d'Eymar est interrompue par de fréquens applaudissemens.* )

## M. BOUCHE.

« Je trouve fort raisonnable que les honneurs réservés aux grands hommes soient décernés à J. J. Rousseau ; mais je crois que ce seroit trop se hâter que de rendre ce décret dans ce moment. Il est une réflexion à faire , et je crois que vous en sentirez toute la justesse : le dépôt des cendres de J. J. Rousseau est dans un domaine appartenant à M. Girardin ; ce dépôt est le patrimoine et la propriété de M. Girardin ( plusieurs voix , *Cela n'est pas vrai* ) ; et je ne crois pas que l'assemblée nationale doive décréter que le transport des cendres de J. J. Rousseau sera fait au Panthéon françois sans auparavant connoître les intentions de M. Girardin. »

« Il est connu , messieurs , que M. Girardin est le gardien et le dépositaire des cendres de J. J. Rousseau , selon les intentions de Rousseau son ami. Or , d'après cette réflexion ; qui me paroît un fait décisif , je pense qu'il faut renvoyer la proposition qui vous est faite au comité de constitution , lequel sera chargé de connoître les dispositions de

M. Girardin, et ensuite de vous mettre sous les yeux le projet de décret convenable.»

M. CHARLES LAMETH.

« Ce n'est sûrement pas pour m'opposer aux honneurs que l'on veut rendre à la mémoire de J. J. Rousseau que je prends la parole ; mais je crois que l'observation de M. Bouche mérite la plus sérieuse attention. On a souvent accusé l'assemblée nationale de despotisme, et je crois qu'elle ne l'a jamais mérité (murmures). Je reprends une phrase qu'on a voulu interrompre pour la dénaturer, et je dis que l'on a souvent accusé l'assemblée nationale de despotisme quoiqu'elle ne l'ait jamais mérité ; mais, messieurs, je crois que si dans ce moment ci vous décrétiez que l'on violera la propriété de M. Girardin, je vous déclare, pour la connoissance que j'en ai et qui m'est personnelle, que M. Girardin fera tout ce qu'il est possible à un citoyen respectueux pour les lois de faire, pour empêcher qu'on ne lui enleve les restes de J. J. Rousseau. M. d'Ermenonville son fils, lorsqu'on a rendu les honneurs funebres à Voltaire, a dit que

si l'on rendoit les mêmes honneurs à Rousseau, que si l'on venoit enlever de l'isle des peupliers, située au milieu du jardin d'Ermenonville, les restes de Jean-Jacques, il regarderoit cet acte-là comme l'effet du plus criant despotisme. C'est un hommage aux principes sacrés de la propriété, que de voir le corps constituant lui-même descendre jusqu'à solliciter un citoyen pour avoir une chose qui lui appartient » (applaudi).

« D'ailleurs je crois qu'il y auroit de l'inconvénient, dussé-je être traduit dans la chronique, à rendre en troisieme à Jean-Jacques les mêmes honneurs que vous avez rendus aux deux précédens. Je crois donc que l'assemblée doit renvoyer au comité de constitution pour voir s'il n'y a pas dans les détails et dans le mode des moyens de rétablir cette priorité qui appartient si éminemment à Jean-Jacques et que personne ne lui peut disputer. Je demande que tous les membres de l'assemblée nationale puissent être admis au comité pour lui communiquer leurs moyens, leurs idées, le tribut de leur reconnaissance, enfin pour rendre à Jean-Jacques tout ce qui lui est dû. »

qui s'est passé à l'égard des deux premiers grands hommes : ni l'un ni l'autre n'avoit pu dire par son testament qu'il seroit porté dans le Panthéon françois ; ils avoient ordonné leur sépulture dans des lieux publics, dans des lieux qui n'appartenoient à personne : mais celui-ci n'est pas dans un lieu public, il n'y a pas un ouvrier qui ait le droit de porter la bêche et l'instrument destructeur dans le monument qui le renferme » (applaudi).

Persuadé, comme je le suis, que l'amitié de M. Girardin sera généreuse jusqu'au bout, et qu'il ne refusera pas le comble des honneurs à celui dont il a consolé la vieillesse, je demande que la partie du décret qui regarde l'exhumation de son corps soit renvoyée au comité de constitution pour se concerter sur cet objet avec M. Girardin. Quant à la seconde partie du décret, elle me parôit ne pas devoir souffrir de difficulté. Vous avez décrété une statue à J. J. Rousseau; ce décret n'a plus besoin que d'exécution. Il faut renvoyer au ministère, en exigeant qu'il vous rende compte des

mesures qu'il aura prises. C'est à quoi je conclus. »

M. MATTHIEU DE MONTMORENCY.

« Les faits dont viennent de s'occuper les préopinans devoient être éloignés d'une question qui appartient tout entière à l'admiration et à la reconnoissance nationale. Je crois impossible que M. Girardin veuille se refuser aux honneurs que l'on veut rendre à Rousseau, et qu'il veuille disputer à la nation les cendres d'un homme qui lui appartient à tant de titres : mais quelles que soient ses intentions, ce combat, très honorable pour Rousseau, qui vient de s'élever entre l'amitié d'une part et la reconnoissance de la nation de l'autre, me semble ne devoir pas arrêter plus long-temps l'assemblée, qui est impatiente de céder au sentiment qui l'anime. Il me semble qu'elle rendroit ce qu'elle doit et au droit sacré de la propriété, et au vœu national, et à l'intérêt qu'inspire l'amitié (car pourquoi arracheroit-on à l'amitié ce qu'on peut lui laisser, le mérite de donner?), si elle vouloit décréter en ce moment

moment que les honneurs décernés aux grands hommes seront rendus à Rousseau , et renvoyer au comité de constitution pour le mode d'exécution. (Applaudi.)

M. CHABROUD.

Je crois que le renvoi au comité ne fera que donner au décret de l'assemblée une solennité honorable à la mémoire de J. J. Rousseau. Il est extrêmement dangereux que , sur la chaleur d'une motion , l'assemblée nationale rende sur-le-champ un décret de ce genre (murmures). Certainement l'assemblée ne feroit rien que de juste à l'égard de Rousseau (*ah! ah!*) : mais il résulteroit de cet exemple que les législatures qui vous suivront , aussi légères ou plus légères que vous , les accorderoient à des hommes qui ne les auroient pas mérités. Je demande le renvoi au comité.

L'assemblée ferme la discussion.

UN SECRÉTAIRE.

Si on renvoie au comité , je demande que la pétition y soit aussi renvoyée ; car , parmi les signatures des pétitionnaires , on distingue deux fois celle de M. Girardin.

M. BARRERE.

Pourquoi renvoyer alors?

*L'assemblée décrète la motion de M. Montmorency.*

---

Si j'avois eu l'honneur de siéger dans l'assemblée constituante, voici comme je crois que j'aurois concilié tous les partis et terminé cette discussion si honorable à la mémoire de Jean-Jacques. J'aurois proposé d'acquérir aux frais du trésor public la terre d'Ermenonville, et alors j'aurois déclaré propriété nationale et terre sacrée l'isle des peupliers. Le château auroit été converti en retraite hospitalière pour les voyageurs qui seroient venus religieusement visiter le tombeau de l'auteur d'*Emile* et du *Contrat social*.

M. Girardin auroit certainement souscrit à cet arrangement, et même, à sa place, je l'aurois prévenu. « Messieurs, *aurois-je dit*, ce ne sont point  
« des droits que je réclame, mais l'exécution des  
« dernières volontés de Jean Jacques; ce n'est point  
« de la propriété de cette terre, devenue sacrée,  
« que je dispute, elle doit appartenir à la France  
« entière, et je lui en fais le sacrifice, je la donne  
« librement à la nation : je n'y mets qu'une seule  
« condition, mais elle est très expresse, c'est que  
« les cendres de Rousseau continueront d'y reposer.

« Je demande qu'il soit nommé un gardien de ce  
« monument au choix des représentans du peuple  
« françois , et je ne veux pour moi que l'honneur  
« de concourir avec mes concitoyens. »

Voilà une chose grande, belle, généreuse, di-  
gne d'un philosophe et d'un ami de Jean-Jacques ;  
et je ne doute pas qu'elle ne fût dans le cœur de  
M. Girardin , si on l'eût mieux consulté dans toute  
cette discussion. (G. B.)

---

---

*DÉTAILS de la fête champêtre célébrée à Montmorency en l'honneur de J. J. Rousseau , le dimanche 25 septembre 1791, troisième année de la liberté.*

Quelques citoyens qui, lors des beaux jours d'été, étoient dans l'usage d'aller lire et méditer les écrits de Jean-Jacques aux lieux mêmes où ils ont été inspirés et qu'il a embellis de sa présence, conçurent l'idée de lui élever un monument champêtre dans un de ces sites délicieux qu'offrent les environs de Montmorency. Cette première idée en fit naître une autre qui fut saisie avec empressement par les citoyens de cette ville, ce fut de célébrer, pour l'inauguration de ce monument, une fête champêtre en l'honneur de ce sage, analogue à ses goûts, à son caractère, et qui n'eût rien de cet appareil profane qu'on avoit remarqué dans quelques autres. Nous allons en donner les détails ainsi que les discours qui ont été prononcés dans cette occasion, d'après le récit qui en a été imprimé par les soins des citoyens de Montmorency, qui ont eu la principale part à l'inauguration du monument et à l'ordonnance de cette fête. (\*)

---

(\*) Entre autres Hyacinthe Cherin, habitant depuis sept ans la maison où Jean-Jacques avoit composé la *Nouvelle Héloïse*,

LA fête célébrée à Montmorency fut simple, comme celui qui en a été l'objet...

Le dimanche 25 septembre, troisième année de la liberté française, fut le jour fixé pour l'inauguration du monument champêtre que les habitans de la ville et du canton de Montmorency ont élevé à J. J. Rousseau en mémoire du séjour qu'il fit au milieu d'eux.

Ce monument est d'une forme rustique: les amis de Rousseau qui viendront le visiter, n'y trouveront rien qui blesse la simplicité, qu'on sait lui avoir été si chère; ce sont des pierres brutes, arrangées sans ordre, dans la longueur d'environ quinze pieds sur huit à neuf de hauteur, recouvertes de mousse et entremêlées d'arbustes et de plantes sauvages: parmi ces plantes on distingue la pervenche qu'il aimoit. Dans le milieu est pratiqué un siège de gazon. Sur la pierre la plus élevée on lit cette inscription:

« Ici J. J. Rousseau aimoit souvent à se reposer. »

---

*l'Emile et le Contrat social*, MM. la Porte juge de paix, Stouf, Rozier, etc.

Derrière est celle-ci :

« *Les habitans de la ville et du canton de Montmorency, en mémoire du séjour que J. J. Rousseau fit au milieu d'eux ; septembre,*  
TROISIÈME ANNÉE DE LA LIBERTÉ. »

Sur d'autres pierres sont gravés les passages suivans de l'*Emile* et du *Contrat social* :

« *Que les mères nourrissent leurs enfans, les mœurs vont se réformer d'elles-mêmes et les sentimens de la nature se réveiller dans tous les cœurs.* »

« *Le bien général de tous se réduit à ces deux points principaux, la liberté et l'égalité.* »

« *C'est moins la force des bras que la modération des cœurs qui fait que les hommes sont indépendans et libres.* »

« *L'homme est né bon.* »

« *Sois juste et tu seras heureux.* »

Enfin au pied du rocher est écrit :

« *Béni soit celui qui respectera ce monument.* »

Le lieu choisi pour rendre hommage à l'auteur du *Contrat social* est celui des promenades favorites du philosophe. Indépendamment de ce motif d'intérêt il a l'avantage d'offrir les vues les plus riantes et les plus étendues : de là l'on découvre, à l'ombre d'antiques châtaigniers, toute la vallée, baignée agréablement sur les côtés par l'étang de Montmorency et le modeste S.-Gratien, retraite du sage Catinat. (1)

Tous les habitans de la ville de Montmorency s'étoient réunis sur la place publique : les officiers municipaux et gardes nationales de douze villages des environs venoient d'arriver sur cette place, ayant dans leurs rangs plusieurs vieillards, nombre de mères de famille, et de jeunes filles vêtues en blanc avec des ceintures aux trois couleurs.

Vers les trois heures de l'après-midi le cor-

---

(1) Ce terrain, situé à l'entrée de la forêt, entre le chemin d'Andilly et le sentier dit des Brûlés, appartient à madame d'Aros, qui s'est prêtée avec beaucoup de grace au desir des habitans.

tege se forma et partit dans l'ordre suivant pour aller au lieu où étoit érigé le monument. Un détachement des gardes nationales, qui étoient restées rangées sur la place publique, marchoit en avant précédé de musique. Venoient ensuite les officiers municipaux des paroisses du canton revêtus de leurs écharpes, les meres de famille, les jeunes filles. . . Suivoit le buste de J. J. Rousseau, placé sur un brancard orné de feuillages et soutenu par quatre jeunes filles de Montmorency. Des meres portant leurs enfans dans les bras se rangèrent autour de l'image du philosophe vertueux qui les rappela au plus saint des devoirs; elles étoient environnées de vingt-quatre enfans des deux sexes, se tenant avec des guirlandes de fleurs et formant avec elles autour du buste un groupe circulaire. Immédiatement après ce groupe paroissoient le vénérable Basile, le bon Gustin et sa femme, fideles amis de Rousseau, et plusieurs vieillards respectables qui familièrement l'ont connu pendant sa retraite en cette vallée.

Des députations de citoyens, qui s'étoient empressés de venir honorer la mémoire de l'ami des hommes et des lettres, suivoient les vieillards.

Une députation de citoyens de Geneve, ayant à sa tête M. Rousseau petit-neveu de Jean-Jacques; une autre de la société des naturalistes de Paris, portant chacun un faisceau de plantes; plusieurs électeurs de 1789; un grand nombre de gens de lettres, au milieu desquels on remarquoit avec attendrissement le vertueux Bernardin-de-Saint-Pierre, celui de tous les amis de Rousseau qui par ses talens, ses mœurs et ses écrits, étoit le plus digne de marcher sur ses traces; plusieurs artistes; un grand nombre de députés à l'assemblée nationale venoient ensuite: enfin des pelotons de gardes nationales fermoient la marche.

C'est dans cet ordre que le cortège, après avoir parcouru les détours du coteau, qui étoit recouvert d'une multitude de citoyens de tous les âges et de tous les sexes, parvint au lieu de la fête.

Les gardes nationales qui marchaient en avant, s'étoient déjà rangés en cercle autour

du monument lorsque le cortège en approcha.

Au moment où le buste de Rousseau parut, un profond silence annonça le respect des citoyens. Un orchestre placé dans l'intérieur du bocage fit entendre les sons doux et harmonieux de quelques airs du Devin de village. Le buste fut placé sur la pierre la plus élevée du monument par un citoyen soldat, qui, au nom de tous, le ceignit d'une couronne de feuilles de chêne ; dans le même instant une jeune fille élevée dans les bras de ses parens y ajouta une couronne d'immortelles blanches. Ce fut alors que les bois et tous les environs retentirent d'applaudissemens redoublés.

M. Rozier, impatient de payer au bon Rousseau, au sage qui étoit l'objet de cette fête, son tribut d'hommage, monta le premier sur un tertre, transformé en tribune au moyen de quelques branches d'arbres unies avec des brins d'osier, et de là il fit entendre le discours suivant :

« CITOYENS ET CITOYENNES,

« Honorer la mémoire des grands hom-

mes , des bienfaiteurs de l'humanité , fut toujours un devoir sacré parmi les peuples libres. »

« Mesurant leur reconnoissance par l'étendue du bienfait, les nations dont l'histoire nous a transmis le souvenir décernèrent les honneurs de l'apothéose aux fondateurs de leur liberté : elles en firent des demi-dieux , voulant par-là faire sentir que le bienfait de la liberté leur étoit aussi précieux que celui de l'existence. »

« Elles instituerent des fêtes périodiques en l'honneur de ces êtres précieux , elles leur éleverent des statues , elles leur érigèrent des autels , enfin elles créèrent un culte nouveau pour honorer leurs vertus civiques. »

« C'étoit au pied de ces autels , autour de ces statues , que , dans des temps de paix , les citoyens se rassembloient pour délibérer des affaires publiques , pour se former aux vertus dont cette vue leur retraçoit l'image , et enfin pour se livrer à ces jeux si célèbres dans l'antiquité , si propres au développement des forces physiques et morales , et malheureusement trop inconnus de

nos jours. Ainsi leurs plaisirs mêmes, ayant pour témoins les mânes de ces grands hommes, prenoient un grand caractère et tournoient à l'avantage de la patrie. »

« C'étoit encore à ces mêmes autels qu'ils couroient lorsque l'état étoit en danger, et, pleins du feu sacré de l'amour de la patrie qu'ils y avoient puisé, ils ne s'en arrachent que pour marcher à la victoire. »

« Tant que ces salutaires institutions furent en vigueur, tant que ces peuples conserverent ces sentimens religieux, ils furent invincibles. Comment en effet des hommes qui préféroient la mort à la perte de la liberté auroient-ils pu être soumis? un vainqueur auroit pu les détruire, mais non les faire esclaves. — Des prodiges d'héroïsme furent le fruit de ce saint enthousiasme. L'histoire nous montre les uns allant chercher avec avidité la mort au milieu des combats, les autres l'attendant avec sérénité et sans défense au poste où la loi les a placés, et tous payant ce tribut à la patrie, non seulement avec courage, mais même avec délices, tant il leur étoit doux et glorieux de mourir pour elle. »

« Pourquoi faut-il que ce sublime spectacle ait occupé si peu d'espace et sur la surface et dans les annales du monde? Pourquoi, de tant de peuples qui ont successivement paru et disparu sur la terre, y en a-t-il si peu qui aient connu leurs droits, si peu qui aient eu le courage de les revendiquer, ou de chercher à les défendre? Comment a-t-il pu se faire que l'humanité entière ait été dégradée, oubliée et opprimée pendant des siècles? Comment enfin, abdiquant ce bien précieux, ce bien sans lequel tous les autres ne sont rien, *la liberté*, le genre humain a-t-il pu consentir, pendant des milliers d'années, de ramper devant quelques brigands couronnés? Ah! ne cherchons les causes de ce fatal phénomène que dans l'ignorance qui couvrait la terre. »

« Mais son règne ne sauroit être éternel : le temps, ce souverain maître de tout ce qui existe, amène dans ses révolutions impénétrables des siècles de lumières après des siècles de ténèbres : *il fait naître J. J. Rousseau*, et bientôt un nouvel horizon se leve pour nous. »

« Une âme fière, un génie profond et élevé,

un amour insatiable du bonheur de ses semblables, enfin une haine inflexible contre les tyrans, composent son caractère. »

« Dédaignant des succès littéraires qui n'auroient eu que lui pour objet, il garda long-temps le silence; long-temps il réserva toutes les forces de son âme pour un objet plus grand. Indigné de l'esclavage qui couvre presque la surface du monde, il forme le projet d'en briser les fers, et de rendre à l'homme sa dignité première. »

« Après avoir profondément médité sur l'origine des sociétés, sur l'objet des institutions politiques, sur le rapport des peuples et des souverains; armé de la raison et de la vérité, il s'élançe à pas de géant dans l'arène, et seul contre tous les despotes et les tyrans, il ose les attaquer; *il fait* LE CONTRAT SOCIAL. »

« A sa voix formidable les tyrans pâlisent d'effroi jusqu'au milieu des satellites innombrables qui les entourent; et les peuples, tirés par ses mâles accents du sommeil de l'esclavage, commencent par rougir, et bientôt frémissent de se voir chargés de fers. »

« C'est sur-tout dans notre heureuse pa-

trie que cette commotion salutaire se propage avec rapidité : le génie de Rousseau y fait des milliers de prosélytes , et la liberté trouve un sanctuaire dans le cœur de tout ce que n'a pas corrompu le despotisme. On est étonné , non des vérités qu'il a dévoilées , mais de les avoir si long-temps méconnues. »

« Enfin l'opinion , cette reine de l'univers , cette idole des François , prend un caractère fixe et imposant ; elle pèse au poids de la justice et de la raison les droits des peuples et l'autorité des rois ; elle montre l'usurpation des uns et l'imbécille obéissance des autres. Dès lors LA NATION reprend sa SOUVERAINETÉ et la délègue à ses représentans. »

« Une constitution sublime est le prix de cette généreuse confiance , et assure à jamais la liberté , la gloire et le bonheur du peuple françois. »

« Cet immortel ouvrage fera l'orgueil du siècle présent , les délices de nos descendans et l'admiration de tous les peuples. »

« Tous y liront avec un transport mêlé d'attendrissement ce décret , qui , faisant re-

vivre avec éclat l'esprit des anciennes institutions, consacre un temple à la mémoire des grands hommes qui ont bien mérité de la patrie ; décret sublime, et qui seul suffiroit à la gloire d'une nation. »

« Un autre décret, non moins intéressant pour l'humanité entière, non moins honorable pour nos sages législateurs, et que les citoyens de ce canton se glorifieront toujours d'avoir provoqué, c'est celui qui assigne aux mânes de *Jean-Jacques Rousseau* une place dans ce temple élevé à la vertu et à la liberté. »

« Eh ! fut-il jamais d'hommage plus mérité ? J'en appelle à l'enthousiasme avec lequel cette loi a été reçue de tous les amis de la patrie. Qui plus que lui a bien mérité d'elle ? Au-dessus de tout éloge, celui que je pourrois faire de ce grand homme ne feroit que montrer mon impuissance : en voulant ajouter un rameau à sa couronne civique, ma main craindroit d'en affaiblir l'éclat : le plus grand, le plus touchant, enfin l'éloge digne de lui, c'est le sentiment qui nous a rassemblés et qui nous réunit en ce lieu agreste, dans ce lieu qu'il a si souvent

souvent honoré , *je veux dire* SANCTIFIÉ de sa présence. »

« Ah ! s'il étoit vrai que les ames de ceux qu ne sont plus se plaisent à revenir aux lieux qu'ils aimèrent pendant leur vie , je m'adresserois à celle de cet homme immortel , et je lui dirois : « Reçois l'homme de ce monument champêtre que nos mains t'ont élevé : tu fus toujours l'ami de la simple nature , sa simplicité doit te plaire ; quelques pierres informes , & entassées sans art , quelques arbustes , un peu de mousse , un humble gazon ; voilà ce que nous t'offrons , ce que nous te consacrons : son plus grand prix sera de marquer la place où tu venois te reposer , où tu venois méditer dans le silence des forêts ces sublimes vérités devenues la sauve-garde de notre liberté. »

« Reçois ce monument comme une expiation des outrages commis envers toi par le despotisme : que ta grande ame s'appaise à la vue de ce concours des amis de la patrie et de la liberté , qui se pressent autour de ton image et qui béniront toujours ta mémoire. »

« Remarque dans la foule ces intrépides  
« législateurs , ces électeurs citoyens , qui ,  
« nourris de tes leçons et de tes vertus ,  
« se sont montrés tes plus dignes disciples ,  
« qui , dans le sein de notre auguste aréo-  
« page , ont été les premiers à voter les hon-  
« neurs qu'on t'a rendus , et qui , toujours  
« avides de t'honorer , sont accourus ici mê-  
« ler leurs hommages aux nôtres. »

« Ton amour pour l'humanité l'embrassa  
« tout entière , et te fit quelquefois des-  
« cendre de tes hautes contemplations pour  
« t'occuper de nos plaisirs. Tu ne dédai-  
« gnas pas d'enrichir du fruit de ton génie  
« notre littérature et nos théâtres : tu ne  
« dédaigneras donc point l'hommage que  
« des amis des lettres et des arts , mais plus  
« encore amis de la patrie et de tes vertus ,  
« viennent te consacrer. »

« Mais un objet plus touchant pour ton  
« ame sensible s'offre à tes regards , c'est  
« ces mères de familles , qui furent si long-  
« temps l'objet de tes leçons et de tes sol-  
« licitudes ; elles ont enfin abjuré ces an-  
« ciennes et funestes erreurs que tu ne  
« cessas de combattre : vois leurs jeunes

« enfans , désormais affranchis de ces liens  
« dont un usage barbare emmaillotoit leur  
« enfance , se jouer librement sur le sein  
« maternel , le seul qu'ils connoissent. »

« Ainsi , destiné par la nature à briser  
« tout genre d'esclavage , l'enfant au ber-  
« ceau et l'homme dans l'âge mûr te doi-  
« vent également leur liberté. »

« Enfin jette les yeux sur cette foule de  
« citoyens de tout sexe , de tout âge , ac-  
« courus ici avec nous pour bénir ton nom  
« et ta mémoire : vois briller dans leurs re-  
« gards ce feu sacré de l'amour de la pa-  
« trie et de la liberté , que tes vertus , au-  
« tant que ton génie, allumerent dans leurs  
« cœurs pendant le séjour que tu fis parmi  
« nous. Au sein même de la Divinité , pour-  
« rois-tu trouver des jouissances plus faites  
« pour ton ame sensible? »

« Descends donc au milieu de nous ! Que  
« ton divin esprit nous embrase , nous pé-  
« netre tous ! Avec cet amour sacré de la  
« liberté fais passer dans nos ames cet es-  
« prit de paix , d'union et de concorde , ce  
« respect , cette soumission aux lois , dont  
« tu donnas toujours l'exemple , et sans les-

« quels, comme tu l'as souvent dit, la liberté ne seroit qu'une calamité publique. »

« Fais enfin que tous ceux qui viendront visiter cet asyle solitaire et sacré, y éprouvent les sentimens qui nous agitent, et s'en retournent dignes de toi ! »

Ce discours fini, M. Rousseau succéda à M. Rozier à la tribune, et parla en ces termes.

M E S S I E U R S ,

« Lorsque la France se prépare à consacrer par des honneurs publics sa reconnaissance pour les services que lui a rendus J. J. Rousseau, je vois avec attendrissement vos cœurs se livrer à la satisfaction de venger aussi les malheurs de ce philosophe si long-temps persécuté. »

« Vous le savez, messieurs, on ne lit jamais sans admiration les productions de son génie, et cet auteur sensible intéressoit même par ses foiblesses. C'est dans ce lieu, qui fut son asyle; c'est dans ceux qu'il se plaisoit à fréquenter, que les vrais amis des hommes viennent chercher des souvenirs

intéressans : on voudroit le voir , on voudroit l'entendre encore ; l'illusion conduit avec un attrait irrésistible vers la retraite où repose sa cendre ; et ce pèlerinage de la raison laisse dans l'ame mille émotions , mille impressions touchantes dont le souvenir ne s'efface plus. »

« Parmi tant d'êtres privilégiés que leurs actions ou leurs talens ont rendus célèbres , pourquoi Jean-Jacques seul inspire-t-il cette vénération et ce respect du sentiment qui nous réunissent aujourd'hui ? C'est qu'avec un grand génie Rousseau fut bon ; qu'il aima les hommes , qu'il s'occupa de leur bonheur , et qu'il fut malheureux. Mais , messieurs , la nation françoise lui rend enfin la justice qui lui fut refusée pendant sa vie : elle sait honorer la mémoire du plus ardent ami des hommes et du plus zélé défenseur de leurs droits. »

« C'est sans doute le même sentiment qui vous a portés à élever un monument à Jean-Jacques dans ce lieu même , où , seul avec la nature , se livrant à ses méditations profondes , il composoit ses sublimes ouvrages , ce *Contrat social* , cet *Emile* , ces immor-

telles productions dans lesquelles vous avez pris les inscriptions énergiques et simples dont vous ornez ce monument. »

« Ainsi Rousseau semble encore embellir ces lieux par son génie ; son nom est dans toutes les bouches , son image dans tous les cœurs. Heureux citoyens de Montmorency , quel augure favorable pour votre patriotisme ! Et qui de vous , en pensant à Rousseau , pourroit cesser un moment d'être sensible aux douceurs de la liberté ? »

« Il m'appartenoit sans doute , comme parent de J. J. Rousseau , de vous manifester aujourd'hui ma reconnoissance. Etranger en quelque sorte au milieu de vous , messieurs , je n'oublierai jamais que la France devint la patrie adoptive de Rousseau , que les citoyens de Montmorency ont gardé le souvenir d'un sage qui vécut au milieu d'eux , et qu'ils savent dignement honorer sa mémoire. »

M. Rousseau fut remplacé par M. Chérin , qui prononça le discours qui suit.

*Concitoyens, freres, amis, tous enflammés  
du saint amour de la liberté, de la patrie  
et des lois :*

« C'est une chose digne de remarque que le premier monument qui existe en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, cet homme extraordinaire, qui, né avec le génie le plus sublime, eut en même temps le cœur le plus vertueux, de Rousseau défenseur du peuple, l'ami de la nature, de l'égalité, de la simplicité et de la vérité, de Rousseau solitaire et indigent, du bon J. J. Rousseau, lui soit élevé par des habitans des champs, des hommes simples et bons, des mains laborieuses et pures, qui nourrissent l'état, et ont aussi le plus de vigueur pour le défendre. Tout en ce jour, et l'hommage qui est rendu à Rousseau, et ceux qui le rendent, et le choix des lieux où nous sommes rassemblés, sont selon son cœur; tout, dans cette solennité, convient encore à l'âge heureux que nous voyons commencer, et concourt à nous faire chérir les nouveaux sentimens, à nous inspirer le goût des nouvelles mœurs, que nous

recommandent nos modernes législateurs pour l'affermissement de notre propre félicité. O généreuse et bienfaisante liberté ! Quoi ! c'est accomplir tes préceptes , que de se livrer aux plaisirs les plus doux ! C'est par des fêtes et des divertissemens publics , que se maintiennent la paix , l'innocence , la concorde , la fraternité entre les citoyens et la prospérité de la république ! Avec toi il n'est pas besoin de recourir au luxe et à l'éclat d'une pompe recherchée ; il suffit que la famille s'assemble pour que les membres sentent le bien-être et le contentement qui les unit : les jeux que tu aimes sont ceux où regne l'égalité , qui se célèbrent en plein air , sous le ciel , dans le grand temple de la nature ! »

« Citoyens , c'est dans cet esprit qu'est donnée la fête à laquelle donne lieu l'inauguration de ce monument. Il n'a , vous le voyez ; rien de fastueux , rien d'imposant en lui-même ; ce n'est qu'un monceau de pierres brutes , arrangées sans art , sans symétrie : mais que de motifs pour vous le rendent vénérable ! En fixant les yeux sur les inscriptions dont ces pierres sont char-

gées , vous vous sentiriez presque portés à croire que le génie de Rousseau y respire et les anime. Les habitans de tout ce canton ont voulu qu'elles servissent à perpétuer et la mémoire du séjour qu'il fit au milieu d'eux , et la mémoire de ses services envers l'humanité. Ce sont les amis zélés de votre constitution qui les consacrent , et qui les consacrent en présence de quelques uns de vos législateurs , qui ont établi les bases de cette même constitution sur les principes du sage que vous honorez ; de quelques uns des électeurs de 1789 , les premiers magistrats du peuple qu'ils ont guidé si utilement dans les chemins de la liberté ; de plusieurs gens de lettres estimables , qui ont vécu avec Rousseau , ou qui l'ont célébré dans leurs écrits ; de vos juges , de vos officiers municipaux , les gardiens vigilans de vos lois , et des soldats de votre garde nationale , qui en sont les défenseurs intrépides. Aux impressions de respect que fait naître une réunion de citoyens aussi recommandables , ajoutez le spectacle touchant de ces enfans , de ces bonnes meres , de ces jeunes filles , de ces vieillards , qui

se pressent autour de ce monument : car Rousseau a droit aux hommages de tous les âges, de tous les sexes, de toutes les conditions. Il étudia l'homme dès son berceau, et du fruit de ses méditations naquit ce modèle unique d'institution, qui, fidèlement suivi, doit en tout temps le rendre bon, utile et heureux. Il rappela les mères aux devoirs sacrés de la nature, et, par cette première réforme qu'il obtint dans les mœurs domestiques, il prépara celle des mœurs publiques. Personne enfin n'établit mieux de quel avantage peut être pour la société l'ascendant du sexe qui gouverne la moitié du genre humain, parcequ'en prenant le soin de diriger de bonne heure ses penchans vers tous les sentimens élevés et honnêtes, on est toujours sûr de les rendre chers au cœur des hommes. Parez la vertu de charmes, montrez la sous les traits de la beauté; le moyen ensuite qu'on ne s'enflamme point d'amour pour elle? »

« Après que le monument que vous érigez à ce savant instituteur des peuples aura été consacré d'une manière aussi solennelle, qui oseroit y porter une main sacrilège? »

Malheur à celui-là ! Comme l'indignation de ses freres s'éleveroit contre lui ! Mais non ; rejetons cette idée ; ne croyons pas qu'il puisse exister un homme animé de vues aussi grossieres et aussi perverses. Ah ! disons bien plutôt : Béni soit celui qui aimera à honorer ces signes durables de votre amour et de votre admiration ! Béni soit celui qui , dans l'excès de son attendrissement , pressera de son corps ces froides pierres , et les arrosera des larmes de la reconnaissance ! Béni soit celui qui , en ce lieu , conduira son frere dans le dessein de déposer l'inimitié qui les sépare et de se jurer mutuellement de nouveaux sentimens d'union et de paix ! Béni soit enfin celui qui , après avoir fait une action vertueuse , en viendra recevoir ici la récompense ! il s'en retournera doué d'une nouvelle force pour accomplir le bien. Ce sont là les images qu'on ne sauroit trop présenter aux regards des hommes , et qui sont propres à leur faire aimer ce qui leur est utile à faire. Nous avons sur les voies publiques et dans nos champs des monumens de religion : pourquoi n'en aurions-nous pas aussi pour re-

tracer le souvenir des hommes qui ont illustré et enrichi la patrie par l'exemple de leurs vertus, ou par des actions extraordinaires? Des arbres, un champ, une fontaine, des monceaux de pierres consacrés au bon pasteur d'une paroisse, au défenseur officieux et secourable des pauvres, au bon juge de paix, au bon laboureur, au citoyen qui aura sauvé les jours de son frere aux dépens ou au péril des siens; suffisent pour éterniser leur mémoire et inciter puissamment à les imiter. »

« En reconnoissant la justice et l'utilité de semblables monumens, qui mieux que Rousseau mérita des honneurs de la part des mortels? Ses bienfaits envers l'humanité sont immenses. Nous savons tous que c'est à lui qu'est dû le redressement des vieilles injures qui depuis trop long-temps lui étoient faites; qu'il vengea la majesté des nations outragées par ses oppresseurs, et qu'en allumant dans nos ames la haine de la tyrannie et de l'esclavage, en dissipant les vains prestiges qui nous aveugloient sur le sentiment de nos forces, il nous enhardit à briser nos chaînes, à arracher à nos tyrans

leurs sceptres, et à rentrer dans nos droits imprescriptibles, droits que nous sommes désormais assurés de ne point perdre, puisqu'avant que les satellites du despotisme aient achevé de réussir dans leurs criminelles entreprises, le dernier des François aura rendu le dernier soupir, et l'aura rendu sans cesser d'être libre. »

« Habitans de Montmorency, ces bienfaits de Rousseau vous sont communs avec toute la nation, avec tous les peuples du monde : mais il en est qui de sa part vous sont personnels, et qui naturellement vous imposent le devoir de respecter, de bénir éternellement sa mémoire. Ecoutez, bonnes gens : Quelques littérateurs de Paris, qui ne pouvoient comprendre qu'on pût renoncer volontairement aux agrémens que procure dans le grand monde la réputation d'un talent distingué, s'efforcèrent de décrier son goût pour la retraite, et de taxer d'inutilité la manière de vivre que ses principes lui avoient fait adopter. Voici sa réponse à ces ridicules reproches dictés par l'esprit d'envie et de malveillance ; je la prends mot pour mot de l'un de ses écrits : « J'estime,

« moi, *dit-il*, les paysans de Montmorency  
« plus utiles à la société, que tous ces tas de  
« désœuvrés payés de la graisse du peuple  
« pour aller six fois par semaine bavarder  
« dans une académie; et je suis plus content  
« de pouvoir, dans l'occasion, faire quelque  
« plaisir à mes pauvres voisins, que d'aider à  
« parvenir à ces foules d'intrigans dont Pa-  
« ris est plein, qui tous aspirent à l'honneur  
« d'être des frippons en place, et que, pour  
« le bien public ainsi que pour le leur, on de-  
« vroit tous renvoyer labourer la terre dans  
« leurs provinces. C'est quelque chose, ajou-  
« toit-il, que de donner aux hommes l'exem-  
« ple de la vie qu'ils doivent tous mener; c'est  
« quelque chose, quand on n'a plus ni force ni  
« santé pour travailler de ses bras, d'oser de  
« sa retraite faire entendre la voix de la vérité;  
« c'est quelque chose d'avertir les hommes de  
« la folie des opinions qui les rendent miséra-  
« bles. Qu'importe en quel lieu j'habite, si  
« j'agis où je dois agir. D'ailleurs les habitans  
« de Montmorency sont-ils moins hommes  
« que les Parisiens? et, quand je puis en dis-  
« suader quelqu'un d'envoyer son enfant se  
« corrompre à la ville, fais-je moins de bien

« que si je pouvois de la ville le renvoyer au  
« foyer paternel? (\*) »

« En effet, c'est une des maximes familières de Rousseau, que les hommes, au lieu de s'amonceler dans les villes, ce qui cause inévitablement la ruine et la corruption des sociétés, doivent se répandre également sur le territoire pour le vivifier de toutes parts. La révolution qui vient de s'opérer a bien justifié cette importante maxime : car plus la constitution s'affermira, et plus vous verrez les grandes cités devenir désertes ; tout ce qu'il y a de plus illustre parmi les citoyens de l'empire s'empressera de revenir

---

(\*) Tout le monde sait que Rousseau fut attiré dans la vallée de Montmorency par ses liaisons avec madame d'Epinay, propriétaire du château de la Chevrette. Enchanté de la beauté du paysage, entraîné par son goût pour la retraite, il s'établit au mois d'avril 1756 à l'hermitage près Grosley. Cette maison, isolée au milieu des champs, et qui d'un côté touche à la forêt, a été extrêmement augmentée depuis et n'a rien conservé de sa première simplicité. Rousseau en sortit au mois de décembre 1757, et vint habiter à Montmorency même, dans une maison appelée le Petit-Montlouis. Dans la première de ces

habiter aux champs , parceque la vie douce , égale et simple que l'on y mene est celle que prescrit la nature , qu'elle est plus favorable aux bonnes mœurs , et qu'enfin c'est aux champs que sont placés les véritables sources de la prospérité publique. »

Après quelques réflexions sur le caractere religieux des onvrages de Rousseau et sur les principes

habitations la *Nouvelle Héloïse* fut commencée , et dans la seconde elle fut achevée avec l'*Emile* et le *Contrat social*. On trouve dans celle-ci des vestiges intéressans du séjour de Jean-Jacques. Sur la terrasse du jardin sont encore une table de pierre qu'il y fit poser , et quatre tilleuls qu'il planta de ses propres mains , et qui forment un bosquet. Sur cette table de pierre sont gravés les vers suivans de *Gabriel Brizard* :

« C'est ici qu'un grand homme a passé ses beaux jours.  
 « Vingt chefs-d'œuvre divers en ont marqué le cours :  
 « C'est ici que sont nés et SAINT-PREUX et JULIE ,  
 « Et cette simple pierre est l'autel du génie. »

Au-dessus de la porte de cette maison a été placée récemment cette inscription : « Cette maison ,  
 « appelée ci-devant le Petit-Montlouis , a été habitée par J. J. Rousseau à sa sortie de l'hermitage ,  
 « depuis le 15 décembre 1757 jusques au 9 avril 1762 ,  
 « qu'il en fut comme arraché , à deux heures après  
 de

de morale universelle répandus dans ses écrits, l'orateur reprit ainsi :

« C'en est assez, sans doute, citoyens ; Rousseau vous est suffisamment connu, et comme l'ardent apôtre de votre liberté, et comme votre bienfaiteur, et comme instituteur d'une morale sublime, et comme homme bon, sensible et religieux. (\*) »

---

« minuit, par ses amis le maréchal de Luxembourg  
« et le prince de Conty, qui voulurent le soustraire  
« au décret de prise-de-corps lancé contre lui le 8 du  
« même mois par le parlement de Paris ; après la pu-  
« blication de l'*Emile*. Indépendamment de l'*Emile*,  
» Rousseau composa ici sa *Lettre sur les spectacles*,  
« le *Contrat social*, et mit la dernière main à sa  
» *Nouvelle Héloïse*. » ( *Note tirée du récit des habi-  
tans de Montmorency.* )

(\*) L'auteur terminoit ainsi son discours :

« La solennité qui nous rassemble doit générale-  
ment porter l'enthousiasme dans tous les cœurs ;  
il n'est pas présumable que l'esprit de froideur, de  
critique et de mauvais vouloir puisse s'y introduire. »

« Tout ce qui vient d'un grand homme excite  
l'intérêt de ceux qui l'admirent et chérissent sa mé-  
moire. J'ai dans ce moment en ma possession un  
objet qui fut à l'usage de Rousseau pendant plus de  
trente ans. Donné par sa veuve au nommé Bimont,

Alors M. du Bosc, portant la parole au nom de la société des naturalistes, fit le discours suivant :

C I T O Y E N S ,

« Celui dont vous célébrez aujourd'hui la mémoire, tourmenté par le fanatisme, fuyant la rage des ennemis de la raison, cherchoit son unique consolation dans la contemplation de la nature. Ce n'est qu'en parcourant les agréables solitudes qui entourent ces lieux, en étudiant les plantes qui les embellissent, qu'il retrouvoit ce calme d'esprit qui fait le bonheur ou qui le prépare. »

« Rousseau devint botaniste pour être heureux, et ses méditations sur les plantes ont contribué à les faire mieux connoître. «

« La botanique que nos pères nous ont

habitant d'Ermenonville, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus lors de l'établissement de son séjour en cet endroit; il a été cédé par la veuve de ce particulier, en juillet 1783, à Gabriel Brizard, mon ami, qui aujourd'hui est venu mêler ses sentimens aux vôtres. »

« Le bonnet est le signe de la liberté. Celui-ci a

transmise, hérissée d'un pédantesque appareil, n'étoit pas à la portée de la plupart des hommes. Rousseau, en l'ornant des charmes de son style et des graces de sa sensibilité, l'a rendue aimable, facile, principalement pour le sexe le plus fait pour en goûter les charmes. »

« La société des naturalistes de Paris n'a pu apprendre sans intérêt le projet enfanté par votre patriotisme éclairé : elle a désiré prendre part aux honneurs champêtres que vous rendez en ce moment aux mânes de Rousseau, et offrir à son génie le tribut de reconnoissance qu'elle lui doit comme philosophe et comme botaniste. »

« Souvent le cœur plein de ce grand homme, nous sommes venus sur ses traces étudier la nature dans ces lieux ; souvent nous y viendrons encore, et nous y visiterons

---

couvert la tête du plus illustre de ses défenseurs. Je demande qu'élevé sur une pique, il soit exposé à la vénération de tous pendant le temps que durera cette fête. »

En conséquence, le bonnet de Rousseau fut élevé auprès du buste sur un bâton noir qui avoit servi de canne au philosophe dans ses promenades.

toujours en hommes libres un monument élevé par des mains libres, en l'honneur du premier apôtre de la liberté et du plus ardent ami de l'humanité. Toutes les âmes vertueuses et sensibles l'ont apprécié comme moraliste ; et nous devons plus que personne chérir et honorer sa mémoire comme botaniste. »

« Reçois, ô Rousseau, le simple hommage de la société des naturalistes établie à Paris sous le regne de la liberté. »

« Les plantes que nous offrons à tes mânes ont fleuri autrefois sous tes pas : elles te survivent pour embellir ta couronne. Tu y reconnoîtras la pervenche, que tu nous a rendue si chère. La reconnoissance qui te les consacre te plaira , car elle est vraie. »

« Puisse la France régénérée produire souvent, pour la gloire et le bonheur de l'humanité, des hommes qui te ressemblent. »

Un des députés des amis de la liberté ajouta à ces discours celui qui suit.

M E S S I E U R S ,

« Le premier sentiment qui nous anime en entrant dans ce bois sacré où le grand

homme dont vous honorez aujourd'hui la mémoire a plus d'une fois médité ces réflexions philosophiques , ces idées de liberté que nous voyons réalisées parmi nous , est le sentiment d'une vénération profonde pour cette terre célèbre , sur laquelle l'immortel Jean-Jacques a tracé en caracteres durables les droits imprescriptibles de l'homme. Oui , c'est ici que l'auteur du *Contrat social* , délivré de l'ingratitude de ses concitoyens , et arraché aux persécutions nouvelles de son pays adoptif , commença et acheva le sublime ouvrage qui va servir bientôt de code à l'univers. C'est dans cet asyle retiré que son vaste génie , dégagé de toute affection étrangere , se livra tout entier à l'étude des connoissances utiles , dont la pratique devoit un jour améliorer le sort de l'espece humaine. Peu fait pour le siecle qui l'avoit vu naître , sa main impuissante chercha en vain à déchirer le voile épais qui couvroit la surface de cet empire. Le flambeau de la philosophie éclairoit à peine notre hémisphere ; et le François , complaisamment courbé sous le joug du despotisme , ne daignoit seulement pas lever la tête pour

contempler l'étranger vertueux qui , lui montrant ses fers , lui indiquoit les moyens sûrs de rompre son esclavage. »

« Mais les temps sont changés. La France, devenue libre , s'est empressée de décerner les honneurs du triomphe à ces hommes rares que la nature avare ne nous donne , après un long enfantement , que dans l'intervalle d'un siècle à l'autre.... »

« Les amis de la liberté présenterent une pétition à l'assemblée nationale pour solliciter un décret réparatoire en faveur de Jean-Jacques.... Lorsque la renommée est venue nous instruire de la fête que vous lui prépariez , la société qui nous envoie vers vous , saisie d'une sainte admiration pour ce grand homme , nous a aussitôt députés pour nous acquitter envers vous de la reconnoissance que votre résolution a fait naître dans le cœur de tous les vrais amis de la liberté. »

Ces discours , et quelques autres , furent écoutés avec un sentiment religieux et le silence que commandoit le souvenir de l'homme bon et vertueux qui en étoit l'objet , et dont l'ombre sembloit encore errer dans ces bocages.

Un morceau de symphonie très vive tourna toute l'attention du côté de l'orchestre; (\*) ce qui amena bientôt après une scène d'un genre attendrissant. Deux jeunes mères parurent et chanterent des hymnes en l'honneur de cet ami de la nature, qui les rappela au plus saint et au plus sacré de leurs devoirs. A ces chants succéderent des danses formées par des enfans et de jeunes vierges couronnées de fleurs; une joie douce et pure animoit leurs jeux innocens. La nuit, loin d'apporter obstacle à ce plaisir, l'ame et le caractère des fêtes champêtres, en augmenta le charme. Des lampions disposés entre les arbres éclairerent ce salon de verdure, et prolongerent jusqu'à minuit l'enchantement des spectateurs.

La beauté du jour fut remarquable; jamais il ne fut plus calme ni le ciel plus serein. Il semble que tout ait concouru à em-

---

(\*) C'est le célèbre Viotti qui dirigea cet orchestre, composé des plus habiles artistes de la capitale, qui se firent un plaisir et un devoir de payer ce tribut à l'auteur du Devin de village.

bellir cette fête de l'ami de la nature. Elle a laissé dans l'ame de ceux qui en ont été les temoins une satisfaction pure et le plus touchant souvenir.

Une anecdote, qui mérite d'être conservée, couronnera le récit de cette journée. Parmi les dames de Paris qui vinrent à cette fête, on en remarqua une qui donna des signes d'un attendrissement très vif. Elle perça la foule pour approcher plus près du monument sur lequel étoit placée l'image de Rousseau, et là le considérant avec des yeux baignés de larmes, on la vit prête à tomber évanouie. On lui demanda le sujet de son émotion. « J'étois mere : *dit-elle* « *d'une voix entrecoupée de sanglots.* Négligeant les exhortations de Rousseau, « j'ai confié un fils unique à une nourrice « étrangere, et je l'ai perdu. Je viens aujourd'hui expier ma faute, et offrir le tribut « de ma douleur à celui dont les conseils « mieux écoutés me l'eussent certainement « épargnée. »

Quelque desir qu'on ait eu, en donnant la description de cette fête, d'apprendre à ceux qui n'en ont point été les spectateurs

tout ce qu'elle eut d'intéressant, on ne s'est point dissimulé d'avance qu'il étoit impossible de parvenir à leur communiquer les douces émotions qu'elle inspira dans toute sa durée.

Il est des choses qui ne se décrivent point; et qu'il faut avoir vues pour les sentir.

---

Les habitans de la ville et du canton de Montmorency se proposent de célébrer tous les ans une pareille fête. Ils choisiront sans doute le 2 juillet, anniversaire du jour où Jean-Jacques a quitté cette terre pour aller dans le sein du grand Être recevoir la récompense de ses vertus et du bien qu'il a fait aux hommes. (G. B.)

*Fin du quatorzième volume.*

---

T A B L E  
D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce volume.

---

JEAN-JACQUES ROUSSEAU, citoyen de Geneve, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris,	pag. 7
MANDEMENT de M. l'archevêque de Paris contre l' <i>Emile</i> ,	185
ARRÊT du parlement de Paris, qui con- damne l' <i>Emile</i> à être brûlé,	225
EXTRAIT de la censure de la Sorbonne contre l' <i>Emile</i> ,	233
ARRÊT du parlement qui condamne les <i>Lettres écrites de la montagne</i> à être brûlées,	269
DES ÉCRITS publiés à l'occasion d' <i>Emile</i> ,	281
DES HONNEURS rendus à la mémoire de l'auteur d' <i>Emile</i> ,	373
AVERTISSEMENT,	375

TABLE DES MATIERES. 475

MOTION faite dans l'assemblée nationale, d'élever une statue à J. J. Rousseau, et décret à ce sujet,	383
DISCOURS prononcés dans l'assemblée nationale, à l'effet de réclamer les honneurs du Panthéon françois pour les cendres de J. J. Rousseau,	403
DÉTAILS de la fête champêtre célébrée à Montmorency en l'honneur de Jean-Jacques,	436

*Fin de la table du tome quatorzieme.*



# OE U V R E S

C O M P L E T E S

D E J. J. R O U S S E A U ,

Présentées à la convention nationale

le 30 octobre 1792.

---

*Détail des vingt volumes qui ont paru avec quatre-vingt-quatorze gravures.*

NOUVELLE EDITION, en trente-quatre ou trente-six volumes, mise par ordre de matières, enrichie de grand nombre de pièces et de notes de l'auteur qui n'avoient pas encore été publiées, et ornée de quatre-vingt-dix figures, dessinées et gravées par les plus habiles artistes, ainsi que nous l'avons annoncé dans l'introduction qui est à la tête du premier volume.

---

Les soins qu'il a fallu apporter pour rendre cette édition beaucoup plus complète et beaucoup plus belle qu'aucune de celles connues jusqu'à présent, ont causé quelque retard que nous avons réparé par l'activité de nos livraisons.

L'augmentation dont nous avons parlé dans nos précédens avertissemens n'excédera pas 15 sous

par volume *in-8°.*, papier ordinaire; et 1 liv. 10 sous pour le papier vélin; *in-4°.*, papier ordinaire, 1 liv. 10 sous, papier vélin 3 liv. La brochure se paie séparément.

Il s'en faut de beaucoup que cette augmentation soit au pair.

Nous n'épargnerons ni soins ni dépenses pour tout ce qui pourra contribuer à la perfection de cette édition. Les vingt premiers volumes, y compris le recueil des plantes coloriées, que nous donnons actuellement, sont les garans de notre promesse.

Comme cette édition doit être classée par ordre de matières, nous aurons l'attention que chaque partie qui la composera soit toujours tirée par les mêmes presses, et, pour ne pas faire attendre trop long-temps, nous donnerons indifféremment de chacune; mais les volumes seront toujours cotés selon la place qu'ils doivent occuper dans le corps de l'ouvrage.

*Détail des livraisons qui ont paru.*

Souscription : . . . . . : 12l.

LA PREMIERE LIVRAISON que nous avons faite de cet ouvrage contient les tomes I et II de la NOUVELLE HÉLOÏSE, avec une introduction par M. MERCIER, et la préface de feu M. LE TOURNEUR, sous le titre de VOYAGE A ERMENONVILLE : elle est ornée de neuf gravures; prix, cartonnés, . . . . . 12l.

SECONDE LIVRAISON : tomes troisieme et quatrieme (fin de la NOUVELLE HÉLOÏSE), avec neuf gravures. Le quatrieme volume est terminé par l'extrait de tous les différens écrits qui ont paru contre la nouvelle Héloïse; ces extraits sont faits par M. MERCIER; prix, cartonnés, . . . . . 12l.

TROISIEME LIVRAISON : LETTRES ÉLÉMENTAIRES SUR LA BOTANIQUE, avec quarante-quatre gravures, fai-

sant un recueil de plantes coloriées ; et un quart de volume d'impression, qui contient l'explication des planches, indispensable pour cette collection; deux gravures à la tête des deux volumes; prix, cartonnés, . . . . . 24l.

QUATRIEME LIVRAISON : trois volumes de POLITIQUE, contenant le Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes, le Discours sur l'économie politique, le Contrat social ou principes du droit politique, les Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur la réformation projetée en avril 1772; plusieurs lettres de J. J. Rousseau à M. Butta-Foco sur la législation de la Corse, et les lettres écrites de la Montagne. Ces trois volumes sont ornés de quatre gravures; prix, cart. . . . . 18l.

CINQUIEME LIVRAISON : le premier volume de l'EMILE, qui fait le tome 10;

Le premier volume des SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, tome quinzième; ces deux volumes sont ornés de cinq gravures; prix, cart. . . . . 12l.

SIXIEME LIVRAISON : le deuxième vol. des SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, tome 16;

Le deuxième volume de l'EMILE, tome 11, orné de trois gravures pour les deux; prix, cart. . . . . 12l.

SEPTIEME LIVRAISON : le troisième volume de l'EMILE, faisant le tome 12 des œuvres; le quatrième volume des SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, faisant le tome 18. Ce volume contient le théâtre et les poésies. Cette livraison contient aussi une pièce nouvelle qui est un fragment de *Lucrece*, tragédie en prose : on la trouve annoncée dans la seconde partie des Confessions de J. J. Voyez ce qu'en dit M. G. B. page 362. Elle est ornée de onze gravures; prix, cart. . . . . 12l.

HUITIEME LIVRAISON : le quatrieme volume de L'EMILE, faisant le tome 13 des œuvres; le troisieme volume des SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES, faisant le tome 17 des œuvres; ornés de quatre gravures; prix, cartonnés . . . . . 12l.

NEUVIEME LIVRAISON : le cinquieme volume de L'EMILE; la lettre à l'archevêque de Paris, et toutes les pieces qui ont rapport à sa persécution, ainsi que les honneurs que l'assemblée constituante lui a décernés. Le premier volume sur la MUSIQUE, orné de deux gravures; prix, cart. . . . . 12l.

Total des livraisons . . . . . 138l.

La souscription in-8°. *papier vélin*, . . . . . 24 liv.  
 Chaque volume cartonné, . . . . . 13l. 15s.

In-4°. *vélin*, souscription, . . . . . 48  
 Chaque volume cartonné, . . . . . 27l. 10s.

In-4°. *papier ordinaire*, souscription, . . . . . 24  
 Chaque volume cartonné, . . . . . 14 liv.

La IX<sup>e</sup> livraison paroîtra au mois d'octobre prochain.

Le recueil des Romances gravées paroîtra à la fin de l'ouvrage, qui sera terminé à la fin de l'année prochaine ou au commencement de la suivante. Ce recueil sera donné aux souscripteurs pour prix de leur souscription.

N. B. MM. les souscripteurs sont priés de faire retirer leurs livraisons au fur et à mesure qu'elles paroîtront, sans quoi ils perdroient leurs droits à la souscription.

On souscrit toujours à Paris, chez POINÇOT,  
 libraire, rue de la Harpe, n°. 135.

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT L'AÎNÉ.



